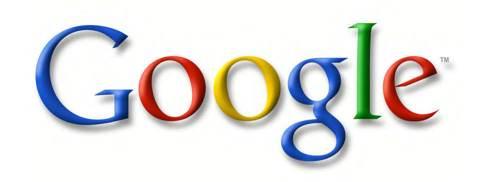








HISTOIRE

DE LA

CONGRÉGATION DE SAVIGNY

PAR

DOM CLAUDE AUVRY

Publiée pour la première fois, avec une Introduction et des Notes

PAR

AUGUSTE LAVEILLE

TOME I



ROUEN
A. LESTRINGANT
Libraire de la Société de l'Histoire de Normandie,
11, RUE JEANNE-DARC, 11

PARIS
A. PICARD ET FILS
Libraire de la Société de l'École des Chartes,
82, RUE BONAPARTE, 82

1896

HISTOIRE

DE LA

CONGRÉGATION DE SAVIGNY

INTRODUCTION

Nulle part l'action du temps et des révolutions ne s'est fait sentir plus rudement qu'à Savigny. De l'antique abbaye qui, il y a un siècle à peine, offrait à l'admiration du voyageur ses vastes constructions et sa basilique splendide, il ne reste pas pierre sur pierre : *etiam periere ruinæ.*

Les objets d'art, tableaux et statues, qui décoraient ses cloîtres, se retrouvent disséminés dans les églises du diocèse de Coutances, et il n'est pas rare de rencontrer un tronçon brisé ou un chapiteau de colonne provenant du célèbre monastère, enchâssé dans quelque construction banale d'un village du Mortainais.

Les archives du couvent, après avoir été jetées pêle-mêle dans le galetas d'une vieille tour du château de Mortain, ont été enfin recueillies par les soins de l'administration et confiées aux dépôts publics, soit de Paris, soit de Saint-Lô ; mais les monuments précieux, et, en particulier, les riches cartulaires qu'elles renferment, attendent encore un érudit qui les livre à la publicité. Seul, l'éminent administrateur de la Bibliothèque Nationale, M. Léopold Delisle, a fait connaître au monde savant deux pièces importantes de ces archives : le fameux *Rouleau de saint Vital*, dont je parlerai plus amplement, et le *Livre des Miracles des Saints de Savigny.*

L'humble moine qui a retracé les origines de son abbaye dans le récit qu'on va lire a négligé de faire imprimer son œuvre ; il a dédaigné même d'y mettre son nom, et c'est par

l'effet d'un hasard inespéré que j'ai pu mettre la main sur l'*Histoire de la Congrégation de Savigny*.

Enfin, les premiers abbés du monastère, dont la sainteté s'est manifestée par d'éclatants miracles, n'ont obtenu, ni dans l'ancien bréviaire d'Avranches, ni dans le bréviaire actuel de Coutances, un office propre ou même une simple mention.

Écrire sur Savigny c'est donc disputer à l'oubli les souvenirs d'un passé qui s'efface de plus en plus; c'est essayer de soulever la pierre d'un sépulcre.

J'ose entreprendre cette œuvre en publiant le travail le plus complet qui existe sur les origines de la vieille abbaye normande. Mais avant de parler du manuscrit que la *Société de l'Histoire de Normandie* a bien voulu admettre parmi ses savantes publications, je me propose de faire connaître en quelques mots les fortunes diverses de cette maison disparue, qui tient une si grande place dans l'histoire religieuse de la Basse-Normandie; aussi bien le récit de notre auteur n'embrasse qu'une période d'environ cent trente ans, et l'abbaye de Savigny a vécu plus de six siècles.

L'Ordre Savinien, ou, pour parler plus exactement, la Congrégation de Savigny, doit son origine au besoin de réforme qui, à la fin du XIe siècle, se faisait sentir vivement dans toutes les maisons religieuses.

On sait que l'usage des investitures royales et seigneuriales, sans donner lieu aux mêmes scandales qu'en Allemagne, avait été toléré en France pendant tout le règne de Philippe Ier, qui était heureux d'en profiter sans bruit. Cet abus entretenait la simonie dans les rangs supérieurs du clergé. Les évêques et les abbés, qui avaient payé au roi leur crosse et leur anneau, vendaient à leur tour les bénéfices inférieurs à des titulaires qui n'avaient de sacerdotal que l'habit.

Les monastères eux-mêmes n'échappèrent point à la

décadence générale : « Les plus anciens, dit Guibert de Nogent, perdirent le véritable esprit et la ferveur de l'institution primitive. Les richesses que la piété des siècles précédents leur avaient léguées, détournées de leur destination première, servaient aux folles dépenses de moines oisifs, dont la plupart n'avaient eu d'autre vocation religieuse que la prévoyance cupide de leurs parents. Ceux-ci les avaient amenés dès leur bas âge au monastère, et voués sans retour à une profession pour laquelle ils n'étaient pas faits (1) ».

L'Ordre bénédictin, représenté en France par le grand monastère de Cluny, avait conservé, il est vrai, mieux que les autres instituts religieux, sa ferveur primitive. Fondé en 909 par le bienheureux Bernon, il avait eu à sa tête une succession non interrompue de grands hommes, qui furent en même temps de grands saints : saint Odon, saint Aimard, saint Maïeul; saint Odilon, saint Hugues. Plusieurs papes étaient sortis de cette maison célèbre. Ils y recrutaient le collège cardinalice, et les plus puissants monarques voulaient avoir pour conseillers, pour ambassadeurs, pour chanceliers, des religieux de Cluny. Dans cet immense couvent, qui mêlait ainsi les fils de la solitude aux affaires de la politique ecclésiastique et civile, l'esprit religieux ne pouvait que s'affaiblir et décliner. Bientôt, les âmes éprises de silence ne trouvèrent plus assez de paix dans le cloître ni assez d'obscurité sous l'habit monastique.

C'est alors qu'un religieux bénédictin de Saint-Pierre-de-Celle, puis de Troyes, entreprit de rétablir la primitive observance de la règle de saint Benoît. Il se nommait Robert. Après avoir installé à Molesme un premier couvent réformé, il transporta à Cîteaux une partie de sa communauté nais-

(1) Guibert. Novigent. *De vita sua*, lib. I, cap. VIII ; *Patr. lat.* T. CLVI, col. 850.

sante (1048), et c'est là que saint Bernard donna à cette œuvre son achèvement et sa perfection.

Les réformateurs revenaient franchement et courageusement à la règle primitive. Ils retranchaient, soit du vêtement, soit de la nourriture des moines, tout ce qui pouvait sentir la recherche ou l'amour exagéré du bien-être : c'est ainsi que les manteaux et les fourrures, dont l'usage s'était introduit, même chez les moines de Cluny, étaient impitoyablement bannis des maisons de Cîteaux ; les légumes, que les bénédictins non réformés mangeaient avec des assaisonnements, devaient paraître simplement cuits à l'eau sur la table des disciples de saint Bernard. De plus, remarquant « que jamais saint Benoît n'avait possédé d'église paroissiale, de droits sur les autels, les oblations, les dîmes ou les sépultures, pas plus qu'il n'avait eu de fermes et de moulins, de villages et de paysans relevant de son abbaye », les frères de Cîteaux renoncèrent à tout prélèvement fait à leur profit sur les dîmes paroissiales. Enfin, soit qu'ils voulussent pratiquer avec plus de rigueur la simplicité en renonçant à l'usage même de la teinture, soit qu'ils voulussent symboliser la pureté de l'âme, qu'ils regardaient comme leur plus riche trésor, ils adoptèrent pour leur vêtement la couleur blanche ou grise, au lieu de la couleur noire qui, de temps immémorial, distinguait le costume des anciens bénédictins.

Un judicieux écrivain, M. Moutié, signale encore d'autres différences entre les maisons réformées et les anciennes abbayes bénédictines : « Les ordres réformés, dit-il, avaient pour caractère commun, outre une plus grande austérité de vie, la prédominance du travail manuel sur la culture littéraire, dont l'abus avait amené le relâchement dans les grandes abbayes, et aussi le retranchement, dans l'architecture, de toute ornementation superflue (1). Ils laissaient aux Univer-

(1) L'église de l'Abbaye Blanche, près Mortain, construite selon toute

sités le vers latin, trop souvent employé à des sujets profanes, comme dans les poésies de Baudry, abbé de Bourgueil. Ils laissaient, de même, aux cathédrales et aux églises des riches paroisses les sculptures multipliées, les peintures brillantes, les vitraux étincelants, pour se renfermer dans la modestie qui convient à des moines. Mais, en s'éloignant des artistes et des littérateurs, ils se rapprochaient des artisans et des laboureurs pour la culture de la terre et la pratique de plusieurs industries. Chacune des nouvelles abbayes était une ferme modèle, et souvent de petites usines s'y trouvaient jointes (1) ».

Pendant que saint Bernard greffait ainsi sur le vieil arbre de saint Benoît un jeune et vigoureux rejeton, d'autres réformateurs faisaient refleurir la discipline monastique dans le Midi de la France : saint Étienne de Muret fondait l'Ordre de Grandmont, et saint Bruno, la Chartreuse de Grenoble.

Restaient les provinces de l'Ouest, dont les couvents avaient souffert, eux aussi, de la tendance générale au relâchement. Elles furent renouvelées, quant à l'esprit religieux, par trois hommes à qui la Providence avait ménagé plusieurs années de vie commune, et qui ne se séparèrent qu'après avoir contracté ensemble une amitié indissoluble : Bernard, qui devint premier abbé de Tiron, Robert d'Arbrisselles, qui institua l'Ordre de Fontevrault, et Vital de Mortain, fondateur du monastère et de la congrégation de Savigny.

L'emplacement de cette dernière abbaye était situé au fond d'une vallée étroite, en forme d'entonnoir, et couronnée de presque tous côtés par une vaste forêt qui prolongeait son ombre sur les cloîtres. Il avait été concédé à saint Vital par

apparence à la fin du XII[e] siècle, et actuellement encore parfaitement conservée, est un type très pur du style dit cistercien.

(1) *Cartulaire de l'abbaye des Vaux-de-Cernay*, Introduction.

Raoul Ier, seigneur de Fougères. C'est là qu'au milieu de chênes séculaires, « dans une situation affreuse », comme disent les chartes, saint Vital s'établit avec ses premiers compagnons, au nombre de quarante.

Pendant sept années environ, « ils vécurent chacun selon le don qu'ils avaient reçu de Dieu (1) » ; mais, s'étant multipliés jusqu'au nombre de cent quarante et plus, ils désirèrent vivre en communauté. Saint Vital jeta les fondements d'une première et modeste église, qui fut consacrée à la Sainte-Trinité ; il donna ensuite à ses compagnons la règle primitive de saint Benoît, avec quelques constitutions particulières.

Le lecteur trouvera, dans le corps du présent ouvrage, de très amples renseignements sur saint Vital et ses premiers successeurs ; aussi ne m'attarderai-je pas à raconter ici les origines de l'abbaye (2). Tout au plus ferai-je remarquer

(1) Fleury, *Hist. eccl.*, t. XIV, p. 170.

(2) Je crois néanmoins devoir suppléer ici par quelques explications à l'obscurité qui règne dans le chapitre XI du 1er Livre, traitant du séjour de saint Vital dans les forêts de Craon et de Fougères. Je commence par citer le passage correspondant de la *Vie de S. Vital*, par Etienne de Fougères : il est beaucoup plus clair que le texte de notre auteur.

« Hic (*S. Vitalis*) heremiticam vitam in loco qui Domini petra dicitur *decem et fere septem annis* strenuè duxit, non sine visitatione probarum honestarumque sui temporis personarum, domini videlicet Roberti de Arbrexel qui cœnobium quod Fontebrundi dicitur ædificavit, et Domini Bernardi de Tyron, cum aliis clarissimis ejusdem professionis personis, qui in prædicto loco Domini petræ more sanctorum patrum collationes persæpissimas facientes, de sanctæ Ecclesiæ statu et animarum utilitatibus disserebant. »

La charte de fondation de Savigny est de 1112. Si l'on admet le chiffre de dix-sept années donné par le texte précédent, saint Vital aurait vécu en ermite, à Dompierre, de 1094 au commencement de 1112. Il n'aurait donc guère passé qu'une année dans les rochers de Mortain. Du reste, lorsque Etienne de Fougères assure que saint Vital passa dix-sept ans à Dompierre, il ne veut certainement pas dire qu'il y resta sans interruption. Il a soin, en effet, d'ajouter qu'il fut en fréquents rapports de visites avec

que l'extension extrêmement rapide de la nouvelle fondation ne fut pas très favorable au succès de la réforme inaugurée par saint Vital.

les saints personnages qui vivaient à cette époque. Il se rendait très souvent auprès d'eux et encourageait, par ses conseils et sa présence, les nombreux ermites qui remplissaient les forêts de Mortain, de Savigny et de Fougères. Il alla même à Craon et à la Guerche; mais *sa demeure habituelle, son ermitage préféré*, paraît toujours avoir été Dompierre, où il devait aller mourir. Aucun de ses historiens n'y contredit. Orderic Vital ne parle que de la forêt de Savigny. Or, Dompierre n'est qu'à trois lieues de cette forêt. Geoffroy le Gros dit que saint Vital ayant demeuré quelques années dans la forêt de Fougères, fut ensuite obligé de se retirer dans celle de Savigny, où il fixa sa résidence. Mais il me semble qu'il confond saint Vital avec les ermites qu'il dirigeait et dont plusieurs habitaient la forêt de Fougères. Ce sont ces derniers qui durent quitter cette forêt lorsque le seigneur de Fougères leur donna celle de Savigny.

En somme, je pense que saint Vital quitta le comté de Mortain en 1093 et s'établit d'abord dans les rochers de cette ville; puis, en 1094, il se retira à Dompierre, où il établit sa résidence, mais d'où il ne cessa de rayonner vers les solitudes voisines qui contenaient de nombreux ermites. Il eut bientôt sous sa direction tous ceux de Mortain, de Savigny et de Fougères, qu'il alla souvent visiter et encourager. Vers cette époque, c'est-à-dire dès le commencement de sa vie érémitique, apprenant que de pareilles colonies existaient dans la forêt de Craon, sous la conduite de Robert d'Arbrisselles, il crut devoir, par humilité, aller trouver ce saint homme pour se mettre lui-même, avec ses disciples, sous sa direction, ce que refusa Robert. Saint Vital revint donc presque aussitôt en Basse-Normandie.

La *Vie de saint Bernard de Tyron* confirme cette opinion.

Fuyant vers 1097 ou 1098 l'abbaye de Saint-Savin, dont on voulait l'élire abbé, il voulut se faire ermite et vint trouver un solitaire du voisinage, nommé Pierre des Etoiles, qui fut plus tard fondateur de Font-Gombaud. Celui-ci, qui avait entendu parler de saint Vital, conseilla à Bernard d'aller se mettre sous sa direction, pensant qu'on n'irait pas le chercher jusque-là. Le voyage de Bernard, qui avait pris le pseudonyme de Guillaume, est raconté d'une façon charmante par Geoffroy-le-Gros. Bernard alla trouver Vital. En quel lieu? Très vraisemblablement à Dompierre. Ce dernier assembla son chapitre, et dit au voyageur de

Sous le bienheureux Serlon, quatrième abbé de Savigny, la Congrégation comptait plus de trente monastères, tant en France qu'en Angleterre, en Écosse et en Irlande. A de

visiter toutes les cellules et d'en choisir une à son gré. Il choisit celle d'un ermite nommé Pierre, pauvre cabane adossée à une masure dédiée à saint Médard (Saint-Mars-d'Egrenne ou Saint-Mars-sur-la-Futaie). Il y vécut trois ans. Après ce temps, on apprit le lieu de sa retraite et les moines de Saint-Savin le cherchèrent de nouveau pour le faire abbé. Averti par un religieux, il s'enfuit à Chausey. Un nouvel abbé ayant été nommé à Saint-Savin, Pierre des Etoiles révéla à saint Vital quel était le saint personnage qui se cachait sous le nom de Guillaume, et Vital envoya le bienheureux Pierre à Chausey pour le décider à revenir.

Bernard y consentit, et vint bâtir une cellule à Fontgehars, près Mantilly, tout près de celle de saint Vital, dans le lieu où saint Guillaume Firmat devait fonder plus tard un monastère.

Bernard y resta *peu de temps*. L'abbé Raymond usant d'adresse parvint à l'emmener au monastère de Saint-Cyprien, où quelques mois plus tard il fut nommé abbé après lui. Au Concile de Poitiers, des difficultés surgirent entre Bernard et les moines de Cluny (novembre 1100). Bernard alla alors retrouver saint Vital, et commença avec lui, Guillaume Firmat et Robert d'Arbrisselles, à prêcher par toute la France. Ce dernier alla, dès cette époque, fonder Fontevrault. Saint Vital assista au Concile de Londres, en 1102. En 1104, Bernard fut rappelé à Saint-Cyprien, mais quitta de nouveau cette abbaye vers 1106, retourna pour peu de temps à Chausey, puis revint trouver saint Vital et s'établir dans la forêt de Fougères. C'est alors que nous le trouvons résidant à Chénedé, et c'est le grand concours qu'il attira autour de lui qui inquiéta Raoul de Fougères pour le gibier de ses forêts, qu'un tel mouvement effrayait.

Saint Vital lui demanda alors la forêt de Savigny. Probablement il demanda d'abord la permission d'y établir ses ermites avec Bernard de Tyron; lui-même paraît y être venu habiter assez fréquemment. « Ils y bâtirent des cabanes, dit Geoffroy-le-Gros, à peu de distance les unes des autres, et Vital s'en fit une éloignée d'environ deux stades (250 pas).»

Bernard demeura deux ans dans cette solitude. Mais, dès 1107, il avait demandé des terres à Rotrou, comte du Perche, et commencé à bâtir le monastère de Tyron, qui ne fut en état de recevoir les moines qu'en 1109. C'est vers 1106 que Bernard devait être à Chénedé. Il n'y resta guère qu'un an. De 1107 à 1108, il habita dans la forêt de Savigny, et

pareilles distances, il était difficile de maintenir les liens d'une obéissance rigoureuse. Des velléités d'indépendance se manifestèrent dans quelques monastères anglais.

Serlon tenait tous les ans un chapitre général de la Congrégation. Voyant que certains abbés d'outre-mer négligeaient de s'y rendre, il résolut de se donner à saint Bernard avec tous les monastères qui dépendaient de Savigny (1147).

Cette résolution, qui surprend de prime abord, s'explique, à la réflexion, par la haute vertu et la largeur d'idées de l'abbé Serlon. Cîteaux et Savigny devaient leur origine à une inspiration commune. Saint Bernard et saint Vital s'étaient proposé l'un et l'autre de rétablir la régularité et l'austérité primitive de l'Ordre de Saint-Benoît dans les couvents français ; leurs constitutions se ressemblaient presque de tous points ; le costume même de leurs religieux ne différait guère ; pourquoi, dès lors, ne pas rassembler les deux familles Savinienne et Cistercienne, sous le bâton pastoral d'un religieux dont la sainteté et le génie étaient hors de pair

entra, en 1109, à Tyron. En même temps, Raoul de la Futaie, dont le souvenir se trouve probablement à Saint-Mars-de-la-Futaie, où un village s'appelle encore la Futaie, allait fonder l'abbaye de Saint-Sulpice, près Rennes. Aubert, l'un des ermites de la forêt de Fougères, alla l'y rejoindre, après avoir séjourné, on le croit du moins, à la chapelle Saint-Aubert.

Quelques ermites restèrent dans la forêt de Fougères et aux environs. Tel fut Engelger qui, selon dom Lobineau, continua de résider dans le voisinage. Ce pourrait bien être le même personnage que cet Angellarius, qui avait donné le terrain d'un de ces ermitages pour bâtir Laignelet, antérieurement à 1090.

En 1106, saint Vital s'interposa comme médiateur entre Henri I[er] et son frère Robert; en 1108, il assista au Concile de Londres. Il revint ensuite à Dompierre. Les ermites exprimaient alors le désir de vivre en commun. Cent quarante d'entre eux le prièrent de bâtir un monastère. C'est alors qu'il obtint définitivement la concession de la forêt de Savigny et qu'il y fonda son abbaye en 1112.

et qui fut, sans contredit, l'homme le plus extraordinaire du xııᵉ siècle ?

La Providence bénit cette généreuse pensée : à partir de sa réunion à l'Ordre de Cîteaux, la Congrégation de Savigny ne cessa de prospérer et de s'étendre, jusqu'à ce que le régime de la commende vînt la frapper, comme tous les autres instituts, d'une irrémédiable décadence.

Notre auteur conduit son récit jusqu'à la fin de l'administration d'Étienne de Lexington, treizième successeur de Serlon, élu abbé de Clairvaux en 1244. Il me reste à le compléter brièvement, pour, ensuite, revenir à la critique du texte que je présente au lecteur.

Après Étienne de Lexington, l'abbaye de Savigny fut gouvernée par Étienne de Châteaudun, qui avait été doyen de l'église cathédrale de Rouen, puis abbé de Beaubec. L'année même de son élection, Raoul III de Fougères, héritier de la bienveillance de ses ancêtres pour l'abbaye de Savigny, sollicita du Souverain Pontife, au nom des religieux, la canonisation de saint Vital et de ses premiers successeurs, saint Geoffroy, saint Pierre d'Avranches et saint Hamon. On n'a pas trouvé trace de la réponse du pape Innocent IV, mais elle ne dut pas être défavorable, car, à partir de ce moment, le culte de ces saints commence à se répandre dans une grande partie de la chrétienté.

Les moines de Savigny furent ensuite gouvernés par Guillaume de Courtils, élu au commencement de 1256, qui obtint le privilège de conférer les ordres mineurs. Il eut pour successeur Jean de Balon, célèbre par la réforme qu'il voulut introduire dans l'Ordre de Cîteaux et par la lettre qu'il écrivit, à ce sujet, aux monastères d'Angleterre et du pays de Galles. Puis vient une suite d'abbés qui ne paraissent avoir signalé leur passage que par le maintien de la discipline dans le monastère : Guillaume, élu vers l'an 1277, Jean II,

vers 1281, Pierre de Carde, Jean III ou Roger d'Hibernie, mort en 1289. Guérin, Raoul II, mort en 1297, et Nicolas de Cusors, en 1305. Ce qui me porte à croire que ces abbés conservèrent la régularité et l'esprit religieux dans le couvent, c'est que l'archevêque de Rouen, Odon Rigault, qui faisait alors ses visites pastorales en Basse-Normandie et qui note si exactement les abus qu'il rencontrait dans la plupart des maisons, fait mention de son passage à Savigny sans donner aucun détail (1).

Après la mort de Nicolas de Cusors, les religieux de Savigny furent gouvernés par l'abbé Thomas, ancien moine de Foucarmont. Nous lisons dans la *Chronique de Savigny* qu'il eut de grands démêlés avec la comtesse de Mortain, qui, selon toute apparence, contestait quelques-uns des droits de l'abbaye. Il eut pour successeurs Pierre Dondaines et Raoul de Jouy, tous deux anciens abbés de Saint-André de Gouffern. Ce dernier mourut au mois de mars 1314. Les noms de leurs successeurs, Jean de Terville, Richard, Nicolas, Michel de Châteaudun, Samson, Robert, Julien, Jean Le Verrier (2), se trouvent, sans beaucoup de renseignements, dans les chartes de l'abbaye de 1314 à 1409, le plus souvent mêlés à des procédures que faisaient naître les possessions de plus en plus nombreuses de l'abbaye.

Chacun d'eux avait obtenu de nombreux privilèges et d'abondantes aumônes. Les rois de France et de Navarre leur avaient adressé des lettres de confirmation de leurs biens pendant les années 1319, 1323, 1370 et 1392. Les ducs de Bretagne leur en expédièrent eux-mêmes en 1398; enfin Charles, comte de la Marche, leur assura de nombreuses possessions dans la baronnie de Fougères.

(1) *Livre des Visites*, p. 13.

(2) On voit une très belle pierre tombale de cet abbé dans l'église paroissiale de Savigny.

Jean Alleaume, successeur de Jean Le Verrier, obtint du pape Martin V, en 1418, le droit de porter la mitre et les ornements pontificaux. Il fut remplacé par Alain, dont la prélature fut loin d'être paisible.

On approchait des dernières luttes de la guerre de Cent ans. Les Anglais s'étaient rendus maîtres de presque toutes les places fortes et abbayes normandes. Seul, en Basse-Normandie, le Mont-Saint-Michel avait défié toutes leurs attaques. Résolus à profiter du premier moment favorable pour livrer l'assaut à la puissante forteresse, ils s'étaient retirés, au nombre de douze cents, dans l'abbaye de Savigny, d'où ils ne cessaient de ravager les contrées voisines. A la tête d'une poignée d'hommes, le sire de Lohéac, le comte de Laval et Ambroise de Loré se mirent en tête de déloger les Anglais de l'abbaye. Mais leurs forces étaient insuffisantes. Après un combat de quatre heures, qui coûta environ deux cents hommes aux assiégés, ils furent obligés de regagner les faubourgs de Fougères (1433). Mais c'était un avertissement pour la garnison anglaise : conduite par son chef, Vénables, elle quitta bientôt Savigny et se dirigea vers Lessay.

Le successeur d'Alain est ainsi désigné dans les chartes : *Venerable, saige et discret Maistre Aleaume Boucher, humble abbé du benoist Moustier de Nostre-Dame de Savigny*. Cet abbé acheta, pendant les années 1437 et 1438, deux livres de rente et six sillons de terre, au territoire de Vaux, non loin de la ville de Rennes.

Après lui, Alain de Boschen, élu abbé, mourut en 1449, et Jean Grivel, qui lui succéda, se démit de ses fonctions en 1463, avec l'autorisation du pape Pie II.

Pendant cette période, de nombreux privilèges furent encore accordés à l'abbaye par le roi Charles VII, au mois d'août 1450 (1), et par Jean, duc de Bretagne, comte de

(1) *Ordonnances des rois de France*, par de Villevault de Brequigny, et de Pastoret, t. XIV, p. 99.

Montfort et de Richemont, ainsi que par François, Pierre et Arthur, ses successeurs, les 3 octobre 1420, 23 décembre 1436, 2 août, 22 septembre et 20 octobre 1443, 10 octobre 1458. Chacun d'eux déclarait, dans ces actes solennels, prendre les religieux et leurs diverses maisons sous sa garde et protection spéciale. Des libéralités semblables furent faites plus tard : en 1534, par François Ier, roi de France, agissant en qualité d'administrateur et d'usufruitier des biens de son fils, François III, duc de Bretagne; en 1548, par Henri II; en 1623, par Louis XIII, et en 1655 par Louis XIV.

En 1463, Jean Grivel avait été remplacé par Nicolas des Mazures du Plat-Pinson. Cet abbé eut pour successeur, l'an 1500, Louis de Bourbon-Vendôme, évêque d'Avranches, pourvu de ce bénéfice par le roi Louis XII (1).

Avec lui apparaît le régime de la commende. On sait qu'il avait des goûts de grand seigneur. Après avoir fait restaurer magnifiquement le palais épiscopal d'Avranches, il bâtit à Savigny une demeure abbatiale plus confortable que celle dont s'étaient contentés les abbés réguliers. Il paraît, d'ailleurs, avoir témoigné un véritable intérêt à l'abbaye, dans laquelle son cœur fut inhumé; il mourut en 1510.

Il semble que le roi de France ait négligé de lui donner un successeur, puisque le nouvel abbé, Philippe de Sainte-Marie, entra en fonctions après une élection à laquelle prirent part les trente-six religieux qui habitaient alors le monastère (2). Cette élection fut, il est vrai, la dernière. A partir

(1) Titres divers des Archives de la Manche (fonds de Savigny).

(2) J'ai trouvé, en parcourant les chartes qui ont trait à l'administration de cet abbé, une particularité assez curieuse des usages de Savigny. En 1511, « Jean Millon l'esné et sa femme et Jean Millon le jeune et sa femme » se donnent au monastère, eux et leurs biens, à la condition qu'ils seront logés, hébergés, nourris, vêtus « leur vie durante » (l'ordinaire qu'on leur servira est stipulé), moyennant quoi, outre l'abandon de

de Louis d'Estouteville, nommé en 1517 par François Ier, les abbés de Savigny, évêques ou hauts dignitaires ecclésiastiques, ne font plus que de rares apparitions dans le monastère dont ils perçoivent les revenus. L'abbaye est considérée par eux comme une simple prébende, et le prieur claustral est, de fait, le chef de la maison. Le relâchement s'introduit alors parmi les religieux, et, sauf certains temps d'arrêt, le mouvement de décadence se précipitera, jusqu'à ce que survienne la Révolution, qui ne trouvera à Savigny que quelques moines paresseux et dissolus.

Louis d'Estouteville fit don au monastère d'un Cartulaire ou Catalogue des Chartes de l'abbaye, classées par ordre de matières.

Ce manuscrit, orné de ses armes, relié en bois et écrit sur vélin, avec lettres ornées, a été déposé à la Bibliothèque de la ville de Mortain. On lit, en tête du volume, les quatre vers suivants :

Lodocus antistes, regum de stirpe duorum
Estotevilla veteri cognomine dictus
Me dedit hic mille quingentis et tribus annis
Quatuor et lustris, passi post funera Christi.

Il eut pour successeur Jean-Dominique Cuppi, mort cardinal en 1553, et Bernard Cuppi, ou Bernardin de Cupis, évêque dans la marche d'Ancône, décédé en 1562; enfin César de Brancas.

Celui-ci ne fit que passer à Savigny, et y trouva une fin tragique, l'année même de sa nomination (1562). Les Calvinistes étaient alors maîtres de l'Avranchin et du Mortainais, où ils avaient exercé des violences inouïes. L'auteur de notre manuscrit, par une heureuse digression, a intercalé dans sa

leur fortune, ils s'engagent encore à travailler selon la volonté de l'abbé et pour le profit du monastère. — Voir, sur les frères *donnés*, le présent volume, p. 258, note (*a*).

narration le récit des scènes de carnage qui signalèrent leur passage à Savigny : « Ces impies, dit-il, conduits par les nommés Laroche et Bertault, après avoir pillé l'église, brisé les images, volé le monastère et emporté jusqu'au plomb des orgues, poussèrent leur fureur encore plus loin. Ils mirent le feu à la charpente de la nef, qui ruina la couverture, que l'on croit avoir été de plomb, du moins en voit-on encore sur les chevrons de la charpente, et massacrèrent le même jour douze des domestiques de cet abbé, qui fut emmené le lendemain à Yvoy (c'est une maison de campagne à trois lieues de Savigny), et, après l'avoir égorgé, ils le jetèrent dans les fossés du château, d'où il fut retiré le dimanche suivant. Il est enterré dans l'église de Mantilly, où l'on voit son tombeau, et lui peint au vitrage (1) ».

D'après un autre récit, César de Brancas, saisi par les protestants, fut attaché à une colonne et frappé de mille coups (2). Parmi les détails qui précèdent, le lecteur aura sûrement remarqué la mention de *douze* domestiques attachés à la maison de l'abbé. C'étaient là des mœurs fort différentes de celles de saint Vital et de ses premiers successeurs.

Les religieux de Savigny, qui souffraient de voir leur abbaye livrée à ces opulents bénéficiers, essayèrent alors de profiter des embarras du pouvoir royal pour s'affranchir d'un régime qui les scandalisait et les ruinait. Le monastère ne comptait plus que vingt-quatre moines (3). Cinq jours après la mort de César de Brancas, ils se réunirent et élurent, en qualité d'abbé, Robert de Luysière, leur prieur. Vaine tentative ! Dès le lendemain de l'élection, le cardinal de

(1) Livre sixième, chap. XXIX.

(2) *Gallia Christiana*, t. XI, col. 550.

(3) Archives de la Manche, fonds de Savigny. — En 1548, le nombre des moines de Savigny s'élevait à 34. — Au siècle précédent, il avait été de 43.

Rambouillet, Charles d'Angennes, était nommé par le roi Charles IX à l'abbaye de Savigny, et Robert de Luysière était obligé d'abdiquer en sa faveur.

Charles d'Angennes prit possession du monastère le 24 mars 1563, et mourut en 1587. Après sa mort, Savigny resta sans titulaire pendant une année entière, et un laïque, nommé Jacques Cadiou, fut nommé par le roi le 1er juin 1587, en qualité d'économe et de commissaire pour percevoir et administrer les revenus du monastère. Enfin, le 30 mai 1588, Claude du Bellay, prieur de Cunant, conseiller du roi, etc., prit possession de l'abbaye de Savigny. Son administration fut intelligente et vraiment réparatrice. Il releva les ruines faites par les protestants et augmenta les bâtiments de l'abbaye, à laquelle il légua même, par son testament, une bonne partie de sa fortune. Aussi les moines, peu habitués à ces procédés de la part d'un abbé commendataire, placèrent sur son tombeau, dans l'église de Sainte-Catherine, une épitaphe très longue et très élogieuse, que l'on peut lire dans la *Gallia Christiana* (1).

De plus, un auteur du temps, qui s'est beaucoup occupé de Savigny, lui consacra, dans un recueil édifiant, une notice intitulée : *Discours sommaire de la vie et du trépas de Claude Du Bellay, abbé de Savigny* (2).

Après Claude du Bellay, nous voyons passer sur le siège abbatial de Savigny un certain nombre de personnages, ecclésiastiques ou laïques, qui ne semblent pas s'être préoccupés du monastère autrement que pour en percevoir les revenus : Antoine de Bourbon, fils naturel et légitimé du roi Henri IV, décoré du titre de comte de Moret, qui administra l'abbaye jusqu'en 1622; puis Nicolas Longis, docteur en théologie, mort en 1629; le duc Charles de la Vieuville, qui cessa ses

(1) T. XI, col. 551.

(2) Louis Texier : *Le Trésor des âmes dévotes*, 1638, p. 667 à 694.

fonctions en 1644; Henri de la Vieuville, chevalier de Malte, qui fut abbé jusqu'en 1650, Charles-François de la Vieuville, évêque de Rennes, qui prit possession de Savigny le 17 juillet 1650, et mourut en 1676. Celui-ci eut pour successeur François-Marie de la Vieuville, également évêque de Rennes, suivant la *Gallia Christiana*, mais dont le nom ne figure pas sur la liste donnée par dom Lobineau dans son *Église de Bretagne*. Il était fils du duc de la Vieuville, et n'était encore que simple clerc, lorsqu'il fut nommé abbé commendataire de Savigny, par lettres du roi Louis XIV, datées de Saint-Germain-en-Laye, le 3 février 1676 (1). Cet ecclésiastique introduisit la réforme dans son monastère, et y fit observer la régularité qui paraît s'y être maintenue, du moins dans une mesure convenable, plus de cinquante ans.

François-Marie de la Vieuville eut pour successeur le cardinal Toussaint de Forbin-Janson, nommé en 1690 par le duc de Bournonville.

Sous son administration, un terrible incendie se déclara dans l'abbaye et détruisit une partie de l'église Sainte-Catherine, les réfectoires et les bâtiments des hôtes. Un arrêt du Conseil d'État du 25 mai 1706, autorise les religieux à dépenser, pour la réédification des bâtiments ruinés, une somme de 23,700 livres, produit de la vente de 117 arpents de bois dans la forêt de Normandie. François Gaultier, prêtre du diocèse de Séez, qui fut ambassadeur du roi de France près la cour d'Angleterre, fut ensuite pourvu de l'abbaye de Savigny.

Il devait être éclipsé par son successeur, le plus illustre assurément des abbés commendataires de Savigny, Massillon, évêque de Clermont. Ce dernier entra en possession de son abbaye le 3 octobre 1721. Il n'avait de bénéfice, avec son évêché, que celui de Savigny, qui lui valait 22,000 livres,

(1) Archives de la Manche, fonds de Savigny.

moins les charges qui pouvaient monter à 4,200 livres. Le prélat fut, du reste, mis en demeure de faire, devant l'assemblée générale du clergé de France, réunie en 1730, la déclaration détaillée des revenus de Savigny.

Cette déclaration nous a été conservée, et il me semble intéressant de la reproduire ici, d'après M. Hippolyte Sauvage, qui l'a consignée dans ses *Recherches historiques sur l'arrondissement de Mortain*.

Les revenus de l'abbaye étaient divisés en trois portions égales : la première pour l'abbé, la seconde pour la communauté, et la troisième pour les réparations. Cette répartition, plus équitable que celle qu'on admettait dans beaucoup d'autres abbayes, avait été réglée au commencement du XVIIIe siècle, après l'incendie dont nous avons parlé. L'abbaye possédait des revenus territoriaux dans sept évêchés. Voici la nomenclature des fermes et rentes qui lui appartenaient :

1° Dans l'évêché d'Avranches : la ferme dite des Réserves de Normandie ; le pré et l'étang de la Forge ; les dixmes du Teilleul ; celles de Virey, avec un fief dans la paroisse ; la ferme, les prairies, les rentes et les dixmes de Brécey ; la dixme et le fief de Moidrey ; la dixme de Sourdeval ; le moulin de la Bite ; celui du Prey ; le moulin Gisland ; la ferme du Désert ; la prairie de la Lande, de la Potinaye et autres aux environs de l'abbaye ; tous les fiefs aux environs de la forêt de Normandie et dans le bois de Marcilly ; le fief Veuval ; les dixmes et terres de la paroisse de Champservon ; le fief Pabren ; l'herbage de la Basse-Court, derrière le logis abbatial, et le grand jardin au-dessus, avec partie du manoir abbatial pour le logement du fermier général ; le droit de pêche et quelques arpents de bois dans la forêt de Savigny ;

2° Dans l'évêché de Rennes : la terre et la seigneurie de Vaux ; les dixmes et fief Ferré ; le fief de l'Aumosne de Marche ; la seigneurie et ferme de Champfleury ; la dixme

du Loroux et fief situé dans cette paroisse; la seigneurie de Létang et le moulin de Fayel; le greffe de la juridiction de Savigny à Fougères; le moulin à blé et le petit moulin à tan à Fougères; 430 livres de rentes dues par le domaine royal de Fougères;

3° Dans l'évêché du Mans : la ferme dite des Réserves du Mayne; le moulin et l'étang de Pont-Pierre; la ferme Saint Élies ou Primaudon; les dixmes de la paroisse de Vautorte; les fermes de Monchasse et de Courte-Fosse; le greffe de la juridiction de ladite abbaye à Mayenne; la ferme de la Verrerie; tous les fiefs aux environs de la forêt du Mayne, d'une contenance de 265 arpens, et une futaye sur la ferme de Primaudon;

4° Dans l'évêché de Coutances : les dixmes et terres de Cretteville; le dixmes et fiefs de la paroisse d'Hudimesnil; les dixmes des paroisses de Houteville et de Mont-Martin; les dixmes de la paroisse de Gouville;

5° Dans l'évêché de Bayeux : les dixmes et fief de Pleine-Soëuvre; le fief de Landisac et ses dépendances; les terres, fiefs et rentes aux paroisses de Comme et Hautelonde; la ferme, rentes seigneuriales, moulins et dixmes de Villiers-Fossard; la baronnie de Than et dépendances; la terre Mattieu;

6° Dans l'évêché de Rouen : une rente de 60 livres par an, due par le domaine royal du Pont-Audemer;

7° Dans l'évêché de Paris : une rente annuelle de 75 livres, constituée au capital de 5,000 livres, due par l'Hôtel de Ville de Paris (1).

Massillon mourut en 1742, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Il eut pour successeur, à Savigny, messire François Odet d'Aydie, conseiller et aumônier du roi, grand vicaire et doyen de la cathédrale de Tours. Celui-ci conserva son titre

(1) H. Sauvage, *Recherches sur l'arrondissement de Mortain*, p. 334.

et ses revenus jusqu'à la Révolution. L'administration intelligente des sept ou huit prieurs qui se succédèrent pendant sa longue vie augmenta la prospérité matérielle de l'abbaye, tout en la maintenant dans un état satisfaisant de régularité, sauf pendant les dernières années.

On en pourra juger par le tableau suivant, dont j'ai trouvé l'original à la bibliothèque d'Avranches : il émane d'un religieux fort distingué, dom Pierre-Marie Bonnet, docteur de Sorbonne, qui fut prieur de Savigny de 1766 à 1772, et qui a laissé un manuscrit, malheureusement perdu, relatif à l'histoire de cette maison.

On observera que, dans l'état des revenus et des charges dressé par lui, et qu'on va lire ci-dessous, il s'agit, bien entendu, de la mense conventuelle et non de la mense abbatiale.

ÉTAT DU SPIRITUEL ET TEMPOREL DE L'ABBAYE DE SAVIGNY,
ORDRE DE CITEAUX,
FILIATION DE CLAIRVAUX, AU DIOCÈSE D'AVRANCHES.

« La Communauté est actuellement composée de dix-huit relligieux. Les grandes charges de la maison, les réparations qui montent à plus de quatre-vingt mille livres, l'arrivée des novices de moment à l'autre ne permettent pas d'avoir une Communauté plus nombreuse.

État du spirituel.

A deux heures du matin, on dit Matines de la Vierge, après quoy on fait la méditation et on dit Matines canonialles.

A six heures, on dit Primes, après Primes on va au Chapitre où on y lit le *Martyrologe*, un chapitre de la règle de saint Benoît et on y chante les prières accoutumées.

A neuf heures, on chante tous les jours Tierce, la messe de communauté, et après la messe, on dit Sexte.

A onze heures, on chante Nonne ; ensuite on va au réfectoire, où on fait la lecture de l'Écriture sainte et de quelques livres de piété.

A quatre heures, on chante tous les jours Vêpres ; à cinq, on va au réfectoire où on fait la lecture comme au dîner.

A six heures, la Communauté se rend au chœur, où on fait pendant un quart d'heure une lecture des ouvrages de saint Bernard. Après la lecture on chante Complies ; après Complies, on fait la méditation, et, le signal donné par le supérieur, tous les relligieux se retirent en silence au dortoir.

On peut assurer que l'office de jour et de nuit se fait régulièrement à Savigny aux heures marquées ; toutes les fondations et les charges y sont acquittées avec l'exactitude la plus grande. La clôture y est observée régulièrement, et aucun relligieux ne sort de la maison sans permission expresse du supérieur.

Le prieur et tous les relligieux s'empressent par leur assiduité à l'office, par leur régularité, d'édifier le public ; il ne se passe. grâce à Dieu, dans la maison, ny abus ny désordre, et si quelqu'un avoit le malheur d'oublier les obligations de son état, il seroit puni ou par le prieur ou par Monsieur le très révérend abbé de Clairvaux, supérieur de la maison, qui en seroit aussitôt informé.

La cure du village de Savigny est la seule cure régulière de la maison ; elle est desservie par un relligieux qui demeure dans son presbytère.

État du temporel de Savigny.

Le revenu en argent, produit des fermes passées devant notaire, est de 15,543 l.

La manse abbatiale rend à la conventuelle, par an, 2,060 l.

Les rentes foncières, petit couvent, 215 l. 16 s. 6 d.

Les hypothèques, défalcation faitte des 2 vingtièmes et des sols pour livre, sont de 424 l. 9 s.

Les rentes seigneurialles sont de 30 l. 9 s.

Bleds.

Froment en rentes seigneurialles, treize cent vingt boisseaux, poids de vingt livres, à 20 sols année commune, font 1,320 l.

Seigle, 246 boisseaux à 30 s. le boisseau, 369 l.

Sarrazin, deux cent quarant-deux razières à 20 s. la razière, 242 l.

Avoine, 300 razières, petite mesure, à 12 à 14 sols, 200 l.

Nota. — Que le seigle, le sarrazin et l'avoine qu'on reçoit et qu'on estime icy ne suffisent pas pour la maison et pour les pauvres et qu'on est obligé d'en achepter pour fournir à la consommation.

Boys.

La manse conventuelle n'a par an que le tiers de cinq arpents de bois qui ne suffisent pas pour le chauffage de la maison, et qui, à cent livres l'arpent, font 166 l. 13 s. 4 d.

Le total du revenu, estimation faitte de toutes les denrées qui se consomment dans la maison, est de 20,571 l. 7 s. 10 d.

État des charges.

Les décimes de l'année présente sont de 2,105 l. 8 s.

Les décimes et suppléments de portion congrûe aux s^rs curés de Moidrey, des Loges, du Tilleul, sont de 381 l. 15 s.

Au s^r curé de Brécey, ses quatre vicaires ; pour l'office du trésorier ; aux maîtres d'écolle, 1,320 l.

Pour l'entretien et réparation de huit chœurs d'église,

d'une grande nef, de trois chapelles et y fournir livres, calices, vases sacrés, chappes, chasubles et autres ornemens, pour chacun an, 800 l.

Pour l'entretien des ornemens de la sacristie de la maison, pour les cierges, huile de la lampe, 300 l.

Pour l'entretien de 23 fermes, 13 granges, dix maisons, 3 moulins, 900 l.

Pour les contributions de l'Ordre, pour les honoraires du médecin, chirurgien, entretien de l'orgue, 725 l.

Pour la rente de douze mille livres empruntées au denier vingt, 600 l.

Pour les gages des domestiques, gardes boys, 1,018 l.

Les aumônes, où se trouvent quatre à cinq cent pauvres sans compter les pauvres honteux, consomment plus que la provision de bled, et montent, année commune, en pain, viande, argent, habits, à 2,200 l.

L'hospitalité qu'on exerce envers tous les étrangers, militaires, soldats et autres, monte au moins chaque année à 650 l.

Pour les frais de régie, les procès occasionnés par la grande féodalité des mers (?), par l'éloignement des fermes, 700 l.

Pour le couvreur, vitrier, serrurier, maréchal, l'entretien des bâtiments de la maison, meubles et ustensiles, 850 l.

Il est bon d'observer que la manse conventuelle a en Bretagne cinq hautes justices contentieuses qui sont des charges réelles.

Les charges de Savigny, sans comprendre les mortes payes, les frais de la basse-cour, les ports de lettres, les réparations extraordinaires, les voyages de relligieux à raison de santé, leurs changements de maison qui sont un effet de la grande économie qu'on observe dans la maison, montent à 12,550 l. 3 s. 2 d.

Le total du revenu, estimation faitte de toutes les denrées est de 20,571 l. 7, 10.

Partant restent 8,021 l. 4, 8.

Sur quoy il faut nourrir, habiller, entretenir dix-huit relligieux et quelquefois plus, et nourrir journellement cinquante à soixante personnes, tant domestiques, ouvriers, journaliers et autres pauvres gens auxquels la maison donne de l'ouvrage et fournit la subsistance, sans compter les aumônes qu'elle fait habituellement à tous les pauvres qui se présentent.

Je soussigné certifie le présent état vrai et exact.

F. P.-M. Bonnet, prieur de l'abbaye de Savigny. »

L'abbé d'Aydie obtint du pape Benoît XIV un bref daté du 27 janvier 1751, accordant des indulgences à ceux qui visiteraient l'église de Notre-Dame de Savigny. Mais son administration est surtout à signaler par les travaux d'agrandissement et d'embellissement qui furent exécutés, de son temps, à l'abbaye.

La partie abbatiale et la plus grande partie du bâtiment des hôtes furent complètements reconstruits dans le style adopté au XVIIIe siècle pour la maison de l'Ordre de Saint-Benoît.

Le prieuré de Beaufour, maison de plaisance du prieur, situé à quelques kilomètres seulement de l'abbaye, date également de cette époque. Mais c'est surtout l'église abbatiale qui fut l'objet de dépenses considérables : autels de marbre, tableaux, grilles artistement travaillées, rien ne fut épargné pour donner à ce sanctuaire une richesse et un éclat digne du grand Ordre auquel il appartenait. Les travaux étaient à peine terminés lorsque la Révolution éclata. Le dernier abbé, âgé de quatre-vingt-huit ans, mourut tranquillement à Périgueux vers 1790 (1). Les moines, au nombre de quinze,

(1) Cf. Hip. Sauvage, *le Dernier abbé de Savigny, François Odet d'Aydie.*

reçurent, pour les années 1790 et 1791, des pensions montant de 900 à 1,200 fr., selon leur âge, puis, se dispersèrent, emportant simplement les meubles de leurs cellules. Quant au dernier prieur, dom Louis Verdier, il devint, dit-on, secrétaire de Condorcet.

Les renseignements qui précèdent m'ont été fournis, soit par la *Gallia Christiana*, dont j'ai dû parfois rectifier les assertions, soit par le si consciencieux travail de M. Hippolyte Sauvage sur le Mortainais (1), soit enfin par les chartes originales que j'ai consultées aux Archives nationales, aux Archives de la Manche et à la Bibliothèque d'Avranches.

J'ai également puisé diverses indications dans la *Neustria pia* (p. 676) et dans la notice trop succincte que le P. Hélyot consacre à la Congrégation de Savigny (2).

Mais il est temps de faire connaître l'auteur du manuscrit que je présente au lecteur.

L'*Histoire de la Congrégation de Savigny* porte, dans toutes les copies que j'ai eues sous les yeux, les initiales suivantes, placées à la suite du titre : P. D. C. A. P. D. S.

Cette énigme ne paraît avoir été déchiffrée complètement par aucun des historiens qui se sont occupés incidemment de Savigny. M. l'abbé Sauvage, dans les notes de la *Vie de saint Vital* qu'il a empruntée aux pièces justificatives de notre manuscrit (3), exprime l'opinion qu'il faut attribuer l'*Histoire de la Congrégation de Savigny* à un prieur de ce monastère, mais il n'ose pas se prononcer sur son nom. Le même scrupule arrête l'abbé Darras, qui se borne à dire : « Ces initiales signifient vraisemblablement : Par Dom C. A., Prieur de Savigny (4). » Or, il s'agit de savoir quel peut être le prieur désigné par les initiales C. A.

(1) *Recherches historiques*, etc.
(2) *Histoire des Ordres religieux*, t. VI, p. 109.
(3) *Analecta Bollandiana*, t. I.
(4) *Histoire générale de l'Église*, t. XXIV, p. 604.

En compulsant, aux Archives de la Manche, le fonds de Savigny, j'ai trouvé un grand nombre d'actes signés par Claude Auvry, prieur. Ces actes s'étendent de l'année 1698 à l'année 1712. En supposant que ce prieur fût l'auteur du manuscrit en question, les fameuses initiales s'expliquaient naturellement. Il fallait lire, dès lors, P. D. C. A. P. D. S. : par Dom Claude Auvry, prieur de Savigny.

Ce n'était là, toutefois, qu'une hypothèse très plausible à la vérité, mais que des indications plus positives pouvaient venir renverser. J'ai donc poursuivi mes investigations afin d'arriver à établir, sur des preuves aussi solides que possible, l'identité de Claude Auvry avec l'auteur du manuscrit.

L'historien de la Congrégation de Savigny ne parle qu'une seule fois de lui-même dans le cours de son travail. Voici en quels termes : « Dieu m'ayant fait la grâce de me destiner cette maison (l'abbaye des Vaux-de-Cernay) pour le lieu de ma retraite, on voudra bien souffrir que je m'étende un peu plus sur ce qui la regarde que je ne ferai à l'égard des autres monastères de la Congrégation de Savigny (1) ». Ce sont là de courtes paroles, mais elles contiennent une indication précieuse. L'auteur de notre manuscrit a passé les dernières années de sa vie à l'abbaye des Vaux-de-Cernay, et c'est là qu'il a composé son travail, du moins en partie.

Si donc l'on trouve le nom de Claude Auvry sur les listes de religieux de ce monastère vers la fin du XVII[e] siècle ou le commencement du XVIII[e], il n'y aura plus de doute possible sur le vrai nom de l'historien de Savigny.

C'est dans l'espoir d'arriver à cette certitude que j'ai compulsé, aux Archives de Seine-et-Oise, le fonds des Vaux-de-Cernay, et j'ai été assez heureux pour y trouver, dès mes premières recherches, la solution depuis longtemps prévue.

J'ai tout d'abord rencontré une pièce signée de Claude

(1) Manuscrit de la Bibliothèque nationale, folio 202.

Auvry, religieux profès. C'est un « procès-verbal de l'estat des lieux réguliers, au temps de l'installation de Charles Louvet en la charge de prieur des Vaux » (21 février 1680). J'ai même reconnu dans la signature de Claude Auvry la même écriture que j'avais antérieurement remarquée aux Archives de la Manche. C'était donc bien le même personnage qui avait vécu aux Vaux-de-Cernay, et qui avait été prieur de Savigny : l'auteur certain du manuscrit était enfin trouvé. Néanmoins, la date précédente ne laissait pas que de m'embarrasser. Claude Auvry avait dû, d'après les chartes déposées aux Archives de la Manche, quitter Savigny et se retirer aux Vaux-de-Cernay vers 1712. Comment son nom figurait-il dans les règles de cette dernière abbaye à l'année 1680 ?

Un cahier que j'ai fini par rencontrer aux Archives de Seine-et-Oise m'a donné la clef du mystère.

Ce cahier est intitulé : « Journal ou registre de ce qui s'est fait ou passé de considérable en la communauté des Vaux-de-Cernay, depuis que le frère Charles Louvet, religieux profès de ladite abbaye y est entré en qualité de prieur, le 23 février 1680. »

Dès les premières pages de ce recueil, j'ai trouvé D. Claude Auvry qualifié de « sacristain » en 1680. Il n'y avait plus à en douter : notre auteur avait été moine des Vaux-de-Cernay avant de devenir prieur de Savigny.

Plus loin, j'ai découvert des paragraphes entiers consacrés à mon héros. C'était une vraie bonne fortune : cherchant un nom, je trouvais presque une biographie.

Voici les lignes relatives à Claude Auvry dans le Journal du prieur Charles Louvet. Elles font connaître assez complètement son *curriculum vitæ* avant son entrée à Savigny.

1680..... « J'ay aussi establi un religieux qui a la charge de vestiaire et un pour la charge de grenetier, qui rendra conte des grains. C'est D. Claude Auvry que j'ay nommé

pour ces deux charges. Je l'ay aussy establi il y a quatre jours pour présider la communauté en mon absence et celle du souprieur. »

Ces charges de confiance, données à un religieux qui devait être jeune alors, témoignent assez de son mérite. Mais poursuivons :

« Dans ce mois (octobre 1680) les contes du celerier D. Claude Camus et ceux de la sacristie de D. Claude Auvry, ont esté rendus et terminés.

« Le 28, D. Claude Auvry est parti avec son balot de très bonnes hardes de campagne et de vestemens réguliers, et entre autres deux robes neuves, pour aller, par ordre de Monseigneur de Clairvaux (1) estre confesseur à Villiers-Canivet, en Normandie.

..... Juin 1686. « Dom Claude Auvry, profès de cette maison, après avoir esté environ trois ans confesseur à Villiers-Canivet et autant de temps à Bonlieu dans le Forest, a esté envoyé, par nostre R^me^ Père abbé de Clairvaux, prieur à Champagne (2) ».

J'expliquerai, dans les notes du présent volume, en quoi consistaient ces charges de confesseurs confiées à des religieux cisterciens dans les abbayes de femmes du même Ordre. Je me contente, pour le moment, de faire remarquer qu'elles n'étaient données qu'à des religieux instruits, et, d'ordinaire, gradués en théologie.

Après avoir passé environ douze ans à Champagne, Claude Auvry fut nommé à Savigny, en qualité de prieur. C'est évidemment pendant ses quatorze ans de séjour dans cette abbaye qu'il réunit les documents nécessaires pour en écrire l'histoire. Il emporta plus tard ces documents aux

(1) L'abbé de Clairvaux, de qui dépendaient les monastères Cisterciens.

(2) Monastère situé dans le diocèse de Belley.

Vaux-de-Cernay, et c'est pendant ses années de retraite qu'il les mit en œuvre.

Pourquoi choisit-on, pour abriter la vieillesse de Claude Auvry, un monastère aussi éloigné de Savigny, et pourquoi lui-même semble-t-il prendre une complaisance très marquée dans la description de cette maison ? Est-ce parce qu'il y avait passé les années de sa jeunesse religieuse et une partie de son âge mûr ? Sans doute, mais il semble que cette décision du supérieur de son Ordre et ses prédilections à lui-même s'expliquent par des raisons d'ordre plus intime. On voulut très probablement, et cela pour lui être agréable, envoyer l'ancien prieur finir ses jours dans son pays d'origine.

Claude Auvry était né aux environs des Vaux-de-Cernay : le choix fait par lui de ce monastère pour y embrasser la vie religieuse le fait déjà présumer ; mais voici une base d'induction plus sérieuse. Il y avait au XII[e] siècle, et il y a toujours eu depuis lors, dans une localité assez voisine de ce couvent, Chevreuse, un grand nombre de familles portant le nom d'Auvry. On trouve même fréquemment, dans les vieux titres relatifs à l'histoire de la commune, le nom de Claude porté par des membres de cette famille (1).

Ces rapprochements autorisent, ce me semble, à penser que notre auteur était né à Chevreuse.

Resterait à rechercher quelle a pu être sa parenté avec un autre Claude Auvry, qui fut évêque de Coutances de 1648 à 1658, et qui, nommé par le roi trésorier de la Sainte-Chapelle, devint un des héros du *Lutrin* de Boileau.

Selon la *Gallia Christiana* (2), ce prélat était né à Paris et

(1) On trouve, de 1640 à 1646, un « Claude Auvery » principal tabellion juré du bailliage et duché de Chevreuse. En 1684, Louis Auvery est qualifié d'ancien curé de Chevreuse. (Archives de Seine-et-Oise, E, 6,737).

(2) Tome XI, col. 906.

son père était marchand d'habits. Le voisinage du lieu de naissance, la communauté de nom et de prénoms, les principales dates des deux existences, tout porte à croire que l'évêque de Coutances était l'oncle du prieur de Savigny; toutefois, n'ayant rien trouvé de positif à cet égard, je n'ose trancher la question, et je me borne à signaler ce petit problème d'histoire locale.

D'ailleurs, j'en suis persuadé, ce qui intéresse le lecteur, beaucoup plus même que la vie de l'auteur, assez monotone, comme toutes les vies de moines, c'est l'œuvre historique qu'il a laissée.

Quelle valeur présente cette œuvre? Cette question en suppose une autre à laquelle je vais essayer de répondre tout d'abord, c'est la question des sources auxquelles a puisé l'historien.

Sur quels documents Claude Auvry a-t-il composé son *Histoire de la Congrégation de Savigny?*

Il prend soin de nous l'indiquer lui-même à plusieurs reprises, soit dans son texte, soit, comme c'est le cas le plus fréquent, dans ses notes.

Les papiers et documents originaux de l'abbaye de Savigny étaient extrêmement nombreux; ils remplissaient cinquante-neuf caisses, lorsqu'on les transporta au district lors de la Révolution. Claude Auvry avait pu les étudier à loisir pendant les quatorze ans que dura sa charge de prieur de Savigny. Nous allons indiquer les pièces qui, d'après son propre aveu, lui ont été d'un plus grand secours :

1° La *Vie manuscrite de saint Vital*, par Étienne de Fougères. Claude Auvry cite maintes fois cet écrivain dans les premiers chapitres de son ouvrage et se réclame à chaque instant de son autorité. C'est le cas de faire connaître brièvement cet hagiographe.

Etienne de Fougères était le petit-fils du comte Raoul Ier

de Fougères, qui fit don à saint Vital des terres nécessaires pour l'établissement de l'abbaye de Savigny. Après avoir été chapelain de Henri II, roi d'Angleterre, il devint évêque de Rennes, et occupa ce siège de 1168 à 1178. Il mourut à l'abbaye de Savigny où il s'était retiré. Il a laissé une *Vie de saint Guillaume Firmat*, ermite de Mantilly, et une *Vie de saint Vital.*

Avant de consacrer sa plume à cette œuvre hagiographique, l'évêque de Rennes, sacrifiant au goût de son époque, aimait à cultiver la poésie latine. Ses compositions en ce genre étaient fort goûtées, et lui valurent les applaudissements de ses contemporains. « Or, dit Robert de Torigny, l'un des chroniqueurs de l'époque, voici la vision extraordinaire qu'eut le pieux évêque et qu'il raconta, peu de temps avant sa mort, à un religieux, son ami et le mien. Un vénérable personnage lui apparut, et, d'une voix ironique, lui dit ces trois vers :

« *Desine ludere temere,*
« *Nitere surgere propere*
« *De pulvere.* »

C'était une allusion à son goût pour la poésie. L'apparition céleste l'avertit de faire pénitence et de se préparer à la mort par des travaux plus sérieux. L'évêque renonça sur le champ à ses jeux poétiques, et il m'envoya, inachevés, les cinquante derniers vers qu'il avait en préparation, sous le titre : *De Senectute*, en les terminant par la strophe miraculeusement entendue. Ce fut alors qu'il écrivit la vie de saint Firmat et celle de saint Vital de Mortain, premier abbé de Savigny. » (Robert de Torigny, *Sigeberti Gemblacensis auctarium*, an. 1178).

La *Vie de saint Vital* par Etienne de Fougères a été perdue, ou, du moins, soustraite aux investigations des savants pendant fort longtemps. M. l'abbé Sauvage, du

qu'une vérité historique approximative ; néanmoins, comme c'est un monument très ancien, rédigé par des contemporains du saint, ecclésiastiques ou religieux, dont la probité ne saurait être suspectée, on conçoit qu'Étienne de Fougères l'ait mis largement à contribution, et que Claude Auvry le cite à chaque instant dans sa biographie de saint Vital.

3° *La Chronique de Savigny.* — Claude Auvry a puisé de nombreux renseignements à cette source, spécialement pour les derniers livres de son histoire. Comme la plupart des chroniques monastiques du temps, cette composition est assez sèche, mais elle a l'avantage de présenter les faits avec précision et netteté. Elle est connue depuis fort longtemps.

Elle a été publiée tout d'abord par Étienne Baluze, en deux parties, que l'on trouve dans ses *Miscellanea*, t. II, p. 315 (ancienne édition), et t. I, p. 326, puis t. II, p. 781 et t. XVIII, p. 358 (nouvelle édition).

Elle a été reproduite, avec toutes les garanties possibles de fidélité et de critique, par M. Léopold Delisle, dans le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII, p. 584, 587. La *Chronique de Savigny* s'étend de l'année 1112 à l'année 1378.

4° Le *Livre des Miracles des Saints de Savigny.* — C'est encore à M. Léopold Delisle qu'est due la publication de cet important manuscrit, qui remonte à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe (1).

Claude Auvry en avait eu l'original sous les yeux. Voici ce qu'il en dit (f° 473 de la copie que j'ai entre les mains) « Nous finissons cette narration en disant que ce livre de la relation des miracles de S. Vital et des autres saints de Savigny, écrit par un religieux de la maison, témoin oculaire de la plupart des faits qui y sont contenus, est encore de 78 pages,

(1) *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII, p. 587-605.

quoiqu'on en ait arraché plusieurs feuillets. » Il ajoute que, d'après les indications qu'il a recueillies, ce manuscrit doit remonter à l'année 1243.

5° *Les anciennes Vies des Saints de Savigny.* — Nous avons vu quel parti Claude Auvry a tiré de la *Vie de saint Vital,* par Étienne de Fougères. Il avait également sous les yeux les Vies manuscrites du B. Geofroy, deuxième abbé de Savigny, ainsi que celles des BB. Pierre d'Avranches et Hamon, religieux du même monastère. Le lecteur trouvera dans les notes dont j'ai accompagné le texte de Claude Auvry, des renseignements bibliographiques et des appréciations critiques sur ces divers manuscrits. En se plaçant au point de vue de la composition, on pourrait blâmer notre auteur d'avoir fait à ces monuments anciens de trop larges emprunts : il en reproduit parfois des pages entières ; mais il faut dire qu'à l'époque où écrivait Claude Auvry, ces manuscrits étaient absolument inconnus en dehors de l'abbaye de Savigny, et qu'il rendait service au monde savant en les publiant, du moins en partie, dans son propre travail.

6° *Les Chartes de l'abbaye de Savigny.* — Ces chartes, nous l'avons vu, étaient très nombreuses ; elles sont maintenant dispersées dans trois dépôts : les Archives nationales, les Archives départementales de la Manche et le Département des manuscrits, à la Bibliothèque nationale. Les principales pièces avaient été réunies dans des cartulaires manuscrits qui existent encore, spécialement aux Archives de la Manche, et qui ont été d'un grand secours à Claude Auvry pour l'histoire des accroissements temporels de l'abbaye.

Outre ces pièces d'archives, il y avait à Savigny un certain nombre d'ouvrages manuscrits, dont quelques-uns pouvaient être relatifs aux origines du monastère. Selon Bernard de Montfaucon, ces manuscrits étaient au nombre de soixante-

dix en 1739, peu de temps après l'époque présumée de la composition de notre histoire. Ils avaient été beaucoup plus nombreux au moyen âge, puisqu'un catalogue dressé vers 1240 portait les titres de plus d'un millier d'ouvrages (1). Dispersés par les guerres de religion et réduits à un petit nombre, ils pouvaient encore, au moins quelques-uns d'entre eux, fournir des indications utiles, au point de vue historique et hagiographique.

7° *Les travaux modernes d'histoire locale.* — Claude Auvry paraît connaître à fond les historiens du XVIIe siècle qui ont touché de près ou de loin à l'histoire de Savigny ; il les cite en note avec une exactitude remarquable pour le temps; bien plus, il les soumet à une critique sérieuse, et très souvent redresse leurs assertions, en s'appuyant sur les pièces originales qu'il a eues entre les mains.

Avec tous ces moyens d'information, Claude Auvry a-t-il produit une livre historique de vrai mérite, et peut-on considérer son œuvre comme faisant autorité ?

Avouons tout d'abord que l'ancien prieur de Savigny est loin de posséder toutes les qualités de l'historien.

Personne ne le blâmera de ne pas apporter à l'examen des faits qu'il relate, d'après les anciens hagiographes, l'appareil de critique que nous exigeons de quiconque se mêle à notre époque d'écrire l'histoire; mais on pourrait, sans excéder les limites d'exigences légitimes, lui demander un peu plus de composition et de style. Ses interminables dissertations sur les vertus de ses héros,, ses fastidieuses redites, ses phrases grossièrement incorrectes, finissent par fatiguer le lecteur le mieux disposé.

Mais, à côté de ces défauts de forme, il faut reconnaître

(1) C'est du moins ce qu'affirme le conseiller du Moulinet, qui vit le catalogue en 1678. (Bibl. nat., Manuscrits, fonds latin 9363, f° 237).

dans l'œuvre de Claude Auvry de très sérieuses et solides qualités. Le ton d'honnêteté et de sincérité qui règne d'un bout à l'autre du récit révèle tout d'abord au lecteur qu'il a affaire à un annaliste consciencieux.

« Cecy est un livre de bonne foy », telle est la première appréciation qui se dégage de la lecture de ces chapitres, écrits parfois avec le charme d'une piété pénétrante et suave, malgré la lourdeur et l'embarras de certaines phrases. D'ailleurs, Claude Auvry n'est pas dépourvu de sens critique ; il sait fort bien apprécier l'inégale valeur des documents qu'il possède ; il discute surtout avec beaucoup de bon sens les divers témoignages allégués par ses adversaires, et, bien que la préoccupation d'exalter son couvent lui fasse parfois exagérer l'éloge, elle ne va pas, néanmoins, jusqu'à altérer chez lui le sens de la justice.

Enfin, malgré les longueurs excessives qui entravent la marche de son récit, on ne saurait dire que la narration manque de clarté, sauf, peut-être dans quelques chapitres du premier livre. Le lecteur peut s'impatienter de n'arriver pas plus tôt au but ; au moins ne le perd-il jamais de vue, grâce à l'ordre, plus ou moins artificiel, mais toujours apparent, auquel s'astreint l'écrivain. Si l'*Histoire de la Congrégation de Savigny* ne répond pas entièrement, à cause de ses défauts choquants de composition, à l'idée que nous nous faisons d'une œuvre scientifique, elle présente l'ensemble le plus complet de renseignements que l'on connaisse, actuellement du moins, sur la fondation de Savigny et les premiers temps des monastères saviniens ; à ce titre, elle mérite, ce me semble, de fixer l'attention de quiconque s'intéresse à l'histoire religieuse de la Normandie, et, pourquoi ne le dirai-je pas ? elle apporte une contribution sérieuse à l'histoire ecclésiastique de la France aux XII[e] et XIII[e] siècles.

Il me reste à parler des divers textes de l'*Histoire de la*

Congrégation de Savigny, et particulièrement de celui qui m'a servi pour la présente publication.

A ce sujet, une question se pose tout d'abord. Le manuscrit original de Claude Auvry existe-t-il? Je n'oserais l'assurer, mais j'incline fortement pour l'affirmative. On peut consulter, à la bibliothèque de Fougères, un manuscrit de l'*Histoire de la Congrégation de Savigny*, dont l'écriture ferme et très lisible a beaucoup de parenté avec la signature authentique de Claude Auvry que j'ai vue maintes fois, soit aux Archives de la Manche, soit aux Archives de Seine-et-Oise.

Résolu à éditer l'œuvre du savant cistercien, j'avais donc tout intérêt à me procurer le texte écrit très probablement de sa main; aussi ai-je, dans ce but, multiplié les démarches auprès de l'administration de la ville de Fougères ; tout a été inutile : pour des motifs que je ne comprends guère et que je juge encore moins, j'ai été constamment éconduit.

J'ai dû me contenter, par suite, d'une copie appartenant à la Bibliothèque nationale, où elle est classée sous le n° 4122 des Nouvelles Acquisitions françaises, et qui a été gracieusement mise, par M. Léopold Delisle, à ma disposition. Cette copie paraît avoir été écrite vers la fin du xviiie siècle. Elle est de plusieurs mains, trois au moins, et contient de nombreux passages faisant double emploi. J'ai fait disparaître, bien entendu, ces redites qui sont, du reste, la seule trace sérieuse d'inadvertance des copistes que j'aie remarquée dans le texte. De temps à autre, des différences d'orthographe pour le même nom propre viennent rappeler au lecteur qu'il est en présence d'une copie du xviiie siècle, et qu'il aurait tort d'y chercher la régularité et l'exactitude minutieuse que nous sommes accoutumés à trouver, de nos jours, dans les travaux de ce genre.

Le manuscrit de la Bibliothèque nationale, gros in-4°, de

six cent trente-deux feuillets contient, à la suite du travail de Claude Auvry, des pièces justificatives de son Histoire. Je ne les insère pas dans cette publication pour la raison bien simple que la plupart ont été déjà imprimées.

Parmi ces documents, nous trouvons, en première ligne, les Vies anciennes de saint Vital, de saint Geofroy, du bienheureux Pierre d'Avranches et du bienheureux Hamon, publiées, comme nous l'avons vu, par M. l'abbé Sauvage. Viennent ensuite d'assez longs extraits du *Rouleau de saint Vital* et du *Livre des Miracles des Saints de Savigny*, édités par M. Léopold Delisle. Ces diverses pièces sont loin, du reste, de se suivre sans interruption dans le manuscrit : elles sont entremêlées d'un grand nombre de chartes latines dont Claude Auvry a donné la traduction dans le cours de son travail. Le manuscrit se termine par une Vie de saint Théobald, neuvième abbé des Vaux-de-Cernay. La présence de ce document à cette place s'explique sans doute par les relations de filiation qui unissaient les Vaux-de-Cernay à Savigny, mais surtout peut-être par l'intérêt que portait Claude Auvry à l'histoire de son ancien couvent.

Outre le manuscrit de la Bibliothèque nationale, il existe un certain nombre de copies de l'*Histoire de la Congrégation de Savigny*. M. l'abbé Lemesle, curé actuel de Savigny, a copié en entier le manuscrit de Fougères, et c'est entre ses mains que je l'ai vu, il y a quelques années. On assure même qu'il a fait de cette copie le point de départ d'un travail très étendu sur l'abbaye de Savigny, travail qui doit être un jour publié sous les auspices de l'évêché de Coutances. Puisse ce projet, aussi hardi que grandiose, se réaliser bientôt !

De son côté, M. de Martonne, archiviste de la Mayenne, a fait transcrire, il y a plusieurs années, le manuscrit de Paris, avec l'intention de l'éditer tôt ou tard ; des obstacles

d'ordre matériel l'ont arrêté jusqu'ici. Enfin, le savant et laborieux abbé Badiche, auteur du *Dictionnaire des Ordres religieux*, publié dans la collection Migne, avait également fait transcrire, il y a environ cinquante ans, l'*Histoire de la Congrégation de Savigny*. Sa copie appartient actuellement aux Pères Jésuites de Versailles. L'abbé Darras en a tiré presque tous les renseignements qu'il donne sur « le bienheureux Vital de Mortain » dans le tome XXIV (pp. 592 et suiv.) de son *Histoire générale de l'Église*.

Ces divers travaux entrepris sur le texte de Claude Auvry montrent le cas qu'ont fait de cette œuvre des érudits très versés dans l'histoire locale et les antiquités ecclésiastiques de la Normandie. En la présentant au public, avec une autorité bien moindre que la leur, sans doute, je crois pouvoir néanmoins me prévaloir de leur patronage, puisque je réalise sûrement un de leurs vœux. D'ailleurs, pourquoi le tairais-je ? Des encouragements précieux me sont venus de plus haut encore. En me faisant remettre le manuscrit confié à sa garde, M. Léopold Delisle a bien voulu m'assurer qu'il me verrait avec plaisir en entreprendre la publication : puissè-je n'avoir pas trahi une confiance si honorable pour un obscur travailleur !

Avant de clore cette Introduction, il me reste un devoir à remplir. M. Hippolyte Sauvage, l'historien du Mortainais, dont j'ai déjà cité bien des fois les savants ouvrages, a mis plusieurs fois au service de mon inexpérience les trésors de sa très vaste érudition, avec une patience infatigable et une parfaite bonne grâce.

D'un autre côté, M. l'abbé Delaunay, aumônier à Rennes, qui a fait une étude approfondie de la Vie de saint Vital, a bien voulu me transmettre des renseignements d'une réelle importance sur les saints de Savigny. Qu'ils veuillent bien, l'un et l'autre, recevoir ici l'expression de ma reconnaissance !

A. LAVEILLE.

HISTOIRE

DE LA

CONGRÉGATION DE SAVIGNY

HISTOIRE

DE LA

Congrégation de Savigny

OU L'ON VOIT CE QUI S'Y EST PASSÉ
DE PLUS REMARQUABLE DEPUIS SA FONDATION
JUSQU'A SON UNION A L'ORDRE DE CISTEAUX
AVEC LA VIE DE S. VITAL, PREMIER ABBÉ ET FONDATEUR
DE SAVIGNY
ET CELLE DE S. GEOFROY, SON SUCCESSEUR

Tiré des auteurs contemporains, des Actes des plus célèbres Eglises de France et d'Angleterre, et des plus anciens monumens de l'abbaye de Savigny

P. D. C. A. P. D. S.

[*Par dom Claude Auvry, prieur de Savigny*]

PRÉFACE (1)

Il est étonnant que la Congrégation de Savigny, qui a répandu dans l'Eglise une si bonne odeur, par le grand nombre de ses saints et de ses monastères, ait été si peu connue des historiens ecclésiastiques de nos jours. Il est vrai que quelques-uns en ont parlé, mais si confusément et avec si peu d'ordre, qu'il est aisé de voir qu'ils se sont mis peu en peine de s'instruire à fond de la vérité des faits qui y sont avancés.

Pour ne tomber pas dans les mêmes fautes, j'ai fait une exacte recherche de la vie et des actions du premier fondateur de cette célèbre Congrégation, et j'ai eu recours aux anciens manuscrits et autres monumens qui se trouvent encore dans l'abbaye de Savigny et dans les monastères de sa dépendance.

On verra avec plaisir, dans ces pièces originales, le temps de la fondation de cet institut, la règle qu'on y professoit, la sainteté des mœurs et l'extrême austérité de la vie de ses premiers religieux; on y verra la forme et la couleur de leurs habits, la conformité et la différence des pratiques et des observances de cette Congrégation de celles de l'Ordre de Cîteaux; on y trouvera le nom, le nombre et le temps de l'établissement de ses

(1) De Claude Auvry.

monastères, et comme, par l'entremise du pape Eugène III, ils se donnèrent à saint Bernard, avec les sentiments d'estime de ce grand saint pour cette Congrégation et ses chapitres généraux.

On apprendra, du même endroit, les causes et les motifs de l'union de ces deux grands Ordres, et les différens mouvemens qui sont arrivés depuis dans celui de Savigny, au sujet de cette union. Enfin on y lira les témoignages authentiques que les plus célèbres églises de France et d'Angleterre ont rendus de cette Congrégation, et les éloges que les papes et les princes ont faits de ses fondateurs et de leurs disciples. En effet, Pascal II, Calixte II, Eugène III, les Conciles de Londres et de Reims, Henri Ier, Henri II, rois d'Angleterre et ducs de Normandie, les comtes de Mortain, Robert et Guillaume, Étienne, comte de Boulogne, depuis successeur de Henri Ier dans le royaume d'Angleterre, et un grand nombre d'autres, leur ont donné, en toutes rencontres, de sensibles marques d'une estime et d'une vénération singulières.

C'est sur les pièces originales que j'ai composé cette histoire. Je la commence par la vie du premier auteur de cette Congrégation, je veux dire de saint Vital, un des plus ardens et des plus zélés défenseurs de la discipline de l'Eglise, des plus sévères et des plus rigides censeurs des désordres de son temps, des plus fermes et des plus intrépides prédicateurs pour annoncer et représenter la vérité aux grands et aux petits, dont il fut néanmoins également aimé et chéri. Tous les auteurs contemporains de ce saint l'ont fait passer pour un des plus savans et des plus éloquens hommes de son siècle. Ses paroles, semblables à celles des apôtres, étoient toujours confirmées par les œuvres; aussi, l'a-t-on vu

plus d'une fois, dans les Conciles, s'élever avec force contre les dérèglemens des ecclésiastiques, sans craindre la calomnie et la mort même dont il fut souvent menacé. Combien de fois a-t-on conspiré contre la vie de cet homme apostolique pour avoir soutenu la justice et défendu l'innocence de ceux qui étoient opprimés par les puissans! Quelles traverses n'a-t-il pas essuyées? A quelles contradictions n'a-t-il pas été exposé quand il a voulu retirer du désordre ceux qui faisoient gloire de s'abandonner à toutes sortes de crimes! Vit-on jamais plus de sagesse, de conduite et de fermeté pour venir à bout de ce qu'il entreprenoit? Personne n'ignoroit la grâce singulière que ce grand saint avoit reçue de Dieu pour réconcilier ceux qui étoient en différens; aussi, fut-il choisi et député par tous les Etats d'Angleterre et de Normandie pour travailler seul à pacifier Henri Ier, roi d'Angleterre, et son frère Robert, duc de Normandie, qui se faisoient une cruelle guerre, et l'on verra au même endroit avec quelle intrépidité il parla à ces deux princes, si aigris et si animés l'un contre l'autre. On voit même un aveu sincère d'un grand pape, qui déclara publiquement qu'il n'avoit pas encore trouvé, dans l'Eglise, un homme qui lui eût représenté avec autant de force et de fermeté les devoirs d'un Souverain Pontife, que ce serviteur de Dieu. En un mot, ce saint abbé étoit orné d'une infinité d'autres excellentes qualités, qui le firent honorer des puissans et aimer de tout le monde..

S. Geoffroy, qui succéda à S. Vital dans le gouvernement de Savigny, ne parut pas avec moins d'éclat que lui dans l'Eglise; on peut dire même qu'il le surpassa en quelque sorte, puisqu'il mit la dernière main à l'établissement de la Congrégation de Savigny, que son pré-

décesseur n'avoit fait qu'ébaucher. Il enchérit même sur les austérités que le premier y avoit introduites, et il les porta si loin, que les auteurs de ce temps-là y trouvèrent de l'excès. Ce fut le même qui, le premier, institua, tous les ans, dans Savigny, les Chapitres généraux de la Congrégation, pour y maintenir cet esprit de régularité et y soutenir cette vie si austère et si pénitente.

Les papes ne lui donnèrent pas moins de marques de leur estime et de leur bienveillance qu'à son prédécesseur. Les rois et les princes l'aimèrent si tendrement (1) *qu'ils l'appeloient ordinairement leur père. Persuadés de sa sainteté et de la piété de ses religieux, ils en établirent dans toutes les terres de leur domination, en sorte qu'en moins de vingt années, ce grand saint fonda plus de vingt monastères considérables. Aussi, l'odeur de ses vertus le fit appeler plus d'une fois par des communautés entières pour embrasser son institut et un genre de vie plus parfait que celui qu'elles avoient pratiqué jusqu'alors, suivant en cela l'exemple que ce saint leur avoit donné lui-même, lorsque, quittant l'abbaye de Cerisy, où il étoit religieux, il se retira dans celle de Savigny, sous la conduite de S. Vital.*

Toute l'Eglise étoit partagée sur le choix d'un pape. Ce saint abbé ne fut pas des derniers à se déclarer pour Innocent II, contre l'anti-pape Anaclet, nonobstant les puissantes sollicitations de Gérard, évêque d'Angoulême, son ami et son compatriote. Mais ce qui ne relève pas peu le mérite de S. Geoffroy, c'est la liaison si étroite qu'il eut avec saint Bernard. Il fit plus, il inspira les mêmes sentimens au B. Serlon, son disciple et son successeur (a), *qui, plein d'estime et de vénération*

(a) Evan succéda immédiatement à S. Geofroy; Serlon, qui fut abbé de Savignyde 1140 à 1153, ne fut élu qu'après Evan. (A. L.)

pour le grand docteur de l'Eglise, ne souhaita pas seulement de vivre sous sa conduite et sa discipline, mais travailla encore avec tant d'ardeur et de zèle par l'entremise de ce saint à l'union de sa Congrégation à l'ordre de Cîteaux, qu'il y réussit à la satisfaction et au grand contentement des uns et des autres.

Mais, pour ne me pas trop étendre ici, je me contenterai de dire seulement que la plupart des historiens ecclésiastiques qui ont parlé de la Congrégation de Savigny ont ignoré presque tous ces faits et une infinité d'autres, ou du moins en ont omis les circonstances les plus essentielles et les plus remarquables. J'espère donner une ample connaissance de toutes ces choses et de plusieurs autres faits historiques, qui seront tirés des chartres et des anciens monumens de l'abbaye de Savigny, dont on n'a pas parlé jusqu'à présent.

On donne cette histoire simplement et sans en interrompre la suite par de longues réflexions qui ne pourroient que détourner les lecteurs de la connoissance qu'on a voulu leur donner de ce qui s'est passé dans l'établissement, les progrès et la fin de la Congrégation de Savigny jusqu'à son union à l'ordre de Cîteaux; j'ai même poussé plus loin cet ouvrage et l'ai continué jusqu'au gouvernement d'Etienne de Lexinthone, abbé de Savigny, et depuis de l'abbaye de Clairvaux, à la piété et au soin duquel on est redevable de la solennelle translation qui fut faite par le pieux Geoffroy de Majet, évêque de Séez, des reliques de S. Vital, de S. Geoffroy et de quelques autres saints de l'abbaye de Savigny.

Je désire de tout mon cœur que ce petit ouvrage fasse, avec le secours du ciel, l'effet que je me suis proposé, qui est de glorifier Dieu dans ses saints, et d'exci-

ter et réveiller le zèle et la piété de ceux qui ont le bonheur de se trouver, par leur état et leur profession, engagés dans le même lien où ces grands serviteurs de Dieu se sont sanctifiés eux-mêmes.

C'est aussi dans cette vue que je leur adresse les paroles du vénérable Etienne de Fougères, évêque de Rennes, auteur de la Vie de S. Vital ; « *Réjouissez-vous, église de Savigny, d'avoir été jugée digne d'un si saint et si sage fondateur; soyez dans la joie, vous qui demeurez en ce lieu, et reconnaissez que ce qui a été autrefois prédit par le prophète Isaïe s'est accompli en vous : « Les étrangers viendront se nourrir dans vos « déserts devenus fertiles, et dans l'endroit où ils « avoient accoutumé de porter leurs lits, et où les oi- « seaux du ciel se reposoient et faisoient leurs nids, on « y voit maintenant retentir les louanges de Dieu, et « peut-être que dans le lieu même où les voleurs « tendoient des pièges au sang des innocents, on s'ap- « plique aujourd'hui à y contempler les choses divines, « et que la terre enfin, qui autrefois n'étoit remplie que « de ronces et d'épines, est à présent arrosée des larmes « et des gémissements des saints.* »

Pour moi, dit le même auteur, je vous avoue qu'en racontant ces merveilles, je sens, dans le fond de mon cœur, un feu qui me brûle, et pour dire la vérité, j'en suis tout transporté de joie. Et qui ne s'en réjouiroit, voyant une si nombreuse Congrégation chanter avec tant de zèle et de piété les louanges de Dieu, et assister avec tant d'ardeur et d'assiduité au service divin? C'est vous, ô vénérable Vital, qui, avec le secours de Dieu, avez donné le commencement à toutes ces merveilles, et qui, par la sagesse que vous avez reçue d'en haut, avez laissé à la postérité l'exemple d'une si sainte et si ver-

tueuse conduite. C'est donc avec justice que tout le monde reconnoît que vous avez été choisi de Dieu pour établir à la gloire de son nom une maison où la piété et la religion sont si florissantes. Implorons donc la miséricorde du Tout-Puissant, afin que, par les mérites et l'intercession de son serviteur Vital, qui a été, comme nous le croyons, élevé dans le royaume du Ciel, il nous remette nos péchés, et, nous faisant part de ses grâces, il nous accorde de vivre si saintement que, purifiés de tous péchés, nous méritions d'être un jour au rang des bons, et unis à la compagnie des saints anges, où, le voyant face à face et rassasiés de sa vision, nous puissions éternellement chanter ses louanges. Ainsi soit-il.

PROLOGUE

SUR LA VIE DE S. VITAL (1).

Puisque, selon le témoignage d'un ange, il est bon de tenir caché le secret du roi, et qu'il y a de l'honneur à découvrir et à publier les œuvres de Dieu, nous avons résolu de rendre publiques, d'un style plus connu et plus facile à entendre, les choses que nous avons trouvées par écrit en langue vulgaire, ou que nous avons apprises par le rapport de personnes dignes de foi, du vénérable Vital, premier abbé de Savigny, car, puisqu'on lit la vie et les actions de ceux qui ont édifié l'Eglise par leurs œuvres et par leur exemple, nous n'aurions pas d'honneur de passer sous un silence infructueux et de ne pas transmettre à la postérité les actions d'un si grand homme. Voulant donc écrire la vie de ce saint abbé, nous implorons très instamment la clémence du Seigneur, afin que celui qui a rendu éloquentes les langues des petits enfans, qui a ouvert la bouche des muets et fait parler d'une voix humaine l'ânesse d'un faux prophète pour le réprimer de sa folie, nous donne abondamment des paroles pour mettre ce que l'entendement en conçoit, car Dieu, dont la nature est la bonté même, cherche toujours les occa-

(1) Cette page n'est que la traduction du prologue placé par Etienne de Fougères en tête de sa *Vie de saint Vital.*

sions de faire du bien aux hommes, et ne cesse jamais de leur donner des marques de ses largesses, afin qu'excités par ses bienfaits, ils rougissent de honte de s'être assujettis à la tyrannie du démon, et de n'avoir pas rendu grâce à celui qui est l'auteur de tout bien. Car c'est de lui que tant de grâces se sont répandues sur ce saint homme, qui a donné, par ses instructions salutaires, des remèdes aux âmes qui étoient empoisonnées par le venin de l'ancien serpent, et qui, après les avoir guéries de leurs blessures mortelles, leur a enseigné le chemin du ciel.

C'est pour cette raison que le talent de la parole et du bon exemple lui a été confié, pour l'utilité de plusieurs, par le Père de famille, et que, méprisant les menaces des hommes, il n'a point caché la lampe sous le boisseau de la timidité. Mais, laissant ces choses à part, appliquons-nous à l'ouvrage que nous nous sommes proposé de faire, et, en cherchant uniquement à plaire à Dieu, n'attendons aussi la récompense que de Lui seul, qui pénètre le secret des cœurs, et auquel les choses muettes parlent et celles qui ne parlent point répondent. (2 Paralip., VI.)

FIN DU PROLOGUE.

HISTOIRE

DE LA

CONGRÉGATION DE SAVIGNY

LIVRE PREMIER

QUI CONTIENT LA VIE DE S. VITAL DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'A LA FONDATION DE SAVIGNY

CHAPITRE I

Etienne de Fougères, de l'illustre famille de ce nom, chapelain du roi d'Angleterre Henri II, et depuis évêque de Rennes, est le premier auteur qui a écrit la vie de S. Vital, fondateur et premier abbé de Savigny, au diocèse d'Avranches (1) (*). Il la composa à la prière des moines de ce monastère, qui lui fournirent des mémoires écrits

(*) Les notes précédées d'un chiffre sont celles de l'auteur; celles de l'éditeur sont précédées d'une lettre indicative.

(1) *Appendix ad Sigebertum* (a), ann. 1178.

(a) Cet ouvrage a pour auteur Robert de Thorigny, appelé aussi Robert du Mont, qui, après s'être consacré à la vie religieuse dans l'abbaye du Bec, en 1128, mourut abbé du Mont-Saint-Michel en 1186.

Le chroniqueur Sigebert de Gemblours avait traité superficiellement l'histoire des ducs de Normandie. Robert du Mont entreprit de suppléer à son silence en insérant, aux lieux convenables, les noms, la succession, et quelquefois les faits les plus mémorables des ducs de Normandie, dss archevêques et évêques de la province, etc. C'est ce qui compose les accessoires à la Chronique de Sige-

en roman, c'est-à-dire en français du temps, qu'il se contenta de traduire fidèlement en latin, pour les rendre plus clairs et plus intelligibles (1).

Il semble que cet auteur n'a eu d'abord que ce dessein; mais les moines de Savigny ayant fait une plus exacte recherche de la vie et des actions de leur saint fondateur, qu'ils apprirent aisément des disciples de S. Vital qui vivoient encore, l'engagèrent à continuer son ouvrage et à le mettre en l'état que nous l'avons (2).

Ce pieux évêque nous assure qu'il n'a rien avancé dans cet ouvrage que sur la foi et le témoignage des personnes d'une probité reconnue. Il pourroit même avoir vu notre saint; mais ce qu'il y a de plus certain est qu'il paroît avoir eu communication d'un manuscrit original, qui se voit encore à Savigny, que l'on nomme ordinairement le *Rouleau* ou *Rotule,* qui est la réponse que les principales églises de France et d'Angleterre ont faites à la lettre circulaire qui leur fut envoyée en 1122 par les moines de cette maison, sur la mort de leur saint abbé (3).

On peut ajouter qu'Etienne de Fougères avoit lu

bert, que dom Luc d'Achery en a détachés pour les imprimer séparément.

Robert du Mont était intimement lié à Étienne de Fougères, et c'est de lui que nous tenons les principaux détails qui nous sont parvenus sur la vie et les œuvres de cet auteur. Il a laissé de nombreux écrits, presque tous historiques. On cite, parmi les principaux : *Les Gestes de Henri Ier, roi d'Angleterre; Traité du changement de l'ordre des moines; Des abbés et des abbayes de Normandie et des constructeurs de ces abbayes; Histoire du monastère du Mont-Saint-Michel, etc.* Ces écrits ont été publiés dans la *Patrologie,* de Migne.

(1) *Vita S. Vital.*, art. 1, l. I.

(2) *Ibid.*, lib. II, art. 1.

(3) *Ibid.*, lib. III, art 7. — *Ibid.*, lib. II, *Epilog.* — *Ibid.*, *passim.*

quelques auteurs qui ont parlé de notre saint, entre autres Orderic Vital, Geofroy Le Gros (*a*) et quelques autres qui ont écrit vers le milieu du XIIe siècle; ainsi on ne peut douter de l'authenticité de l'ouvrage de ce prélat (1). Nous y avons ajouté ce que nous avons trouvé dans les premiers titres et les anciens monumens de Savigny. Sans ce secours, nous n'aurions pu démêler les temps de la plupart des faits que rapporte notre auteur, qui ne s'est point attaché à nous en marquer les époques. Il ne me reste donc, pour suivre l'exemple de notre pieux auteur, qu'à demander à Dieu de me remplir de ses lumières en me donnant des paroles assez puissantes pour annoncer la gloire de ses saints, ou plutôt la sienne propre, et pour toucher et persuader ceux qui liront ce petit ouvrage.

(1) Gauf. Gros., *Vita Beati Bern. Tyron.*, *et alii.*

(*a*) Geofroy Le Gros, auteur de la *Vie de saint Bernard de Tiron* était un moine de cette abbaye, contemporain et ami de son héros. Il avait été préposé aux écoles du monastère. Il était chargé, en qualité de chancelier, de diriger les écoliers et de rédiger les chartes. C'est du moins ce que semble prouver la souscription d'une pièce datée de 1126, et au bas de laquelle on lit : *Goffridus cancellarius cognomine Grassinus scripsit.* Il nous avertit, dans la dédicace de sa *Vie de saint Bernard,* qu'il s'est résolu à l'écrire sur la demande de l'évêque de Chartres, Geoffroi, à qui il en fait hommage; ce qui prouve qu'il l'acheva avant 1148.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* reconnaissent à cette *Vie* un caractère absolu d'authencité. D'autre part, le style de l'auteur ne manque ni d'ampleur ni d'aisance; il a de l'élégance et de la saveur latine.

Jean-Baptiste Souchet fit imprimer cet écrit à Paris en 1649, in-4°, avec le catalogue des abbés de Tiron. On le trouve encore au second tome d'avril de la collection des Bollandistes; il a passé de là au tome LXXII de la *Patrologie latine,* col. 1361-1466, où il est précédé d'une notice historique tirée de l'*Histoire littéraire de la France,* t. XII, p. 163.

S. Vital, fondateur et premier abbé de la Congrégation de Savigny, naquit vers le milieu de l'onzième siècle à Tyerceville (*a*), petit bourg dans le Bessin, entre Caen et Bayeux (1). La plupart des auteurs qui ont parlé de ce saint ont ignoré le lieu de sa naissance. Les uns le font de Bretagne et frère du B. Robert d'Arbrisselles (2); d'autres disent qu'il étoit de Mortagne, au Perche (3), et les autres, en plus grand nombre, le font de Mortain, en Basse-Normandie (4). Ce qui a pu tromper ces derniers est que notre saint, avant sa retraite, étoit chapelain de Robert, comte de Mortain, et chanoine de l'église collégiale de cette ville, dont le surnom lui est demeuré (5). La ressemblance des noms de Mortagne et de Mortain et les noms de Robert que portoient les seigneurs de ces deux villes ont fait errer les autres, et l'étroite amitié qui étoit entre Robert d'Arbrisselles et Vital a donné occasion à d'autres de les regarder comme frères et de la même province.

Le père de S. Vital se nommoit Rheinfroy et sa mère Roharde. Ils avoient du bien et faisoient valoir leurs terres. Ils les cultivoient avec beaucoup d'équité, s'appli-

(1) *Vita S. Vital*, l. I.
(2) *Liber de Translat. SS. Savig.*, p. 13 et 63.
(3) *Not. in vitam Bern. Tyron.*
(4) Order. Vital, ad an. 1094 (*b*).
(5) Gauf. Gros., *Vita Bern. Tyron.*

(*a*) Tierceville (Calvados), sur les bords de la Seule, à neuf kilomètres E. de Bayeux, est maintenant un hameau de 327 habitants dépendant de la commune de Ryes.

(*b*) Orderic Vital, né en Angleterre, à Atcham près de Shrewsbury, le 17 février 1075, se fit moine et passa les dernières années de sa vie au monastère de Saint-Evroul-d'Ouches, en Normandie. Il mourut vers 1143. Son *Histoire ecclésiastique* est trop connue pour que j'entreprenne de l'analyser.

quant à se rendre agréables à Dieu, gardant fidèlement ses divins commandemens ; leur piété et leurs bonnes œuvres les faisoient distinguer des autres habitans de leur village (1). Ils exerçoient avec affection la charité envers les pauvres; leur maison leur servoit de retraite, et ils leur donnoient même avec profusion ce dont ils avoient besoin, sachant que leurs bonnes œuvres en seroient encore plus parfaites, selon cette parole : « Donnez l'aumône de ce que vous avez de superflu et toutes choses vous seront pures (2) ». Rheinfroy et Roharde s'appliquoient principalement à faire l'hospitalité, obligeant même les pauvres à manger à leur table (3), et persuadés que cette divine vertu ne tenoit pas un rang médiocre entre les œuvres de miséricorde, ils accomplissoient à la lettre, avec joie, le précepte si recommandé par l'Apôtre, qui nous assure qu'en les pratiquant, quelques-uns autrefois, sans le savoir, ont reçu pour hôtes des anges mêmes (4). Ils payoient aussi, avec exactitude et sans délai, la dîme de leurs travaux, rendant en toutes choses à Dieu ce qui est dû à Dieu.

CHAPITRE II.

DU BAPTÊME ET DU NOM DE VITAL. DU NOMBRE DE SES FRÈRES.

Rheinfroy et Roharde, menant une vie si chrétienne, soutenue par tant d'œuvres de charité, firent bien voir

(1) *Vita S. Vital.*, lib. I. — *Rotul. Savign.*, tit. V.
(2) Luc, VI.
(3) *Vita S. Vital.*, *ut supra.*
(4) Hebr., XIII.

que c'étoit Dieu qui les avoit unis ensemble; il écouta favorablement les prières et les vœux qu'ils lui faisoient sans cesse de leur donner des enfans. Il bénit leur mariage d'un grand nombre de fils et de filles, qu'ils eurent grand soin d'élever pour les consacrer à Jésus-Christ, au moins pour la plupart. De tous ces enfans pourtant, il n'y en eut pas qui leur donnât plus de joie dans sa naissance que S. Vital. On ne sait ni le jour ni l'année qu'il vint au monde; on sait seulement qu'étant, dès l'année 1080, chapelain du comte de Mortain, il devoit être prêtre, et qu'ainsi il peut bien être né, comme on a déjà remarqué, vers le milieu de l'onzième siècle (1).

Ce saint enfant ne fut pas plutôt né, que Roharde obligea son mari de le porter à l'église de la paroisse pour l'offrir à Dieu et lui faire recevoir le saint baptême. Il y fut nommé Vital.

Peu d'auteurs ont écrit de ce saint qu'ils n'aient parlé de ce nom avec beaucoup d'étendue. Ils l'ont tous regardé comme un signe visible des desseins éternels que Dieu a eus sur cet enfant, qu'il destinoit à donner la vie de l'âme et du corps à un grand nombre de personnes (2). La vie aussi que Vital a menée depuis son baptême n'a point démenti la grâce qu'il y reçut, et on peut assurer que toute la conduite qu'il a gardée depuis cet heureux moment n'a été qu'un continuel enchaînement de toutes sortes de vertus et un parfait modèle de piété et de sainteté. Voici quelque chose de ce que les écrivains ont dit de S. Vital au sujet de son nom.

Étienne de Fougères, après avoir marqué que ce saint enfant fut nommé Vital sur les fonts du baptême, s'écrie: « O nom tout éclatant de grâces! ô ineffable bonté de

(1) *Vita S. Vital.*, lib. I, art. 1.
(2) *Ibid.*, *Rotul. Savig.*

Dieu! ô incompréhensible providence du Créateur! qui peut assez admirer l'immensité de vos conseils? qui peut en pénétrer la profondeur? En effet, Dieu, par sa toute-puissance, fait souvent pour les hommes, sans même qu'ils le sachent, ce qui est utile et avantageux pour le salut de leurs âmes. Pour moi, je suis persuadé, continue cet auteur, que ce n'a pas été inutilement et sans sujet que Dieu, par la grandeur de ses conseils, a voulu que cet enfant fût nommé Vital, et je crois que ça été un présage de la vie heureuse dont il devoit jouir un jour. Oui, je le dis encore, il a mérité d'être distingué par un nom si éclatant, puisqu'il devoit n'avoir que du mépris pour cette vie corruptible et passagère, et qu'il devoit au contraire soupirer sans cesse et avec une sainte avidité après la vie céleste, et y ramener une infinité de personnes et par son exemple et par ses paroles. C'est donc avec justice que l'on a donné à Vital un nom si illustre et si éclatant, puisque, par sa prudence et sa sagesse, il devoit découvrir les artifices du démon à un nombre infini de pécheurs et les retirer de ses pièges par ses bons conseils en les rétablissant dans leur première innocence.

La célèbre abbaye de Sainte-Geneviève, à Paris, parlant de S. Vital, dit que ce nom lui a été donné, à cause de la vie tout intérieure et spirituelle qu'il devoit mener (1). Celle de Hauvillé en Champagne dit, en s'adressant à ce saint abbé : « Celui qui connoît le fond des cœurs vous a donné un grand nom par le nom de Vital, car c'étoit sans doute un excellent présage de ce que vous deviez être au dedans de vous-même, c'est-à-dire que vous deviez, par vos actions saintes et vos bonnes œuvres vous rendre digne de la vie céleste. »

(1) *Rotul. Savig., tit. S. Genev. — Ibid., tit. Altivill.*

L'église de Châlons-sur-Marne nous assure que le nom de Vital fut donné à notre saint parce qu'il devoit enseigner et pratiquer la doctrine céleste, et que ce nom si sublime est un nom de vie, devant un jour par sa bonne conduite se rendre digne de la vie éternelle (1). Il est encore dit au même endroit que le nom de Vital fut à ce saint comme un heureux présage de sa vie toute sainte, et de ce qu'il devoit être un jour en Jésus-Christ. L'abbaye de Saint-Étienne-de-Caen souhaite à notre saint la vie éternelle, et que sa destinée soit aussi heureuse que le marque le nom de Vital, qui est dit de la vie (2).

On trouve, dans les auteurs contemporains de notre saint, un grand nombre de semblables allusions au nom de Vital. L'église de Paris dit qu'il a été nommé Vital, c'est-à-dire un homme d'une vie toute intérieure et toute spirituelle, et au même endroit, elle dit que, pendant sa vie, il a été un excellent vigneron qui, à l'exemple de Jésus-Christ, a eu grand soin de cultiver les ceps de la vigne du Seigneur, qu'il a toujours tendrement aimé (3).

On donne à S. Vital quatre frères, Richard, Rainaud, Turson et Osbert. Celui-ci vivoit encore au temps de la fondation de l'abbaye de Savigny. Il y souscrivit comme témoin, lorsqu'elle fut confirmée par l'évêque d'Avranches. On y lit ces mots : « Les témoins, de la part de Vital, ermite, sont : Hubert, prêtre ; Ranulfe, prêtre ; Odo, prêtre, et Osbert, frère de Vital (4). » Il est encore parlé, dans la vie de notre saint, d'un de ses frères (peut-être est-ce le meme que Osbert) et il y est dit qu'en bâtissant les maisons de Savigny, une pièce de charpente tomba

(1) *Rotul. Savig., tit. S. Mart. Catal.*
(2) *Ibid., tit. S. Steph. Cadom.*
(3) *Ibid. tit. S. Mariæ, Paris.*
(4) *Rotul. Sav. tit. S. Steph. Cadom. — Cart. fund. Savig.* 1, 2.

sur le propre frère (*carnalis*) de Vital, dont il fut renversé. Le nom de celui auquel cet accident arriva n'est point marqué (1). On veut que S. Vital ait eu six sœurs, savoir : Adeline, Avoise, Avunde, Hadaise, Marielde et Hameline ; les noms des trois dernières se trouvent parmi les religieuses de l'abbaye de Caen ; elles furent recommandées aux prières des religieux de Savigny en 1122 (2). Je ne voudrais pourtant pas garantir qu'elles fussent propres sœurs de notre saint; au moins elles sont désignées en cet endroit comme ses proches parentes (*consanguineis*). Je ne sais si on est mieux fondé de donner à S. Vital, Richard, Rainaud et Turson pour frères. La tradition de Savigny nous apprend que la première de ses sœurs, nommée Adeline, se retira près de l'abbaye, qu'elle demeura toujours vierge, et qu'elle profita si bien des instructions de S. Vital, qu'elle est honorée, depuis plus de cinq siècles, comme une grande sainte. Après sa mort, son corps fut mis dans le même tombeau que le saint abbé. Ses reliques sont encore dans la chapelle de Sainte-Catherine. Voici ce qu'en dit l'auteur du livre de la translation des Saints de Savigny : « On vit une flamme entrer dans le tombeau où les corps des saints de ce monastère avoient été mis la première fois, et où sont encore les reliques de la B. Adeline, vierge (3). » Il est rapporté encore au même endroit que Jean Le Baron et sa femme, tous deux nobles de la ville d'Avranches, vouèrent leur fille à saint Pierre, moine de Savigny, et à la B. Adeline, dont les miracles se répandoient de tous côtés, et qu'elle fut entièrement guérie. C'est tout ce que nous savons de de cette sainte.

(1) *Vita S. Vitalis*, lib. II, art. 14.
(2) *Rotul. Savig. tit. S. Trin. Cad.*
(3) *Lib. de Translat. SS. Savig.*, l. V, c. 6.

Ce que nous venons de dire du nombre des frères et des sœurs de S. Vital n'est pas si certain qu'il n'en reste quelque doute, si nous en exceptons Osbert et un autre dont il est fait mention dans la vie de ce saint. Car le titre de Saint-Etienne-de-Caen, dont ceci est tiré, dit seulement : « Priez pour les parens de S. Vital, Rheinfroy son père, Rohë, sa mère, Richard... » et les autres que l'on vient de marquer. *Orate et pro consanguineis Vitalis, Rheinfredo patre ejus, Rohaë matre ejus, Ricardo...* (1).

CHAPITRE III.

ÉDUCATION DE S. VITAL. — SES PREMIÈRES ÉTUDES.
CE QUI LUI ARRIVA EN CE TEMPS-LA.

Il est aisé de connaître, par la bonne conduite du père et de la mère de S. Vital, qu'ils n'oublièrent rien pour bien élever leurs enfans. La naissance de celui-ci leur ayant causé une joie extraordinaire, il n'y a pas lieu de douter qu'ils n'aient pris un soin tout particulier de son éducation ; aussi ne fut-il pas parvenu plutôt à un âge capable d'apprendre quelque chose, que son père le destina à l'étude. Dieu seconda ou plutôt prévint la bonne volonté de Rheinfroy ; il favorisa cet enfant d'une si grande ouverture d'esprit et de tant de pénétration, qu'il surpassa bientôt ses compagnons d'école dans tout ce qu'on lui enseignoit. Il fit en peu de temps d'excellentes études dans les lettres humaines, et s'y rendit si habile, qu'il passa, comme nous le verrons dans la suite, pour un des plus savans et des plus éloquens hommes de son temps. C'est ce qui a fait dire à un écrivain ecclésiastique qui lui étoit

(1) *Rotul. Savig.*, tit. V, *S. Steph. Cad.*

contemporain, qu'il se remplit de tant d'érudition, qu'il parloit comme il vouloit. Robert du Mont et la Chronique de Savigny en parlent de même (1).

Vital fit plus, car, dans un âge si peu avancé, il se distingua néanmoins si bien par ses manières pleines de modestie et de retenue, que ses compagnons d'école le regardèrent toujours, tout enfant qu'il étoit, comme leur supérieur et leur maître, l'appelant par avance, et comme par un heureux présage de ce qu'il devoit être un jour, « le petit abbé » (2), lui portant même quelque sorte de respect, autant que son âge le pouvoit permettre.

Et, bien loin que cette gravité fût onéreuse et à charge à personne, elle lui attiroit l'amitié et la bienveillance de tout le monde. Il étoit aimé d'un chacun, dit l'auteur de sa Vie, et il se rendoit, par ses manières engageantes, agréable à tous. Cet auteur n'est pas le seul qui en parle de la sorte. Hugues d'Avranches (*a*) qui vivoit

(1) *Vita S. Vital*, lib. I, art 2.

(2) Orderic Vital, *Hist. eccles.*, VIII, 8, ad an. 1094. — Robert du Mont, *Tract. de abb.* — *Chron. Sav.* — *Vita S. Vital.*, lib. V, art. 2.

(*a*) Hugues d'Avranches était un moine de Savigny, contemporain de S. Vital, et non un évêque, comme le suppose le P. de Buck, dans les *Acta sanctorum*. Son poème fut écrit à Notre-Dame-de-la-Découverte-d'Angers « ce qui donne à penser, dit Cl. Auvry, qu'il étoit titulaire de cette église. » Il avait, selon toute apparence, étudié les lettres à l'école de sa ville natale, que venait d'illustrer le séjour successif de Lanfranc et de saint Anselme. C'est là sans doute qu'il avait appris le secret de sa versification, toujours ingénieuse et facile. Nous croyons devoir citer ce petit poème, assez peu connu, parce qu'il donne une idée de la culture littéraire que l'on pouvait acquérir dans les écoles épiscopales et les abbayes normandes du XI[e] siècle.

Versus Hugonis Abrincarum.

Abbas Vitalis vita discessit ab ista,
Et de terrenis transiit ad superos;

du temps de S. Vital, dit qu'il aimoit sincèrement tout

Ingressum patrie carnis resolutio pandit,
  Et reserat vite gaudia mortis iter;
Nec dubios nos esse sinit, quem novimus, a quo
  Pendebat tante relligionis apex.
Non hunc pauperies monachum, neque gloria vana,
  Sed nec prelatum fecit honoris amor.
Ut sibi prodesset, monachus; prælatus ut illos
  Eveheret quos jam verterat in monachos.
Nec prius in populum de paupertate tenenda
  Disseruit quam qui pauper et ipse foret.
Non ideo quod non dives fuerit, sed ad horam
  Pro sempiternis preteritura dedit.
Hic vestes niveas se subjectosque fideles
  Induerat casti pectoris indicium.
Non unquam caro, non oleum, non vina frequenter
  Augebant mensas vel sibi, vel monachis.
Nature satis esse videns quod vivere posset;
  Vilibus indutus, sæpius esuriit.
Nec soli sibi natum sed ad utilitatem
  Communem, cunctis lux specialis erat.
Totus in hoc ut per divini semina verbi
  Errantes animas verteret in melius.
Virga manum, mentes pietas, sapientia pectus
  Ornabant, vultum gratia, verba nitor.
Omnibus acceptus, omnes capiebat amore,
  Et cum quoque statum moris habens proprii,
Nec minus exemplo populum quam voce docebat
  Et duplex monitum consona vox operi.
Mens docilis, doctrina frequens et gratia verbi,
  Cordis simplicitas et facies hilaris.
Consilium grave, sana fides, reverentia morum,
  Affatus dulcis, integra relligio.
Invidiam procul hec a persona relegabant,
  Et dederant faciles ad sua vota viros.
Non sibi difficiles effectus inveniebat,
  In solidam pacem restituens odia :

le monde, et qu'il étoit aussi aimé et chéri de tous (1).

Nous apprenons d'ailleurs qu'il n'avoit pas son semblable dans le monde en droiture de cœur et en honnêteté; qu'on ne peut exprimer jusqu'où alloit sa bonté, et combien il se rendit célèbre par sa science et la gravité de ses mœurs, en un mot, qu'il étoit d'un abord si facile et d'un naturel si doux et si affable, que tant de bonnes qualités ensemble causoient de la surprise et de l'admiration à tout le monde (2). Après tant de témoignages, il ne faut pas s'étonner de la réflexion que fait à ce sujet l'auteur de sa Vie. « Je connois, dit-il, Seigneur Jésus, en tout ceci l'ouvrage de votre main toute-puissante; vous savez si bien élever vos saints, que vous répandez en quelques-uns d'entre eux, même dès leur enfance, une douce influence de votre Esprit-Saint, que je sais être en votre pouvoir quand vous voulez les exalter et les glorifier. »

Dans le temps que Vital étudioit ses humanités, ses compagnons d'école l'obligèrent un jour malgré lui à

Nec mirum, cui pax inerat, si, pacis amator,
  Discordes poterat conciliare sibi.
O quante virtutis homo! quam grata loquendi
  Gracia! quam dulcis vox et honoris habens!
Non labor aut pigrum, tristemve coegit egestas,
  Ad circumstantes dissimulate loqui,
Non indignantem pauper, timidumve potestas
  Invenit, supplex huic, aliique minax.
O quanti meriti pastor, qui solus in omnes
  Exemplum sacre relligionis erat!
Et puto pro culpâ populi quod judicis ira
  In terris illum noluit esse diu.

(*Rouleaux des morts du IX[e] au XV[e] siècle*, recueillis et publiés par M. Léopold Delisle.)

(1) Hug. Abrinc., *Poema ad laud. Vital.*, et *Rotul. Savig.*
(2) *Vita S. Vital.*, lib. I, art. 2.

s'aller baigner. A peine furent-ils dans l'eau, qu'un poisson d'une grosseur extraordinaire se lança sur son dos; il s'y attacha si fortement et avec tant de violence, que ses camarades crurent qu'ils l'alloit noyer; saisis de peur, au lieu de venir à son secours, ils prirent la fuite et le laissèrent seul se démêler de cet animal comme il pourroit. Vital, de son côté, se débattoit et se défendoit de toutes ses forces contre ce monstre; ses compagnons, qui étoient restés sur le bord de la rivière, tout effrayés et en suspens de ce qui arriveroit, faisoient retentir l'air de leurs cris et de leurs gémissemens, implorant le secours de Dieu et de la Très-Sainte-Vierge, mais sans oser se trop approcher de l'eau. Etant en peine de ce qu'ils devoient faire pour le secourir, ils furent bien surpris quand ils virent le jeune Vital sortir de l'eau victorieux, ayant encore sur le dos ce poisson monstrueux. Alors, leur douleur et leurs larmes se changèrent bientôt en des cris de joie, voyant celui qu'ils croyaient déjà perdu délivré de ce monstre (1).

Il ne faut pas douter, dit l'auteur de la *Vie de S. Vital*, que ce ne fût le démon qui avoit pris la forme d'un poisson, car, comme le malin esprit, dit-il, pressentoit dès lors le grand nombre d'âmes que ce saint enfant devoit un jour lui ravir par ses salutaires instructions, il fit tous ses efforts pour le faire périr dans sa jeunesse (*a*). Mais « il n'y a point de sagesse, point de conseil ni de science contre le Seigneur », et ailleurs, « le Seigneur garde ceux qui l'aiment (2) ». Aussi, le diable ne put achever ce

(1) *Vita S. Vital.*, art. 3.
(2) *Prov.* 21; *Psalm.* 44.

(*a*) M. l'abbé Sauvage ne voit dans cet événement rien de surnaturel. « Videtur, *inquit*, piscis illius fuisse generis qui polypus dicitur, gallice *poulpe*, sive *pieuvre;* littoribus vero Britannici maris in-

qu'il avoit commencé, ce même Seigneur faisant voir sa puissance en délivrant du piège et des filets de cet ennemi de nos âmes ce saint enfant qui étoit destiné pour retirer un jour les hommes qui se seroient plongés dans les crimes et les faux plaisirs de la vie, de même que les pêcheurs tirent les poissons de l'eau. On apprend la même chose d'un autre endroit, où on lit que S. Vital s'appliqua durant toute sa vie à retirer les hommes charnels et abîmés dans les délices, comme les pêcheurs retirent les poissons du fond de la mer (1).

On ne doit donc pas s'étonner, continue l'historien de S. Vital, si le démon a voulu perdre ce saint dans son enfance. Le serviteur, comme dit Jésus-Christ dans son Évangile, n'est pas plus grand que le maître; si le diable a bien tenté, par le ministère de sa malice, de faire mourir notre divin Sauveur dès qu'il vint au monde, et s'il a bien voulu faire périr encore par les eaux les enfans des Hébreux, faut-il s'étonner s'il a voulu se servir des mêmes moyens pour perdre Vital dès son bas âge, afin d'empêcher les grands faits qu'il devoit faire dans la suite du temps parmi les hommes, par son exemple, par sa parole et ses instructions?

CHAPITRE IV.

S. VITAL SE CONSACRE A JÉSUS-CHRIST. — SON AMOUR POUR DIEU. SA DÉVOTION A LA SAINTE VIERGE.

A peine S. Vital avoit-il l'usage de la raison, qu'il commença à se remplir de l'amour de Dieu, de peur que

feriorisque Normanniæ, vulgo nuncupatur *minard*, satisque reformidandus habetur, saltem a tironibus artis piscatoriæ. » (*Analecta Bollandiana*, t. I, not. ad vitam S. Vitalis.)

(1) *Ex Rotul. Savig.*

son cœur ne s'attendrît pour le monde, et ne se rendît susceptible des mauvais effets qu'il produit ordinairement dans les jeunes gens. C'est ce qu'on remarqua en lui dès sa plus tendre jeunesse, et l'on s'aperçut bientôt que le ciel l'avoit prévenu et favorisé de ses dons, et qu'il étoit destiné à de grandes choses. Son bon naturel, sa grande douceur, cette retenue et cette gravité qui surpassoient son âge, lui donnèrent dès lors beaucoup d'éloignement de tous les amusemens ordinaires aux enfans (1). Il n'aimoit que ce qui pouvoit le porter à une vie non seulement exempte de la moindre tache du péché, mais encore à ce qui pouvoit l'attacher entièrement à Dieu et au service de Jésus-Christ. Et il le fit d'une manière qu'il avoit sans cesse et sans relâche dans le cœur la volonté et le désir de ne plaire qu'à lui seul, en sorte que, se donnant tout entier à des occupations sérieuses, et s'accoutumant de bonne heure à la retraite, au silence, à la lecture et à la prière, il parut visiblement, dans toute la conduite de sa vie, qu'il n'avoit rien tant à cœur que de donner, en toutes rencontres, des marques de cet ardent amour dont il brûloit pour Dieu (2). C'est ce qui a fait dire de ce saint que Dieu l'avoit prévenu de son amour dès le berceau, et même que Jésus-Christ s'étoit donné à lui, et que Vital, quoique enfant, se dévoua avec tant d'ardeur au service de ce divin Sauveur, qu'il ne permit jamais à son cœur de s'en éloigner un instant (3). On apprend encore du même endroit que ce saint enfant fut, dès sa plus tendre jeunesse, inspiré de Dieu de se donner à Jésus-Christ, avec une ferveur si grande que, bien loin de se ralentir, il s'avança toujours dans ce divin amour, à me-

(1) Hug. Abrinc. *Poema ad laudem Vital.*

(2) *Rotul. Savig.*

(3) *Ibid.*

sure qu'il croissoit en âge. Il est encore dit de lui que, si l'on vouloit entreprendre de faire connoître combien son amour pour Dieu étoit parfait, on ne pourroit pas y réussir, parce que toute son attention, dès son enfance même, étoit uniquement de plaire à Dieu.

Il est aisé de juger, par toute la conduite de S. Vital, qu'il n'a jamais eu de plus ardent désir dans le cœur que de suivre en toutes choses la volonté de Dieu, étant toujours prêt de lui sacrifier tous ses intérêts et sa vie même, quand il y alloit de sa gloire. Son esprit, son cœur, ses pensées ne tendoient qu'à se remplir de l'amour de son Dieu, puisque, tant qu'il a vécu, il en a fait toute sa joie et toutes ses délices. C'est encore, dit l'auteur de sa Vie, ce même amour qui le rendoit si tranquille et si égal dans les plus grandes traverses qui lui étoient suscitées par ses ennemis, jaloux des grands progrès qu'il faisoit en attirant à Dieu une infinité d'âmes, et aussi parce qu'il leur sembloit que ses grandes actions obscurcissoient celles qu'ils faisoient eux-mêmes. Mais il en est arrivé tout autrement, dit l'auteur de sa Vie, puisque c'est ce qui le fait jouir maintenant d'une gloire d'autant plus grande, qu'il a souffert de plus grandes contradictions pour l'amour de Dieu. Les preuves constantes de l'amour que Vital avoit pour Dieu, continue son historien, ont paru avec éclat dans l'occasion, ayant fait voir plus d'une fois la sincère volonté, dans laquelle il étoit à tout moment, de souffrir le martyre pour Jésus-Christ, la vérité et la justice. On aura lieu d'en parler plus amplement autre part (1). Enfin, s'il est vrai, comme on n'en doit pas douter, qu'on n'adore vraiment Dieu qu'en l'aimant, on peut assurer, sur le témoignage que l'on rend à ce saint,

(1) *Vita S. Vitalis*, lib. II, art. 20.

qu'il l'aimoit véritablement, puisqu'il est dit de lui qu'il adoroit Dieu en esprit et en vérité.

S. Vital eut aussi toute sa vie une singulière dévotion à la Très-Sainte-Vierge ; cela a paru en diverses rencontres. On a vu qu'étant prêt à périr dans les eaux, il invoqua l'assistance de cette divine mère (1). Une autre fois, après avoir imploré son secours, il prédit à un homme de mauvaise vie qui refusoit d'écouter ses remontrances, qu'il périroit misérablement; ce qui arriva comme il l'avoit prédit (2). Et l'on verra que dès que ce saint se vit en état de procurer à la mère de Dieu le culte et la vénération qui lui est due, ce fut un de ses premiers soins; et cela est si vrai, que quand il sut que le pape Urbain II avoit ordonné, en 1095, dans le Concile de Clermont en Auvergne d'en faire l'office dans l'Eglise, il l'établit aussitôt, suivant l'intention de ce pape, parmi les solitaires qui étoient sous sa conduite, et encore depuis dans les monastères de Savigny et de Dompierre, dès la fondation de son institut. Et ce qui est digne de remarque, c'est qu'il passa de cette vie à une plus heureuse pendant l'office de la Vierge; aussi en fut-il assisté dans ce dernier moment, parce que, selon les anciens monumens de Savigny, il l'avoit toujours fidèlement servie.

CHAPITRE V.

S. VITAL QUITTE SES PARENTS POUR S'INSTRUIRE DANS LES SCIENCES. — SES PROGRÈS.

L'amour que S. Vital avoit pour l'étude des belles-lettres, lui fit chercher ailleurs d'autres maîtres que ceux

(1) *Rotul. Savig. — Vit. S. Vital.*
(2) *Ibid.*

qui lui avoient été donnés par ses parents dans son enfance. Dès qu'il se vit un peu plus avancé en âge, il prit la résolution de quitter son pays et de s'en aller dans les pays étrangers pour contenter la passion qu'il avoit de s'avancer dans de plus hautes sciences que celles qu'il avoit apprises jusqu'alors; persuadé que s'il restoit dans la maison paternelle, il seroit bien moins libre et en état de s'y appliquer, il prévoyoit bien ou qu'il n'en auroit pas tous les moyens, ou qu'il en pourroit être détourné par quelques soins domestiques. On ne nous dit pas en quel pays il se retira : quelques-uns croient que ce fut en Angleterre, où il y avoit, en ce temps-là, de grands hommes consommés dans toutes sortes de sciences.

Je sais que S. Vital y a fait divers voyages, mais, selon toutes les apparences, ce ne fut qu'après avoir été élevé au sacerdoce; car, outre qu'on ne lit en aucun endroit de la Vie de ce saint qu'il y ait été avant ce temps-là, nous apprenons au contraire de son histoire que, prêchant en ce royaume, il le faisoit ordinairement en langue romane (c'étoit le françois du temps) et que, quoique les peuples ignorassent ce langage, ils ne laissoient pas de comprendre ce qu'il leur disoit, mais que quand ils vouloient l'entretenir dans une conversation particulière en langue du pays, ils ne l'entendoient plus (1). Ce qui fait bien voir que si ce saint homme avoit étudié durant quelques années en Angleterre, il lui auroit été très aisé d'en apprendre la langue, et il n'auroit pas été obligé de prêcher les peuples en un langage qui leur étoit inconnu. Il est même assez vraisemblable qu'Odo, évêque de Bayeux (*a*), voyant

(1) *Vita S. Vital.*, lib. II, art. 10.

(*a*) Le siège épiscopal de Bayeux était occupé, depuis l'an 1099, par le fameux Odo ou Eudes Ier, frère utérin de Guillaume-le-Conquérant, et de Robert, comte de Mortain. C'était un prélat ambitieux,

dans Vital un heureux naturel et d'excellentes qualités pour les sciences, le mit du nombre de ceux qu'il envoyoit, selon sa coutume, dans les pays étrangers, particulièrement à Liège et au Pays-Bas, afin qu'il pût se perfectionner dans l'étude de la sagesse et se rendre un jour capable de servir utilement l'Eglise (1).

Un auteur ecclésiastique nous apprend qu'Odo aimoit les savants, et poussoit à ses frais à l'étude des belles-lettres ceux de son diocèse qui avoient de la disposition pour les sciences. D'ailleurs, S. Vital étoit du voisinage de Bayeux, et y ayant fait ses premières études, auroit pu y faire paroître, dès ce temps-là, cette merveilleuse facilité qu'on a vue depuis en lui, d'apprendre tout ce qu'on vouloit lui montrer, ce qui auroit pu engager l'évêque Odo à l'envoyer, comme beaucoup d'autres, dans les provinces éloignées pour s'y perfectionner (*a*). Il semble même que

que la fortune de son puissant frère aveuglait au point de se croire né lui-même pour toutes les grandeurs de ce monde, et spécialement pour le Souverain Pontificat. Il aimait la magnificence et encourageait volontiers les arts et les lettres. En l'an 1096, il partit pour la croisade avec son neveu Robert Courte-Heuse, mais il mourut à Palerme au mois de février 1097. (Cf. Orderic Vital, *Hist. ecclés.*, l. VIII, cap. II.)

(1) Order. Vital., *Hist. eccl.*, liv. VIII. — *Patr. lat.*, 188, col. 559.

(*a*) Les écoles de Liège étaient alors florissantes. En les choisissant de préférence à celles d'Angers ou de Paris, Odo obéissait à des considérations à la fois politiques et personnelles. Il y avait, en effet, des guerres presque continuelles entre le roi de France et Guillaume-le-Conquérant, ce qui ne permettait guère de relations suivies entre le royaume et le duché. D'autre part, Liège relevait de la domination du pseudo-empereur d'Allemagne, Henri IV; c'était même une des villes les plus attachées à sa cause. Or, l'évêque de Bayeux comptait sur l'appui de Henri IV pour la réalisation de ses rêves ambitieux. On conçoit donc qu'il eût intérêt à diriger sur cette ville les jeunes écoliers de son diocèse.

c'est ce que l'historien de notre saint a voulu nous insinuer quand il dit qu'il abandonna sa famille et s'en alla dans les pays étrangers, afin de s'instruire dans les lettres humaines et se donner tout entier à l'étude de la Sagesse, dans laquelle il fit en peu de temps de si grands progrès, qu'il s'en servit dans la suite très utilement pour la conversion des âmes (1).

En quelque lieu que ce saint ait été pour faire ses études, il y trouva des maîtres tels qu'il les cherchoit, et il sut si bien profiter de leurs leçons, que, ne perdant pas un moment, comme remarque l'auteur de sa Vie, il se rendit très habile, non seulement dans les lois humaines, mais encore dans les figures de rhétorique et dans l'élégance et l'éloquence de Cicéron, qu'il possédoit parfaitement (2).

Ce que nous venons de dire du progrès que S. Vital fit dans les sciences nous est confirmé par Orderic Vital, qui pouvoit avoir connu ce saint. Cet historien, et beaucoup d'autres avec lui, nous assurent qu'il passoit pour très savant et fort instruit dans les lettres, et qu'il avoit une si grande facilité à s'énoncer, qu'il disoit tout ce qu'il vouloit. Cependant, quoique ce saint se donnât presque tout entier dans ces sortes d'études, son esprit n'étoit pas content : il regardoit ces sciences seulement comme des moyens pour arriver à une connoissance et à une sagesse plus élevées (3).

Quelque application néanmoins que S. Vital eût eue pour les sciences humaines, elle ne l'empêcha pas de se

(1) *Vit. S. Vit.*, lib. I, art. 4.

(2) *Ibid.*

(3) *Hist. eccl.*, lib. VIII. — Guill. Neubr., l. I, c. 15. — Rob. de Mont., *Tract. de abb.* — *Chron. Savig.* — Hug. Abrinc., *Poema*, etc.

donner avec encore plus d'ardeur à l'étude des lois divines renfermées dans les Saintes-Ecritures, afin qu'elles pussent un jour lui être utiles pour la conversion des pécheurs, qui fut toujours le but qu'il se proposa, persuadé qu'il étoit de l'inutilité des sciences si Dieu n'en est le principe. Il savoit, dit l'auteur de sa Vie, que si la sagesse est cachée et si le trésor ne se voit pas, on ne peut tirer aucun profit de l'un et de l'autre; car il n'ignoroit pas que celui qui cache son insuffisance vaut mieux que celui qui cache sa sagesse. Aussi S. Vital s'appliquait-il avec tant d'ardeur à acquérir celle-ci, qu'il n'en remplit pas moins son cœur que sa mémoire, qu'il avoit fort heureuse.

Ce fut cette divine sagesse qui lui fit connoître qu'il ne faut pas se précipiter dans la prédication de l'Evangile sans avoir les lumières et les vertus nécessaires et sans y être appelé par Dieu même. Mais Dieu lui ayant donné toutes les qualités saintes du cœur et de l'esprit pour pouvoir servir les autres et fait connoître insensiblement qu'il l'appeloit à la conduite des âmes, il se crut obligé à ne cacher point ce talent (qu'il a toujours considéré comme un don du ciel) à ceux qui n'en possédoient pas les richesses, pour me servir du terme de l'auteur de sa Vie. Aussi parloit-il d'une manière aisée et avec une grâce merveilleuse, et en même temps, comme on le dira autre part, avec tant de force et de zèle, qu'il donnoit de la terreur à ceux qui l'entendoient; d'ailleurs, ni les menaces ni les insultes des gens déréglés ne l'empêchèrent jamais de dire la vérité et de reprendre, avec une liberté toute sainte, ceux qu'il voyoit dans le désordre (1).

(1) *Rotul. Savig.* — Hug. Abrinc. — Order. Vital., *Hist. eccl.*, VIII. — *Vita Bern. Tyron.*

CHAPITRE VI.

RETOUR DE S. VITAL. — IL S'ENGAGE DANS LES ORDRES SACRÉS.

S. Vital ayant passé quelques années dans l'étude de toutes sortes de sciences, retourna chez ses parens. Son retour leur causa bien de la joie, mais elle ne fut pas de longue durée. Il les quitta bientôt pour se disposer à suivre les mouvemens de la grâce qui le portoient à entrer dans les Ordres sacrés. Pour s'y préparer, il commença par s'éloigner de tout ce qui pouvoit lui être une occasion de chute. Il rompit tout commerce avec le monde, pour en éviter la corruption, et s'il se trouvoit quelquefois obligé à paroître, ce n'étoit que dans la compagnie des personnes de bonnes mœurs et des gens de bien, ne recherchant et n'aimant que ce qui le portoit à une vie exempte des dérèglemens que l'on contracte aisément dans la conversation et l'entretien de ceux qui sont plongés dans l'amour du siècle.

Comme Dieu avoit de bonne heure donné à Vital un violent amour de se consacrer au service de Jésus-Christ et de son Église, il ne prit que le temps qui lui étoit absolument nécessaire pour se préparer dignement à un état aussi saint que celui du sacerdoce, de sorte que l'on vit en lui un certain caractère de piété qui ne lui permettoit pas de préférer la moindre chose à son salut, ne considérant cette vie et toutes les choses qui s'y passent qu'autant qu'elles avoient quelque rapport à la vie du ciel, se fortifiant avec l'âge dans l'amour de notre divin Sauveur qui l'avoit prévenu de ses dons et de ses grâces. En effet, il se remplit de tant de lumières du Saint-Esprit, qu'il devint lui-même une source intarissable de la parole di-

vine et un excellent prédicateur. Il ne faisoit pas consister la force de ses prédications dans la beauté du langage, quoi qu'il excellât en éloquence, mais dans l'humilité et dans l'exemple d'une vie toute sainte et irréprochable, qui faisoit, sans comparaison, plus d'effet sur les pécheurs que tout ce qu'il auroit pu faire par ses discours, comme on fera voir en un autre endroit.

Cependant, après quelque séjour dans la maison paternelle, qu'il fit plutôt en solitaire et en reclus qu'en homme du monde, il en fut tiré par son évêque qui, pour le faire paroître aux yeux de toute l'Eglise, lui conféra la prêtrise; il ne faut pas douter qu'avant de s'engager dans ce divin ministère, il n'eût passé par tous les différens degrés des autres ordres jusqu'au sacerdoce. Odo, évêque de Bayeux, à ce qu'on croit, la lui conféra d'autant plus volontiers, qu'il prévoyoit que ce saint devoit rendre de grands services à l'Eglise et être un jour une grande lumière qui devoit éclairer tout le monde. Ce prélat ne fut pas trompé dans son attente, puisque depuis ce moment, le B. Vital employa le reste de sa vie à la prédication de la parole divine, persuadé, dit Hugues d'Avranches, qu'il n'étoit pas né pour lui seul, mais pour travailler au salut des autres, au lieu que, s'il s'étoit renfermé dans un désert, suivant en cela son inclination et son penchant, il n'eût servi que sa propre sanctification (1). Il est vrai que ce saint eût bien souhaité dès lors d'embrasser un autre genre de vie, son penchant étant toujours du côté de la solitude et de la vie cachée, ou du moins de ne fréquenter que des personnes qui pouvoient le conduire à une vie conforme à son état (2).

(1) Hug. Abrinc., *Poema*, etc.
(2) *Vita S. Vital.*, l. V, art. 13.

Nous apprenons de divers endroits que notre saint étant dans la maison de son père, employoit la plus considérable partie de son temps à des œuvres de miséricorde; il visitoit et délivroit les prisonniers, il défendoit les opprimés, il protégeoit les veuves et les orphelins, consoloit les affligés, secouroit ceux qui étoient dans les peines et les souffrances, et s'appliquoit à d'autres actions de charité (1).

On ne sait si le père et la mère de notre saint demeurèrent toujours à Tyerceville; on sait seulement qu'ayant passé l'un et l'autre un grand nombre d'années ensemble dans toutes sortes de bonnes œuvres, ils moururent aussi saintement qu'ils avoient vécu, et qu'en 1122, au sujet de la mort de S. Vital, les religieux de Saint-Étienne de Caen écrivirent à ceux de Savigny pour les recommander à leurs prières en ces termes : « Priez aussi pour les parens de dom Vital, Rheinfroy son père et Rohaë sa mère (2). »

CHAPITRE VII.

RÉPUTATION DE S. VITAL. IL EST FAIT CHAPELAIN DU COMTE DE MORTAIN ET CHANOINE.

Une conduite si sage et si réglée de S. Vital ne manqua pas de produire un bon effet dans l'esprit de ceux qui en eurent connoissance. Sa sagesse, dit l'auteur de sa Vie, fut sue des provinces de Normandie et de Bretagne. La France et l'Anjou furent informées de son zèle et de sa piété; sa réputation passa même jusque dans les îles d'An-

(1) *Rotul. Savig., tit eccl. Rothom.*
(2) *Rotul. Sav. S. Steph. Cadom.*

gleterre, et un grand nombre d'églises de ces provinces le demandèrent pour s'en servir dans leurs besoins (1).

Odo étant son évêque, et qui, comme on croit, avoit contribué à ses études, avoit plus de droits de le retenir que les autres : il connaissoit ses vertus et ses autres talens. Mais Robert, comte de Mortain, frère de ce prélat, tous deux frères de Guillaume-le-Conquérant, fut si touché de ce que la renommée lui apprit des excellentes qualités de Vital, qu'il fit ce qu'il put pour l'avoir auprès de lui. Il trouva moyen d'engager Odo à le lui donner ; ce prélat ne put le lui refuser, à quoi notre saint obéit. Il est vrai que si l'on eût consulté le penchant de ce serviteur de Dieu, on lui auroit dès ce temps permis de se renfermer dans quelque affreuse solitude, son inclination lui faisant désirer de vivre éloigné de tout commerce avec le siècle ; mais il n'en fut pas le maître ou plutôt Dieu ne le permit pas encore. Ainsi, le comte de Mortain fit si bien, qu'il l'attacha à sa personne.

Ce prince ne fut pas longtemps sans ressentir le bien du séjour de ce saint dans sa cour ; il prit une entière confiance en lui et il en eut tant de satisfaction, que pour l'attacher encore davantage auprès de lui et du jeune Guillaume son fils, il le fit son chapelain, comme nous l'apprennent tous les historiens de ce temps-là, et notre saint se comporta avec tant de réserve et de retenue dans cet emploi, qu'il trouva au milieu de la cour de ces princes un lieu de retraite (2). Car quoique cet emploi ne s'accordât guère avec son tempérament, la crainte néanmoins de désobéir à Dieu en ne se soumettant pas aux ordres de son évêque le fléchit et le fit résoudre à

(1) *Vita S. Vital.*, lib. I, art. 5.

(2) Orderic Vital, *Append. ad Sigib.*, ad an. 1193. — Robert de Mont., *Tract. de abb.* — *Hist. eccl.*, lib. VIII.

demeurer avec ces princes. Il est vrai que Mathilde de Montgommeri, femme du comte Robert, y eut la meilleure part; elle se mit entièrement sous la conduite de S. Vital, pour lequel elle n'avoit rien de caché, lui faisant connoître jusqu'aux choses les plus secrètes qui se passoient dans sa famille (1).

Cependant, ce saint homme, bien loin de se dissiper dans cette cour, se renferma pour ainsi dire tout en lui-même; il ne relâcha rien de sa manière de vivre; il retint toujours la même humilité au-dedans et au dehors, et s'appliqua sans discontinuation aux mêmes exercices de piété qu'il avoit accoutumé de faire avant cet engagement. Le comte de Mortain n'étoit pas moins charmé de ses manières que la comtesse son épouse; aussi, pour engager encore plus fortement ce saint homme à sa famille, il le fit aussi chanoine de sa nouvelle église de Mortain (2). On sait que le comte Robert, en 1082, du temps du vénérable Michel, évêque d'Avranches, institua seize prébendiers, comme autant de chanoines (*a*), pour faire l'of-

(1) *Vita S. Vital*, l. I, art. 5.
(2) Order. Vital, *Hist. eccl.*, VIII.

(*a*) De ces seize canonicats, qui furent érigés en titres de bénéfices par l'évêque d'Avranches, quatre furent fondés par le comte Robert seul; cinq par le même prince conjointement avec ses barons; et les sept autres par chaque baron en particulier.

Le comte de Mortain établit deux dignités dans ce Chapitre collégial, le *Doyenné* et la *Chantrerie*, puis les prébendes de *Goron*, de *Condé*, de *Notre-Dame-de-Tinchebray*, de *Touchet*, de *Saint-Pierre-de-Tinchebray*, de *Montigny*, du *Mesnil-Gilbert*, de la *Sablonnière*, de *Virey*, du *Fresne*, de *Reffuveille*, de *Husson*, de *Bion* et *Roncey* et de *Beuzeville*. (Archives de la Manche, fonds du Chapitre de Mortain.)

De l'église collégiale de Mortain, construite sur les ruines d'une ancienne chapelle, il ne reste plus aujourd'hui qu'un fragment qui

fice canonial en son château de Mortain, dont l'église fut dédiée sous le nom de Saint-Evrou (1). S. Vital fut de ce nombre, comme on vient de le dire; il s'acquitta avec tant d'humilité et d'édification de cette nouvelle dignité et de son emploi de chapelain, que son histoire nous assure qu'il avoit toujours la crainte de Dieu devant les yeux et n'oublioit rien de ce qu'il lui devoit, craignant sans cesse de lui déplaire (2). Il savait, dit l'auteur de sa Vie, que Notre-Seigneur a commandé de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, et qu'il ne falloit jamais séparer ce que Jésus-Christ avoit joint avec tant de sagesse, pour ne faire jamais rien contre les droits de Dieu en obéissant aux princes. En effet, on peut dire que tant que S. Vital resta à la cour du comte de Mortain, sa complaisance n'alla point jusqu'à une basse flatterie; il disoit selon Dieu les vérités à tout le monde, et il prit même tant d'ascendant sur les esprits de ceux qui fréquentoient la cour de ce prince, que bien loin qu'on y trouvât à redire, tout le monde l'applaudissoit de cette liberté. Le comte même et la comtesse et tous les barons déféraient à ses remontrances avec une soumission et une vénération singulières, jusque-là même qu'on lui obéissoit avec respect, comme d'ordinaire des disciples obéissent et se soumettent à leurs maîtres.

On voit, par ce qu'on vient de dire, que ce fut de l'église

semble avoir été enchâssé dans l'église actuelle. C'est la porte romane située au bas de la nef vers le midi. Les ornements qui la décorent, cordons, zigzags et dents de scie, se rattachent à l'architecture des bords de la Loire; ils sont remarquables par leur parfaite conservation. Cette porte est le seul fragment de l'église actuelle auquel on puisse assigner la date de 1082.

(1) *Cart. fund. eccl. Moret.*

(2) Order. Vital, *Hist. eccl.*, l. VIII.

de Saint-Evrou de Mortain, au diocèse d'Avranches en Basse-Normandie, que notre saint fut chanoine, et non de Mortagne au Perche, au diocèse de Séez, comme quelques modernes ont avancé, sur ce que le comte de Mortagne se nommoit aussi Robert (1). Quelques autres font ce saint chantre de Mortain, appuyés apparemment sur ce qui est dit dans un ancien manuscrit de Savigny, qu'il étoit un bon et pieux chantre (*bonus cantor*); mais ces deux mots ne me paraissent pas une forte preuve pour lui donner cette dignité. On peut dire avec plus de certitude que ce saint n'avoit dans la cour du comte Robert l'esprit rempli que de la retraite après laquelle il soupiroit sans cesse (2). Il y redoubloit ses prières, et le bruit du grand monde ne le détournoit point de ses occupations toutes saintes; il y étoit, dit un auteur du temps, un parfait modèle de piété et l'exemple de la sainte religion, toujours solide dans ses conseils, toujours égal dans sa conduite particulière, ce qui lui attira l'estime et la vénération de tous les grands, qui trouvoient en lui tous les secours dont ils avoient besoin pour leur consolation et le salut de leurs âmes. Ce n'étoit pas seulement à l'église qu'il faisoit paraître une singulière modestie, c'étoit en tout lieu et en toute occasion. Il faisoit voir une merveilleuse douceur dans toutes ses paroles, à moins qu'une nécessité visible ne le contraignît à en user autrement, son dessein étant de se faire aimer et non de se faire craindre, préférant toujours cette voie de douceur comme la plus courte et la plus sûre pour gagner les âmes; aussi remarquoit-on tant d'agrément dans toutes ses paroles et ses actions, qu'il attiroit à lui toutes sortes de personnes (3).

(1) *Rotul. Savig.*

(2) Hug. Abrinc., *Poem.*, etc. — Order. Vital, *Hist. eccl.*

(3) Hug. Abrinc., *Poema.*

Quand on voyoit le serviteur de Dieu, à l'église, avec les autres chanoines, il n'étoit pas difficile de le reconnoître parmi eux. Son visage seul, plein de majesté, donnoit de la dévotion, et son cœur s'accordoit parfaitement avec sa voix. Il ne l'épargnoit point lorsqu'il s'agissoit de chanter les louanges de Dieu; sa gravité paraissoit également en toutes ses actions, étant toujours en la présence du Seigneur, devant lequel il épanchoit son cœur, vigilant sur soi-même, toujours sur ses gardes, pour ne donner pas de prisês à l'ennemi commun par aucun égarement d'esprit, adorant Dieu en esprit et en vérité (1); en un mot, les choses saintes faisoient toutes ses délices et le sujet de ses pensées et de ses entretiens, ne pouvant comprendre qu'on pût se faire un plaisir de penser à autre chose; aussi son zèle et son ardeur, comme il est dit ailleurs, à chanter les louanges de Dieu, surpassoit tout ce qu'on en pourroit dire; son application étoit telle, qu'il ne faisoit aucune attention à tout ce qui se passoit au-dehors, étant toujours recueilli en lui-même (2).

CHAPITRE VIII.

CONFIANCE DU COMTE ET DE LA COMTESSE EN S. VITAL. SON ZÈLE POUR LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE.

La comtesse de Mortain fut une des premières qui ressentit les effets de la sage conduite de S. Vital et de la confiance qu'elle avoit en lui (3).

Cette dame étant un jour toute désolée et dans une

(1) *Rotul. Savig., tit. S. Martin de Campis Paris.*
(2) *Ibid., tit. S. Stephan. Cathal.*
(3) *Vita S. Vital.*,. lib. I, a. 5.

profonde tristesse, alla trouver ce serviteur de Dieu ; il ne la put voir dans cet état sans en être sensiblement touché ; il lui en demanda la cause : elle ne put la lui cacher, et elle lui avoua que le comte, son mari, n'avoit pour elle que du mépris, et que ce mépris alloit même parfois jusqu'à la maltraiter, sans lui en donner aucun sujet (a). Notre saint fut sensible à ses paroles, il la consola et l'assura qu'il compatissoit à ses peines, lui promettant de lui en parler, et lui protesta que s'il ne changeoit pas de conduite et ne cessoit d'en user si mal, il se retireroit et romproit tous les liens d'amitié qu'il avoit eus avec lui jusqu'alors.

L'auteur de la Vie de ce saint, qui rapporte ceci, ne nous dit pas ce qui en arriva ; il se contente de nous assurer que ça été S. Vital lui-même qui l'a raconté à un de ses disciples.

On ne sait si c'est pour ce sujet que ce saint quitta le prince ; on sait seulement qu'il s'en alla, sans en rien dire à personne, et que, le comte l'ayant appris, ne se contenta pas d'envoyer après lui ; il y alla lui-même en diligence, et, lui ayant promis toute sorte de satisfaction, il le ramena chez lui. Personne n'a jamais su la cause de cette séparation, et elle est toujours demeurée secrète entre eux (1). Quoi qu'il en soit, ce prince étant arrivé chez lui avec S. Vital, et croyant lui avoir donné quelque sujet de mécontentement, le fit entrer secrètement dans la chapelle du château et le pria fort humblement d'avoir compassion de lui, et de ne se pas faire une peine de le

(1) *Vita S. Vital.*, lib. I,a. 6.

(a) De telles mœurs, qui n'étaient point rares à cette époque, semblent avoir été pour le comte de Mortain un héritage de famille : l'histoire parle également des violences inouïes que Guillaume le Roux exerçait envers la reine Mathilde.

punir en la manière qu'il voudroit, et même de verges ; ce qui arriva en effet ; car le prince, s'étant dépouillé des habits et mis nud, reçut rudement du serviteur de Dieu quelques coups de verges (a). D'où l'on peut connoître, dit l'auteur de la Vie de ce saint, la confiance que le prince et la princesse avoient en ce saint homme, celle-ci en lui faisant confidence des disgrâces qu'elle recevoit de son mari, et celui-là en se soumettant si humblement à une si grande correction, sans craindre la confusion qu'il auroit pu en recevoir devant les hommes, si cette action si humiliante fût venue à leur connoissance ; tant il est vrai, dit notre auteur, que où est l'esprit de Dieu, là est aussi la liberté. Il semble, par ce récit, que cet auteur attribue l'absence et l'évasion de notre saint aux mauvais traitemens que le comte Robert faisoit à son épouse, et cela est assez vraisemblable.

Cependant S. Vital, se voyant de nouveau engagé par ce double lien de la charge de chapelain et de la dignité de chanoine, demeura encore quelques années à la cour du comte de Mortain ; mais on peut dire que ce ne fut pas pour y vivre plus à son aise, mais plutôt pour y exercer encore davantage son zèle et sa charité (1). Il étoit l'exemple et la fleur du clergé de Mortain, dont il étoit le plus grand ornement. Il continua dans cet état ses aumônes, et y ajouta même ce qu'il recevoit de son bénéfice pour en nourrir et vêtir les pauvres du lieu (2). Il fut établi comme le trésorier et le gardien de tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans cette église, comme on voit

(1) *Rotul. Savig., tit. Trinit. de monte.* — Hug. Abrinc.

(2) *Tit. S. Steph. Cathal.*

(a) « Tales vapulationes, ait Sauvage, seculo XII invaluisse patet ex Roberto Pullo, card. » Sent. lib. VII, cap. III. (Edit. 1655, p. 220, apud Migne, P. L., t. CLXXXVI, col. 9.)

dans un ancien manuscrit de Savigny (1). S. Vital n'étoit pas seulement utile au comte de Mortain pour le bon ordre de sa maison ; il le servoit aussi beaucoup par ses conseils dans les affaires les plus épineuses et les plus difficiles. Aussi ce prince l'aimoit-il si tendrement et lui donnoit tant de marques de son affection en toute rencontre, qu'il le regardoit comme son père, et, à son exemple, tout le monde s'adressoit à ce serviteur de Dieu pour lui demander conseil comme à un homme d'une sagesse consommée. On remarque entre les vertus que notre saint fit paroître dans le temps qu'il demeuroit à la cour du comte de Mortain, une prudence et une affabilité sans exemple, fuyant toute occasion de disputes et de contestations, et que lorsqu'il donnoit son avis sur quelques affaires importantes, le conseil de ce prince approuvoit son sentiment sans que personne le contredît.

Les intérêts de l'Église lui étoient aussi fort à cœur, et pour peu que l'on touchât à ses droits, il s'élevoit avec force contre ceux qui vouloient y donner quelque atteinte; ce qui a donné lieu de dire que Vital étoit un si zélé défenseur de la discipline ecclésiastique, qu'il sembloit qu'à sa mort il ne se trouvoit plus personne pour la soutenir et la défendre; au moins le dit-on de la province de Normandie (2).

(1) Hug. Abrinc.
(2) *Rotul. Savig., tit. eccl. Bajoc.*

CHAPITRE IX.

S. VITAL QUITTE LA COUR DES COMTES DE MORTAIN.
IL VEND SON BIEN ET EN DISTRIBUE LE PRIX AUX PAUVRES.
IL PRÊCHE LE MÉPRIS DES RICHESSES.

Quelques vertus que S. Vital pratiquât dans la cour des comtes de Mortain, la vie d'un aumônier et d'un chanoine lui étoit suspecte ; elle lui paraissoit trop commode pour les desseins qu'il sentoit que Dieu avoit sur lui. Ainsi, après avoir passé huit ou dix ans en cette cour, il résolut, vers l'an 1793, de renoncer entièrement aux emplois qui l'y avoient attaché jusque-là. Mais il ne fut pas aisé à Vital d'en avoir l'agrément du comte Robert. Ce prince avoit une estime si particulière pour le saint, qu'il ne faisoit rien de considérable sans le consulter. Vital ne trouva pas moins d'opposition à sa retraite de la part de la comtesse, qui le regardoit comme le seul qui pût lui donner quelques consolations dans ses peines. Cette princesse l'avoit déjà détourné d'une pareille résolution, et elle mit encore tout en œuvre sur le comte Guillaume, son fils, pour empêcher l'exécution de son dessein ; mais il ne fut pas possible de parer le coup ; il rompit ses chaînes et abandonna tout.

Le comte voyant bien que ce seroit faire violence à ce serviteur de Dieu de le retenir davantage, lui permit enfin de se retirer. Il exigea de lui seulement de ne s'éloigner pas, afin qu'il fût à portée de se servir de ses sages conseils dans ses besoins, comme en effet il fit dans plusieurs occasions importantes, ce qui fait voir que ce prince n'eut pas moins de confiance en ce saint homme après sa retraite, qu'il n'en avoit auparavant. Et comme

S. Vital ne s'étoit engagé avec le comte que pour ne désobéir pas à son évêque, il n'eut, de son côté, aucune peine à quitter cette cour, et moins encore les emplois dont il étoit chargé ; il regarda au contraire cet heureux moment comme celui qui le déchargeoit d'un grand et pénible fardeau. Il chercha donc dès lors à se satisfaire, ou plutôt à suivre plus parfaitement les mouvemens de l'Esprit-Saint qui l'appeloit ailleurs. Ainsi son cœur étant toujours tourné vers la solitude, il la recherchа avec d'autant plus d'ardeur, qu'il avoit eu de tout temps un extrême dégoût de tous les faux biens et de tous les faux plaisirs de la vie. Aussi l'auteur de sa Vie prend de là occasion de dire de lui : « Jusques ici, nous avons regardé Vital comme un homme qui marchoit encore sur la terre ; mais nous l'allons voir à présent comme un aigle élevé au-dessus de la terre et appliqué aux choses sublimes et célestes (1). »

S. Vital, ainsi dégagé de l'état violent dans lequel il étoit, choisit un genre de vie bien différent que celui où il se trouvoit à la cour des comtes de Mortain, où l'on ne parloit que de plaisirs et de divertissements, qui souvent n'étoient interrompus que par les brouilleries des seigneurs de la province ; pour mieux réussir dans son dessein, il crut qu'il falloit commencer par se défaire de son bien, qui étoit assez considérable, et l'auteur de sa Vie a fort bien remarqué qu'étant alors dans une grande abondance de toutes choses, il se défit de tout ce qu'il possédoit pour embrasser la pauvreté, et qu'ayant toujours devant les yeux l'arrêt irrévocable prononcé par Jésus-Christ dans son Evangile (quiconque ne renonce point à tout ce qu'il possède ne peut être du nombre de

(1) *Vita. S. Vital.*, lib. I, a. 7.

mes disciples) ; persuadé d'ailleurs qu'un des plus grands obstacles de la perfection chrétienne est l'attachement qu'on a aux biens périssables, il vendit tout ce qu'il avoit et le distribua aux pauvres. Il regarda avec mépris, comme un autre S. Benoît, le monde avec toute sa gloire et son éclat, aimant la pauvreté et donnant avec profusion aux nécessiteux ce dont ils avoient besoin, dans le temps qu'il se refusoit à lui-même les choses les plus nécessaires à la vie. Ceci est confirmé, ou plutôt avoit été dit déjà par un auteur ecclésiastique (1), qui avoit pu lui-même être témoin de ce qu'il avance.

« Vital, dit cet historien, voulant marcher sur les pas des apôtres qui avoient tout quitté pour suivre son divin Maître, qui s'étoit lui-même fait pauvre pour gagner les pauvres et les enrichir des biens du ciel, résolut, à son exemple, de se débarrasser de tous les soins du siècle, et de se décharger du pesant fardeau des richesses, afin de porter plus aisément le doux et agréable joug de Jésus-Christ. »

Nous apprenons à peu près la même chose d'un autre auteur qui avoit connu particulièrement S. Vital, et qui écrivoit en 1122 : « Vital, dit cet auteur, étoit fort riche des biens de ce monde, mais il les abandonna tous, afin d'échanger ses biens périssables pour des biens éternels et incorruptibles (2). »

Il est dit encore ailleurs (3) que ce fut pour imiter les disciples de Jésus-Christ avec plus de perfection qu'il vendit tout ce qu'il possédoit et le distribua aux veuves et aux orphelins qu'il savoit être dans la misère et la nécessité, et que, non content de pourvoir à leur nourriture, il

(1) Orderic Vital.
(2) Hug. Abrinc.
(3) *Rotul. Savig., tit. S. Steph. Cadom.*

leur faisoit faire des habits, et se déclara leur protecteur et leur défenseur contre les oppressions des méchans. En effet, ils trouvoient tous en lui ce qui leur manquoit, mais ceux-là principalement qui étoient tombés dans l'indigence trouvoient dans sa charité le remède à leurs maux.

Radulphe de Caen, qui a fait, en vers, un petit éloge sur notre saint (1), assure que personne n'a jamais eu tant de mépris pour les richesses que ce serviteur de Dieu. L'église de Salisbery, en Angleterre, dit aussi ces paroles remarquables : « Tant que vous avez vécu, ô Vital, vous avez méprisé les biens de la terre, et vous ne vous en êtes servi que pour en nourrir et vêtir les pauvres. »

On remarque même que le saint homme ne faisoit guère de discours en public qu'il n'y mêlât quelque chose de la pauvreté, soit pour consoler les misérables, soit pour persuader aux riches du monde de les assister, ou de renoncer eux-mêmes à leurs biens, et se rendre ainsi, par cette voie, dignes un jour d'avoir part à la promesse que le fils de Dieu a faite aux pauvres, de leur ouvrir les trésors du Ciel, et les faire jouir des richesses de l'éternité.

Il ne parla jamais en public de la pauvreté, dit Hugues d'Avranches (2), qu'il ne l'eût embrassée le premier, et n'eût renoncé à tout ce qu'il possédoit. — C'étoit pour donner l'exemple de ce détachement de toutes choses, est-il dit en un autre endroit, qu'il méprisa de cette sorte tous les biens de ce monde, qu'il regardoit comme le sable de la mer, ne s'en servant que pour retirer des prisons les misérables qui n'avoient pas les moyens de s'en délivrer (3). D'autres nous assurent que S. Vital étant dans

(1) *Rotul. Savig., ibid.*
(2) *Ibid. Poema ad laudem S. Vital.*
(3) *Rotul. Savig., tit. Bajoc.*

l'opulence et pouvant vivre à son aise et dans toutes les commodités de la vie, il a toujours préféré de vivre pauvrement, se réjouissant même lorsque quelque chose lui manquoit, et qu'on le faisoit passer pour un gueux (1).

Il ne faut donc pas s'étonner après cela si, étant riche, il se trouva lui-même dans la suite dans une si grande nécessité, qu'il fut obligé de travailler pour vivre, et de vivre des largesses des autres, n'ayant, disent les auteurs du temps, aucune confusion de passer pour pauvre et mendiant (2).

S. Vital ne se contenta pas d'exhorter les riches à faire du bien aux pauvres, en leur remettant devant les yeux ce que Jésus-Christ a dit en leur faveur, dans son Evangile, par ces paroles : « J'ai eu faim et soif », quoiqu'il n'eût besoin de rien, étant le maître et le souverain seigneur de toutes choses ; il pratiqua lui-même à la lettre ce qu'il dit aux autres : « Vendez tous vos biens, donnez-les aux pauvres, et venez avec moi et me suivez » ; car le serviteur de Dieu regardoit les pauvres comme ses frères, comme les membres de Jésus-Christ, et c'est dans cette vue qu'il se dépouilloit souvent pour les revêtir, dans les sentimens que c'étoit revêtir Jésus-Christ même, que de donner ses habits à ceux qui étoient dans l'indigence et la misère (3). Il fit plus, car nous apprenons qu'il employoit les revenus de l'Eglise à subvenir aux nécessités des autres, pendant qu'il se refusoit à lui-même ce qu'il avoit besoin. D'autres, enfin, disent qu'il embrassa la pauvreté la plus extrême, ne portant que de méchans habits et demeurant deux ou trois jours sans manger, et qu'en même temps qu'il se dénioit toute chose, il étoit

(1) Gauf. Gros., *Vita S. Bern. Tyr.*

(2) *Rotul. Savig.*

(3) *Rotul. Savig.*, *tit. S. Audoen. Roth.*

libéral jusqu'à la profusion envers les autres, n'ayant que du mépris pour les biens, les honneurs et les prospérités du siècle. Si S. Vital exhortoit les riches à faire l'aumône aux pauvres, il n'exhortoit pas ceux-ci avec moins de zèle à souffrir patiemment leur misère, les consolant de ce qu'ils étoient déchargés des soins et des inquiétudes que donnent d'ordinaire les biens et les richesses périssables, et les portant à mettre tout leur bonheur dans l'espérance de jouir des biens éternels et incorruptibles (1).

CHAPITRE X.

S. VITAL EMBRASSE LA VIE ÉRÉMITIQUE. — IL SE RETIRE DANS LES ROCHERS DE MORTAIN.

S. Vital s'étant déchargé de tout ce qui pouvoit lui causer de l'embarras et de l'inquiétude, comme sont les richesses et les emplois où il s'étoit vu engagé à la cour des comtes de Mortain, et se voyant dans une pleine liberté de choisir tel genre de vie qu'il voudroit, crut que la vie solitaire seroit plus conforme à la volonté de Dieu, et plus propre à le mettre à couvert de toutes les occasions qui font périr tant d'âmes dans le siècle (2).

Pour exécuter son dessein, il regarda les rochers de Mortain comme le lieu le plus convenable pour se donner tout entier aux exercices de la pénitence et aussi pour s'acquitter de la promesse qu'il avoit faite au comte Robert de ne s'éloigner pas de lui, afin d'être en état de lui donner ses conseils au besoin (*a*).

(1) Orderic Vital, *Vita B. Vital.*, l. II, a. 8.
(2) Orderic Vital, *Hist. eccl.*, l. VIII.

(*a*) Ces rochers sont ceux du faubourg de Mortain, appelé alors,

Ce lieu étoit tel que ce serviteur de Dieu pouvoit souhaiter : d'un côté, il ne sortoit pas du voisinage et des terres de son bienfaiteur, et d'ailleurs, il n'auroit pu trouver, dans toute la contrée, une solitude plus affreuse et plus déserte, ce qui s'accordoit parfaitement au genre de vie qu'il vouloit embrasser.

Cependant, pour ne rien faire de lui-même, il s'adressa au pieux Turgise, qui venoit de remplir le siège d'Avranches. C'étoit un prélat rempli de l'esprit de Dieu, et duquel il étoit connu très particulièrement. Après avoir conféré de son dessein avec ce saint évêque, il eut la joie de voir qu'il l'approuva, ne doutant pas que Vital ne fît un grand bien parmi son peuple durant le séjour qu'il feroit dans son diocèse. Ce prélat, qui n'étoit encore que dans la première année de son épiscopat et qui cherchoit des ouvriers, n'oublia rien pour l'attacher à son église ; mais connoissant que ce seroit le violenter de le retenir, il condescendit avec plaisir à sa volonté, après qu'il eut entendu ses raisons ; ainsi, après lui avoir donné sa bénédiction, il le laissa aller (*a*). On croit même que, dès ce temps-là, il lui donna la règle de S. Benoît ; d'autres, plus vraisemblablement, disent que ce saint se contenta pour lors d'observer exactement les lois de la vie érémitique, telles qu'il se les prescrivit à lui-même.

Ce qu'on peut dire de plus assuré est qu'il se donna tout entier aux exercices de la pénitence dans sa retraite.

comme aujourd'hui, le *Neufbourg*. Ils étaient près de l'église de cette paroisse, et le lieu choisi par saint Vital est encore désigné sous le nom de *Vieille Abbaye*.

(*a*) Turgise ou Turgis avait succédé à Michel sur le siège d'Avranches. C'est lui qui consacra et dédia sous le vocable de S.-André l'église cathédrale de cette ville, en 1121. (Cf. Nicolle, *Catalogue des évêques du diocèse d'Avranches*, p. 33.)

Il est difficile, dit l'auteur de sa Vie (1), d'exprimer combien il vécut saintement, et jusqu'où alloit son mépris pour le siècle. Il fut grand amateur de la pauvreté, persuadé que Dieu, comme dit S. Jacques, a choisi ceux qui sont pauvres en ce monde pour être riches dans la foi et héritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment. Il s'épargnoit tout pour être en état de donner libéralement aux pauvres ; en un mot, les veilles, les jeûnes, les prières continuelles, la méditation des choses saintes et autres œuvres de piété qu'il y pratiqua sont incompréhensibles.

Si S. Vital n'embrassa pas pour lors la règle de S. Benoît par une profession particulière, on peut dire qu'il en suivit parfaitement l'esprit et en pratiqua toutes les maximes qu'elle renferme, comme il sera aisé de connoître par toute la conduite de sa vie et par celle des personnes qui ont vécu sous sa discipline. D'ailleurs, la vie solitaire n'est pas opposée à cette sainte règle ; au contraire, elle y est très conforme, et je ne peux comprendre sur quel fondement quelques modernes (*a*) ont avancé que S. Vital ne l'a jamais professée (2).

Nous avons des preuves convaincantes du contraire, car, pour n'en dire qu'un mot en passant, l'accord fait par Henri Ier, roi d'Angleterre, entre Eudes, abbé de Caen, et notre saint, suffisent pour faire voir le contraire. Ce prince dit formellement que S. Vital assembla des religieux sous la règle de S. Benoît. S. Geofroy, successeur de S. Vital, et auparavant moine de Cerisy, ne chan-

(1) *Vita S. Vital*, l. II, a. 13.

(2) *Neustria pia*. — Souchet, *Not. in Vitam S. Bern. Tyr.*

(*a*) Il s'agit de du Moustier, l'auteur de la *Neustria pia* et de la *Neustria sancta*, et de Souchet, éditeur et annotateur de la *Vie de Bernard de Tiron*, par Geoffroy le Gros.

gea pas de profession lorsqu'il se retira avec notre saint, qui se contenta de lui changer son habit (1).

Le même S. Geofroy, dans les visites de ses monastères, recommandoit toujours l'exacte observance de cette sainte règle. Il est dit encore de S. Vital, qu'à l'exemple de S. Benoît, il méprisa tout le vain éclat du monde; à quoi on peut ajouter que quand un religieux de la congrégation de Savigny étoit choisi pour être abbé, on lui mettoit entre les mains quelques reliques et la règle de ce saint patriarche. Nous lisons encore ailleurs (2) que dans l'union qui fut faite des monastères de Savigny à l'ordre de Cîteaux, par le bienheureux Serlon, cet abbé prit seulement les coutumes et l'habit de cet ordre sans changer ni de règle ni de profession. De plus, le bienheureux Bernard de Tyron, compagnon du même genre de vie que S. Vital, n'a jamais embrassé d'autre règle.

On pourroit encore dire que l'on a beaucoup d'exemples de religieux qui, ayant fait profession de la règle de S. Benoît, se sont depuis faits anachorètes et ont vécu dans la retraite, état que ce saint relève même au-dessus de la vie cénobitique (3).

Je ne voudrois pourtant pas assurer qu'avant la fondation de Savigny, S. Vital eût fait une profession particulière de cette règle, en la manière que les religieux la font maintenant, puisque tout ce que nous venons de dire se peut fort bien entendre du temps où il fonda l'abbaye de Savigny, ce qui n'arriva que bien des années après. Quoi qu'il en soit, il est certain au moins que S. Vital suivit en toutes choses les sages conseils de son évêque, qu'il regarda

(1) *Cart. Savig.*, art. 5. — *Vita Gaufr.*, cap. X.

(2) *Monast. angl. de abb. Joriv.* — *Chron. sav.* — *Ann. Cist.*, ad annum 1148. — Gaufr. Gros., *Vita Bern. Tyr.*, l. X et XII.

(3) *Regul. S. Bern.*, cap. I.

toujours comme son père, ainsi que ce prélat regarda S. Vital comme son fils, pour lequel il eut, tant qu'il vécut, une estime singulière, à cause de son éminente piété.

S. Vital ne fut pas plus tôt renfermé dans sa solitude de Mortain, qu'il l'envisagea comme un lieu de délices pour lui. En effet, ce fut en ce lieu qu'il trouva une source de consolations, au lieu du tumulte où il se trouvoit auparavant à la cour des comtes de Mortain, et comme ce serviteur de Dieu n'avoit recherché la solitude que pour y trouver Dieu plus tranquillement, il renonça pour jamais à tous les plaisirs qu'il auroit pu goûter dans le siècle, qui, quelque innocents qu'ils paroissent être, ne laissent pas de donner quelque atteinte à la pureté d'une âme qui ne veut s'occuper que de Dieu seul, comme il est dit de ce saint (1).

Ce fut donc dans cette bienheureuse solitude, où il s'efforçoit de n'être connu que de Dieu seul, et où il vouloit vivre comme un inconnu, qu'il vécut quelque temps avec assez de tranquillité, ne songeant qu'à mortifier son corps par de continuelles austérités, et à élever son esprit et son cœur à Dieu, par un saint désir de ne plaire qu'à lui seul (2).

Mais à peine eut-il goûté les douceurs de la retraite, qu'il se vit sollicité par un grand nombre de personnes de le recevoir en sa compagnie et de prendre soin de leurs âmes. Il en fit d'abord difficulté; mais pensant en lui-même que peut-être Dieu les lui envoyoit, il acquiesça à leur volonté (3). Il leur représenta la manière de vie et

(1) Orderic Vital, *Hist. eccl.*, chap. VIII. — *Rotul. Savig.*, *tit.* *S. Aud. Roth.*

(2) *Vita S. Vital.*, l. II, art. 13.

(3) *Ibid.*, l. III, art. 14.

les travaux auxquels ils s'alloient engager en voulant vivre comme lui. Quelques-uns en furent épouvantés et se retirèrent ; d'autres se firent ermites ailleurs ; mais, la grâce opérant en d'autres, ils restèrent avec S. Vital. Cependant, quoique ceux-ci fussent en assez grand nombre, nous ne trouvons les noms que de six qui le suivirent partout. Ils vivoient au temps de la fondation de l'abbaye de Savigny (1). Ces premiers disciples se nommaient Radulphe ou Raoul, Lambert, un autre Lambert, surnommé « de Pois »(de Poilley) (2), Menard, Vivien, prêtre, et Roger, qui se dit secrétaire (3), moine et ermite, et plusieurs autres dont les noms ne sont pas venus jusqu'à nous, et dont il est dit dans les chartres de Savigny qu'on en peut faire le dénombrement.

Ces bons solitaires se bâtirent des cellules, ou plutôt des cabanes à peu près comme celle de leur maître, qui n'étoit faite que de quelques branches d'arbre appuyées contre un rocher (4). Notre saint rendit grâce à Dieu d'avoir inspiré à ceux-ci le désir de renoncer au siècle et de faire pénitence ; il les y anima par son exemple et par ses instructions, ne leur prescrivant rien de particulier, que ce qu'ils lui verroient faire (5). Ils vécurent dans cet endroit dans toutes sortes d'austérités, fuyant surtout l'oisiveté, et s'occupant, après le chant des psaumes, à un rude travail pour gagner leur vie (6).

(1) *Cart. Savig.*, folio 2.
(2) *De Poieo.*
(3) *Scriba (ibid).*
(4) *Vita S. Vital.*
(5) *Rotul. Savig., tit. Andegav.*
(6) Gauf. Gros., *Vita Bern. Tyr.*, c. XIII et XXXI.

CHAPITRE XI.

S. VITAL CHANGE DE SOLITUDE. — IL SE RETIRE DANS LA FORÊT DE CRAON (*a*), PUIS DANS CELLE DE FOUGÈRES (*b*).

La réputation de saint Vital s'augmentant de jour en jour et se répandant de tous côtés, lui attira un si grand nombre de disciples, même des provinces éloignées, qu'il convint aisément que la volonté de Dieu sur lui étoit qu'il cherchât un lieu moins resserré et où il seroit moins troublé que celui qu'il avoit choisi dans les rochers de Mortain. Après donc avoir demeuré quelque temps dans ceux-ci, il les quitta, y laissant néanmoins quelques-uns de ses ermites, dont il fut toujours le maître, jusqu'à ce qu'enfin il se défît de ce lieu et de quelques autres qui lui avoient été donnés par le comte de Mortain (1).

S. Vital, ayant disposé de cet ermitage, se retira dans la forêt de Craon, près de la Guierche, en Anjou. Il savoit que le bienheureux Robert d'Arbrisselles, Raoul de la Fustaye et quelques autres solitaires de réputation y étoient depuis quelque temps (2). Il y mena une partie des ermites qui vivoient sous sa conduite dans la solitude de Mortain, où il laissa les autres. Je dis ceci après plusieurs modernes (*c*), car j'avoue que ce fait ne me paroît

(1) *Vita Roberti de Arbriss.*
(2) Mainferme.

(*a*) Craon, chef-lieu de canton, arrondissement de Château-Gontier (Mayenne.)
(*b*) Fougères, chef-lieu d'arrondissement du département d'Ille-et-Vilaine.
(*c*) Il s'agit principalement de Jean de la Mainferme, bénédictin de l'abbaye de Fontevrault, qui naquit en 1646 et mourut en 1693. Il est l'auteur de deux ouvrages, intitulés : *Dissertationes in Epis-*

pas trop évident, au moins dans les auteurs contemporains. L'historien de S. Vital et Geofroy le Gros, que l'on cite pour le prouver, ne le disent pas clairement. Je dis plus, je n'ai lu en aucun endroit que S. Vital et Raoul de la Fustaye aient suivi dans cette solitude Robert d'Arbrisselles, comme le dit M. Pavillon (1). Aussi cet auteur a bien prévu qu'on pourroit lui faire quelques diffficultés sur ce qu'il n'avance que sur des conjectures ; car la principale de ses preuves consiste à dire que Robert d'Arbrisselles fut le premier qui se retira dans le désert. Cela est vrai si on l'entend de Font-Evraud ; car s'il veut parler de la forêt de Craon, on pourra lui dire que Pierre des Estoilles s'étoit déjà retiré à Font-Gombaut, et notre saint au Neubourg de Mortain, en même temps que le bienheureux Robert se retira à Craon (*a*). Je ne vois pas plus de fondement à ce que dit le même auteur en cet endroit, savoir que Pierre des Estoilles amena Bernard d'Abbeville à Robert d'Arbrisselles, comme au chef de tous les ermites de ces contrées-là, ce qu'il prétend prouver par l'auteur de la *Vie du B. Bernard*, quoiqu'il n'en soit pas dit un mot dans l'endroit qu'il cite, mais seulement que celui-ci fut amené à Vital par Pierre des Estoilles (2).

En effet, quand ce solitaire conduisit Bernard d'Abbe-

tolam contra Robertum de Arbrissello, Saumur, 1682, et *Clipeus nascentis ordinis Fontebraldensis*, 1684, 3 vol. in-8°. — Le but de ces ouvrages est de justifier Robert d'Arbrisselles de certaines accusations portées contre lui.

(1) *Vita Roberti de Arbriss.*

(2) Gaufr. Gros., chap. XII.

(*a*) S. Vital, selon notre auteur, se retira *au Neubourg*. Ce n'est donc pas, comme quelques écrivains l'ont pensé, au lieu où se trouve actuellement le petit séminaire de l'Abbaye-Blanche, qui est dans les limites de la paroisse de Mortain. La rivière de Cance sépare les deux paroisses.

ville dans le désert, ce fut à S. Vital qu'il s'adressa, et quand il fut question de l'admettre au nombre des ermites, ce fut encore S. Vital qui les assembla, et qui imposa même silence à ceux qui marquoient trop d'empressement de l'avoir dans leurs cellules (1). Ce fut aussi le même S. Vital qui ordonna à Bernard, sous le nom de Guillaume, de visiter les cabanes des ermites, afin de s'en choisir une, et lorsque Bernard fut cherché par le moine de S. Savin, ce fut encore à S. Vital que Pierre des Estoilles s'adressa pour savoir de lui en quel lieu il s'étoit retiré. Il ne prétend pas pour cela que Robert, Vital, Raoul et Bernard n'ayent demeuré et vécu ensemble ; il y en a de grandes preuves, mais cela n'est arrivé que quand ces bienheureux solitaires étoient dans la forêt de Fougères, ou peut-être même dans celle de Savigny, mais non dans celle de Craon. Je sais que ces serviteurs de Dieu se visitoient souvent pour parler et s'entretenir de Dieu et des besoins de l'Eglise, mais nous en parlerons en son lieu.

Soit donc dans le désert de Craon, soit dans la forêt de Fougères, il est très certain que Robert d'Arbrisselles y menoit une vie très austère, et qu'il y avoit sous sa conduite plusieurs ermites, dont les habitations étoient séparées (2). S. Vital, de son côté, ne cherchant qu'à s'éloigner de tout commerce avec le monde, crut qu'il ne pouvoit mieux faire que de se mettre avec les siens au

(1) Gaufr. Gros., *Ibid.*

(2) Bald. Dol., *In Vit. Rob.*, *et alii* (*b*).

(*a*) Tout le chapitre XI est rédigé avec beaucoup d'obscurité et de confusion. Pour démêler les faits et les dates de cette période, V. l'*Introduction*.

(*b*) Baldéric ou Baudry, abbé de Bourgueil, puis évêque de Dol, était contemporain de Robert d'Arbrisselles, dont il a écrit la Vie. (*Bolland.* 25 februar. et *Patrol. lat.*, t. CLXII, col. 1055.

nombre de ceux du vénérable Robert, et vivre comme un d'entre eux. Le bienheureux Robert le reçut avec d'autant plus de joie qu'il connaissoit depuis longtemps le mérite de notre saint; il n'ignoroit pas non plus le talent que Dieu lui avoit donné pour le gouvernement des âmes; aussi voulut-il lui déférer la supériorité sur tous les ermites; mais ce saint étoit trop humble pour accepter ce parti; ainsi, après quelques pieuses contestations entre les deux saints, ils terminèrent enfin leur différent en cette manière. Le bienheureux Robert et Raoul de la Fustaye eurent le soin de tous les ermites dont ils avoient eu jusqu'alors la conduite sans quitter le lieu qu'ils occupoient. S. Vital, avec les siens, se retira dans le fond de la forêt, éloignée de quelques stades de leur habitation (1); ce dernier néanmoins demeura peu dans cet endroit, car il se vit bientôt environné de gens qui, ne respirant que la pénitence, lui demandèrent avec de grands empressemens de les recevoir auprès de lui. Il les reçut de bon cœur, et leur ordonna de se faire des cellules séparées les unes des autres. C'étoit si peu de chose, que le vent les jettoit souvent par terre. Ils vivoient tous très pauvrement, et seulement de ce qu'ils pouvoient gagner du travail de leurs mains, auquel ils employoient la meilleure partie du jour, et même ceux qui étoient les chefs et les maîtres de ces solitaires convinrent entre eux d'abréger le chant des psaumes, afin de les occuper plus longtemps au travail, leur faisant entendre que Dieu auroit pour plus agréable le travail qu'ils feroient pour vivre, que de consumer beaucoup de temps à la psalmodie (2).

Ces bienheureux solitaires gardoient en toutes choses

(1) Gaufr. Gros., *Vit. Bern. Tyr.*, c. XI.
(2) *Ibid.*, chap. XII.

une si grande pauvreté, qu'ils n'avoient dans leurs cabanes, pour tous meubles, que les instruments dont ils se servoient à gagner leur vie. Ils excelloient en charité entre eux et pour les étrangers, et pour ceux qui leur rendoient visite (1). Ceux qui vouloient renoncer au siècle pour servir Jésus-Christ en leur compagnie trouvoient aussitôt des cellules à choisir, les ermites se faisant un plaisir d'abandonner celles où ils demeuroient pour les donner aux nouveaux venus.

Ces trois grands serviteurs de Dieu, je veux dire les bienheureux Robert et Raoul (*a*) et notre S. Vital, restèrent quelque temps ensemble, mais le bruit de leurs grandes actions leur attira une telle affluence de disciples, qu'ils se virent obligés de chercher d'autres retraites pour s'y établir avec une partie de leurs ermites. La forêt de Fougères parut très propre à S. Vital pour s'y retirer avec les siens. Il en obtint la permission de Raoul, seigneur du pays, et il y fixa sa demeure. Ce fut là où Bernard d'Abbeville, prieur de Saint-Savin de Poitiers, le vint trouver pour éviter d'être abbé de ce monastère (2).

CHAPITRE XII.

BERNARD D'ABBEVILLE QUITTE L'ABBAYE DE SAINT-SAVIN ET SE RETIRE PRÈS DE S. VITAL.

Nous avons déjà dit que la réputation de S. Vital lui attiroit beaucoup de disciples, chacun s'empressoit à en

(1) Gaufr. Gros., *Iibid.*

(2) *Ibid.*, chap. XI.

(*a*) Nous n'avons plus les actes de Raoul de la Fustaye, ou Raoul de Fustée, comme disent certains auteurs (*Radulphus de Fusteya*). Il mourut en odeur de sainteté, le 16 août 1129.

vouloir être du nombre. Les riches et les pauvres, même de l'un et de l'autre sexe, trouvoient accès auprès de lui, et étoient bien venus pour servir Dieu et faire pénitence (1). Un des plus considérables et qui ne relève pas peu la gloire de notre saint, fut le fameux Bernard d'Abbeville, si connu sous le nom de Bernard de Tyron, parce qu'il fut le fondateur de ce monastère. Ce grand serviteur de Dieu, rempli de la piété et de la science des saints, quitta l'abbaye de Saint-Savin, dont il étoit prieur, pour se mettre sous la discipline de S. Vital (2).

L'auteur de la *Vie de Bernard* nous apprend qu'après que ce saint homme eut employé sa jeunesse dans les lettres humaines, il se fit moine dans Saint-Cyprien de Poitiers, sous l'abbé Rainaud. Ce monastère étoit fameux par sa grande régularité et par le grand nombre de personnes distinguées par leur noblesse et plus encore par la sainteté de leur vie; on compte entre autres Hildebert, depuis abbé de Dol et ensuite archevêque de Bourges, Gaultier de Montmirail, Rainaud et Gervaise, avec beaucoup d'autres (3).

Ce dernier avoit tant d'estime pour Bernard, qu'ayant été élu abbé de Saint-Savin, il ne put se résoudre à accepter cette abbaye qu'on ne lui eût accordé Bernard pour en être le prieur (4). Celui-ci avoit passé plus de dix ans dans l'abbaye de Saint-Cyprien, lorsqu'il fut destiné pour cet emploi (5).

On vit en peu de temps le monastère de Saint-Cyprien changer de face et reprendre sa première ferveur, car les

(1) *Vita S. Vital.*, lib. II, art. 14.
(2) Orderic Vital, *Hist. eccl.*, lib. VIII.
(3) Gaufr. Gros.
(4) *Vita Bern. Tyr.*, chap. XI.
(5) *Ibid.*, chap. V.

moines y étoient tombés dans un grand relâchement par la négligence du dernier abbé (1).

Dieu permit cependant qu'à l'occasion d'une église, il s'éleva, entre l'abbé et le prieur, une contestation qui divisa tous les moines de cette maison, et voici comme la chose se passa. L'abbé Gervaise s'opiniâtra à vouloir acquérir une église pour augmenter son monastère; mais Bernard, qui crut qu'il y avoit de la simonie dans cette acquisition, ne voulut jamais y consentir, de sorte que Gervaise, se voyant déchu de son entreprise, et ayant su que l'abbé de Saint-Cyprien l'avoit obtenue pour son abbaye, il en conçut tant d'indignation contre son prieur, qu'il abandonna sa maison et se retira dans celle de Saint-Cyprien (2).

Bernard, se voyant seul pour gouverner l'abbaye de Saint-Savin, s'y appliqua avec des soins infatigables, mais le diable ne put longtemps souffrir ce saint homme en paix. Il suscita quelques moines mécontents, ennemis de leur profession, pour le troubler, et un d'entre eux en vint à un tel excès, qu'il le frappa violemment.

Bernard ne répondit que par le silence, et souffrit tranquillement cette insulte. Dieu en fit la vengeance sur-le-champ, en présence des autres moines, par la mort subite et précipitée de ce malheureux, dans le temps qu'il se portoit très bien. Cet incident si imprévu les surprit et les toucha tellement que, reconnoissant leur faute, et rentrant en eux-mêmes, ils résolurent de mieux vivre à l'avenir (3).

En ce temps-là, la pape Urbain II, étant passé en France, assembla, au mois de novembre, un Concile dans

(1) *Vita Bern. Tyr.*, chap. VI.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, chap. VII.

la ville de Clermont, en Auvergne, dans lequel il publia une croisade pour l'Orient (1). Un nombre infini de personnes de tous états s'enrôlèrent dans cette milice; les ermites, plusieurs abbés même quittèrent leurs monastères pour aller à Jérusalem, et Gervaise, dont on vient de parler, fut un de ces zélés; mais, par un juste jugement de Dieu, dit Geofroy Le Gros, un lion sortit de sa caverne, se jeta sur lui et le déchira en pièces, et se sauva sans faire aucun mal au reste de la troupe; mais quoique cet accident fût arrivé près de Jérusalem, Dieu le révéla, le même jour, à Bernard, qui étoit pour lors en Guyenne. Ce serviteur de Dieu en donna avis en même temps aux moines de Saint-Savin, et leur ordonna de faire, selon la coutume, les prières pour le mort (2).

Cette œuvre de charité étant faite, Bernard vit bien que les moines se disposoient à l'élire pour leur abbé, mais il se retira secrètement et les abandonna pour exécuter ce qu'il avoit projeté depuis longtemps, c'est-à-dire d'embrasser la vie anachorétique, et vivre du travail de ses mains. Il y avoit, pour lors, près du monastère de Saint-Savin un solitaire vénérable pour sa piété, nommé Pierre des Estoilles, qui fut depuis fondateur de Font-Gombaud; Bernard, qui avoit une grande liaison avec ce saint homme l'alla trouver, et lui dit le dessein des moines de Saint-Savin, mais que, ne pouvant se résoudre à ce qu'ils désiroient de lui, il cherchoit une retraite (3).

Ce saint vieillard eut d'autant plus de joie de le voir dans ce dessein, qu'il crut aisément qu'il vouloit rester avec lui; mais il ne put le retenir, à cause qu'il était trop

(1) Orderic Vital, *Hist. eccl.*, l. VIII. — Baronius, ad. an. 1090. — Vincentius Bellovac., l. XXV, *et alii*.

(2) Gaufr. Gros., *Vita Bern. Tyr.*, c. VIII.

(3) *Ibid.*, ch. X.

proche de Saint-Savin. Ainsi, Bernard ne pensa qu'au moyen de trouver un lieu où il pût mener une vie cachée et garder une exacte pauvreté, et parce qu'il craignoit que, s'il ne s'éloignoit promptement, son évêque ou son abbé, c'est-à-dire celui de Saint-Çyprien, ne le contraignît d'accepter la charge d'abbé de Saint-Savin, il pria avec bien des instances Pierre des Estoilles de le conduire lui-même dans quelque désert éloigné, à quoi le vénérable Pierre consentit volontiers, et fut en effet son guide.

Or, en ce temps-là, dit l'auteur de la *Vie de Bernard*, il y avoit sur les confins du Maine et de la Bretagne de vastes solitudes qui, comme une autre Égypte, étoient florissantes par le grand nombre des saints ermites illustres par leur piété et célèbres par leur haute réputation, qui demeuroient tous dans de petites cellules (1). Robert d'Arbrisselles, Vital de Mortain et Raoul de la Fustaye tenoient ce premier rang et en étoient comme les princes et les maîtres, c'est-à-dire les archimandrites ou supérieurs (2), et cet auteur ajoute : « Ces trois grands hommes furent tous depuis fondateurs de plusieurs grandes congrégations. » Ce n'est pas seulement Geofroy le Gros qui leur donne ces noms ; d'autres anciens écrivains (3) le font aussi, et disent : « A ces trois grands hommes très religieux et très illustres, et qui surpassoient tous les autres en piété et en mérite, et en étoient comme les princes et les maîtres, savoir Robert d'Arbrisselles, Vital et Raoul, Dieu en ajouta un quatrième. » C'est Bernard dont ils veulent parler (4).

Cependant le vénérable Pierre des Estoilles et Bernard

(1) Gaufr. Gros, liv. II, chap. II.
(2) *Vita S. Vital.*, lib. II, art. 13.
(3) Will. Neubr., lib. I, ch. XV.
(4) Orderic Vital, lib. III, — *Anon. apud Cl. Main.*

s'étant mis en chemin, arrivèrent enfin, après plusieurs journées, au désert où demeuroit S. Vital, qui étoit le supérieur de tous les solitaire de cette contrée-là. Pierre des Estoilles lui ayant, en peu de mots, fait l'éloge de Bernard, sous le nom emprunté de Guillaume, sans lui faire connoître son véritable nom, ni son emploi, le pria de vouloir bien le recevoir au nombre de ses disciples, après quoi ce charitable guide prit congé de dom Vital et s'en retourna chez lui (1).

Dom Vital assembla aussitôt capitulairement tous les ermites, et leur ayant exposé la volonté et le sujet de la venue de ce nouveau solitaire, et le désir qu'il avoit de demeurer avec eux, ils en délibérèrent entre eux, après quoi ils acquiescèrent unanimement à sa prière et à sa demande ; aussitôt chacun des ermites, selon la coutume des anciens Pères des déserts, lui offrit sa cellule avec beaucoup de charité ; mais dom Vital, dit Geofroy le Gros, que l'ardeur de la charité avoit enflammé, appaisant cette pieuse contestation, ordonna que Guillaume visiteroit toutes les cellules des ermites et choisiroit celle qui lui agréroit le plus, ce que fit le nouveau solitatre, qui, ayant pénétré jusqu'à l'endroit le plus enfoncé du désert, s'arrêta à la cabane d'un ermite nommé Pierre (2).

La cellule de ce solitaire fut tout à fait du goût du nouveau venu, qui soupiroit depuis longtemps après une demeure aussi pauvre et aussi dénuée de toutes commodités que celle-là. Voici la description que nous en a laissé l'auteur de la *Vie de Bernard de Tyron*, par où on pourra juger de la pauvreté du maître par celle des disciples et comment ils étaient logés (3).

(1) *Vita S. Bern. Tyr.*, c. XII.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

« Pierre, continue cet auteur, ne sachant ni cultiver ni bêcher la terre, gagnoit sa vie à faire quelques ouvrages au tour. Il s'étoit bâti une petite loge d'écorces et de branches d'arbres dans une vieille masure édifiée à Saint-Medard, que le vulgaire appelle à présent Saint-Marc (a). Cette cabane avoit déjà été renversée par les vents, mais pour éviter ce même inconvénient, il en assura le reste en l'attachant à des branches de chêne qui la couvroient. »

Guillaume, ou plutôt Bernard, ayant considéré avec attention tout cet appareil, choisit cet endroit qu'il trouva tel qu'il souhaitoit pour y faire sa demeure, ne cherchant qu'à donner des preuves de son détachement et du mépris qu'il avoit de toutes les choses du monde ; et ce qui est digne de remarque est que son hôte eut tant de joie de ce que Guillaume avoit préféré sa cabane à toutes les autres habitations, qu'il voulut lui en donner des marques par un régal qui avoit beaucoup de rapport au reste de la maison. On peut juger, de ce fait et de ce qu'on va dire, quel étoit l'esprit de S. Vital, et combien il avoit lui-même d'amour pour la pauvreté, puisque ses disciples en faisoient une profession si étroite (1).

CHAPITRE XIII.

OCCUPATIONS DE BERNARD DANS LE DÉSERT.
IL SE RETIRE DANS L'ÎLE CHAUSAY.
L'ABBÉ DE SAINT-CYPRIEN LUI FAIT QUITTER SA SOLITUDE.
(L'AN 1099).

Après que Bernard, sous le nom de Guillaume, eût choisi pour sa demeure la cellule de l'ermite Pierre, il fut

(1) *Vita S. Bern. Tyr.*, c. XII.

(a) C'est la paroisse actuelle de Saint-Mars-d'Egrenne, au diocèse de Séez.

surpris de ce que celui-ci, ravi de l'avoir avec lui, voulut lui donner un repas public, en compagnie des autres solitaires ; mais ce bon ermite ayant visité toutes les provisions, à peine s'en trouva-t-il assez pour un seul, car c'étoit là l'état où il se trouvoit ordinairement. C'est ce qui l'obligea de courir en diligence dans la forêt avec deux corbeilles ; il les remplit d'herbages, de mûres et de quelques autres fruits sauvages ; mais dans le temps qu'il ramassoit ces sortes de fruits, il aperçut dans le tronc d'un arbre un essaim d'abeilles avec une assez bonne quantité de miel et de cire. Pierre, qui ne s'attendoit à rien moins que cette bonne fortune, crut qu'il étoit redevable d'un si heureux succès aux mérites de son nouvel hôte; ainsi, après avoir rendu grâce à Dieu, sur-le-champ, de lui avoir donné des vivres si abondamment, il y ajouta un mets fait de feuilles d'arbres; mais, par malheur, il n'avoit pas de pain, qui auroit été sans doute le plus délicieux mets de ce repas (1).

Cependant le nouveau solitaire vécut de cette sorte pendant trois ans entiers, et durant cet espace de temps, il apprit à tourner et devint même plus habile dans cet art que son maître, ce qui fut extrêmement agréable à celui-ci, car toute jalousie étoit bannie du cœur de ce bon ermite. Pierre, comme le plus ancien, et par son art, et par le secours des fruits des arbres, fournissoit ce qui étoit nécessaire pour la provision, et Guillaume demeuroit toujours dans sa cellule, faisant la cuisine et préparant les herbes sauvages, auxquelles, les jours de fêtes, il ajoutait un peu de sel pour les adoucir; ils ne mangeoient qu'une fois le jour; encore n'était-ce qu'après le soleil couché (2).

(1) Gaufr. Gros., *Vita Bern. Tyr.*, c. 12 et 13.
(2) *Ibid.*, c. 13.

Guillaume surpassa bientôt les autres solitaires par l'austérité de sa vie ; il ne mangeoit, comme on l'a dit, que des herbes et des feuilles d'arbres ; il domptoit son corps par les veilles et par l'exercice d'un rude et pénible travail ; il étoit presque toujours en oraison et en contemplation, et si infatigablement, qu'il sembloit que, quoiqu'il fût dans un corps, il n'avoit cependant aucun sentiment du corps ; la componction de cœur et les larmes lui étoient familières, et son esprit étoit toujours élevé à Dieu.

Après avoir passé trois ans de cette sorte dans l'exercice de la vertu, il ne fut pas sans inquiétude ; il sut que les moines de Saint-Savin le faisoient chercher de tous côtés avec beaucoup d'empressement pour le faire leur abbé, et Dieu ayant permis qu'ils découvrirent enfin le lieu où il étoit caché, ils eurent recours à leur évêque. C'étoit le vénérable Pierre, si renommé dans la fondation du célèbre monastère de Font-Evraud ; ils s'adressèrent aussi à son abbé, nommé Rainaud, dont ils tirèrent un ordre par écrit, afin de l'obliger à retourner dans leur monastère (1).

Mais un moine de Saint-Savin, nommé Hugues, l'ayant su, le prévint et lui dit : « Bernard, vous êtes excommunié par l'évêque (*a*) et par votre abbé si vous persistez à demeurer plus longtemps ici, et si vous refusez de prendre le soin et le gouvernement de notre monastère » ; il lui raconta ensuite tout ce qui s'étoit passé à son sujet, et comme on l'avoit cherché durant trois ans dans tous les déserts du royaume.

Ce discours attendrit Bernard, lui fit répandre beau-

(1) Gaufr. Gros., *Ibid.*

(*a*) C'était S. Pierre II, évêque de Poitiers.

coup de larmes, et prendre la résolution de se retirer dans quelque île de la mer; mais ne voulant le faire sans conseil, il communiqua son dessein à S. Vital, qui, bien loin de s'y opposer, l'y confirma et lui dit qu'il falloit céder au temps. Ainsi Bernard se retira, non sans beaucoup de douleur, et passa dans l'île de Chausay, qui est à la hauteur de Coutances, entre la Normandie et la Bretagne (a). Ce saint homme eut beaucoup à souffrir en ce lieu, où il manquoit souvent de toutes les choses nécessaires à la vie, y étant ordinairement sans pain, sans feu et sans compagnie (1).

Cependant les moines de Saint-Savin ne tardèrent pas à le venir chercher dans le désert de saint Vital; mais ne l'ayant pas trouvé, ils jugèrent bien qu'ils ne pourroient l'engager à prendre le gouvernement de leur communauté. Ainsi ils élurent un d'entre eux pour être leur abbé. Le vénérable Pierre des Estoilles, qui avait amené Bernard à S. Vital, ayant appris cette élection, vint en diligence lui en donner avis, et lui demanda où étoit le solitaire qu'il lui avoit tant recommandé.

Vital lui déclara le lieu, et lui dit qu'il s'y étoit retiré pour éviter d'être abbé de Saint-Savin. Alors le vénérable Pierre crut qu'il n'étoit plus temps de lui cacher ce qu'il lui avoit tenu fort secret jusque-là. Il dit donc à S. Vital, en présence de tous les ermites, le véritable nom de Bernard, leur faisant connaître à tous son érudition, la probité de ses mœurs et la sainteté de sa vie, et publia dans

(1) Gaufr. Gros., ch. XV.

(a) L'archipel des îles Chausey est situé à 14 kilom. O. de Granville. La principale de ces îles a environ deux kilom. de long sur un de large. Elle est maintenant habitée. On exploite, dans tout l'archipel, de magnifiques carrières de granit.

toute la Normandie sa haute réputation, qui n'étoit pas inférieure à celle qu'il s'étoit acquise dans la Guyenne. Ce bon solitaire fit plus, il leur conseilla de le rappeler de cette île, même malgré lui, s'ils avoient quelque zèle pour la religion et la saine doctrine, et aussi pour profiter de sa conversation toute sainte (1).

Tous les solitaires, à la tête desquels étoit S. Vital comme leur supérieur, y consentirent d'autant plus volontiers, qu'ils repassèrent dans leur esprit le bon exemple que Bernard leur avoit donné, et reconnoissant la vérité de ce que Pierre des Estoilles leur racontoit. On donna ordre aussitôt de lui envoyer quelques-uns des solitaires d'une telle autorité qu'il ne lui seroit pas possible de les refuser. On choisit pour cette députation le même Pierre des Estoilles, à qui on donna pour compagnon un autre ermite nommé Chrétien, qui étoit un homme d'une simplicité et d'une sainteté admirables. Il vivoit encore au temps où Geofroy le Gros écrivoit la *Vie du bienheureux Bernard* (2).

Le vénérable Pierre des Estoilles arriva avec son compagnon à l'île de Chausay; ils y trouvèrent Bernard, qui fut fort surpris de voir le vénérable vieillard, qu'il regardoit comme son père, et qui avoit été le gardien fidèle de son secret; il le reçut avec une joie incroyable; il admira même comme dans un si grand âge, il avoit pu se résoudre à entreprendre un si long voyage. Il l'embrassa avec toute la tendresse imaginable, le baisa plusieurs fois, les larmes aux yeux, et l'honorant comme son père, il le reçut comme hôte, lui rendant toutes sortes de devoirs de charité, et après quelques entretiens des choses de Dieu, il s'informa

(1) Gaufr. Gros., ch. XVIII.
(2) *Ibid.*

du bienheureux Pierre, si l'Eglise étoit en paix en Guyenne, et si on y vivoit dans les monastères dans une exacte discipline ; à quoi le vénérable vieillard répondit, que, par la grâce de Dieu, tous les chrétiens vivoient en paix et en joie ; il ajouta que les moines de Saint-Savin avoient élu un abbé, ce qui causa bien de la joie à Bernard ; enfin il lui déclara le sujet de son voyage en ces termes : « J'ai visité nos frères les ermites, et je suis venu vous apporter l'ordre de retourner avec eux et de ne plus les quitter ; de vous dire avec combien d'empressement ils souhaitent votre retour, c'est ce que je ne puis exprimer. » Bernard, plein de charité et de tendresse pour ses frères, dit : « Je ferai ce qu'ils désirent, de peur qu'il ne semble que je méprise l'autorité de celui qui a été envoyé et la charité de ceux qui me demandent, nonobstant la résolution que j'avois prise de ne point abandonner cette profonde solitude » ; et peu de temps après le retour du vénérable Pierre, Bernard exécuta ce qu'il lui avoit promis. Ayant donc pris son petit bagage, il vint trouver S. Vital et ses autres frères, étant accompagné de quelques autres ermites. A son retour, chacun s'empressa à lui marquer de la joie et à lui aider à bâtir une cellule dans un endroit appelé Font-Goyart, à présent Font-Gehart, prieuré dépendant de Marmoutier, où il resta assez peu de temps, car le prieur Rainaud, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, ayant appris, par le bruit commun, en quelle odeur de sainteté étoit Bernard, résolut de le surprendre, et, pour venir plus aisément à bout de son dessein, il lui rendit visite, car il désiroit depuis longtemps l'avoir pour successeur, afin qu'après sa mort il conservât son monastère dans une exacte discipline (1).

(1) *Vita Bern. Tyr.*, c. 19.

Ce bon abbé, donc, par une pieuse tromperie, lui parla de cette sorte : « Une pressante nécessité de notre Eglise m'a fait venir en ces quartiers, et ayant su la singulière bonté dont Dieu vous a orné, et qui se répand partout, je n'ai pas voulu passer sans vous en marquer ma joie, sans vous saluer et me recommander à vos saintes prières ; et parce que, par la Providence divine, j'ai amassé quelque argent dans ces quartiers, je crains que les voleurs ne me l'enlèvent dans la forêt ; ainsi, vous qui êtes connu, je vous prie de vouloir bien m'accompagner jusqu'à ce que je sois hors de danger (1). »

Bernard, qui alloit à la bonne foi, et qui ne pensoit à rien moins qu'à ce qui devoit lui arriver, l'accompagna jusqu'à ce qu'il fût en sûreté ; mais il fut bien surpris lorsque, voulant prendre congé de l'abbé Rainaud, pour s'en retourner avec son compagnon, ce bon abbé, souriant, le retint et lui dit : « Je n'avois pas d'autres affaires en ces quartiers que celles que votre charité m'a obligé d'y avoir ; j'ai pensé seulement à vous posséder ; je ne craignois pas d'autres voleurs que vos frères les ermites ; mais, grâce à Dieu, nous voilà hors de danger ; c'est de vous seul que je veux enrichir notre monastère. Nous vous avions perdu ; mais, Dieu merci, vous voilà retrouvé. Ne vous fâchez donc pas, mon très cher fils, et ne vous mettez pas en colère contre votre père de ce qu'il vous rappelle dans votre premier monastère ; je ne l'ai fait que par l'amitié que j'ai pour vous, sachant bien que si je ne vous trompais de la sorte, je n'aurois jamais pu vous retirer de votre solitude. »

Bernard, ne voyant aucun moyen de s'échapper, pria l'abbé Rainaud de permettre du moins que son compa-

(1) *Vita Bern. Tyr.*, c. 20.

gnon allât en donner avis à ses frères, ce qui lui fut accordé aisément, et de cette sorte ils s'en allèrent de compagnie au monastère de Saint-Cyprien. Il y fut reçu avec une joie incroyable ; mais il fallut changer de figure ; on ne le put souffrir avec ses habits d'ermite, qui étoient très vils, mais on ne lui ôta pas l'esprit de pauvreté. On lui ôta la tunique de peau, qui le couvroit jusqu'aux pieds, on lui rasa la barbe, on le revêtit comme les autres moines, et peu de jours après, on l'établit prieur du monastère. Ceux-ci marquèrent autant de joie de le voir chez eux, que les autres moines eurent de douleur de l'avoir perdu. On veilla sans cesse sur lui, de peur qu'il ne s'échappât encore ; mais on eut beau faire, son cœur fut toujours avec S. Vital (1).

CHAPITRE XIV.

EXTRÊME AUSTÉRITÉ DE LA VIE DE S. VITAL ET DE SES DISCIPLES DANS LE DÉSERT.

S. Vital étoit trop éclairé pour ignorer que Dieu eût donné quelque bénédiction à l'entreprise qu'il avoit fait d'assembler des disciples dans le désert, s'il ne les eût instruits encore plus par son exemple que par ses paroles, et s'il n'eût commencé lui-même à leur frayer le chemin de la pénitence et de la mortification, que ces bons solitaires étoient venus chercher en se mettant sous sa conduite (2).

On le voyoit toujours à la tête de ceux qui vouloient

(1) *Vita Bern. Tyr.*, c. 20.
(2) *Rotul. Savig.*, *tit. Salisb.* — Hug. Abrinc.

entreprendre quelque chose de pénible et de laborieux, pour la satisfaction de leurs péchés ou de ceux des autres, comme s'il en avoit été coupable lui-même. Il faisoit le premier, disent les manuscrits de Savigny, ce qu'il enseignoit aux autres, et il n'instruisoit pas moins par son exemple que de vive voix.

Ce que nous avons rapporté des ermites qui demeuroient avec ce saint suffiroit seul pour donner une haute idée de l'extrême austérité de la vie de ce serviteur de Dieu, et ce que nous allons en dire encore nous paroîtroit presque incroyable, s'il n'étoit attesté par tous les historiens qui ont parlé de ce saint, et si nous ne le voyions confirmé par des témoignages authentiques dont on ne peut douter.

Voici comme en parlent les écrivains qui vivoient de son temps.

Vital étoit toujours vêtu très pauvrement; ses habits, qui étoient très vils et d'une étoffe fort grossière, ne servoient qu'à couvrir la nudité de son corps, sans avoir égard aux différentes saisons de l'hiver et de l'été. Il portoit un sac de peau, ou plutôt un cilice qu'il ne quittait ni jour ni nuit; et quoiqu'il parcourût les provinces de France et d'Angleterre, il marchoit à pied, et le plus souvent les pieds nuds (1). Que si la fatigue du chemin ou des chaleurs excessives auxquelles il étoit souvent exposé dans ses voyages, le forçoient à prendre quelque monture, il se servoit d'un âne pour se soulager; encore ne le faisoit-il que quand il se sentoit fort épuisé par l'austérité de ses jeûnes et de ses veilles. Il ne mangeoit jamais de chair; il n'usoit pas même de beurre ni d'huile, pour

(1) *Rotul. ms. Savig., tit. Andeg.* — Hug. Abrinc. — Gaufr. Gros. — *Vita S. Vital.*, art. 20.

assaisonner les herbes et les légumes qui faisoient sa nourriture ordinaire (a). Il buvoit si rarement du vin, qu'un auteur de son temps assure qu'il ne buvoit que de l'eau. Le pain qu'il mangeoit étoit plus propre pour des chiens que pour des hommes, n'étant d'ordinaire que de grosse avoine. Un peu de sel étoit tout l'assaisonnement des choses qu'il mangeoit. Le miel (b), le beurre et le fromage, dit un autre écrivain, faisoient toute sa nourriture (1). Il disoit souvent à ses ermites que la nature se devoit contenter de ce qui pouvoit l'entretenir, sans la détruire. Combien de fois, dit un autre, l'a-t-on vu souffrir de la faim et de la soif? C'est ce qu'il n'est pas possible d'exprimer. Il passoit quelquefois trois jours sans prendre aucune nourriture, et si l'on voulait, dit l'auteur de sa Vie, entreprendre de dire combien il a enduré de faim et de soif et d'autres incommodités de l'air, on y perdroit son temps.

Un peu de paille faisoit tout l'ornement de son lit (2); il dormoit très peu et d'un sommeil modeste, et souvent sur la terre nue, et autant seulement qu'il étoit nécessaire pour que la nature ne succombât pas par ses grandes

(1) *Vita S. Vital.*, art. 14.

(2) *Rotul. Savig.*, *tit. Andeg.*

(a) Avant le XII[e] siècle, les monastères bénédictins avaient contracté, même dans l'alimentation, certaines habitudes de relâchement. Ainsi, les légumes étaient cuits et soigneusement accommodés, l'usage du poisson était devenu quotidien. Tous les grands réformateurs monastiques de ce temps, Robert de Molesmes, à Cîteaux; S. Bruno, à la Chartreuse; S. Etienne de Grand-Mont, de même que Robert d'Arbrisselles, Bernard de Tiron et Vital de Mortain, réagirent courageusement pour ramener l'étroite observance de la règle de S. Benoît. (*Voir* l'Introduction.)

(b) Le lait et le miel étaient usités, dans les ermitages et monastères réformés, comme aliments symboliques.

veilles; il ne prenoit de nourriture et de repos, dit Hugues d'Avranches, que pour s'empêcher de mourir de faim et de fatigue; encore passoit-il plusieurs jours et la meilleure partie des nuits dans une continuelle attention à Dieu, ne songeant à s'unir à cette suprême majesté que par la prière. Aussi ne regardoit-il sa vie que comme un dépôt que Dieu lui avoit confié, et il ne l'épargnoit qu'en tant que sa conscience ne lui reprochoit pas d'être homicide de lui-même, car personne n'a fait si peu de cas de la vie que ce grand serviteur de Dieu. Voilà comme en parlent deux auteurs qui l'on connu fort particulièrement, et qui en ont fait l'éloge, en vers, dès l'an 1122, c'est-à-dire l'année même de sa mort; et l'auteur de la Vie de ce saint dit qu'il a passé de cette sorte dix-sept années dans les déserts, et même dans l'exercice de la prédication (1).

Les monuments de Savigny disent à peu près la même chose; nous y apprenons que S. Vital domptoit son corps en l'abattant, durant le jour, par toutes sortes d'exercices pénibles, qu'il ne lui donnoit ni trève ni repos, qu'il le traitoit avec une dureté si impitoyable, qu'on auroit de la peine à y ajouter foi si l'on n'en étoit assuré par des témoins qui avoient vu de leurs yeux ses austérités et sa pénitence. On voit même dans ces anciens manuscrits, une protestation devant Dieu que ce qui est rapporté est beaucoup au-dessous de ce qu'on en pourroit dire, qu'on aime beauóoup mieux ne pas dire tout ce qu'on en sait que de rendre incroyable, ou du moins suspect, tout ce qu'on en auroit rapporté.

(1) *Rotul. Savig.* — *Poema*, Hug. Abrinc. — *Radulph. Cadom.* (*a*), l. II, art. 14.

(*a*) Raoul de Caen, historien de la première croisade.

Nous lisons encore, dans un endroit où il est parlé de l'austérité de la vie de S. Vital : « Il a fait de plus grandes choses que ce que nous en disons ; mais comme il est impossible de tout dire, gardons le silence, de peur que n'en disant pas assez, nous ne lui ravissions ce qui lui est dû (1). »

Nous ne nous étendrons pas ici pour faire voir que les disciples de S. Vital vivoient à peu près comme le maître ; on en peut juger par le repas qui fut fait par un d'entre eux au bienheureux Bernard d'Abbeville ; par cet exemple et par d'autres, on peut juger jusqu'où alloit leur frugalité dans la nourriture et leur pauvreté dans leurs cabanes. Nous aurons encore lieu de parler plus d'une fois des austérités du maître et des disciples qui se formoient tous sur l'exemple que leur donnoit leur saint père ; mais je finirai ce sujet par la réflexion d'une Eglise de France : « Ce qui est digne d'admiration, dit le manuscrit de Savigny (2), est cette persévérance égale et uniforme dans les austérités de S. Vital ; elles ne lui ont jamais ôté cet air toujours gai et agréable qui engageoit tous ceux qui l'abordoient à l'aimer et à le respecter. Ses grandes pénitences ne le rendoient pas d'une humeur fâcheuse et rebutante. Ses manières aisées obligeoient tout le monde à avoir recours à lui dans leurs plus grandes affaires, pour lui demander conseil ; et quoique ses austérités fussent extraordinaires, il n'étoit pas moins habile dans toutes sortes de négociations que ceux qui y avoient consacré tous les momens de leur vie ; aussi ses avis étoient-ils d'autant mieux reçus, qu'on étoit persuadé qu'ils s'accordoient parfaitement avec la droiture et la simplicité de son cœur (3). »

(1) *Rotul. Savig., tit. Altiv.* — Gaufr. Gros., *Vita B. Bern. Tyr.*
(2) *Rotul. Savig., tit. Andeg.*
(3) *Ibid.*, Hug. Abrinc.

CHAPITRE XV.

TALENT DE S. VITAL POUR LA PRÉDICATION. — IL PRÊCHE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

Il y avoit déjà quelques années que S. Vital vivoit dans les déserts, lorsqu'il commença à prêcher publiquement la parole divine. Il voulut se remplir des choses saintes avant que de les répandre dans les autres. On va voir, par ce qui nous a été dit par les auteurs de son temps, combien Dieu l'avoit favorisé du don de la prédication (*a*). Un auteur, dont le témoignage est d'autant moins suspect, qu'il déclare avoir connu particulièrement S. Vital, dit : « Vital est au ciel, nous n'en doutons pas, nous l'avons connu... Il étoit une lumière éclatante qui éclairoit tout le monde; son plus grand soin étoit de retirer, par la force de ses prédications, les âmes errantes dans la voie du péché, et de travailler infatigablement à leur conversion, persuadé qu'il n'étoit pas né pour lui seul, mais que Dieu l'avoit destiné pour contribuer, par sa parole, au salut de plusieurs (1). »

Robert du Mont (2) et la *Chronique de Savigny*, qui renferment beaucoup de choses en peu de paroles, disent que S. Vital étoit un excellent prédicateur. Un autre

(1) *Poema* Hug. Abrinc.
(2) *Tract. de abb.*, c. 4.

(*a*) En associant Robert d'Arbrisselles à la prédication de la première croisade, Urbain II lui avait conféré les pouvoirs les plus étendus pour lui-même et pour les compagnons qu'il jugerait à propos de s'adjoindre dans l'œuvre des missions.

écrivain *a* du même temps (1), dit que Vital étoit persuasif par son éloquence, semant avec un zèle incroyable la parole divine et convertissant une infinité de peuple; qu'il étoit puissant en œuvres et en paroles (2)...

L'auteur de la *Vie de S. Vital* (3) nous marque en divers endroits de son ouvrage combien ce serviteur de Dieu a été fidèle et infatigable dans la dispensation de la parole divine. On peut dire que ce seroit une chose infinie de vouloir entreprendre de rapporter tout ce qu'en ont dit les historiens du XII[e] siècle. En voici un dont le sentiment est d'autant plus irréprochable, qu'il n'a point ménagé ce saint en d'autres rencontres. C'est Orderic Vital, qui écrivit son *Histoire ecclésiastique* peu d'années après sa mort. Voici comme il en parle :

« Vital se rendit fort recommandable par la force de ses prédications (4). Il étoit, selon la prédiction d'Isaïe, comme une trompette qui fait retentir sa voix, annonçant les péchés au peuple chrétien. Il excelloit en fermeté; il étoit savant et éloquent, et avoit un courage extraordinaire pour dire tout ce qu'il vouloit. Ce vigilant et infa-

(1) Will. Malmes., *Gest reg. ang.*
(2) *Chron. Sav.*
(3) Lib. II, c. 4, 5, 14.
(4) Lib. VIII, ann. 1094.

(*a*) Guillaume de Malmesbury ou de Somerset, était un moine bénédictin, contemporain de saint Vital. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages historiques. Voici les titres des principaux : 1° *Les Gestes des rois anglais;* 2° *les Histoires nouvelles;* 3° *les Gestes des évêques anglais;* 4° le livre de *l'Antiquité de l'Eglise de Glascow;* 5° *la Vie saint Wulstan.* Cet auteur est, au témoignage de dom Ceillier, celui de tous les historiens anglais qu'on estime le plus, soit pour sa candeur et son exactitude dans le récit des événements, soit parce qu'il n'en est point, parmi les anciens chroniqueurs anglais, qui ait laissé une histoire aussi étendue.

tigable prédicateur fit un grand bruit dans le monde; les peuples venoient en foule pour l'entendre, et, après avoir ouï les péchés qu'ils avoient commis en secret, ils se retiroient tout confus et touchés de componction. Des personnes de toutes conditions et de tous états étoient pénétrées de douleurs par la force de ses raisons ; on les voyoit saisies de crainte quand il les reprenoit, et lorsqu'il les corrigeoit et leur faisoit de sévères réprimandes, il les faisoit rougir de honte et de confusion. Il reprenoit publiquement tous les crimes publics, et pressoit, par de fortes corrections, ceux dont les péchés étoient secrets. Il usoit de paroles dures et sévères contre les riches, les superbes et les arrogants, et il n'agissoit pas avec moins de force et de fermeté contre la populace rustique et intraitable. Les dames, vêtues richement et d'habits superbes et somptueux, trembloient quand elles entendoient la parole divine qui sortoit de la bouche de Vital, comme une épée à deux tranchans dont il frappoit ceux qui avoient la conscience souillée d'impureté. Les avertissemens qu'il leur donnoit de la part de Dieu étoit comme autant de coups de tonnerre qui les épouvantoient. »

Un auteur que nous avons déjà cité (1) dit encore que Vital se servoit tantôt de prières et tantôt de menaces pour gagner des âmes à Dieu ; qu'il parloit quelquefois avec véhémence à ceux qu'il ne pouvoit empêcher de faire le mal que par la crainte d'être punis ; mais que néanmoins il le faisoit toujours avec prudence et charité; qu'il ne savoit ce que c'étoit que de craindre la colère des hommes ou de déplaire aux puissances quand il s'agissoit de la gloire de Dieu. Cette conduite de S. Vital a fait dire au même ces paroles : « O homme d'une vertu in-

(1) *Poema* Hug. Abrinc.

signe, que vos manières de parler étoient agréables, que votre voix étoit remplie de douceur et de tendresse, que votre esprit étoit docile, que vos instructions étoient fréquentes et ardentes! vous les animiez de zèle pour la sanctification des âmes, vous n'aviez aucun respect humain, et vous ne craigniez point les maux de cette vie, lorsqu'il s'agissoit de reprendre les pécheurs et de réprimer le vice; vous étiez toujours prêt à combattre et à détruire le désordre et les déréglemens dans les puissances mêmes, qui ne trouvoient en vous ni complaisance ni timidité; le pauvre, au contraire, et le misérable, trouvoit toujours en vous un accès favorable, et vous ne le rebutiez jamais... »

Les Eglises de France et d'Angleterre n'ont pas rendu à S. Vital, sur ce sujet, de moindres témoignages que les auteurs dont nous venons de parler (1). Celle de Notre-Dame de Paris dit que les paroles de dom Vital étoient une source de vie; celle de Bayeux nous assure que ce saint répandoit partout les grands talens qu'il avoit reçus de Dieu, et qu'il étoit une source intarissable de la parole divine (2); une autre Église le nomme un prédicateur dont les discours étoient doux comme le miel, *melliflui sator verbi*.

L'Eglise d'Angers rend cet illustre témoignage à notre saint en ces termes : « Vital a été, durant sa vie, dans l'Eglise de Dieu, une colonne sainte; on ne peut dire ni penser assez dignement combien il a servi l'Eglise par ses prédications. Il étoit le docteur des saints pères et la gloire de ses frères; Dieu a fait connoître par le grand fruit de ses instructions qu'il l'avoit choisi pour

(1) *Rotul. Savig., tit. S. Mariæ Paris.*
(2) *Ibid., tit. S. Mariæ Bajoc.*

ramener dans la voie du salut les âmes qui s'en étoient écartées, et rappeler les pécheurs pour les porter à une vraie et sincère conversion (1). »

La célèbre abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul, à présent Sainte-Geneviève de Paris, confirme tout ce que nous venons de dire (2). Elle nous assure même que S. Vital s'étudioit dans ses prédications à couper la racine de tout ce qui étoit nuisible au salut des âmes, qu'il savoit humilier les superbes, et que néanmoins, dans ses appréhensions, il joignoit les entrailles d'une mère compatissante à la sévérité d'un vrai père.

Toute la ville de Caen reconnoît qu'il n'est pas possible de dire tout le bien que S. Vital a fait à ses habitans, leur ayant donné en toute occasion des marques d'une tendresse et d'une affection singulières, en contribuant à leur sanctification par ses instructions et son exemple (3).

La ville de Rouen, celle de Châlon-sur-Marne et beaucoup d'autres disent du même saint que ses discours étoient touchants; qu'il étoit un flambeau qui éclairoit toute l'Eglise; qu'il enflammoit et brûloit de zèle quand il vouloit détruire le vice; qu'il étoit un prédicateur excellent, sage et religieux; que ses prédications étoient toujours accompagnées d'une piété singulière et d'une prudence qui causoit de l'admiration à tout le monde; qu'il étoit la lumière de la Normandie, et qu'il ne prêchoit et n'enseignoit aucune vertu qu'il ne l'eût pratiquée le premier; qu'un des plus grands soins de ce serviteur de Dieu fut d'imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui ne dédaignoit pas d'instuire les pauvres; enfin qu'il étoit toute la consolation des misérables, ne négligeant rien

(1) *Rotul. Savig., tit. Eccl. Andeg.*

(2) *Ibid., tit. S. Petr. et S. Paul, alias S. Genev. Paris.*

(3) *Ibid., tit. S. Trin. Cadom.*

pour subvenir à leurs besoins et pour le corps et pour l'âme (1).

Si les Eglises de France ont admiré les talens dont notre saint avoit été favorisé de Dieu pour annoncer sa parole, on peut assurer que celles d'Angleterre ne leur ont pas cédé en cela. Quelques-unes disent qu'elles l'ont vu, dans ce royaume, instruisant une infinité de peuples, dont il en avoit envoyé au ciel un grand nombre, par la vertu de la parole divine, qui ne sortoit jamais de sa bouche sans produire un bon effet, goûtant au-dedans de lui-même ce qu'il prêchoit et ordonnoit aux autres. D'autres nous apprennent que S. Vital, par sa doctrine toute spirituelle, en a retiré une multitude de la mort du péché, de sorte que l'on peut dire de ce grand saint que tous les peuples l'ont regardé comme leur père et leur maître dans la vie spirituelle. Aussi ne se lassoient-ils point de publier ses louanges et de bénir le Seigneur de ce qu'il signaloit ainsi, dans ce saint homme, sa gloire et sa grande puissance (2).

CHAPITRE XVI.

DU ZÈLE ET DE LA FERMETÉ DE S. VITAL CONTRE LES DÉSORDRES DE SON TEMPS.

S. Vital s'étant, pendant toute sa vie, fait une étude particulière de mépriser et de fouler aux pieds tous les avantages de la fortune (3), et n'ayant cherché, dans toutes ses actions, qu'à plaire uniquement à Jésus-Christ, se

(1) *Rotul. Savig., tit. Rothomag.* — *Tit. Catal. et alibi.*
(2) *Rot. Savig., tit. Salisb.*
(3) *Ibid, tit. Rothom.* — *Vita S. Vital.*, art. 4.

trouva en état de parler dans ses prédications avec une liberté toute sainte pour reprendre avec force les désordres partout où il en voyoit, sans en craindre les suites fâcheuses où il s'était vu déjà exposé plus d'une fois pour n'avoir pas voulu retenir la vérité dans l'injustice.

Cet homme vraiment apostolique, mettant toute sa confiance en Dieu, représentoit, avec une intrépidité sans exemple, aux grands et aux petits, leurs devoirs et leurs obligations, et ce qui est digne de remarque est que, quoiqu'il n'épargnât qui que ce soit, ne faisant jamais acception de personne, il n'en étoit pas moins honoré et bien reçu des princes et des grands du monde, que s'il les avoit applaudis dans leur conduite déréglée (1). Il méprisoit, dit l'auteur de sa Vie, les menaces des hommes, ne sachant ce que c'étoit que de cacher sous le boisseau de la timidité les talens qui lui avoient été confiés par le Père de famille, mais s'en servant toujours utilement à l'avantage et pour le salut de plusieurs (2).

Dieu lui avoit donné un talent merveilleux pour se faire craindre et aimer tout ensemble; son visage, toujours accompagné de douceur, lui donnoit une grâce singulière pour s'insinuer dans les cœurs ; la piété dont son esprit étoit rempli ; son cœur plein de cette sagesse toute céleste et ses paroles toutes de feu et de charité donnoient un éclat merveilleux et une vertu sans exemple à tout ce qu'il disoit (3).

Ce n'étoit pas contre la mauvaise conduite des peuples seulement qu'il crioit ; il n'épargnoit personne, comme on l'a déjà dit, lorsqu'il s'agissoit de la gloire et des intérêts de Dieu ; et comme il n'avoit pas d'autre vue dans

(1) *Poema* Hug. Abrinc. — Orderic Vital, *Hist. eccl.*, l. VIII.
(2) *Prolog. Vit. S. Vital.* — *Rotul Savig.*, tit. 5, *S. Aud. Rothom.*
(3) *Poema*, Hug. Abrinc.

tout de qu'il entreprenoit, il n'y a pas lieu de s'étonner si on l'a vu si intrépide et si zélé contre toutes sortes de désordres. Les riches et les pauvres, les nobles et les roturiers, les rois même et les prêtres (a) trouvoient en lui une fermeté peu commune, lorsqu'ils étoient hors de leurs devoirs; personne n'étoit exempt de ses répréhensions (1).

S. Vital s'attira, par cette conduite, une si grande estime des rois et des princes, aussi bien que des peuples, qu'il se rendit le maître des cœurs, en sorte qu'encore qu'il leur représentât, avec une liberté étonnante, ce qu'ils étoient obligés de faire chacun dans leur état, et qu'il condamnât librement et avec force leur vie déréglée, il ne leur étoit pas possible de n'admirer pas sa vertu.

Nous apprenons de divers endroits que ceux qui vivoient dans de mauvaises habitudes le craignoient et évitoient sa rencontre et encore plus sa présence, parce qu'il les reprenoit sévèrement, mais toujours en retiroit quelques-uns de leurs désordres et du mauvais état où ils s'étoient plongés ; ils en ressentoient tant de joie, qu'ils auroient voulu tous demeurer avec lui et le suivre partout ; ils reconnoissoient aisément qu'il n'avoit eu pour eux que des entrailles d'un vrai père, dans le temps même qu'il avoit été contraint d'user de sévérité (2).

Ce grand serviteur de Dieu avoit reçu une grâce singu-

(1) Orderic Vital, lib. VIII. — Rob. de Monte, *de Abbatib.* — *Vita S. Vital.*

(2) *Ibid.*, *tit. S. Trinit. Cadom.* — *Tit. S. Genev. Paris.* — *Tit. Salisb.*

(a) Le célibat ecclésiastique était loin d'être universellement observé au XII[e] siècle. Ce désordre avait déjà trouvé un censeur sévère dans Bernard de Tiron.

lière pour ces sortes de conversions (1). Car, comme son cœur étoit tout à Dieu et plein d'une foi très vive, il en rejaillissoit aussi des sources de bénédictions capables de changer les cœurs les plus inconvertibles. Il ne se rebutoit jamais de la première résistance des plus grands pécheurs. Il s'insinuoit dans leurs esprits par sa douceur et son affabilité; il attiroit à lui par ses paroles engageantes toutes sortes de personnes, et il ne lui étoit pas même difficile d'en venir à bout; car, ne paroissant rien que de saint dans toute sa conduite, il lui étoit aisé de pénétrer les autres de cette sagesse divine dont il étoit rempli lui-même.

S. Vital avoit joint à ce grand zèle pour le salut des âmes une piété profonde et une prudence singulière; il étoit doux et affable, mais sans timidité; il étoit compatissant et très charitable envers les pauvres, particulièrement envers les veuves et les orphelins, dont il prenoit la défense en toute occasion (2). Il entroit avec une bonté extraordinaire dans les peines de ceux qui étoient dans la misère, ce qui lui attiroit une infinité de personnes, qui se rendoient de tous côtés aux lieux où il devoit annoncer la parole de Dieu.

On ne doit point être surpris des grands fruits que faisoit ce saint homme, si l'on fait attention sur ce qu'en ont écrit les auteurs de son temps. « Vital, dit Hugues d'Avranches, s'étoit exercé durant plusieurs années dans la pratique de toutes sortes de vertus, avant que d'avoir entrepris d'instruire les autres. Il avoit suivi ce qui est dit de Jésus-Christ; il a commencé à faire et ensuite à enseigner. Combien de mérites réunis dans ce saint homme,

(1) *Poema* Hug. Abrinc.
(2) *Rotul. Savig., tit. Eccles. Bajoc. — Tit. Catalaun, et alibi.*

qui, presque seul, dit cet auteur, servoit à tout le monde de modèle et d'exemple d'une véritable et solide piété (1)! » Sa vie étoit comme un signal de ce qu'on devoit faire, étant une source d'exemples et de vertus. C'est ce qui a donné lieu à un historien de dire que, ce saint ayant résolu de marcher sur les traces des apôtres qui s'étoient dégagés de toute autre joie pour être plus libres d'agir et de parler, fit la même chose et qu'ensuite il parla à tout le monde, sans avoir égard à la qualité des personnes (2).

Mais, quoique S. Vital eût des talents particuliers pour la prédication de l'Evangile et qu'il fût fort éloquent, ses discours néanmoins n'avoient rien de ces vains et inutiles ornemens, peu propres à enflammer les cœurs; il se contentoit de prêcher simplement la pénitence et d'enseigner la voie du salut aux pécheurs, encore plus par ses actions que par ses paroles, et Dieu donnoit tant de bénédictions à ce qu'il faisoit, qu'on assure qu'il en envoya un grand nombre au ciel par cette voie (3).

Cependant comme la joie que S. Vital recevoit de la conversion des âmes étoit la récompense de sa piété et de ses travaux sans relâche, aussi la douleur qu'il ressentoit du triste état où étoient les peuples, par les divisions et les querelles particulières des princes, fut un effet de la compassion de son bon naturel. Car il est difficile d'exprimer le regret qu'il avoit de voir presque tous les seigneurs de sa province prendre parti les uns contre les autres, pour ou contre les princes d'Angleterre ou de Normandie; les plus considérables même des évêques n'étoient pas exempts de ces partialités, comme on peut

(1) *Poema ad laudem Vitalis.*

(2) *Rotul Savig., tit. Moric.* — Orderic Vital, *Hist. eccles.*

(3) *Ibid. et alibi.*

voir dans l'histoire, et ainsi leurs églises ne pouvoient manquer de se ressentir de ces brouilleries (1).

S. Vital, craignant de se rendre coupable devant Dieu s'il ne s'opposoit pas à ces divisions, tâcha avec tout le zèle possible de réprimer de si grands désordres. Pour y remédier, il se revêtit, comme S. Paul, des armes de Dieu (2), et se servit du bouclier de la foi et de l'épée spirituelle, qui est la parole de Dieu, pour tâcher de détruire l'erreur et le péché, et d'éteindre toute cette horrible division (3). Il s'opposa, autant qu'il put, au torrent des désordres et des querelles particulières, qui régnoient parmi les grands et les gens d'église, mais surtout à quelques nouveautés qui se répandoient, et étoient cause d'une infinité de maux et de malheurs (4).

Il est incroyable avec quelle ardeur ce saint entreprit de remédier à tous ces désordres, reprenant également et les auteurs et les fauteurs avec une intrépidité sans exemple, même au péril de sa vie; mais il ne se contentoit pas de parler, il invoquoit Dieu à tout moment, par toutes sortes de prières, et y joignoit les œuvres afin de fléchir sa miséricorde et d'obtenir de sa bonté des paroles toutes de feu pour annoncer les vérités de l'Evangile avec une sainte liberté (5).

L'extrême austérité de la vie de S. Vital lui donnoit cette sainte hardiesse. Ses discours pleins de feu avoient une force merveilleuse; il avoit une abondance de paroles et une facilité admirable de s'énoncer (6); et pour faire

(1) Math. Paris, *Hist. angl., et alibi.*
(2) Ephes. VI.
(3) Gauf. Gros., *Vita B. Bern.Tyr.*, l. XXIV.
(4) *Act. cenom., et alibi.*
(5) Order. Vital., l. VIII.
(6) *Rotul. Savig.*

rentrer en eux-mêmes ceux qui ne cherchoient qu'à brouiller, il se servoit fort à propos des passages de l'Ecriture et des Pères (1); il excelloit principalement sur la componction du cœur, sur les jugemens de Dieu, sur les peines que souffriront ceux qui n'auront pas fait pénitence, et sur la récompense que doivent espérer ceux qui se purifient par une véritable et sincère confession de leurs péchés.

Mais, quoique Dieu eût favorisé S. Vital d'un naturel fort doux et fort affable, il étoit néanmoins inflexible contre les impies et surtout contre les mauvais prêtres (2); il se servoit dans ces rencontres des termes les plus forts et les plus énergiques qu'il pût trouver pour les couvrir de confusion, et lorsqu'ils paroissoient insensibles à ses remontrances, il leur représentoit leurs crimes et leurs désordres avec les traits les plus vifs et les plus perçans qu'il lui étoit possible (3); car bien que personne n'eût plus de compassion et de charité pour les pécheurs que lui, personne aussi ne déclamoit avec plus de véhémence contre ceux qui ne vouloient pas renoncer à leur vie déréglée et en faire pénitence. Il faisoit plus, il prioit sans cesse le Père des miséricordes de leur ouvrir les yeux, et on l'a vu plus d'une fois faire lui-même la pénitence que méritoient les crimes de ses impénitens.

Tout ce que l'on vient de dire n'est qu'un léger crayon de ce que la plupart des Eglises de France et d'Angleterre ont dit de S. Vital; quelques-unes par reconnoissance des grands travaux qu'il avoit essuyés dans leurs diocèses, nous assurent que toute sa vie a été employée à

(1) Gauf. Gros., *ut supra.*
(2) Radulph. Cad., *in Rot. Savig.*, l. VIII.
(3) Order. Vital., *Hist. eccl. — Vit. S. Vit.*

retirer les pécheurs de leurs crimes, comme du milieu des ondes de la mer où ils étoient sur le point d'être submergés; et que tout ce qu'elles en ont pu dire étoit beaucoup au-dessous de ce qu'elles en avoient vu de leurs propres yeux (1). L'Église de Bayeux nous proteste qu'il n'est pas possible d'exprimer ce que S. Vital a fait pour rétablir les bonnes mœurs, la paix, l'union et la concorde entre les peuples et les grands du monde; qu'il brûloit d'une sainte ardeur contre le vice et ceux qui ne vouloient pas le reconnoître ; que l'esprit de paix qu'il portoit partout et la douceur de son visage le faisoient craindre, aimer et respecter par les puissances ; que sa voix étoit comme un tonnerre qui donnoit de la frayeur aux plus endurcis ; il est même appelé, par une Eglise particulière, un très prompt vengeur du crime et un rigide et sévère censeur du vice (2).

Que si ce grand serviteur de Dieu en usoit de la sorte contre les impies, on peut aussi assurer qu'il parloit avec tant d'affabilité et de douceur à ceux qui se soumettoient à ses remontrances, qu'on les voyoit s'en retourner d'auprès de lui pleins de joie et de consolation, frappant leur poitrine avec le regret et la douleur d'avoir différé si longtemps à renoncer à leurs égaremens et à leurs habitudes criminelles (3).

(1) *Rotul. Savig., tit. Altivill., tit. Bajoc.*
(2) *Ex Rotul., tit. Ram.*
(3) *Ibid., tit. Salisb.* — Order. Vital., *Hist. eccl.*, l. VIII.

CHAPITRE XVII.

CONDUITE DE S. VITAL DANS LA CONVERSION DES FEMMES DE MAUVAISE VIE.

Un historien qui écrivoit sur la fin du XIIe siècle (1) (*a*), a dit que Robert d'Arbrisselles, Bernard et Vital de Mortain convinrent entre eux que Robert se chargeroit de la conduite des femmes converties, et que Bernard et Vital prendroient le soin des hommes. Il est certain que cela ne se peut entendre que du temps auquel ces grands hommes résolurent de se séparer pour fonder leurs premiers monastères et former leurs congrégations.

Car nous apprenons de la *Vie de S. Vital* (2) qu'il ne se contentoit pas d'exhorter les hommes seulement à se convertir et à faire pénitence, mais que sa charité s'étendoit encore à faire une exacte recherche des femmes de mauvaise vie, pour les retirer de leurs désordres et les gagner à Dieu. Le bienheureux Vital, dit l'auteur de sa Vie (3), avoit reçu du ciel un don singulier pour travailler à la conversion des femmes débauchées, imitant en cela notre divin Sauveur qui ne dédaignoit pas de recevoir en sa compagnie les publicains et les autres pécheurs, guérissant les démoniaques et rendant une parfaite santé à ceux qui étoient affligés de diverses maladies ; de même, continue

(1) Guill. Neutbr., *de Reb. Angl.*

(2) Lib. I, art. 9.

(3) *Ibid.*

(*a*) Guillaume de Neubrige ou de Neubourg, comme l'appelle dom Claude Auvry, est un historien anglais du VIIe siècle. Il était chanoine régulier. Il a laissé une *Histoire d'Angleterre* qui s'étend depuis l'année 1066 jusqu'en 1197. Il mourut l'an 1208.

cet auteur, le B. Vital travailloit ave un zèle et une application extraordinaires à guérir les femmes qui vivoient dans le dérèglement, les délivrant de cette passion criminelle de l'impudicité qui les dévoroit (*a*).

Les soins et la charité de cet homme de Dieu le portoient encore plus loin ; car lorsqu'il en rencontroit qui, par un honteux commerce d'elles-mêmes, attiroient les hommes et contribuoient, par leurs désordres, à la perte de leurs âmes, il les exhortoit avec force à changer de vie, les menaçant de la colère de Dieu, et lorsqu'elles s'étoient converties et qu'elles avoient changé de conduite, il avoit soin de mettre leur pudicité à couvert en les engageant dans les liens du mariage; il les traitoit même avec beaucoup d'humanité, leur parlant avec douceur et affabilité, et même avec quelque sorte de tendresse, les appelant plus souvent ses filles pour les gagner plus aisément à Dieu (1).

Que si ce saint homme craignoit que l'indigence et la pauvreté leur fût une occasion de retomber dans leur désordre, il les recommandoit dans ses prédications aux aumônes et aux charités des fidèles, et, suppléant ainsi aux besoins du corps et de l'âme, il leur ôtoit, par ce double moyen du mariage et des assistances des personnes charitables, tout prétexte de retourner à leur vomissement, de sorte, continue cet auteur, que l'on peut dire que ce que Jésus-Christ faisoit autrefois par lui-même, il le faisoit alors par le ministère de son serviteur Vital (2).

(1) Lib. I, art. 9.
(2) *Ibid.*

(*a*) On sait que Robert d'Arbrisselles travaillait, de son côté, avec succès à cette œuvre de zèle. (Voir Pavillon, *Vie de Rob. d'Arbr.*). — Cette vie a été rédigée, en 1666, sur des titres tirés de divers monastères de France, d'Espagne et d'Angleterre. C'est un ouvrage très curieux et très abondant en renseignements authentiques.

Aussi, le même auteur, prévoyant qu'il se trouveroit peut-être des personnes, lesquelles imitant l'esprit et la jalousie des docteurs de la Loi, qui condamnoient la conduite que Jésus-Christ tenoit envers les pécheurs qu'il alloit chercher et qu'il admettoit en sa compagnie, pourroient se choquer et se scandaliser aussi des manières que S. Vital gardoit à l'égard des femmes de mauvaise vie, dit que ces gens-là devoient considérer que c'est faire tomber le reproche sur Jésus-Christ même, qui opéroit ces merveilles par son serviteur; mais quels qu'ils soient, ajoute-t-il, qui ne craignent pas de blâmer malignement les grandes actions de ce saint homme, ils doivent savoir que leur langue ne peut nuire à sa réputation et qu'ils se rendent très criminels devant Dieu en faisant de tels discours.

Mais nonobstant ces mauvais discours, les écrivains de ce temps-là (1) n'ont pas laissé de dire que quand S. Vital parloit en public, et qu'il se trouvoit à ses prédications des femmes parées d'une manière immodeste, elles se sentoient, à ses paroles, saisies de frayeur, et comme frappées d'une épée à deux tranchans, surtout quand leur conscience leur reprochoit quelque impureté (2). Les avertissemens qu'il leur donnoit de la part de Dieu étoient comme autant de coups de tonnerre qui les épouvantoient, de sorte qu'elles se retiroient toutes confuses et percées de douleur, étant vivement touchées par la force de ses raisons.

Il ne faut pas chercher d'autres causes à ces grands progrès, que dans cet ardent amour que notre saint avoit pour Dieu, et dans cette grande charité qu'il a, toute sa vie, fait paroître pour le prochain ; car, possédant ces insé-

(1) *Vit. S. Bern. Tyron.* c. 24.
(2) Ord. Vital., *Hist eccl.*, l. VIII.

parables vertus dans un degré éminent, on ne se doit pas étonner s'il a gagné un si grand nombre d'âmes de toutes conditions à Jésus-Christ (1). Ce feu divin ne le portoit pas à recevoir seulement ceux qui, étant attirés par la force de ses prédications, se présentoient à lui, comme autant de conquêtes qu'il faisoit sur le démon; il parcouroit encore plusieurs provinces pour y laisser des marques de son grand zèle (2). Les villes et les bourgs, les grands et les petits se ressentoient de cette ardeur qu'il avoit pour la conversion des âmes, et la parole de Dieu, qu'il répandoit comme une semence très féconde, ne sortoit jamais de sa bouche sans produire des fruits merveilleux.

Nous ne répéterons pas ici ce que plusieurs auteurs en ont dit et que nous avons déjà cité; nous nous contenterons de suivre le sentiment d'un ancien qui, parlant du vénérable Robert d'Arbrisselles, de Raoul de La Fustaye et de notre S. Vital, nous assure que Dieu joignit à ces trois pieux et excellens hommes, qui étoient regardés comme les maîtres et les chefs des solitaires de leur temps, un quatrième, savoir, Bernard de Quinçay (*a*), afin que ces grands hommes servissent, comme ils ont fait, de fermes colonnes et de pierres angulaires sur lesquelles on bâtiroit des édifices spirituels à Dieu, c'est-à-dire qu'on formeroit des personnes de l'un et l'autre sexe à la vie religieuse; c'est en effet ce qui se verra particulièrement de S. Vital, lorsque nous parlerons de la fondation de l'abbaye de Savigny (3).

(1) Ord. Vital., *ibid.*

(2) Guill. Neutbr., *ut supra.* — Rob. de Monte. — Gauf. Gros., *et alii.*

(3) Mainardus, m. 3.

(*a*) Il s'agit de Bernard de Tiron, qu'Orderic Vital a fait, par er-

CHAPITRE XVIII.

BERNARD EST ÉLU ABBÉ DE S. CYPRIEN.
IL QUITTE CETTE ABBAYE ET RETOURNE AVEC S. VITAL.
(L'AN 1100).

Rainaud, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, quatre mois après avoir retiré Bernard auprès de lui, tomba malade de la maladie dont il mourut. Ce vénérable vieillard, sentant que la fin approchoit, pensa à celui qui devoit lui succéder; ses religieux mêmes, après avoir imploré l'assistance du Saint-Esprit, le prièrent de le leur nommer. Mais ce saint homme leur dit : « Une affaire de cette importance est au-dessus de mes forces. Cependant, comme je crains la ruine de cette maison, si vous me voulez croire, vous choisirez Bernard; c'est un homme de piété et craignant Dieu, et, pour vous parler selon ma conscience, je n'en connois pas de plus saint et de plus capable que lui, pour gouverner ce monastère : c'est de quoi je prends Dieu à témoin. » Ils y consentirent tous, et Rainaud étant mort, ils élurent, tout d'une voix, Bernard, malgré lui, pour leur abbé (1).

Bernard, se voyant chargé de ce fardeau, redoubla ses soins, son zèle et ses instructions. Il vivoit avec ses religieux de telle sorte que les plus médisans ne trouvoient rien à redire ni à censurer dans sa conduite. Car, comme le rapporte l'auteur de sa Vie (2), il n'étoit pas du nombre

reur, abbé de Quinçay, à cause, sans doute, du nom latin de Chausey, *Causæus*, où Bernard avait vécu quelque temps.

(1) Gauf. Gros., *Vita B. Bern. Tyr.*, c. 21.

(2) *Vita Bern.*, c. 22.

de ces abbés qui, imposant des fardeaux pesans sur les épaules de leurs disciples, ne daignent pas y toucher du bout du doigt; mais il confirmoit par son exemple et ses bonnes mœurs ce qu'il enseignoit de vive voix. Il avoit appris dans l'école de S. Vital à montrer le premier ce que ses frères devoient faire, surtout à fuir les louanges, à s'estimer au fond de son cœur le dernier de tous, et à paroître tel dans ses habits, sa voix et ses autres manières; il parloit peu, écoutoit volontiers, aimoit l'hospitalité, donnoit beaucoup aux pauvres et témoignoit en toutes rencontres une bonté et une douceur singulières, vertus qui ont admirablement éclaté dans toute la conduite de S. Vital.

En ce temps-là, les cardinaux Jean et Benoît, légats du Saint-Siège, assemblèrent un Concile à Poitiers (*a*), où se trouvèrent un grand nombre de prélats et de supérieurs de monastères, entre lesquels Bernard se distingua (1). Après le Concile, il retourna à son abbaye et y établit divers officiers pour l'administration des choses extérieures, afin de se donner entièrement à la méditation des choses saintes, au silence et à l'observance régulière; il gouverna sa maison avec beaucoup de prudence et de sagesse; mais Dieu, qui le vouloit ailleurs, permit qu'on lui suscitât une si grande persécution, qu'il se vit contraint d'abandonner encore ce monastère (2). En voici l'occasion.

Les moines de Clugny, qui s'étoient acquis une grande réputation, prétendoient que le monastère de Saint-Cy-

(1) C. 23.
(2) C. 24.

(*a*) C'est le fameux Concile où l'anathème solennel fut prononcé contre le roi de France Philippe Ier et Bertrade.

prien devoit être soumis à leur abbaye; Bernard prétendoit au contraire que sa maison étoit exempte de leur juridiction ; mais ceux de Clugny, se prévalant du grand crédit qu'ils avoient à Rome, firent tant auprès de Pascal II, qui avoit été moine de Clugny, qu'ils obtinrent de ce pape une bulle qui confirmoit celles de Grégoire VII et d'Urbain II, par lesquelles ces deux papes soumettoient un grand nombre d'abbayes, et entre autres celle de Saint-Cyprien de Poitiers, à celle de Clugny. La bulle de Pascal est du XII des calendes de décembre, Indiction III, la deuxième année de son pontificat, c'est-à-dire le vingtième de novembre de l'an 1100. Ce Pape fit plus, il ordonna à Bernard, ou de quitter, ou de soumettre son monastère à celui de Clugny; mais ce saint homme ne voulant pas s'opiniâtrer et craignant d'ailleurs la grande autorité des moines de Clugny, aima mieux abandonner librement l'Eglise qui lui avoit été donnée libre, que de l'assujettir à quelque servitude.

De plus, Bernard, dont le cœur étoit tout brûlant d'amour et de charité, donnant entrée dans sa maison à toutes sortes de personnes, pauvres et riches, pour les attirer à Dieu, ses moines, devenus tièdes et lâches dans leur devoir, en murmurèrent, et se persuadèrent qu'il alloit ruiner leur monastère, pensant plus au présent qu'à l'avenir; ce qui détermina ce saint homme à retourner dans sa solitude (1). Il y retrouva, non seulement le B. Robert d'Arbrisselles et S. Vital, mais encore son esprit qui y étoit resté.

Il y avoit longtemps que Bernard soupiroit après sa chère solitude, ou, pour mieux dire, son cœur et son esprit ne l'avoient jamais abandonnée, lorsque Dieu lui fit

(1) C. 24.

naître ces deux occasions d'y retourner (1); ce ne fut pourtant pas pour longtemps, car, quoiqu'il eût quitté son monastère et qu'il se fût remis au nombre des ermites de S. Vital, celui-ci, connaissant les grands talens de Bernard pour la prédication, son zèle pour la conversion des pécheurs, sa fermeté et son intrépidité contre les impies, et sa charité pour ceux qui avoient un désir sincère de retourner à Dieu, crut, avec Robert d'Arbrisselles, qu'il y alloit de l'intérêt de l'Église de ne tenir pas plus longtemps cette lumière cachée sous le boisseau; ainsi, ces deux grands hommes résolurent de le faire compagnon de leurs voyages, et l'engagèrent à prêcher la parole de Dieu, tantôt avec eux et tantôt séparément (2).

Ces trois grands serviteurs de Dieu étant ainsi unis dans le même dessein, parcouroient nuds pieds toute la France, prêchant dans les bourgs, les châteaux et les villes (3), retirant ceux qui étoient égarés de la vraie voie, et, aidés de la grâce de la toute-puissance de Dieu, ils brisoient et renversoient les murs de l'infidélité et des vices, détachoient les cœurs de toutes les choses terrestres et périssables, et obligeoient les pécheurs à renoncer à l'impiété et aux passions mondaines, détruisant, selon l'Apôtre, les mauvais discours qui corrompent les bonnes mœurs (4), arrachant partout jusqu'à la racine des mauvaises herbes et entant, par la grâce et la bénédiction que Dieu versoit sur leurs travaux, la vertu dans les cœurs, les affermissant par le bon exemple et l'édification qu'ils donnoient à tout le monde; ils faisoient plus que s'ils eussent ressuscité les morts, puisqu'ils rendoient la vie

(1) C. 24.
(2) Guill. Neutbr., *de Reb. Angl.*, l. I, c. 15.
(3) Gauf. Gros., c. 24.
(4) Cor. XV.

aux âmes, qui par leurs crimes et leurs désordres s'étoient donné la mort, les unissant à Dieu qui est la vraie vie. Ces grands hommes parcouroient ainsi diverses provinces, non sans souffrir beaucoup, le diable leur suscitant toujours quelques traverses qui ne leur manquoient jamais; c'est ce que nous ferons voir autre part.

Tous les auteurs de ces temps-là conviennent que ces grands hommes avoient une force et une grâce particulières pour la conversion des âmes, qu'ils alloient de ville en ville semant la parole de Dieu et moissonnant avec abondance les fruits d'une conversion véritable, selon la prédiction du prophète Isaïe (1).

L'histoire de Font-Evraud (2) nous apprend que Robert d'Arbrisselles, Bernard de Tyron, Vital et Raoul de Fragay ou de la Fustaye, prêchèrent par toute la France. Quant à Vital, dit l'auteur de cette histoire, il ne faut pas douter qu'il n'ait tenu compagnie à Robert et à Bernard, et qu'ils n'aient tous trois couru la France toujours nuds pieds, semant la parole de Dieu avec un zèle incroyable et convertissant une infinité de peuples. Vital surtout étoit puissant en paroles, fort en raisons, persuasif par son éloquence; ainsi, avec de si grands talens, ils disputoient contre les prêtres rebelles à la vérité; ils en retirèrent quelques-uns de leurs égaremens, les autres leur suscitèrent de grandes traverses.

Un ancien auteur (3) parle de ces désordres des prêtres comme témoin oculaire. Robert, Vital et Bernard, dit-il, ne savoient ce que c'étoit de fléchir et d'avoir de la fai-

(1) Order. Vital, *Hist. eccl.*, l. VIII. — Guill. Neutbr.

(2) Niquet, *Hist. Font. — Ebr.* l. II, c. 2. — Pavillon, *Vie de Rob. d'Arbr.*

(3) Gauf. Gros. *Vit. Bern. Tyr.*, c. 25.

blesse, lorsqu'il y alloit des intérêts de Dieu ; ils n'avoient acception de personne et ne dissimuloient point la vérité, ni par amour, ni par crainte ; ils déclarèrent la guerre principalement aux prêtres qui ne gardoient point la continence, désordre fort commun en ce temps-là ; mais ce ne fut pas sans de grandes contradictions et sans avoir beaucoup à souffrir, le démon leur suscitant toujours de nouveaux ennemis ; on en lit plusieurs exemples dans les vies de ces grands hommes, et nous aurons occasion d'en rapporter quelques-uns qui regardent particulièrement S. Vital (1).

Cependant, les moines de Saint-Cyprien se donnèrent beaucoup de mouvement pour défendre leur liberté contre les vexations de ceux de Clugny (2), mais, voyant qu'ils perdoient leur temps et leurs peines, ils eurent encore recours au vénérable Bernard ; afin de l'engager plus fortement à son retour, ils prirent des lettres de leur évêque et vinrent chercher dans le désert leur saint abbé, et le prièrent très instamment de n'abandonner pas ainsi le gouvernement de leur monastère.

Bernard fut touché de leurs remontrances, et contraint par l'ordre de son évêque de retourner à son abbaye, d'où, après quelque séjour, il partit pour Rome, vêtu très pauvrement, selon la coutume des ermites ; il en prit quelques-uns avec lui, et, après beaucoup de fatigues, il arriva enfin à la cour de Rome, où il fut fort bien reçu, en 1104, par le pape Pascal II, qui, lui ayant demandé pourquoi il avoit quitté son abbaye, il lui en dit la raison. Ce pape l'ayant pris par la main, le mena à l'écart et l'entretint longtemps ; car il avoit entendu parler de sa

(1) Petr. Dam., l. I. — *Concile Pict.* — Order. Vital. — Baronius.

(2) Gauf. Gros., c. 26.

piété et de la fermété qu'il avoit fait paroître au Concile de Poitiers; aussi ce Souverain-Pontife le rétablit dans son abbaye, qu'il lui avoit ôtée auparavant à la poursuite des moines de Clugny.

Bernard gouverna encore son monastère en paix jusqu'en 1106; mais ses moines, qui s'étoient beaucoup relâchés, se voyant contraints de changer de conduite, firent tant, qu'ils l'obligèrent de les quitter encore, et pour mieux venir à bout de leur complot, ils s'adressèrent à ceux de Clugny, et leur firent entendre qu'ils étoient dans le dessein de se soumettre à leur autorité, persuadés que c'était là l'unique moyen de se défaire de leur abbé. Les moines de Clugny ne manquèrent pas de profiter de la disposition de ceux de Saint-Cyprien. Ils eurent encore recours au pape Pascal, qui obligea Bernard ou de soumettre son monastère à Clugny ou de s'en défaire.

Cette conduite du pape fit résoudre Bernard à un second voyage à Rome pour ne rien omettre de ce qu'il croyoit devoir faire pour la liberté et l'exemption de sa maison; mais n'ayant pu fléchir l'esprit du pape, il se vit forcé d'en appeler au Souverain Juge, ce qui ne fut pas du goût de Pascal, et ainsi Bernard se retira de sa présence; le pape, néanmoins, ayant fait réflexion sur ce qu'il avoit fait, assembla son conseil, qui fut d'avis d'entendre encore les raisons de ce saint abbé. Il parla en effet, et défendit si bien sa cause, que non seulement le pape lui rendit son abbaye libre et exempte de la juridiction de Clugny, mais il le voulut même faire cardinal, ce qu'il refusa.

Le pape voyant un si grand détachement, ne le pressa pas davantage; il l'exhorta seulement à continuer de prêcher, à confesser et à faire même les fonctions d'un missionnaire apostolique. Enfin, Bernard ayant pris congé

du pape, revint à son monastère, où il ne demeura que peu de jours, et se retira ensuite dans son ancien désert de Chausay, mais il l'abandonna aussitôt à cause des pirates et il revint trouver S. Vital dans les forêts de Fougères. Tout ce que nous venons de rapporter de Bernard d'Abbeville, s'étant passé depuis l'an 1100 jusqu'en 1106, il faut nécessairement dire que quand ce saint abbé se retira pour la troisième fois avec S. Vital, et qu'il trouva avec lui le B. Robert d'Arbrisselles, celui-ci ne demeuroit plus dans la forêt de Fougères, mais qu'il y étoit venu pour rendre visite à S. Vital, et c'est en effet ce qu'il semble que l'auteur de sa Vie a voulu insinuer (1), quand il dit que ces grands serviteurs de Dieu avoient accoutumé de se visiter souvent, pour s'entretenir des choses divines, de l'état de l'Eglise et du salut des âmes.

Ces grands hommes auroient bien voulu passer toute leur vie ensemble, mais Dieu en avoit disposé autrement. Ils convinrent donc entre eux de se séparer et de se partager le gouvernement des hommes et des femmes (2). Le vénérable Robert fut le premier qui, dès l'an 1100, ou peu de temps après, se retira pour fonder la fameuse abbaye de Font-Evraud (*a*), dans laquelle, quoique située dans un lieu inculte et éloignée de toute habitation d'hommes, il ne laissa pourtant pas d'assembler en peu de temps plus de trois cents personnes de l'un et l'autre sexe, mais particulièrement des femmes, qui, renonçant à la vanité du siècle, se consacrèrent à Dieu, n'ayant plus

(1) Lib. II, art. 10, 11, 12 et 13.

(2) Guill. Neutbr., l. I, c. 15, *de Reb. Angl.* — Chron. Turon. — Chron. Malleac. — *Hist. Font. Ebr.*, ad an. 1160.

(*a*) Les bâtiments du monastère de Fontevrault, situé dans l'arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), servent actuellement de maison de détention.

de commerce qu'avec les anges et les esprits bienheureux. Ce fut dans le diocèse de Poitiers que Robert établit ce célèbre monastère, et le vénérable Pierre, qui gouvernoit pour lors cet évêché avec beaucoup de piété, étant allé à Rome, en obtint de Pascal II la confirmation, l'an 1101, la sixième année du pontificat de ce pape.

Ce fut aussi, selon quelques auteurs (1), en 1101, que Robert d'Arbrisselles, après l'établissement de Font-Evraud, passa par la forêt de Craon en Anjou, et de là dans celle de Fougères, qui étoit pour lors le lieu de la retraite principale de S. Vital. Il y trouva avec ce saint le B. Bernard d'Abbeville et Raoul de la Fustaye, et les engagea tous trois à prêcher dans les provinces de France, de Mayne, de Bretagne et de Normandie; il joignit encore à ces grands hommes le bienheureux Firmat, qui s'étoit depuis peu retiré auprès du bourg de Mantilly (*a*) où S. Vital avoit déjà une colonie d'ermites, et où, depuis, il bâtit un monastère. Etant donc tous assemblés, ils commencèrent par la Bretagne et par la ville de Saint-Malo, où ils firent de grands fruits en peu de temps. Ensuite, ayant appris qu'on devoit faire à Loheac (?) une fête à l'occasion, dit-on, d'un morceau de bois de la vraie croix, ils assistèrent à cette cérémonie, après laquelle ils continuèrent leurs prédications dans les autres provinces du royaume. Mais S. Vital ne borna pas là son zèle; il passa la mer pour y faire les mêmes fonctions et pour assister au concile que S. Anselme, archevêque de Cantorbéry, y assembla l'année suivante.

(1) Gauf. Gros. — *Vita Bern. Tyron.*, c. 24. — *Cart. Roth.*

(*a*) Mantilly se trouve dans l'ancienne forêt de Mantelles, près de Passais, au diocèse du Mans. (Cf. dom Piolin, *Hist. de l'Égl. du Mans*, t. III, p. 463.)

CHAPITRE XIX.

S. VITAL ASSISTE AU CONCILE DE LONDRES.
IL Y PRÊCHE. — CONSPIRATION CONTRE SA VIE.
(L'AN 1102).

L'histoire de l'Eglise des XI[e] et XII[e] siècles est remplie de plaintes que tous les États formoient en ce temps-là contre les excès des ecclésiastiques, particulièrement des prêtres, qui, sans aucune crainte de Dieu et des hommes, se marioient publiquement, ou du moins gardoient chez eux des femmes de mauvaise vie. Ces déréglemens étoient si communs, qu'ils passoient en coutume, et les prélats de premier ordre n'en étoient pas exempts (1).

Les pasteurs zélés s'efforçoient de remédier à ce désordre, ou par eux-mêmes, ou par des conciles qu'ils tenoient dans leurs provinces. S. Anselme, qui succéda au B. Lanfranc dans l'archevêché de Cantorbéry, succéda aussi à son zèle pour éteindre cette peste (2). Car, dès qu'il lui fut permis d'assembler un concile, il n'y perdit point de temps. Il convoqua le premier à Londres vers la fête de S. Michel, en 1102, dans l'église de Saint-Paul. Henri I[er] s'y trouva avec un grand nombre d'évêques, d'abbés et d'autres ecclésiastiques. S. Vital, dont la fermeté et le zèle pour l'honneur de Dieu et le service de l'Eglise étoient inébranlables, s'y trouva aussi, sans que l'éloignement des lieux et la fatigue du chemin, qu'il faisoit toujours à pied, pussent le rebuter (3). Il eut beaucoup de part à ce que les évêques et les autres

(1) *Vita C. Bern.*, c. 25. — Order. Vital. — S. Petr. Dam., 16.
(2) Math. Paris, *Hist. angl.*
(3) *Vit. S. Vitalis*, l. II, art. 4.

ecclésiastiques les mieux intentionnés firent dans ce concile pour rétablir la pureté des mœurs parmi les fidèles et dans le clergé, et maintenir la discipline des saints canons. Notre saint y fut regardé comme missionnaire apostolique et comme un homme de Dieu qui étoit incapable de déguiser la vérité, ni par la crainte, ni par la faveur des puissances, surtout lorsqu'il y alloit de la gloire et des intérêts de Dieu et de l'Eglise. Il le fit bien voir en cette occasion, car ce saint homme ayant été averti par ses amis que quelques malintentionnés du concile, desquels la vie n'étoit pas sans reproche, craignant son zèle, avoient conspiré sa mort, ses amis firent leur possible pour le détourner de se trouver à cette assemblée; il fut même conseillé de se cacher, persuadés qu'ils étoient que sa vie n'y seroit pas en sûreté; mais cet homme vraiment apostolique, toujours prêt à répandre son sang pour la cause de Dieu, bien loin de suivre un conseil si lâche, mit toute sa confiance en Dieu, et s'y présenta sans crainte; il fit plus, il monta au lieu le plus élevé, et commença à annoncer avec beaucoup de véhémence et d'ardeur, selon sa coutume, la parole divine.

Dans le temps que S. Vital prêchoit, un des conspirateurs se leva, calomnia ce saint homme et le reprit par deux fois avec impudence, devant tout le concile, mais ce serviteur de Dieu, sans se mettre en peine des calomnies de cet imposteur, aimant mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, poursuivit son discours avec la même fermeté, ce qui surprit si fort son adversaire, qu'à la troisième fois qu'il voulut le reprendre, il fut forcé à admirer la vertu et l'efficacité de la parole divine qu'il venoit de condamner et de se désister de son accusation en présence de toute l'assemblée (1). Ce malheureux et ses autres com-

(1) *Vita S. Vitalis*, ibid.

plices confessèrent leur faute, lui en demandèrent pardon et lui donnèrent de grandes louanges, déclarant publiquement qu'il falloit que l'esprit de Dieu parlât par la bouche de Vital, pour lui faire dire des choses si sublimes et si élevées. Ainsi, le Seigneur releva d'autant plus la gloire de son serviteur, que ces louanges venoient de ceux mêmes qui ne cherchoient qu'à noircir sa réputation et à lui imputer des crimes. Dieu même se servit du pernicieux conseil de ces ennemis de toute justice, pour faire tourner toute chose à sa propre gloire et remporter par S. Vital une victoire entière sur ses adversaires, qui abandonnèrent leurs mauvais desseins, devenant eux-mêmes depuis les défenseurs de la vérité dans le temps qu'ils cherchoient à la combattre.

S. Vital donna en cette rencontre une excellente preuve de son extrême patience, en supportant ainsi, en silence et sans réplique, les impostures de ses calomniateurs; il n'en donna pas moins de son grand amour pour ses ennemis; car, dès qu'il eut quelques signes que Dieu leur avoit ouvert les yeux et les avoit fait rentrer en eux-mêmes, il les reçut sur l'heure avec des entrailles d'un véritable père. Il y a dans cette action, continue l'auteur de sa Vie (1), quelque chose de semblable à ce qui se passa entre Moyse et les magiciens de Pharaon; ceux-ci ayant, par deux fois, fait les mêmes prodiges que ce conducteur du peuple de Dieu, furent forcés à la troisième de confesser qu'ils étoient vaincus, et que c'étoit le doigt de Dieu qui agissoit par Moyse; de même, celui qui reprit par deux fois les paroles du B. Vital fut vaincu à la troisième, et, renonçant à sa malice, confessa que c'étoit l'Esprit-Saint qui parloit par la bouche du serviteur de Dieu; ce qui servit à relever encore davantage le triomphe

(1) *Vit. S. Vitalis*, ibid.

de ce saint homme. On croit que ce fut dans ce voyage d'Angleterre qu'il lui arriva une chose qui paroît assez extraordinaire (1).

Ce serviteur de Dieu, prêchant un jour dans une ville qu'on ne nomme point, fit rencontre de deux criminels condamnés à mort, et que l'on menoit au supplice. Ce saint, touché de l'état de ces malheureux, en eut compassion, et comme un autre saint Nicolas, il les tira des mains des officiers de la justice, et les renvoya absous en présence d'une grande affluence de peuple, sans que personne osât s'y opposer, sans doute, dit le même auteur, par la vénération et le respect que l'on avoit pour son éminente piété et sa grande vertu.

Quelques auteurs (2) placent en cette année 1103 la mort de S. Firmat, plus connu sous le nom de S. Guillaume de Mortain, l'un des solitaires qui s'étoient retirés auprès du B. Robert d'Arbrisselles et de S. Vital. Ce saint anachorète mourut dans son ermitage de Font-Gehart, près du bourg de Mantilly, à trois lieues de Savigny. Je ne sais si les preuves qu'on donne du temps de cette mort sont suffisantes, mais je sais que l'historien de sa Vie, qui est le même que celui qui a écrit la Vie de S. Vital, n'en dit rien (3). Pour prouver l'année de la mort de cet ermite, on cite une charte de l'église collégiale de Mortain, qui n'en dit pas un mot. Il est vrai qu'on y lit que Robert comte de Mortain, commanda, onze jours après la mort de S. Firmat, que nonobstant l'opposition et la résistance des habitans de Mayenne et Domfront, son corps seroit enlevé et apporté solennellement dans son église collé-

(1) *Vit. B. Vital*, l. II, art. 5.
(2) Pavillon, *Vie de Rob. d'Arbr.*
(3) Etienne de Fougères, *Append. ad. Sigeb.*, ad an. 1178.

giale de Saint-Evrou (*a*). Car quoique ce saint solitaire soit mort, comme il paroît par ce titre, après Michel, évêque d'Avranches, c'est-à-dire après l'année 1094, je ne vois pas qu'on en puisse conclure qu'il soit mort en 1103, non plus que ce qu'on dit qu'il est mort avant le comte Robert, qu'on prétend n'être mort qu'en l'année 1104. Quoi qu'il en soit de ces circonstances, ce qu'on peut dire de plus certain, est que S. Firmat étoit un solitaire de sainte vie de la province de Tours, qu'il fit le voyage de la Terre-Sainte, et qu'après son retour de Jérusalem, il vint faire sa demeure à Font-Gehart, puis à Savigny, ensuite en Dauphiné, et enfin à Mantilly, dans le diocèse du Mans, où S. Vital avoit quelques ermites sous sa conduite. Ce fut en ce dernier lieu qu'il finit sa carrière; on peut voir ses autres aventures dans la *Vie du B. Robert d'Arbrisselles* (1).

CHAPITRE XX.

DE LA GRACE APOSTOLIQUE QUE DIEU DONNA A S. VITAL SON RETOUR D'ANGLETERRE.

Quoique, dans ces derniers temps, Dieu ait rarement accordé aux prédicateurs de sa parole la même grâce qu'il avoit donnée aux apôtres pour l'établissement de l'Evangile, nous apprenons néanmoins que Dieu, ayant égard au zèle de S. Vital pour la conversion des âmes, le favorisa de quelques dons semblables en plusieurs rencontres (2). Une fois entre autres, ce saint homme étant

(1) Pavillon.

(2) *Vit. S. Vit.*, lib. II, art. 11.

(*a*) Ses reliques ont été de tout temps, et sont encore très vénérées dans l'antique église de Mortain.

encore en Angleterre, et prêchant dans une église, il s'y trouva une infinité de peuple pour l'entendre; mais comme parmi ses auditeurs il y en avoit beaucoup qui n'entendoient pas le roman, c'est-à-dire le françois du temps, dont ce saint homme se servoit ordinairement dans ses prédications, le Saint-Esprit répandit si abondamment sa grâce dans les cœurs des assistans, que tant que dura la prédication, ils l'entendirent parfaitement, quoique ce don de Dieu cessât aussitôt la prédication; cette merveille leur fit comprendre à tous que Dieu leur avoit accordé, seulement pour un temps, cette grâce singulière en considération des mérites de cet homme apostolique, afin qu'ils pussent profiter de la parole divine qui sortoit de sa bouche. En effet, lorsqu'ils vouloient se servir dans leurs entretiens ordinaires du même langage, ils ne s'entendoient plus les uns les autres, ce qui leur causoit beaucoup de surprise.

Quand S. Vital crut que Dieu ne demandoit pas de lui un plus long séjour en Angleterre, il revint en Normandie (1). Etant arrivé à Coutances, il résolut d'aller loger chez un gentilhomme dont la maison étoit un peu éloignée de la ville. La femme de ce gentilhomme n'avoit pas la réputation de garder toute la fidélité conjugale qu'elle devoit à son mari; c'est ce qui engagea notre saint à aller trouver ces personnes; mais comme il étoit déjà fort tard, la nuit le surprit en chemin. Il trouva même ses hôtes déjà couchés et endormis. Cette femme, pendant son sommeil, crut entendre une voix qui lui commandoit de préparer à manger au serviteur de Dieu; son mari, de son côté, croyant qu'elle rêvait, la gronda, et elle se rendormit; mais la même voix l'éveilla encore et lui com-

(1) *Vit. S. Vit.*, art. 8.

manda la même chose, jusqu'à trois fois, lui marquant que le serviteur de Dieu n'avoit pas mangé de tout le jour; et, dans ce moment, celui que le B. Vital avoit envoyé devant arriva et dit que le serviteur de Dieu étoit proche; alors, le gentilhomme reconnut que sa femme ne rêvoit pas, et que c'étoit véritablement un avertissement qu'elle avoit eu en songe. Dieu, dit l'auteur de la *Vie de S. Vital*, en disposoit ainsi afin que cette femme préparant une nourriture corporelle à son serviteur, reçût par ses conseils salutaires la vraie nourriture de l'âme, et qu'il la retirât de son péché, comme il fit.

S. Vital étant de retour dans sa chère solitude, y demeura quelque temps pour la consolation de ses frères (1); sa retraite ne lui servit qu'à lui faire faire encore avec plus de perfection ses exercices de pénitence, de sorte qu'il seroit difficile, dit le même historien, de mettre par écrit combien il y a vécu saintement; ses jeûnes et ses veilles étoient incroyables, on ne peut s'imaginer combien il a souffert de faim, de soif et de chaleur, et d'autres incommodités des saisons différentes (2); on perdroit son temps et sa peine à dire jusqu'où alloit son mépris pour les biens de la terre, et son amour pour la pauvreté; souvent il se refusoit les choses les plus nécessaires à la vie, dans le temps qu'il donnoit, avec profusion, ce qu'il avoit à ceux qui étoient dans l'indigence et la nécessité. Il leur donnoit largement ce dont ils avoient besoin pour leur nourriture et leur vêtement; il faisoit l'hospitalité aux étrangers; il obtenoit aux coupables le pardon de leurs crimes, il établissoit dans de légitimes mariages les femmes de mauvaise vie, il avoit soin de pourvoir de maisons les lépreux, et pour tout dire, en un mot, ses œuvres de cha-

(1) *Vit. S. Vit.*, art. 13.
(2) Hug. Abrinc., *in Rot. Sav.*

rité et de miséricorde envers tout le monde, étoient infinies et sans bornes (1).

Quelles traverses n'a-t-il pas endurées de la part des ennemis de la vérité, dans le temps même qu'il travailloit à leur conversion! Mais sa charité lui rendoit agréables toutes ses peines, et il ne comptoit pour rien tous ses travaux, pourvu qu'il gagnât des âmes à Dieu. On sait qu'il étoit si infatigable dans la dispensation de la parole divine, qu'il ne pensoit ni à boire ni à manger (2), que les frères qui l'accompagnoient dans ce saint ministère, quoiqu'ils se succédassent les uns aux autres, et qu'ils fussent même assis, comme les autres auditeurs, se rebutoient quelquefois, étant tout épuisés de fatigue, mais pour ce saint homme, il n'étoit jamais las, quoiqu'il prêchât toujours debout; et on remarque que Dieu avoit si agréable tout ce que son serviteur Vital entreprenoit, que, quelque difficile qu'il fût et humainement impossible, il en venoit heureusement à bout, assisté de la grâce et du secours de notre divin Sauveur.

CHAPITRE XXI.

S. VITAL SE RETIRE DANS LA FORÊT DE SAVIGNY.
BERNARD D'ABBEVILLE L'Y SUIT.
(L'AN 1105).

La plupart des auteurs qui ont écrit de la vie solitaire de S. Vital, semblent n'avoir pas assez distingué les différens endroits de sa retraite; quelques-uns n'ont parlé que de la forêt de Savigny, où ce saint, dit Orderic Vital,

(1) *Vit. S. Vit. — Rotul. Savig., tit. Cathal.*
(2) *Vit. S. Vit.*, art. 14.

se retira avec un petit nombre d'ermites, et où ensuite il bâtit un monastère (1). D'autres, au contraire (2), nous assurent qu'il alla trouver le vénérable Robert d'Arbrisselles dans la forêt de Craon. L'auteur de sa Vie le place à Dompierre, près de Mantilly, au pays du Maine, à trois lieues de Savigny; et Geofroy le Gros, auteur contemporain, dit que notre saint ayant, durant quelques années, demeuré dans la forêt de Fougères, fut ensuite obligé de se retirer dans celle de Savigny, où enfin il fixa sa demeure (3).

Je crois que ce qui a donné lieu à ces auteurs de ne distinguer pas ces différentes solitudes, est peut-être à cause qu'elles ne sont pas fort éloignées les unes des autres. Cependant, il est constant que depuis environ l'an 1093, qui est aussi le temps de la retraite du B. Robert d'Arbrisselles, S. Vital a demeuré dans tous ces différens endroits que l'on vient de nommer (4).

La première retraite de S. Vital a été incontestablement dans les rochers de Mortain, où il resta peu de temps, s'étant contenté d'y laisser quelques ermites, dont il fut pourtant toujours le maître (5). Ensuite, il se retira, vers l'an 1094, dans la forêt de Craon, auprès de Robert d'Arbrisselles, et enfin dans celle de Fougères, qu'il fut obligé de quitter pour venir dans les bois de Savigny et de Dompierre, dont parle l'auteur de sa Vie (6). Mais ce qui me

(1) Order. Vital., *Histor. eccl.*, l. VIII.
(2) Pavillon, l. II, art. 8.
(3) *Vita Bern. Tyr.*, c. 11, 12, 14, 31.
(4) *Clyp. Font. — Ebr. (a).*
(5) *Cart. Savig.*, art. 5.
(6) *Vie de Rob. d'Arbris.*, l. II, art. 13.

(*a*) C'est un ouvrage de dom Jean de la Mainferme, dont nous avons parlé plus haut.

paroît le plus vraisemblable, est que S. Vital demeuroit tantôt dans l'un et tantôt dans l'autre de ces divers endroits, habités tous par des solitaires dont notre saint étoit comme le maître et le supérieur.

Geofroy Le Gros, à mon sens, est celui de tous qui parle avec plus de clarté de ces différentes retraites de S. Vital (1). Voici ce qu'il en dit : « Raoul, seigneur de Fougères, qui aimoit passionnément la chasse, ayant jusqu'alors souffert Vital et ses compagnons dans la forêt de Fougères, voisine de son château (c'est-à-dire de sa ville), et craignant qu'avec le temps ils ne le ruinassent entièrement par le grand nombre d'habitations qu'ils y faisoient, résolut, pour la conserver, de leur en donner une autre à trois lieues de celle-ci. Cette forêt se nomme Savigny, et est beaucoup plus fertile que la première, étant arrosée de quelques petites rivières qui la rendent assez agréable. Ce fut en cet endroit que Vital et Bernard, qui ne l'avoit pas abandonné, fixèrent leur demeure. Ils y bâtirent des cabanes, un peu distantes les unes des autres, pour leurs ermites; et Vital s'en fit une éloignée des autres d'environ deux stades, c'est-à-dire deux cent cinquante pas. »

Quand ces deux saints se virent établis, ils ne pensèrent qu'à reprendre leurs exercices ordinaires de la prédication, et à s'appliquer à la prière et au chant des psaumes, et à s'occuper surtout au travail des mains pour gagner de quoi vivre, n'ayant pas d'autres biens pour subsister que celui qu'ils pouvoient avoir par la force de leurs bras. C'étoit en cet endroit que Robert d'Arbrisselles et beaucoup d'autres saints et illustres personnages, distin-

(1) *Vita Bern. Tyr.*, c. 31.

gués par leur vertu et leur sainteté, les venoient souvent visiter (1).

Bernard demeura encore dans cette solitude avec S. Vital, près de deux ans, dans les exercices que nous venons de marquer, ayant néanmoins laissé quelques-uns de leurs disciples dans leurs premières habitations. Mais Dieu, comme remarque un ancien auteur (2), voulant éclairer d'autres provinces, inspira au B. Bernard de chercher quelque autre lieu propre pour y bâtir un monastère. Dans ce dessein, il envoya quatre des ermites pour découvrir quelque désert où ils pussent s'établir. Après bien du chemin, Dieu voulut qu'ils s'adressassent à Rotrou, comte de Perche; ce seigneur leur donna une place, et ils commencèrent, en 1107, à y former une communauté. Ce lieu ne fut pourtant en état qu'en 1109; ainsi, ces ermites ayant pris congé du vénérable Yves de Chartres (3), vinrent trouver Bernard, qui, sans balancer, nonobstant la pauvreté et la stérilité du lieu, nommé Tyron (*a*), y construisit dans la suite un célèbre monastère, d'où plusieurs autres sont sortis depuis, comme on peut voir dans la Chronique de Saint-Aubin d'Angers (4).

C'est de cette Chronique et de divers autres auteurs (5) que nous apprenons qu'en 1107, Bernard, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, commença à bâtir dans le Perche son monastère de Tyron en l'honneur de la Très-Sainte-Vierge. D'autres disent que ce fut en l'honneur de S. Sau-

(1) *Vit. S. Vit.*, art. 14.
(2) Guill. Neutbr., *de Reb. Angl.*
(3) Yvo Carnotensis, *Epist.*, 283.
(4) *Chron. andeg.*
(5) Gauf. Gros., c. 35.

(*a*) La forêt de Tiron, traversée par la petite rivière de ce nom, était située sur les limites des diocèses de Chartres et du Mans.

veur, et d'autres, plus vraisemblablement, sous l'invocation de la Très-Sainte-Trinité, où il assembla plus de cent moines qui y commencèrent l'office divin le jour de Pâques de l'an 1109. On voit par ce que nous avons dit qu'il n'y a pas de fondement à ce que quelques modernes (1) ont avancé, que Bernard, à son retour de l'île de Chausey, ayant voulu se retirer dans la forêt de Savigny et y ayant trouvé la place prise par S. Vital, il s'en étoit allé dans le Perche où il avoit fondé l'abbaye de Tyron, puisque ce saint abbé demeuroit pour lors avec S. Vital pour la quatrième fois.

Cependant, Dieu voulut que S. Vital restât encore quelques années dans la forêt de Savigny avant que d'y bâtir l'abbaye qui s'y voit aujourd'hui et qui n'a pas été moins fameuse que celle dont nous avons parlé, puisque Savigny a été chef d'une congrégation nombreuse, de sorte que l'on voit que tous ces grands hommes, en moins de douze ans, fondèrent leurs monastères. Car ce fut presque dans le même temps, dit Geofroy Le Gros, que Bernard fonda son abbaye de Tyron, en France, et Robert d'Arbrisselles son monastère dans l'Aquitaine, et Raoul de la Fustaye, le sien en Bretagne, que S. Vital bâtit aussi son abbaye en Normandie; et Dieu, dit un ancien (2), en disposa de cette sorte, parce que chacun de ces serviteurs de Dieu devoit fonder tant de monastères, que tout un pays ou une seule province n'auroit pu les contenir : ces quatre grands hommes étant comme quatre pierres angulaires, qui, dans la suite des temps, devoient porter de grands édifices.

Ainsi furent séparés ceux que Dieu avoit, pendant un

(1) Baillet, *Vie de Bern. de Tyr.*
(2) *Ms. apud H. Mainard.*

grand nombre d'années, si étroitement unis par les liens d'une charité et d'une amitié toute chrétienne, et on peut dire aussi que ce fut par ce même esprit de charité et du salut des âmes que cette séparation se fit, puisqu'elle n'empêcha pas ces hommes vraiment apostoliques de se visiter souvent, et d'avoir une attention continuelle aux besoins de l'Église, étant toujours associés dans le ministère de la parole de Dieu, aussi les voyoit-on tantôt tous ensemble et tantôt seuls dans les provinces où leur présence pouvoit être de quelque utilité aux âmes (1).

En effet, nous lisons (2) que Robert d'Arbrisselles n'eut pas plutôt fait ses règlemens pour le gouvernement de Font-Evraud, qu'il prit avec lui Vital de Mortain et Bernard de Tyron pour compagnons de ses missions, et qu'ils portèrent ensemble la lumière de l'Évangile dans la Bretagne et en d'autres provinces de la France. On voit encore ailleurs (3) la même chose, et nous apprenons que Bernard de Tyron se joignit à S. Vital et au B. Robert d'Arbrisselles, et parcourut avec eux les côtes de Normandie, prêchant sans cesse la parole de Dieu, n'oubliant rien de ce qui se pouvoit faire pour déraciner le vice et saper jusqu'aux fondemens les désordres des peuples.

Ce fut en cette année 1105, comme on croit, que le roi d'Angleterre, Henri I, voulant donner à S. Vital des marques de son estime, l'affranchit de toutes sortes de taxes et d'impôts par ses lettres patentes; il augmenta ce privilège encore depuis par beaucoup d'autres libertés. Voici ce que porte la première chartre que ce prince fit en faveur de S. Vital. « Henri, roi des Anglais, à tous les

(1) *Vit. S. Vit.*, l. XII, art. 13.
(2) *Vit. de Rob. d'Arbris.*
(3) *Martyr. ord. S. Bened.*

vicomtes et officiers de toute l'Angleterre, de Normandie et des ports de mer, Salut. Je commande que l'argent et généralement tout ce qui est à l'usage de frère Vital, ermite de Savigny et de ses compagnons, soit exempt de tous impôts, coutumes, droits de passage; et que ceux qui s'avoueront de lui et déclareront lui appartenir soient de même libres et affranchis, et je défends de les troubler pour raison de tout ce qu'ils voudront faire passer, à moins qu'il n'excède la valeur de dix livres sterlings (1). »

CHAPITRE XXII.

S. VITAL EST SOLLICITÉ DE RETOURNER DANS SON ERMITAGE DE MORTAIN. — IL EST DÉPUTÉ POUR PACIFIER LES DEUX PRINCES D'ANGLETERRE (L'AN 1106).

S. Vital n'avoit pas tellement abandonné l'ermitage de Mortain, quand il se retira dans la forêt de Savigny, qu'il ne vînt de temps en temps visiter les ermites qu'il y avoit laissés, et quoiqu'il eût établi l'un d'entre eux comme le supérieur des autres, il s'étoit pourtant réservé sur eux la principale autorité. Etant venu, selon sa coutume, les voir, pour exciter leur zèle et les animer à faire de plus en plus une guerre continuelle à leurs passions, il fut surpris de se voir fortement sollicité par Guillaume, comte de Mortain, à reprendre le soin de sa première demeure et même à y rester avec ses autres frères (2).

Ce prince, qui avoit, depuis peu d'années, succédé aux États de son père, ne lui succéda pas moins dans l'affection et l'estime qu'il avoit eues pour S. Vital. D'ailleurs,

(1) *Cart. Reg. angl.*, art. 4, 5, 9.
(2) *Cart. Savign.*

la réputation que ce serviteur de Dieu s'étoit acquise en France et ailleurs, par ses prédications, soutenues par l'exemple d'un vie sainte, obligea ce comte à lui offrir des terres, pour l'engager à rester dans ses anciens rochers de Mortain ; il lui donna même le Neubourg, avec quelques autres fonds, qui par cette raison ont été depuis nommés l'aumône de Mortain (1). Mais S. Vital, qui depuis longtemps avoit renoncé à tout, s'étant même déchargé du pesant fardeau de ses propres biens, pour marcher plus légèrement sur les traces des disciples de Jésus-Christ, les refusa plusieurs fois ; mais enfin voyant que ce refus causoit qulque peine à ce prince, il les accepta, non pour lui, mais pour ses frères les ermites qu'il avoit laissés en ce lieu-là, sans néanmoins vouloir consentir à la demande que lui faisoit son bienfaiteur, de rester dans cette solitude (2).

Cependant, soit que S. Vital eût dès lors regardé ce bien comme à lui, ou plutôt comme à ses ermites, soit qu'il l'eût accepté seulement dans le dessein de le donner à d'autres, il est certain qu'il en disposa peu de temps après (3), car nous apprenons des chartres de l'Abbaye de Caen et de celles de Savigny, que ce saint le donna à Eudes, abbé de Saint-Etienne de Caen ; ce qui fait voir que cette donation qu'en fit S. Vital ne fut faite que depuis 1106, puiqu'il n'y est point parlé du comte Guillaume, sans le consentement duquel il n'auroit pu en disposer. Quoiqu'il en soit, nous verrons ailleurs que cette donation causa dans la suite quelque contestation entre l'abbaye de Caen et celle de Savigny ; elle ne fut terminée qu'en 1118, par le roi Henri et par Étienne, comte de

(1) *Diplom., P. P.*
(2) Order. Vital., *Hist. eccl.*, VIII.
(3) *Ex Schæd. monasterii Cadom.* — *Cart. Savign.*, art. 5.

Boulogne, qui l'étoit aussi pour lors de Mortain, son neveu.

Les austérités de S. Vital et sa vie retirée ne diminuèrent rien de son habileté dans les affaires; ses avis et ses conseils étoient également sages et prudens (1). Il étoit regardé de tout le monde comme un homme capable de manier les négociations les plus importantes, il étoit même en réputation d'avoir reçu de Dieu un don particulier pour assoupir toutes sortes de différens et mettre la paix entre les personnes les plus divisées. Ce fut sans doute pour ces raisons que plusieurs personnes de marque de la province de Normandie jetèrent les yeux sur ce serviteur de Dieu, pour tâcher, s'il étoit possible, de rétablir la paix et la bonne intelligence entre les deux princes Henri et Robert, son frère.

Il est vrai que S. Vital auroit bien voulu jouir en paix de la douceur de la solitude, mais touché du malheur de ces deux princes et des larmes de tant de personnes de piété, il ne put refuser de faire ce qu'on exigeoit de lui (2). Ainsi il prit la résolution de travailler à cette bonne œuvre, ayant eu toute sa vie horreur des moindres contestations. Et voici comment la chose se passa (3).

La mort de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, fut une semence de divisions entre Robert et Henri, ses frères.

(1) *Rotul. Savig.* — Hug. Abrinc.

(2) *Ibid.*

(3) Math. Paris, *Hist.*, ad an. 1100. — Will. Gemet., *Hist. Norm.* (*a*).

(*a*) Guillaume de Jumièges a écrit une *Histoire des Normands*, dans laquelle il s'applique surtout à mettre en relief les mœurs et les actions remarquables du premier duc de Normandie. Son ouvrage fut composé entre les années 1066 et 1087. Sa narration est brève, claire et assez élégante.

Henri, quoique le plus jeune, profitant de l'absence de l'autre, qui depuis cinq ans étoit à la conquête de la Terre Sainte, se fit couronner par les Etats du royaume. Robert étant de retour, voulut faire valoir son droit, et étoit sur le point de faire à son frère une guerre cruelle, lorsque les Etats du royaume les accordèrent, moyennant trois mille marcs d'argent que Henri s'obligea de payer tous les ans au duc Robert; mais celui-ci, animé sans doute par quelques seigneurs mal contens, et même par quelques évêques, passa la mer sous prétexte de rendre visite à Henri, et lui demander son amitié; il attira à son parti ceux qui ne cherchoient qu'à brouiller et à profiter de la mésintelligence des deux frères.

Guillaume, comte de Mortain, un des plus grands capitaines de son temps, ne fut pas des derniers à se déclarer en faveur du duc Robert; il avoit été dépouillé des biens qu'il possédoit en Angleterre et chassé de ce royaume par Henri, comme un homme dangereux et qui lui étoit suspect. Le comte, plein de colère et de ressentiment, n'eut pas beaucoup à travailler pour porter Robert, qui prétendoit aussi avoir été maltraité par son frère, à lui déclarer la guerre. Ce prince avoit à peine repassé la mer, que le roi Henri le suivit, et vint avec une puissante armée mettre le siège devant le château de Tynchebray *(a)*, qui appartenoit au comte de Mortain; Robert de son côté assembla à la hâte le plus de troupes qu'il put, et en donna l'avant-garde au comte Guillaume.

(a) Tous les historiens anglais et normands du XIIe siècle ont raconté la bataille de Tinchebrai, mais sans détails. Tout récemment, un érudit mortainais, M. Henri Moulin, a publié une étude intéressante sur le théâtre de l'action, avec un plan des lieux. (*Mémoires de la Société d'archéologie d'Avranches et de Mortain*, t. IV).

Pendant que les choses se passoient de la sorte, plusieurs personnes de piété, sachant la considération et l'estime que Henri et Robert avoient pour S. Vital, vinrent le trouver et le conjurèrent de faire tous ses efforts pour apaiser cet orage, qui, de quelque côté que penchât la victoire, ne pouvoit manquer de tomber sur la Normandie (1). Ces personnes zélées craignant de voir répandre le sang de ces deux princes, firent tout ce qu'elles purent pour empêcher un si horrible désordre. Vital, ermite, qui tenoit le premier rang entre ces personnes respectables, et qui étoit regardé comme le plus zélé de tous, fut envoyé vers ces princes, comme pour être l'arbitre de leurs différens (2). Ce serviteur de Dieu les alla trouver, et, avec cette liberté sainte que l'esprit de Dieu inspire, leur remontra qu'ils ne devoient pas en venir à un combat; il leur représenta hardiment que s'ils en agissoient autrement, ils seroient regardés comme des imitateurs du crime, détestable à tous les siècles, des Œdipes, et qu'ils encourroient l'horrible et infâme sort des deux frères Ethéocle et Polynice (3).

Henri reçut fort bien S. Vital, il l'écouta favorablement et lui donna parole de laisser Robert jouir en paix d'une partie de la Normandie. Ce prince fit même entendre à ce saint qu'encore que les Etats du royaume d'Angleterre l'eussent élu d'un commun consentement pour leur roi, et qu'ils en eussent exclu son frère, il lui feroit pourtant tous les avantages possibles pour avoir la paix; il prit Dieu à témoin de ses bonnes intentions, et chargea notre saint de marquer la même chose au duc Robert, son frère.

(1) Order. Vital. — *Histor. eccl.*, l. XI, an 1106.
(2) Will. Gemet, *Hist. norm.*, l. VIII, c. 13.
(3) Ord. Vital, *ut sup.*

S. Vital ayant achevé sa négociation avec le roi Henri, retourna à Mortain où étoit le duc Robert, qui l'écouta aussi assez tranquillement; mais ayant aussitôt assemblé son conseil composé de gens malintentionnés et mal contens de Henri, ils l'irritèrent et le mirent en furie, de telle sorte que depuis ce moment, il ne fut pas possible à notre saint de le fléchir. Ce prince accorda seulement, à la considération de S. Vital, cinq jours de trève, après lesquels il rompit le premier les traités qu'il avoit faits avec Henri, et donna en même temps les ordres de mettre son armée en état, ou de faire lever le siège de Tynchebray, ou de décider leur querelle par une bataille; mais, comme remarquent fort bien les historiens du temps, Dieu ne vouloit pas donner la paix à ces princes (1). Ainsi notre saint, ne voyant aucun jour à les porter à quelque accommodement, se retira dans sa solitude, se contentant de gémir et de verser des larmes devant Dieu, du sang qu'ils alloient répandre pour leur querelle particulière.

Les armées étant en présence, le comte de Mortain, à la tête de l'avant-garde, commença le combat d'une furie incroyable, renversa les premiers escadrons du roi Henri, en fit une cruelle boucherie et mit le reste en fuite; mais Henri ralliant ses gens et les ranimant par son exemple, soutenu par Guillaume d'Aubigny, à la tête des troupes bretonnes, prit le duc Robert en flanc et, après quelque résistance, le défit entièrement (2). Le duc y fut fait prisonnier avec un grand nombre de seigneurs, et entre autres Guillaume, comte de Mortain; le roi victorieux les fit tous conduire à Kardif, en Angleterre, pour y passer le reste de leur vie, au moins quelques-uns, avec le duc

(1) Math. Paris, *Hist. angl.* — Order. Vital. — Will. Malmesb. — Will. Neutbr. — *Vit. Henr.* — *Append. ad Sig.*

(2) *Append. ad. Sig.*

Robert, dans une prison perpétuelle, où enfin, après bien des années, ils perdirent misérablement la vie. Ce fut le 5 des calendes d'octobre de l'an 1106, c'est-à-dire le 27 septembre, que ce combat fut donné.

Le roi Henri, par cette victoire, fut le maître du royaume d'Angleterre, de la province de Normandie et des Etats du comte de Mortain. Il donna ceux-ci à Étienne, comte de Boulogne, son neveu. Nous verrons dans la suite que ce prince, qui succéda à Henri, n'eut pas moins d'estime pour S. Vital que son prédécesseur. Le roi Henri lui-même eut depuis ce temps-là une considération particulière pour notre saint, auquel il donna de grands biens après la fondation de Savigny (1).

Quoique la négociation de S. Vital n'eût pas eu tout le succès qu'il auroit souhaité, sa soumission aux ordres de Dieu le fit demeurer aussi tranquille que s'il eût bien réussi. Il étoit persuadé que Dieu est également le Seigneur des armées et des Etats, comme il est le prince de la paix et qu'il élève et abaisse ceux qu'il lui plaît.

Ce qui pouvoit consoler notre saint en quelque sorte de la prison de son cher bienfaiteur, le comte de Mortain, est qu'il croyoit, comme bien d'autres, que ce comte n'avoit combattu contre le roi Henri, pour le duc Robert, que par la justice de la cause de celui-ci, à qui, selon presque tous les historiens du temps, le royaume d'Angleterre et le duché de Normandie appartenoient de plein droit, comme à l'aîné (2). D'ailleurs, comme on a déjà remarqué, le comte de Mortain avoit été dépouillé de tous les biens que son père et Odo, évêque de Bayeux, son oncle, avoient eus de la libéralité de Guillaume I, dit le

(1) *Cart. Savig.*
(2) Matth. Paris, *Hist. angl.*, an. 1106, *et alii.*

Conquérant, lequel ils n'avoient pas peu aidé à la conquête de l'Angleterre.

Ces raisons rendoient en quelque sorte le comte de Mortain excusable d'être entré dans les intérêts du duc Robert, qui fut traité par le victorieux avec beaucoup de rigueur (1), lui ayant fait crever les yeux dans la prison, où enfin il mourut misérablement. Les historiens ne disent pas que Henri ait fait le même traitement au comte Guillaume; nous apprenons seulement qu'après avoir été privé en même temps de la liberté et de ses Etats, il mourut sans enfans (2).

Cependant S. Vital, qui n'étoit sorti de la solitude que pour travailler à la réconciliation des deux frères, dont la division ne finit que par la mort de Robert, duc de Normandie, étant dégoûté plus que jamais de toutes les choses de la terre, se retira dans son ermitage de Savigny, pour y servir Jésus-Christ, éloigné et séparé de tout commerce du monde, et dans le dessein de n'en sortir jamais. En effet, ce saint homme travailla comme s'il n'eût pas encore commencé; il ne remplit son cœur et son esprit que des choses célestes; mais Dieu en disposa autrement, car plus ce saint cherchait à se dérober à la vue des hommes, plus les hommes le venoient chercher.

CHAPITRE XXIII.

S. VITAL FAIT UN SECOND VOYAGE EN ANGLETERRE. IL Y RÉCONCILIE PLUSIEURS PERSONNES. (L'AN 1108 ET 1109).

La liaison que S. Vital avoit eue de tout temps avec S. Anselme, et le désir ardent qu'il avoit de travailler à la

(1) Will. Gemet., *Hist. Norm.*, l. VIII, c. 13. — Order. Vital, *ut sup.*

(2) *Append. ad. Sig.*, ad an. 1159.

conversion des âmes lui firent entreprendre un second voyage en Angleterre; mais avant de le faire, il eut recours au Père des lumières; car d'un côté sa charité le retenoit pour être à portée de consoler les solitaires qui vivoient sous sa discipline et de les assister de ses conseils; d'un autre côté, la même charité le portoit à imiter les saints Pères des déserts, qui, pour rendre service à l'Église, quittoient pour un temps leurs retraites et venoient au secours des évêques qui avaient besoin d'eux. Ce bien commun l'emporta; il passa en Angleterre et se trouva en 1108 au second Concile de Londres, où il prêcha avec son zèle ordinaire, comme il avoit déjà fait au premier que S. Anselme avoit tenu en 1102 dans la même ville, contre les prêtres et les mauvais chrétiens qui vivoient dans le désordre et le dérèglement.

On voit par l'enchaînement des actions de ce grand serviteur de Dieu, qu'il avoit reçu du Saint-Esprit une grande partie des dons et des grâces que S. Paul rapporte dans sa première épître aux Corinthiens (1); on peut dire même qu'il a donné en une infinité de rencontres, des marques d'un véritable apostolat, tantôt par sa patience et ses souffrances dans les maux, tantôt par les miracles et les effets extraordinaires de la puissance divine; il fut toute sa vie un vigilant et un très excellent pasteur; il a été un fidèle et infatigable dispensateur de la parole de Dieu, dont il étoit une source intarissable, il avoit une grâce merveilleuse à s'énoncer; ses discours étoient forts et véhémens; il disoit tout ce qu'il vouloit; ses prédications étoient accompagnées d'une piété et d'une prudence qui causoient de l'admiration (2).

(1) C. XII.

(2) Order. Vital. — *Vit. S. Vital.* — Chron. Savig. — Hug.

Le ciel lui avoit donné, comme aux Apôtres, la grâce de guérir les maladies, même par des choses qui avoient servi à son usage. Il a fait un si grand nombre de miracles, qu'on lui applique ces paroles de Jésus-Christ : « Les aveugles voient, les boiteux marchent droit, les morts ressuscitent (1). » Et si ce grand saint n'a pas eu le don de parler diverses langues, au moins avoit-il celui de se faire entendre par des peuples qui ignoroient son langage. Le don de prédire l'avenir et de connoître le fond des cœurs et des consciences ne lui a pas manqué, comme on fera voir. Dieu lui donna aussi un grand pouvoir sur les esprits impies. Mais comme les saints ont divers dons selon les grâces dont ils ont été favorisés de Dieu, on peut assurer qu'il avoit joint à tant de faveurs le don singulier de mettre la paix entre ceux qui étoient divisés. Voici quelques occasions dans lesquelles Dieu a fait paroître qu'il lui avoit accordé un talent tout particulier pour réconcilier ceux qui étoient en différend.

Un gentilhomme qui en avoit tué un autre, assistant à une prédication de S. Vital, s'aperçut que les frères du mort, qui cherchoient l'occasion de se venger, étoient à la porte de l'église; il eut recours au saint et se jeta à ses pieds; le saint, surpris de le voir en cette posture, lui en demanda la cause : l'ayant apprise, il alla sans perdre de temps les trouver pour les porter à se réconcilier, et s'adressant au plus déterminé, il lui dit : « Avez-vous donc conçu une telle haine contre cet homme, que vous ne puissiez-vous calmer que par sa mort ? » Ce furieux, plein de rage, répliqua qu'il ressentoit en lui une haine si vio-

Abrinc. — Rob. de Mont. — *Tractat. de abbat.* — *Hist. ecc.*, l. VIII.

(1) *Lib. de Miracul.*, *S. S. Savign.* — *Vit. S. Vital.*, lib. I, art. 8 et 12. — *Ibid.*, l. II, art. 12. — *Ibid.*, art. 10.

lente, qu'il ne pouvoit souffrir que le meurtrier de son frère lui survécût un moment, et il ajouta avec des imprécations horribles : « Si j'avois un pied dans le paradis et l'autre dans l'enfer, je retirerois celui que j'aurais en paradis, pour pouvoir, en enfer, me venger à ma volonté et à mon aise de celui qui a tué mon frère. »

S. Vital, voyant la dureté et l'aveuglement du cœur de cet homme, et surpris de cette furieuse résolution, le fit retirer de devant lui, lui disant qu'il étoit poussé du malin esprit. Un moment après que ce méchant homme s'en fut allé, notre saint le fit rappeler; étant venu, S. Vital obligea le meurtrier de se prosterner à ses pieds les bras en croix, et ayant fait donner une épée à ce malheureux, il lui dit : « Voilà le sang de votre frère ! vengez-vous si vous pouvez, et exécutez, si Dieu vous le permet, ce que vous avez la volonté de faire ! » Chose étonnante ! ce furieux tout transporté, hors de lui-même, se mettant en devoir de le percer de son épée, elle lui tomba des mains, et tout son corps frémit; il tomba même comme mort aux pieds du saint, et celui qui, plein de rage et de fierté un moment auparavant, avoit méprisé la voix du serviteur de Dieu, ainsi abattu et humilié, connaissant que Dieu agissoit par son serviteur, fit volontairement ce qu'il avoit refusé de faire lorsque le saint l'en avoit prié. Ainsi S. Vital les ayant réconciliés, et s'étant même juré amitié, il les renvoya tous deux en paix.

Dans le temps que S. Vital étoit à Londres, il y arriva une émotion populaire, dans laquelle un homme riche et puissant fut dangereusement blessé, y ayant même perdu une main (1). Le serviteur de Dieu alla aussitôt le trouver pour le porter à quelque accommodement et à

(1) *Vit. S. Vital.*, art. 11.

pardonner à ceux qui l'avoient si maltraité. Mais cet homme, loin d'écouter le saint, rejeta même avec mépris ses remontrances et ses instructions; et, rentrant dans sa maison tout en fureur, il se saisit de quelques armes qu'il y trouva, et fit ensuite tous ses efforts pour tirer raison et se venger de ses ennemis; mais S. Vital, armé des armes spirituelles de la parole divine, le pressa encore plus fortement de pardonner à celui qui l'avoit blessé. Il trouva un homme sourd et inflexible; mais il ne fut pas longtemps sans en porter la peine; car il fut saisi d'une douleur si violente, qu'il en tomba en d'étranges convulsions, jetant l'écume par la bouche comme un homme enragé. Étant revenu à lui, il acquiesça à tout ce que voulut l'homme de Dieu, et ainsi, par son entremise, il fit sur le champ une ferme et solide paix entre eux. Ceci, continue l'auteur de la Vie de S. Vital, vérifie la doctrine des SS. Pères, qui nous apprennent que lorsqu'on foule aux pieds la volupté, qu'on bannit la colère, que l'âme est revêtue de la beauté, de la chasteté et de la paix, on est aussi en pouvoir de chasser les esprits impurs par un miracle, d'autant plus grand que l'âme est plus noble que le corps. Ce même auteur atteste que ces miracles sont très véritables, et qu'encore qu'il ne les ait pas vus de ses propres yeux, il assure néanmoins qu'il n'en doute nullement, Dieu ayant fait par son serviteur des choses plus considérables (1).

Après ces exemples et beaucoup d'autres que l'on verra dans la suite, on ne doit pas s'étonner qu'un grand nombre d'auteurs (2) aient dit de S. Vital que la droiture de son cœur, ses avis sages et prudens, ses bonnes

(1) *Vit. S. Vital.*

(2) *Rotul. Savig.* — Hug. Abrinc. — *Tit. Cad; S. Mariæ Bajoc. et alii.*

mœurs, ses paroles engageantes lui attiroient l'admiration de tout le monde, et qu'il ne lui étoit pas difficile de venir à bout de tout ce qu'il entreprenoit, surtout pour mettre la paix entre ceux qui paraissoient être irréconciliables, parce que la paix, disent-ils, étoit gravée dans son cœur et comme née avec lui, que la paix et la concorde régnoient partout où il se trouvoit, qu'il étoit lui-même l'ouvrage de la paix, et que la piété et la paix étoient en lui deux vertus inséparables.

L'auteur de la Vie de S. Vital (1) ne fait aucune difficulté de nous assurer qu'il seroit bien difficile de comprendre les talens que Dieu lui avoit donnés pour pacifier ceux qui étoient divisés, et qu'une des principales occupations de ce saint étoit d'accorder ceux qui avoient quelque différend ensemble. Si l'on considère, est-il dit ailleurs (2), les excellentes qualités dont Dieu avoit orné Vital, qui s'étonnera de l'avoir vu travailler avec tant de zèle et d'ardeur, et avec tant de succès à rétablir l'union entre les personnes qui ne se pouvoient souffrir ? Son esprit aisé, son air gai, son abord agréable, ses paroles pleines de douceur lui gagnoient les cœurs et les portoient à faire tout ce qu'il vouloit ; de sorte qu'on peut dire que la douceur et la bonté de son naturel ont été le vrai caractère de ce saint homme; car on remarque particulièrement de lui que jamais il ne sortoit de sa bouche aucune parole rude ou rebutante, ou qui pût même contrister personne, et que ça été aussi par cet endroit qu'il a gagné une infinité d'âmes à Dieu.

(1) L. I, art. 2 et 14.
(2) Hug. Abrinc.

CHAPITRE XXIV.

S. VITAL PRÊCHE CONTRE L'HÉRÉTIQUE HENRI. — IL PRÉDIT LA MORT FUNESTE D'UN HOMME QUI REFUSOIT DE SE RÉCONCILIER AVEC SON ENNEMI. (L'AN 1110.)

S. Vital, à son retour d'Angleterre, trouva une ample matière d'exercer son zèle et de faire valoir les talens qu'il avoit reçus de Dieu pour la prédication. On sait, par l'*Histoire ecclésiastique du Mans* (1), que le B. Hildebert qui en étoit évêque, s'étant laissé surprendre par l'hypocrisie de l'hérétique Henri (*a*), avait permis à cet

(1) *Act. Ecc. Cenom.*

(*a*) Cet hérésiarque était originaire d'Italie, où il avait embrassé la profession religieuse et vivait en anachorète. Vers 1113, il quitta son ermitage et parcourut le nord de l'Italie, en prêchant et professant des doctrines contraires à la foi catholique. « Pour se faire des partisans, écrit Geoffroy de Clairvaux, il prit la route de l'insinuation et de la singularité. Il était encore jeune; il avait les cheveux courts et la barbe rase; il était grand et mal habillé; il marchait fort vite et pieds nus, même dans la plus grande rigueur de l'hiver. Son visage et ses yeux étaient agités comme une mer orageuse; il avait l'air ouvert, la voix forte et capable d'épouvanter; il vivait d'une manière fort différente des autres religieux; il se retirait ordinairement dans les cabanes des paysans, demeurait le jour sous des portiques, couchait et mangeait dans des lieux élevés et à découvert. » Mabillon ajoute à ce portrait : « Henri ne manquait ni d'esprit ni d'éloquence, et imposait aux simples par un extérieur extrêmement négligé, une piété apparente, une modestie affectée et des discours étudiés; il acquit bientôt la réputation d'un grand saint; les dames surtout publiaient ses vertus et disaient qu'il avait l'esprit de prophétie pour connaître l'intérieur des consciences et les péchés les plus secrets. »

Persécuté en Italie, Henri passa les Alpes. On le supplia de venir

imposteur de prêcher publiquement dans son diocèse. Ce saint prélat reconnut bientôt qu'il s'étoit trompé et que Henri et ses disciples, sous prétexte de prêcher la réformation, semoient diverses erreurs parmi le peuple, qui selon sa coutume ne manqua pas de courir après cette nouveauté; et ce qui trompa encore ce saint évêque, c'est qu'il vit ces hérétiques dans une contenance assez mortifiée en apparence, portant à la main des croix, marchant pieds nus et prêchant, dans les places publiques, la pauvreté, le jeûne et le dépouillement de toutes choses, s'insinuant ainsi, par ces beaux dehors, dans l'esprit du menu peuple.

Hildebert voulut remédier à un si grand désordre;

au Mans. Il y envoya d'abord deux de ses disciples, puis il s'y rendit lui-même; son triomphe fut complet. Ses sermons produisirent un tel effet, que le peuple traita les prêtres, les chanoines et les clercs comme des excommuniés; on refusait de rien vendre à leurs domestiques; on voulait abattre leurs maisons, piller leurs biens, les lapider ou les pendre; quelques-uns furent traînés dans la boue et fustigés cruellement. C'est alors que Hildebert, évêque du Mans, demanda le secours de saint Vital pour faire contrepoids aux prédications de l'hérétique. La doctrine que prêchaient les *henriciens* consistait à rejeter le baptême des enfants comme inutile; ils ne voulaient en outre ni autels ni églises, ni culte apparent ; ils refusaient d'honorer la croix, niaient le mystère de l'Eucharistie, soutenaient qu'il n'y avait point de sacrifice dans la messe, que les prêtres et les évêques ne pouvaient consacrer réellement le corps et le sang de Jésus-Christ; enfin, que les prières pour les morts étaient sans objet, leur jugement étant définitif dès leur mort. Ces propositions furent déférées au pape Eugène III, qui fit appel aux princes séculiers pour faire cesser les prédications de l'hérésiarque, et chargea S. Bernard de le réfuter publiquement. Traduit devant le Concile de Reims, tenu en 1148, Henri y fut convaincu d'hérésie, et jeté en prison, où il mourut peu après. Ses sectateurs, qui conservèrent quelque temps le nom d'*henriciens*, se confondirent bientôt avec les Vaudois et les Albigeois. (Cf. Gaufridus Claravallensis, *Vita Sancti Bernardi*, l. VI et VII, Mabillon; *præf. in S. Bernard*, § 6.

mais ces imposteurs poussés de l'esprit d'erreur et de sédition, excitèrent cette populace mutinée jusqu'à une telle fureur, que le clergé et l'évêque eux-mêmes furent en danger d'en être massacrés. Pour arrêter ce mal dans son commencement, ce saint prélat appela à son secours toutes les personnes qui avoient quelque zèle pour l'église. S. Vital fut sans doute de ce nombre, étant pour lors dans son désert de Dompierre, au diocèse du Mans (1).

Ce saint ne fut pas moins touché que le vénérable Hildebert du désordre que ces faux ermites causoient partout, profanant, avec infamie, le saint habit d'anachorète qu'ils portoient, entraînant avec eux plusieurs âmes dans leurs erreurs. S. Vital sortit de son désert et vint au Mans, où par ses puissantes exhortations, sa piété sincère, l'exemple d'une vie vraiment sainte et même par plusieurs merveilles qui accompagnoient et confirmoient ses paroles, il fit rentrer le peuple dans son devoir et particulièrement dans le respect qui étoit dû au clergé, dont ces hérétiques s'étoient déclarés hautement les ennemis, et rétablit ainsi en peu de temps cette ville dans sa première tranquillité (2).

S. Vital, ayant achevé sa mission dans l'évêché du Mans, crut qu'il y alloit de la gloire de Dieu et du salut des âmes de parcourir tout le pays d'alentour, afin de remettre dans la voie de la vérité ceux qui s'en étoient écartés. Il se mit en chemin, et étant entré dans une forêt, il s'y perdit, et ayant durant trois jours entiers marché avec ses compagnons sans manger et sans retrouver son chemin, il sortit enfin de ces bois au quatrième jour, et arriva dans une bourgade, dont on ne nous dit pas le nom, où, au lieu de

(1) *Vit. S. Vital*, l. II, art. 13.
(2) *Ibid.*

prendre quelque nourriture, il se mit à prêcher jusqu'à midi ou environ ; mais un des solitaires qui l'accompagnoient dans ce ministère, n'étant pas content d'une si longue prédication, fit assez entendre, par son murmure, aux habitans du lieu, qu'ils étoient à jeûn depuis plusieurs jours (1). Car ce saint et zélé prédicateur ne pensoit à rien moins qu'à la nourriture de son corps, pourvu qu'il distribuât celle de l'âme à ces pauvres gens. C'est aussi ce qui a fait dire à l'auteur de la Vie de ce saint : « Je crois, comme il est écrit, que les yeux du Seigneur sont toujours sur ceux qui le craignent et qui espèrent en sa miséricorde, pour les nourrir dans le temps qu'ils souffrent la faim (2). Dieu le nourrissoit intérieurement de la douceur, de la grâce de son esprit saint. Que diront à cela, continue le même auteur, ces pasteurs lâches et paresseux qui ne pensent qu'à se remplir de mets exquis, et qui s'appliquent peu ou point du tout à méditer et à distribuer la parole divine à ceux dont ils sont chargés ? Certes on peut bien leur appliquer ces paroles d'un prophète : « Malheur aux pasteurs qui se repaissent eux-mêmes, et qui sont semblables à des chiens muets qui n'aboient point quand il le faut (3) ! » Ils s'élèvent et se glorifient du rang qu'ils tiennent dans l'Église, mais ne pensant qu'à leur propres intérêts et aux choses corruptibles, ils ne font aucune attention au salut des âmes qui leur sont confiées, et qu'ils doivent, par le devoir essentiel de leurs charges, gagner à Dieu. »

En ce temps-là il arriva une chose assez singulière. Un homme assistant à la prédication de S. Vital, en vit un autre qui entra tout armé dans l'église, et sachant qu'il

(1) *Vit. S. Vital.*, l. II, art. 14.
(2) Psal. XXXII.
(3) Ezech., 34.

cherchoit depuis longtemps l'occasion de le tuer, il courut tout épouvanté se jeter aux pieds du serviteur de Dieu qui, ayant connu la cause de sa frayeur, fit aussitôt sortir celui qui étoit survenu, lui laissant pourtant la liberté de l'entendre, s'il vouloit ; il l'en pressa même plusieurs fois, mais ce furieux n'en fit aucun compte ; alors l'homme de Dieu voyant le peu de cas que ce malheureux faisoit de la parole divine, tout enflammé et brûlant d'un saint zèle, il étendit la main contre l'autel, et après avoir invoqué le secours de la très sainte Vierge, il cria à haute voix : « Cet homme périra malheureusement (1). »

L'événement prouva la vérité de la prédiction du saint et de ce qui est écrit du juste : « Aucune de ses paroles ne tombe par terre. » Car peu de jours après, ce malheureux fut surpris dans la forêt, en adultère, par le mari de la femme dont il abusoit, et assassiné sur-le-champ, finissant ainsi par une mort épouvantable ; son corps même ayant été mangé des chiens demeura sans sépulture. « Exemple, dit notre auteur, qui nous avertit qu'on ne méprise jamais impunément les paroles des saints, étant impossible que celui qui contriste le Saint-Esprit qui habite en eux, puisse jamais prospérer. En effet, si ce malheureux, qui n'avoit aucun égard aux remontrances du saint, eût voulu l'écouter, il eût peut-être évité et le crime dans lequel il tomba et une fin aussi funeste et aussi tragique que celle qu'il fit. » C'est la réflexion que fait l'auteur de la *Vie de S. Vital.*

Ce grand serviteur de Dieu ayant fidèlement exécuté ce que le saint évêque Hildebert avoit exigé de lui, s'en revint dans sa chère solitude de Dompierre, à trois petites lieues de celle de Savigny, bénissant Dieu du succès qu'il

(1) *Vit. S. Vital.*, l. I, art. 10, 11, 12.

avoit donné à ses paroles. Nous verrons dans la suite que Hildebert aimoit véritablement S. Vital, ayant eu encore depuis ce temps-là plus d'estime et de considération pour sa vertu et sa piété. Il contribua même beaucoup à la fondation et à l'établissement de la Congrégation de Savigny, comme on peut voir par les chartres de cette abbaye.

S. Vital, selon son historien (1), passa dix-sept ans dans les solitudes de Dompierre et de Savigny, dans l'exercice de la prédication de l'Évangile et de toutes sortes de bonnes œuvres. Au bout de ce temps, il se vit obligé par les sollicitations de cent quarante de ses ermites, de l'un et de l'autre sexe (*a*), de leur bâtir des monastères pour y vivre en cénobites, sous sa conduite, comme un grand nombre avoit déjà fait sous celle du vénérable Robert d'Arbrisselles et du bienheureux Bernard d'Abbeville.

Quelque peine que S. Vital ressentît du désir et de l'empressement que ses solitaires lui marquèrent de vouloir vivre en communauté sous sa discipline (2), il crut néanmoins que, suivant la doctrine de S. Grégoire, il étoit plus noble de travailler à la sanctification de plusieurs,

(1) *Vit. S. Vital*, l. II, art. 14.

(2) *Ibid.*, *Poema*. — Hug. Abrinc., *et alii.*

(*a*) S. Vital et Robert d'Arbrisselles avaient sous leur conduite des femmes qui avaient embrassé la vie cénobitique. Elles habitaient, dans la forêt, des huttes séparées de celles des hommes. Lorsque Robert d'Arbrisselles eut fondé l'ordre de Fontevrault, il régla même, dans une pensée de vénération et d'amour pour la Vierge Marie, que les religieux, aussi bien que les religieuses de sa Congrégation, seraient gouvernés par une femme. Quant à S. Vital, après avoir fondé l'abbaye de Savigny, il conserva encore quelque temps, dans le voisinage, un couvent de femmes sous sa direction, puis le transporta au Neubourg, près Mortain, comme notre auteur l'explique un peu plus loin.

que de vivre pour lui seul. Car quoiqu'il se vît dès lors le chef et le maître des autres solitaires, et qu'il leur servît déjà de père dans la vie spirituelle, il n'en pratiqua pas moins la pauvreté et les autres exercices de la pénitence, qu'il n'avoit fait avant que de les avoir assemblés en un corps de communauté pour y mener la vie cénobitique. Mais il ne voulut pas renfermer son zèle dans l'enceinte de deux ou trois monastères, qu'il leur bâtit; car il continua à distribuer avec la même assiduité la parole de Dieu partout où il étoit appelé; il fonda plusieurs églises, prit généreusement la défense des pauvres en toute occasion contre ceux qui abusoient de leur autorité et de leur puissance; enfin, dit l'auteur de sa Vie, il fut toujours un pasteur vigilant, rempli d'humilité et de droiture, faisant avec une bonté singulière, à l'imitation des Apôtres, donner à son troupeau ce qui lui étoit nécessaire, et selon le besoin que chacun en avoit. C'est ce qu'on va voir dans le livre suivant.

LIVRE DEUXIÈME.

CONTENANT CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS LA FONDATION
DE SAVIGNY
JUSQU'A LA MORT DE S. VITAL.

CHAPITRE I.

S. VITAL S'ADRESSE AU SEIGNEUR DE FOUGÈRES
POUR L'ÉTABLISSEMENT DE SAVIGNY. — QUEL FUT CE SEIGNEUR.
(L'AN 1111).

S. Vital ayant passé près de vingt ans dans les déserts, d'où, à l'exemple des anciens anachorètes, il ne sortoit que pour servir l'Église et travailler à la conversion des âmes, se vit fortement sollicité par ses ermites de l'un et l'autre sexe, au nombre de cent quarante, de leur bâtir un monastère et d'embrasser avec eux la vie cénobitique (1).

Ce saint homme, voyant qu'outre les ermites, il se présentoit tous les jours un grand nombre de personnes qui, renonçant au siècle, vouloient se donner à Dieu et le servir dans la pratique des plus parfaits conseils de l'Évangile, lui demandoient de vivre sous sa conduite,

(1) *Vit. S. Vital*, l. II, art. 14.

résolut de les rassembler tous dans un corps de communauté (1). Il y avoit déjà bien des années qu'il gouvernoit les premiers, et il en étoit regardé comme le chef et le maître. Mais la difficulté de les conduire, étant si éloignés les uns des autres comme ils étoient, le détermina à consentir enfin à leur empressement et à les placer en deux monastères séparés, pour les faire vivre en commun. Il leur donna la Règle de S. Benoît, avec quelques règlemens particuliers qu'il y ajouta (2). Il mit les hommes à l'endroit où l'on voit encore aujourd'hui l'abbaye de Savigny, et plaça les femmes à l'entrée de la forêt, en un lieu nommé la Prise aux Nonnes, qui n'est éloigné de l'Abbaye que de cinq cens pas.

Ces premiers solitaires avoient jusque-là vécu, selon le don que chacun avoit reçu de Dieu. Ce qui paroît avoir été commun entre eux, c'est qu'ils évitoient tout commerce avec les gens du siècle; qu'ils n'avoient alors, pour tout vêtement, qu'une tunique de peau de chèvre ou d'agneau; que leur pain, comme on a déjà remarqué ailleurs, étoit fait de grosse avoine; qu'ils s'abstenoient de chair, ne buvoient point de vin, ne mangeoient qu'une fois le jour et sur le soir (3). Ils abattoient leurs corps par le jeûne, les veilles et le travail, qui étoient rudes et pénibles; car non contens de faire quelques ouvrages pour gagner leur vie, ils travailloient encore pour avoir de quoi faire l'aumône aux pauvres. Leurs cellules ressembloient à des cabanes de bergers, n'étant faites que de branches d'arbres, pour se garantir de l'injure de l'air.

(1) *Cart. Savig.*, art. 5 — *Chron. Savig.*, § I. — Rob. de Monte, *Tract. de Abb.*

(2) *Cart. Savig.*, art. 5.

(3) Gauf. Gros, *Vit. Bern. Tyr.*, c. 31. — *Rotul. Savig.* — Hug. Abrinc.

Celle de S. Vital n'étoit distinguée des autres que par l'éloignement, étant plus enfoncée dans la forêt que celles des autres ermites; et comme ce saint étoit obligé d'aller de temps en temps dans les lieux où il jugeoit sa présence nécessaire pour la consolation de ses disciples, il ne demeuroit pas toujours dans le même désert. Tantôt il étoit dans l'ermitage de Dompierre (*a*), au pays du

(*a*) Cet ermitage, situé dans la paroisse de Mantilly, devint plus tard un prieuré conventuel. Voici comment le désigne Henri, duc de Normandie, dans une charte adressée, en 1151, à Hugues, archevêque de Rouen : « Sciatis me concessisse monasterio S. Trinitatis de Savigñ. et Serloni abbati et fratibus ibidem Deo servientibus in perpetuam eleemosynam in foresta de Passeio juxta Domnum Petrum totam terram quæ est intra halam de Colmont et viam de Gorran et inter Lediver de Goles et Lediver Guarrin juxta eamdem forestam apud Fraisnesiam et forestam; et ista prædicta loca, scilicet Domnum Petrum et Fraisnesiam, quæ rex Henricus, avus meus, eis prius dederat, do eis et concedo, in perpetuam eleemosynam cum omnibus appendiciis. »

M. Hippolyte Sauvage, qui a visité les ruines de ce prieuré, encore imposantes de nos jours, les décrit ainsi : « Vital jeta les fondements de cet établissement dans un vallon solitaire, doucement incliné vers les rives verdoyantes de la Colmont, au milieu d'une nature calme et silencieuse, admirablement choisie pour le recueillement monastique. Et, chose à remarquer, tandis qu'à Savigny, l'œuvre gigantesque de Vital, on ne voit que des amoncellements informes de décombres, à Dompierre, où il est mort presque dans la solitude, les lieux ont conservé en grande partie leur aspect primitif.

« L'enceinte des clôtures a partout disparu; mais les bâtiments demeurables et ceux de l'exploitation rurale sont restés à peu près intacts. Il est facile de voir que l'on est bien en présence des édifices contemporains de saint Vital. La porte d'entrée est de l'ère romane secondaire, c'est-à-dire à plein cintre, et décorée d'une voussure ornée vers la partie médiane de quelques billettes. Elle donne accès à deux vastes pièces, dont l'une devait être la salle du Chapitre et des réunions d'études, et l'autre le réfectoire. A la suite

Maine, tantôt dans la forêt de Fougères, en Bretagne, et le plus souvent dans celle de Savigny, en Normandie, surtout depuis que le seigneur de Fougères, à qui cette forêt appartenoit, le lui eut permis. Outre ces différentes solitudes, les monumens de Savigny nous apprennent que S. Vital avoit encore laissé quelques ermites dans les rochers de Mortain, et que tous ces bons solitaires s'assembloient souvent pour conférer des choses divines avec

était l'église, qui formait deux parties parfaitement distinctes. La première, attenant au logement des religieux, servait à leurs exercices particuliers. Elle formait la portion septentrionale de la nef, qui était ainsi divisée en deux. par une large arcade romaine, ornée d'un gorge. La seconde, c'est-à-dire la nef accessible au public, avait au levant un chœur dont le chevet se trouvait éclairé par une fenêtre géminée du XIIIe siècle, postérieure de deux siècles environ à l'ensemble des constructions. L'autel paraît avoir été consacré à saint Michel, dont on voit encore une statuette fort ancienne mutilée.

« Mais dans la chapelle proprement dite des religieux se trouvait un deuxième autel, dont la table porte les traces de la pierre consacrée sur laquelle, vraisemblablement, saint Vital célébra les divins mystères. Cet autel a tous les caractères du XIIe siècle : deux fenêtres qui l'éclairaient, et qui sont actuellement murées, étaient parfaitement romanes.

Au premier étage, au-dessus de la salle du Chapitre et du réfectoire, se trouvaient les dortoirs, auxquels on montait par une tour circulaire, détruite depuis environ cinquante ans.

Dans ces quatre salles du rez-de-chaussée et du premier étage, on remarque surtout d'immenses cheminées à manteaux saillants, aux consoles à volutes, et supportées, ici par de simples piliers, là par deux demi-colonnes romanes, engagées dans le mur, avec chapiteaux romans, et décorées de dents de scie : Nos contrées n'offrent plus que ces seules cheminées comme spécimen d'une époque aussi reculée. » (*Saint Vital et l'abbaye de Savigny*, p. 41 et suiv.)

leur saint Père, qu'ils respectoient et écoutoient comme leur supérieur et leur maître (1).

S. Vital fut toujours à tous ces anachorètes un parfait modèle de pénitence; il leur enseignoit par ses instructions, et beaucoup plus par son exemple, à se priver de toutes les douceurs et de toutes les commodités de la vie; il s'appliqua à rétablir dans les déserts les coutumes et les usages des anciens solitaires, et ce fut de cette sorte que ses disciples vécurent jusqu'en 1112, sans avoir d'autres réglemens que la vie même de celui qui jusqu'alors avoit eu le soin de les gouverner, leur amour pour Dieu suppléant à tout le reste (2). Voilà, selon tous les auteurs du temps, le véritable état où se trouvèrent le Père et les enfans, lorsque Dieu leur inspira à tous de bâtir le monastère de Savigny en Normandie, pour y vivre en commun, sous une règle et un abbé, comme quelques années auparavant le B. d'Arbrisselles avoit bâti le sien en Poitou, et Bernard d'Abbeville, celui de Tyron dans le Perche, pour leurs solitaires (3).

S. Vital, pour mieux réussir dans son entreprise, commença par examiner l'endroit de la forêt de Savigny qui seroit le plus convenable et le plus commode pour une communauté. Celui qui lui parut le plus propre pour y bâtir est un vallon où il y avoit quelques restes d'un vieux château tout ruiné, environnés de tous côtés de bois, d'eau et de collines incultes; et il paroît bien que ce n'a été qu'à force de travail qu'on a rendu ce lieu habitable; les terres mêmes, pour peu qu'il y en ait, sont encore fort ingrates; la situation en est affreuse, et quoi-

(1) *Cart. Savig.*, art. 5. — *Vit. S. Vital.*

(2) Hug. Abrinc. — *Rotul. Savig.* — Order. Vital, *Hist. eccl.*, l. VIII.

(3) Gauf. Gros, *Vita S. Bern. Tyr.*, l. II, c. 10.

qu'on en ait, depuis un demi-siècle, défriché presque tous les environs, il effraie encore ceux qui n'y sont pas accoutumés (1). En effet, de quelque côté qu'on se tourne, on ne voit que des marques d'une affreuse solitude.

Ce fut pourtant cet endroit que S. Vital choisit et qu'il demanda au seigneur de Fougères pour y construire un monastère et y fixer sa demeure (*a*). Mais avant que de dire comment ce lieu lui fut donné, il est bon de faire connoître en peu de mots quelle fut la famille de celui qui lui fit le don de cette forêt.

Tous les historiens (2) conviennent que les seigneurs de Fougères étoient, dès le x[e] siècle, très puissans, et possédoient des biens considérables dans les provinces de Bretagne et de Normandie. Ils avoient, sous eux, quantité de barons. Le premier seigneur de Fougères de cette illustre famille, dont nous ayons connoissance, se nommoit Main (*b*) ; il étoit neveu d'un archevêque de Dol (*c*) de même nom ; il se trouva avec Conan le Fort, duc de Bretagne, et Geofroy, son fils, lorsque ces princes firent, en 990, de grandes libéralités à l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

(1) Order. Vital, *Hist. eccl.*, l. VIII.
(2) *Hist. de Bret.*

(*a*) Cet emplacement était situé sur la limite du territoire normand, borné, de ce côté, par la petite rivière de Cambe, un des affluents de l'Airon ; le vieux château en ruines dont il est question regardait, d'un côté le Maine, auquel appartient le bourg de Landivy, que l'on aperçoit à peu de distance, et la Bretagne, dont on reconnaît les côteaux lointains.

(*b*) C'est le même nom que Méen (*Mainonius*). Il est plus connu avec cette orthographe, du moins en Bretagne.

(*c*) Petite ville du département d'Ille-et-Vilaine. Elle possédait, avant la Révolution, un évêché dont le titulaire portait, au moyen âge, le titre d'archevêque.

Main, premier du nom, eut pour fils Alfred, qui fonda une église collégiale, en 1024, dans son château de Fougères. C'étoit l'usage de ces temps-là, parmi les grands seigneurs et les comtes, de fonder, dans les lieux de leur résidence, des églises, avec douze chanoines ou chapelains pour y faire le service divin. Nous verrons dans la suite de cet ouvrage, que cette église fut donnée, en 1142, aux chanoines réguliers de S. Augustin, par Henri, arrière-petit-fils d'Alfred. Celui-ci fut père de Main II, qui se trouva, en 1035, au siège de Léon en Bretagne. Raoul I, fils de Main II, alla, en 1066, en Angleterre avec Guillaume-le-Conquérant. Ce prince donna à Raoul des biens considérables dans ce royaume, entre autres la ville de Belingtone avec toutes ses dépendances.

Raoul faisoit son séjour ordinaire à la cour des ducs de Bretagne. On voit dans l'histoire de cette province, qu'en 1089 il étoit avec Alain Fergent, et qu'il se trouva en 1090 aux funérailles de Constance, femme de ce prince. En 1106, il étoit à la tête des Bretons avec Henri I, roi d'Angleterre, à la bataille de Tinchebray, que ce prince gagna sur son frère Robert, duc de Normandie. Il se trouva encore en 1110, avec Alain Fergent, duc de Bretagne, au Concile de Nantes.

Si les seigneurs de Fougères furent riches et puissans, Raoul I, qui leur succéda, les surpassa de beaucoup, puisqu'outre les grands biens que ses ancêtres possédoient dans la Bretagne et la Normandie, il en ajouta quantité d'autres, qu'il reçut de la libéralité de Guillaume le Bâtard, dit le Conquérant (*a*).

Raoul, dont nous parlons, eut pour femme une dame de grande vertu; elle se nommoit Avicie, Avicia ou

(*a*) Il avait accompagné ce prince à la conquête. (Cf. Sauvage, *Analecta Bollandiana*, t. I. *Vita B. Vitalis*).

Avoise (1); elle étoit fille de Richard, sire de Bienfaite et de Clare, comte de Brione; sa mère, nommée Rohaïs, eut pour père Giffart de Bollebec-Longueville (2). Raoul eut de sa femme cinq fils et plusieurs filles. L'aîné, nommé Guillaume, étoit mort avant l'an 1112, et ainsi avant la fondation de l'abbaye de Savigny; Raoul fut le second, Main-Frangalon le troisième, Henri le quatrième et Robert le cinquième. Nous ne dirons rien ici des descendans de ces seigneurs, nous en parlerons ailleurs. Il suffit de dire que cette illustre famille finit en 1256, par la mort de Raoul III, qui ne laissa qu'une fille, nommée Jeanne, que Hugues, comte de la Marche et d'Angoulême, épousa le 29 de janvier de l'an 1253 (3).

CHAPITRE II.

FONDATION DE SAVIGNY. — RAOUL Ier, SEIGNEUR DE FOUGÈRES, LUI DONNE DE GRANDS BIENS (L'AN 1112).

S. Vital ayant résolu de bâtir le monastère de Savigny (*a*), sur les confins de la Normandie et de la Bretagne, et remarqué le lieu le plus commode et le plus propre pour gagner les âmes à Dieu, alla trouver Raoul, seigneur de Fougères, à qui ce lieu appartenoit, et le pria humblement de le lui donner (4). Ce saint homme, assisté puissamment et appuyé par les fortes sollicitations de la dame

(1) *Avicia.*
(2) *Cart. Savig.* — *Henric., reg. ang.*
(3) *Chron. Savig.*, p. 11.
(4) *Vit. S. Vital*, l. I, art. 8. — Gauf. Gros.

(*a*) Savigny, en latin *Savigneium* ou *Savigniacum*, deux formes également usitées dans les chartes et autres manuscrits anciens.

de Fougères, obtint aisément de ce seigneur ce lieu et la forêt même qui en étoit proche. Cette dame ne se contenta pas d'avoir sollicité son mari à accorder à S. Vital ce qu'il avoit demandé; elle engagea encore les deux premiers de ses fils à consentir avec elle à cette donation, ce qu'ils firent volontiers et avec joie. Mais Henri, leur cadet, ne voulut jamais, ni par prières ni par argent, acquiescer au sentiment des autres (1). Mais, comme remarque l'auteur de la *Vie de S. Vital*, Dieu qui fait tout ce qui lui plaît, sait bien faire réussir ses desseins par sa puissance et sa miséricorde, malgré toutes les oppositions des hommes (2).

En effet, S. Vital mettant toute sa confiance en Dieu et rempli de l'Esprit-Saint, se contenta de regarder fixement le jeune Henri, et de lui dire avec une sainte indignation : « Celui qui s'oppose à ce que je demande n'est pas poussé par le bon esprit », et se retira ensuite (3). A peine fut-il parti, que ce jeune seigneur fut cruellement tourmenté d'une douleur très violente, et le mal croissant de plus en plus, on fut obligé de courir en diligence après le serviteur de Dieu. On le ramena, et alors Henri consentit à tout ce que l'on voulut, et accorda, se voyant malade, ce qu'il avoit refusé avec opiniâtreté lorsqu'il jouissoit d'une santé parfaite. Ses douleurs cessèrent aussitôt, et il recouvra sa première santé. Nous verrons dans la suite ce même Henri, après la mort de ses frères aînés, succéder aux Etats de son père, et après avoir laissé plusieurs enfans, se faire religieux dans l'abbaye de Savigny (4) (*a*).

(1) *Ibid.*
(2) Exod., XIV.
(3) *Vit. S. Vital*, l. I, art. 8.
(4) *Ibid. — Cart. Savig.*, art. 20, *et alibi.*

(*a*) Henri ne survécut pas plus d'un an à son entrée en religion.

Un historien ecclésiastique, qui écrivoit au commencement du XII[e] siècle (1), parle de la fondation de l'abbaye de Savigny en ces termes : « Le vénérable Vital, qui avoit été autrefois chapelain de Robert, comte de Mortain, et chanoine de Saint-Evroul dans la même ville, après s'être déchargé du pesant fardeau des richesses et des soins du siècle, résolut, à l'imitation des apôtres, de porter le joug de Jésus-Chrit; après avoir demeuré plusieurs années avec d'autres solitaires dans les déserts, il s'appliqua à rétablir les coutumes et la discipline des anciens Pères. Il apprit, par son exemple, à ses disciples, des pratiques d'une vie très austère. Enfin, ayant trouvé à Savigny quelques restes des ruines d'un vieux château, il choisit cet endroit pour s'y établir avec ses frères, et commença à bâtir dans la forêt qui en est proche un monastère consacré sous l'invocation de la très sainte et indivisible Trinité. »

La *Chronique de Savigny* (2) nous marque l'année de la fondation de cette abbaye en peu de mots : « L'an 1112, dit cette Chonique, le bienheureux Vital, excellent prédicateur, bâtit le monastère que l'on nomme Savigny, sur les confins de la Normandie et de la Bretagne, et fut ordonné le premier abbé de cette maison qu'il avoit fondée (*a*). » Et, un peu plus bas, l'auteur de cette Chro-

Sa veuve, Oliva de Penthièvre, épousa en secondes noces le comte Guillaume de Saint-Jean.

(1) Order. Vital, l. VIII, ad. an. 1094.

(2) Pag. 1.

(*a*) Voici ce que dit, à ce sujet, M. l'abbé Sauvage, dans une note de la *Vie de S. Vital*, insérée dans les *Analecta Bollandiana*, t. I : « Censet auctor Historiæ Savigñ (Cl. Auvry) B. Vitalem anno circiter 1093 aulam comitis Moritoniensis dereliquisse, et post unum annum exactum ad rupes Moritonii, in sylvam Fulgerii quibusdam

nique, qui étoit moine de cette abbaye, ajoute : « Notre père dom Vital, abbé et fondateur de ce sacré monastère (1). »

Ce que nous venons de dire s'accorde parfaitement bien avec ce qui est rapporté dans la *Vie de S. Geofroy* (2), deuxième abbé de Savigny. Nous y apprenons que ce saint, ayant su la grande réputation du B. Vital, premier abbé de ce monastère, quitta l'abbaye de Cerisy pour se retirer sous la conduite de ce saint homme. Tous les auteurs de ce temps-là, et entre autres Geofroy le Gros, Guillaume de Neubourg, Robert du Mont et plusieurs autres en parlent de même (3). Ils conviennent tous que cette abbaye fut fondée en 1112, et que S. Vital en a été le premier auteur. Mais afin de n'en laisser

cum sociis transmigrasse. Licentia relinquendi diæcesim Abrincensem, cui territorium Moritoniense subjectum erat concessa fuit B. Vitali a Turgisio episcopo, qui non sedit ante annum 1094 imo etiam 1095. Aliunde (ex charta Radulphi de Fulgeriis), patet Beatum anno 1112 foresta Savigneii, donatum fuisse et tum primum ibi ædificari cœptum esse cœnobium seu abbatiam cum ecclesia ; vocaturque B. Vitalis *eremita* et *frater* in diplomate hujus concessionis, sive textum sequamur editum in *Gallia Christiana*, t. XI. *Instrum.*, col. 110, sive chartam aliis verbis conceptam apud Martene (Thes. anecd., t. I, col. 332). Nec officit quod anno 1105, comes Moritoniensis, dans Novum Burgum Moritonii in abbatiam monialium, dicit : « Adjuvante fratre Vitali, tum temporis abbate Savigniaci existente, cui abbati de possessionibus meis dedi ministratum, » nam, quidquid sentiendum est de hac charta, anno 1106 dat B. Vitali nomen *Savigneii eremitæ* Henricus I, rex angliæ. Imo vocatur adhuc *eremita* anno 1112, licet antea habuerit discipulos cum eo ut eremitas commorantes. Unde decem et septem anni numerandi videntur ab anno 1094 exeunte ad ineuntem 1112. »

(1) *Ibid.*

(2) *Vita B. Gauf.*, cap. 10. — *Vita Bern. Tyr.*, c. 11, 12, 22.

(3) *Hist. angl.*, l. I. — *Tract. de Abbat.*

aucun doute, je rapporterai ici les premières chartres qui furent faites par Raoul de Fougères, tant de la fondation que de la donation du lieu où ce monastère a été bâti. Voici comme ce seigneur parle dans ses lettres :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit (1), moi, Raoul de Fougères, considérant avec une sérieuse attention la fin et la consommation de toutes choses, et pensant tout de bon pour l'avenir aux affaires de mon salut, de celui d'Avicie, mon épouse, et de mes enfants, savoir : Guillaume, mort, Raoul, Main, Frangalon, Henri et Robert, du salut de mon père et de ma mère, et aussi de tous mes barons et encore de celui de Henri, roi des Anglois et duc des Normands, et généralement pour le salut de tous les fidèles, tant vivans que ceux qui ont déjà payé le tribut à la nature.

« L'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1112, Indiction V, Epacte XX. Voyant que la mesure des âges court avec rapidité vers sa fin, que les grandeurs du siècle disparaissent à nos yeux à tous momens et passent avec vitesse, que les couronnes et la gloire même la plus florissante des rois et des empereurs, des ducs et des grands du monde, se flétrissent et se détruisent comme les fleurs et les roses, en un mot que tout se réduit à rien et s'avance avec précipitation vers sa fin, moi, Raoul, je rends, donne et accorde avec mes enfans susnommés, et Avicie, mon épouse, à Dieu tout-puissant, ma forêt de Savigny, laquelle m'appartient en propre par droit d'hérédité, comme elle est environnée : d'un côté par la rivière de Cambe qui sépare la Normandie de la province du Maine et de l'autre par celle de Chambesnet (a), qui prend son

(1) *Savig.*, pag. 1.

(a) On traduit plus ordinairement le nom latin *Chambenesta* par *Cambenette*.

cours entre une certaine terre et la forêt; je la donne exempte et affranchie de toute clameur d'hommes, tant d'évêques que de clercs, quitte et libre de tous laïques, comme une offrande présentée à Dieu en odeur de suavité et comme un sacrifice du soir que nous offrons à Dieu pour notre salut (*a*).

« C'est pourquoi nous voulons que tous les enfans de l'Eglise catholique, tant nobles que roturiers, qui adorent Dieu en esprit et en vérité, sachent que nous donnons ces fonds pour y bâtir, Dieu aidant, une abbaye par les soins du frère Vital, tant pour son salut et le nôtre que pour celui de tout le monde. Nous voulons aussi que Henri, notre roi et duc de Normandie, et la reine Mathilde, son épouse, son père, sa mère et ses enfans, et Turgise, notre évêque, et enfin tous les chrétiens en quelque lieu qu'ils soient, et généralement tout le peuple chrétien, répandu par toute la terre, soient participans de la même gloire et de la même récompense que nous espérons et attendons de Dieu. Nous souhaitons, en un mot, que quiconque contribuera à l'établissement et à l'accroissement de cet abbaye, laquelle nous consacrons en l'honneur de la très sainte et indivisible Trinité, soit favorablement reçu devant le tribunal de Jésus-Christ, à qui, soit gloire et empire, avec le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il (*b*). »

A cette pieuse chartre, est jointe une lettre pastorale

(*a*) Les paroles du texte ont un parfum de suave et mystique piété : *Sicut oblationem Deo in odorem suavitatis, et sicut sacrificium nostrum quod offerimus Deo saluti vespertinum.*

(*b*) Cette charte a été publiée, avec quelques coupures, au tome XI, p. 40, de la *Gallia christiana*, parmi les *Instrumenta eccl. Abrincensis.*

du vénérable Turgise, évêque d'Avranches, adressée à tous les fidèles.

Il paroît que ce prélat étoit présent lorsque la chartre qu'on vient de rapporter fut faite. Il s'y trouva aussi un grand nombre de seigneurs d'Angleterre et de Normandie qui y souscrivirent avec le roi Henri, qui étoit aussi pour lors à Savigny avec ces seigneurs. Baudry (*a*), qui prend la qualité d'archevêque de Dol, signa cette chartre avec notre S. Vital et Osbert, son frère, et quelques-uns des ermites qui l'avoient suivi dans ce nouvel établissement. Voici ce que porte la lettre de Turgise, qui n'est qu'une suite de la chartre de Raoul de Fougères, fondateur de cette abbaye.

« Et moi, Turgise (1), le moindre et le dernier des évêques d'Avranches, à tous ceux qui prendront en leur protection cette sainte Eglise de l'indivisible Trinité, salut, bénédiction et absolution épiscopales. Quiconque attentera de ruiner, diminuer, usurper ou d'enlever les biens de cette abbaye, qu'il soit frappé d'anathème jusqu'à ce que, rentrant en lui-même et retournant à résipiscence, il les rende et les restitue. Et pour confirmer, attester et authoriser cette donation, les témoins ci-nommés et présens y ont souscrit. Hamelin de Mayenne, Robert de la Chatière, Bozoard de Châtillon, Main de Pollié (*b*), Hamelin de Pesnel, Robert de Saint-Brice, Eudes de Montfiquet, Hervé de Linières, et plusieurs autres de Fougères.

(1) *Savig.*, pag. 1.

(*a*) C'est l'ancien abbé de Bourgueil, auteur de la *Vie de Robert d'Arbrisselles.*

(*b*) Ce nom de lieu désigne la commune actuelle de Poilley, canton de Ducey (Manche).

« Les témoins de la vallée de Mortain sont Robert, fils de Giraud, Richard de Touchet, Robert de l'Appentis, Ranulphe de Viré, et Willaume de Villechien, Roger de Ferrières, Mangise de Savigny, Robert, son neveu, Robert fils de Holric, Ansger d'Essertines (*a*), Willaume d'Allemagne, moine, Hugues Potin, chanoine de Mortain, Willaume, chanoine, fils d'Ansgot, Albert de Chartres, chantre de Mortain, Bernard de Passais, moine, Machère, moine, Hervé, prêtre, Azelin, prêtre de S. Symphorien, Foulques, prêtre de Buais, et Geofroy et une infinité d'autres. Et de la part de frère Vital, ermite, ont signé : Hubert, prêtre, Odo, prêtre, Ranulphe, prêtre, Robert, prêtre du Désert, Robert fils d'Ansgot, Osbert, frère de Vital, frère Ranulfe, F. Lambert, un autre Lambert de Pois, F. Mainard, F. Vivien et beaucoup d'autres qu'il serait ennuyeux de rapporter; Roger de Husson et Roger, son fils, et Arnoul pour lors vicomte de Mortain; en foy de quoi, moy Roger qui ay écrit ceci, j'ay signé; et plus bas : Henri, roi des Anglois, Baudry, archevêque de Dol, Ranulphe, chancelier, Willaume de Varennes, Willaume d'Aubigny, Enguerrant de Vernon, Hugues, secrétaire, Girauld, médecin, Humfroy de Bohum (*b*), et de Viré.

« Le seigneur de Fougères ne se contenta pas d'avoir pris tous ces illustres témoins comme autant de garants de la donation qu'il venoit de faire à S. Vital; il ratifia encore, quelques jours après, à Savigny, avec la dame de Fougères, son épouse et trois de leurs fils, par d'autres lettres, cette première donation qu'ils avoient faite. Ces lettres sont datées du huit des calendes de février, c'est-

(*a*) Ce nom de lieu désigne la commune actuelle de Désertines, canton de Landivy (Mayenne).

(*b*) L'orthographe actuelle est « de Bohon. » Deux communes portent ce nom dans le département de la Manche.

à-dire du vingt-cinq janvier de la même année que la première charte, et non pas le VI des calendes d'octobre, comme quelques auteurs modernes ont avancé (a) (1). Ces lettres sont d'autant plus curieuses, qu'elles nous apprennent les années de Henri Ier, roi d'Angleterre, celles de la prélature de Geofroy, archevêque de Rouen, et de l'épiscopat de Turgise, évêque d'Avranches. Voici les termes de cette chartre (2) :

« Moi, Raoul de Fougères, considérant la fin et la consommation de toutes choses, et voulant sérieusement donner ordre à mon salut, j'ai pensé en moi-même que ne pouvant l'obtenir par mes propres mérites, je devois l'acheter des pauvres d'esprit, à qui le royaume des cieux appartient. C'est pourquoi, voulant les avoir pour avocats, et pour intercesseurs dans cette cour céleste, dont ils sont concitoyens et juges tout ensemble, j'ai recours à eux comme à l'asyle d'une sainte forteresse, afin que moi, qui confesse ne mériter, par mes actions, que la mort et la condamnation, je puisse par leur faveur et leur entremise obtenir mon salut.

« Ainsi moi, Raoul, et Avicie, mon épouse, et Main-Frangalon, Henri et Robert, mes fils, je donne à Dieu et à dom Vital, ermite, pour bâtir un monastère de moines,

(1) *Neustr. Pia.*

(2) *Tit. Savig.*

(a) Il s'agit d'Arthur du Moustier, moine franciscain, qui a écrit sur les antiquités normandes, vers le milieu du XVIIe siècle. Ses deux principaux ouvrages sont la *Neustria pia*, à laquelle Cl. Auvry fait ici allusion, et qui a été publiée, et la *Neustria sancta* restée manuscrite, et qui se trouve à la Bibliothèque nationale (fonds latin, nº 10051). Ce dernier recueil a été mis à contribution par les érudits normands, pour un grand nombre de travaux d'histoire locale.

la jouissance et la possession de la forêt de Savigny, que la rivière de Cambe sépare de la province du Maine, d'un côté, et que le ruisseau de Cambenette divise d'autre part du bourg de Savigny. Car comme l'Esprit Saint a dit dans un psaume (1), Dieu a planté les cèdres du Liban afin que les passereaux pussent faire leur nid sur leurs branches : dans cette vue nous rendons à Dieu pour le salut de nos âmes et de nos corps, savoir de mon épouse et de moi et de mes enfants, et pour les âmes de nos pères et de nos mères, de nos seigneurs et amis, de mes barons et de tous les fidèles vivans ou morts; nous rendons, dis-je, cette forêt de Savigny exempte et affranchie de toutes charges, tant d'ecclésiastiques que de laïques, comme étant à Dieu même, afin que personne ne soit assez téméraire d'inquiéter, au sujet de cette donation, les serviteurs de Dieu qui y font leur demeure.

« De plus, nous voulons que l'on sache que Turgise, évêque du siège d'Avranches, a confirmé cette donation, paisible et tranquille, et en a accordé la possession inviolable, exempte de toutes coutumes et juridiction épiscopales. Que si quelqu'un ose agir contre cette donation que nous faisons, ou a la témérité d'attenter, rompre ou diminuer cette communauté, ou de lui nuire en quelque manière que ce soit, qu'il soit frappé d'anathême jusqu'à ce qu'il ait pleinement satisfait et soit venu à résipiscence. Ainsi signé : Raoul de Fougères, Avicie, son épouse, Frangalon, Henri et Robert. »

Ces lettres continuent : « Cette donation a été confirmée et signée à Savigny, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1112. Indict. V. Epacte XX, le VIII de calendes de février, c'est-à-dire le 25 janvier, l'an du règne de Henri,

(1) Psalm. 103.

roi d'Angleterre le XIII[e], le III[e] du pontificat de Geofroy, archevêque de Rouen, et de l'épiscopat de Turgise, évêque d'Avranches, le XVIII[e]. Et les témoins véritables et irréprochables de cette donation et confirmation sont : Hamelin de Mayenne, et Juhel, son frère, Harscoët de S. Hilaire et Philippe, son fils, Robert d'Avranches, Richard de Châtillon, Main de Pollié, Guillaume, fils de Guy, Hamelin, fils de Paynel, Sausé (?) du Mesnil-Hilduin, Geofroy le Voyer, Eudes de Montfiquet, Henri de Linières, Etienne, fils de Guillaume, Ansgier, Geofroy, fils d'Alverède, Guillaume, fils d'Ilgère, Gautier Fromentier et Payen de Ainer (1). »

On voit encore à Savigny une troisième chartre de Raoul de Fougères, par laquelle cet illustre fondateur permet à S. Vital et à ses religieux d'acquérir sur ses terres de Fougères mille livres de rentes exemptes de toutes charges, et accorde haute et basse justice, avec une maison de ville pour la rendre avec autant de pouvoir et de droit, de liberté et de franchise, que lui Raoul, ses ancêtres et ses successeurs en pourroient avoir. Cette chartre, que l'on peut voir dans les preuves (*a*), est datée du même temps que les précédentes, c'est-à-dire de la même année et des mêmes épacte et indiction. Je la trouve citée et rapportée en 1148 par Conan, duc de Bretagne, et par Eudes et Jean, ses successeurs.

(1) *Ex. sched., mss. Savign.*

(*a*) Il s'agit d'un certain nombre de pièces justificatives que Cl. Auvry a données à la suite de son *Histoire*, et que nous nous abstiendrons de reproduire, parce que la plupart ont déjà été publiées, et que, d'ailleurs, elles sont presque toutes traduites dans le texte de notre auteur. (V. l'*Introduction*.)

CHAPITRE III.

HENRI I, ROI D'ANGLETERRE, CONFIRME LA FONDATION DE SAVIGNY. — RAOUL DE FOUGÈRES EN AUGMENTE LES BIENS. (L'AN 1112).

Le seigneur de Fougères ayant fait de sa part tout ce qui dépendoit de lui pour mettre S. Vital en possession des biens qu'il lui avoit donnés pour fonder l'abbaye de Savigny, alla, accompagné de ce saint, quelques jours après, trouver le roi Henri qui étoit pour lors à Avranches, avec toute sa cour. Ce prince les reçut très bien et, ayant su le sujet de leur voyage, il leur accorda avec d'autant moins de peine les lettres confirmatives de la fondation de l'abbaye de Savigny, qu'ils lui demandèrent, qu'un mois auparavant il avoit souscrit à la donation des biens que le seigneur de Fougères avoit faite à S. Vital pour cet établissement.

C'est ce que le roi Henri fit en la manière suivante (1) : « Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et duc de Normandie, pensant à la brièveté et à l'extrême fragilité de cette vie, et combien la fin de toutes les choses du monde est proche, et faisant d'ailleurs une sérieuse attention à mon salut... » Après ces paroles, ce prince se sert du même préambule que Raoul de Fougères a mis au commencement de la première chartre de la fondation de Savigny, et continue ainsi : « A ces causes, de ma libéralité et munificence royale, j'accorde la donation qui a été faite par Raoul de Fougères et Avicie, son épouse, et par

(1) *Cart. Savig.*, art. 2.

par Main-Frangallon, Henri et Robert, leurs enfans, à dom Vital, ermite, pour construire et bâtir un monastère et en jouir, savoir la forêt de Savigny... » Ce prince en marque ensuite les limites, comme elles sont désignées dans les précédentes chartres du seigneur de Fougères. Puis il ajoute : « Laquelle donation je fais et confirme pour la prospérité de mon règne, le salut de mon âme, celui de Mathilde, mon épouse et de toute ma famille, et aussi pour les âmes de Guillaume-le-Grand, roi des Anglois, mon père, et de la reine Mathilde, ma mère, et de tous les fidèles; et je veux et entends que ce monastère soit exempt et affranchi de toute exaction tant d'ecclésiastiques que de laïques, et enfin je défends à toutes personnes, quelles qu'elles puissent être, d'avoir la hardiesse et la témérité d'inquiéter et de troubler les serviteurs de Dieu qui y demeurent.

« Et c'est aussi pour conserver cette paix et cette tranquillité que Turgise, évêque d'Avranches, l'a ratifiée, et a accordé à cette sainte église de la très sainte et indivisible Trinité, immunité inviolable de toutes coutumes épiscopales.... » Après quoi le roi Henri finit ses lettres dans les mêmes termes que le seigneur de Fougères a fini les siennes.

Le roi fit plus, il voulut même que les seigneurs qui étoient à sa suite servissent de témoins et souscrivissent à ses lettres patentes. Voici, dit le roi, au même endroit, les noms des témoins de ma part : Baudry, archevêque de Dol, Turgise, évêque d'Avranches, Ranulphe, chancelier, Willaume, comte de Varennes, Richard, comte de Cestre, Jean de Bayeux, Grimoald, le médecin, Willaume d'Aubigny, Néel d'Aubigny, Thomas de Saint-Jean, Roger, fils de Richard, Humfroy de Bohum, Enguerrant de Vernon, Geofroy de Granville,

Hamon, grand pannetier, Robert de Courcy, Guillaume de Pirou, Jourdain du Saye, Hascoët de Saint-Jacques, Geofroi de Dive, aumônier, Richard, garde des sceaux, Humfroy le Bigot, Evrard de Chaulne, Robert Séché, Willaume de Martinwast, Wuillaume, chapelain, et Hugues, secrétaire.

Les témoins de la part de Raoul de Fougères sont : Main-Frangalon, son fils, Henri et Robert, ses autres fils, Hamelin de Mayenne et Juhel, son frère, Robert de la Chatière, Bozoard de Chatillon, Main de Pollié, Hamelin de Paisnel, Robert de Saint-Brice, Eudes de Montfiquet, Hervé de Linières, Gautier de Fromentière (*a*), Wuillaume, chapelain et plusieurs autres.

Les témoins de la vallée de Mortain : Robert, fils de Girold, Roger de Husson, Robert et Guillaume, ses fils, Roger de Touchet, Robert de l'Appentis, Ranulfe de Viré, Ernulfe, vicomte, Willaume de Villechien, Roger de Ferrière, Maingise de Savigny, Robert, son neveu, Robert, fils d'Olric, Auger d'Essertines, Goislin, fils de Grineverd, Rainaud, fils de Foucher, Geofroy Bâtard, Rainaud l'Hopican et un grand nombre d'autres qui tous assistèrent et furent présens à cette chartre confirmative de la fondation de l'abbaye de Savigny.

Il n'y eut pourtant que treize des principaux seigneurs qui signèrent avec le roi. Ces lettres finissent ainsi : « Donné et confirmé à Avranches l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1112, Indiction V, Epacte XX, le VIe des nones de mars, c'est-à-dire le deuxième de ce mois, de notre règne, le XIIIe, du pontificat de Pascal II, le XIVe, de la prélature de Geofroy, archevêque de Rouen, le IIIe,

(*a*) C'est évidemment le même personnage que celui qui est désigné plus haut sous le nom de Gautier Fromentier.

de l'épiscopat de Turgise, évêque d'Avranches, le XVIIIe. Et moi Henri, roi d'Angleterre, pour confirmer ce que j'ai ordonné, je souscris de ma main et j'ai commandé d'y apposer mon sceau : Henri, roi, Ranulfe, chancelier, Willaume de Warenne, Eustache de Breteuil, Néel d'Aubigny, Hamon, pannetier, Willaume d'Aubigny, grand échanson du Roy, Onfroy de Bohum, Richard, comte de Cestre, Maingise de Savigny, Robert de Savigny, son neveu, Juhel, frère de Robert, Roger, fils de Pierre. » On voit par la date de ces lettres, que ceux qui ne font Baudry archevêque de Dol qu'en l'an 1114 se sont trompés (1), ainsi que ceux qui disent que Main-Frangalon étoient deux fils de Raoul de Fougères, étant certain que Main-Frangalon est un seul nom : *Main-Frangalon filius ejus* comme portent ces lettres; c'est-à-dire Main, surnommé Frangalon (2).

Le roi d'Angleterre ne se contenta pas de confirmer si authentiquement la fondation de Savigny. Il voulut donner encore à ce monastère quelques marques de sa puissance et de sa libéralité. C'est ce qu'il fit en renouvelant le privilège et l'exemption de toutes sortes de taxes et d'impôts, que ce prince avoit déjà accordé, sur toutes les terres de sa domination, dès l'an 1103, à S. Vital et à ses ermites, comme on a dit sur cette année, et nous verrons autre part qu'il donna encore depuis de grands biens à cette abbaye (3).

Peu de jours après que le roi Henri eut donné ses lettres confirmatives de la fondation de Savigny, Robert et Mathilde de Pevrel donnèrent à cette abbaye la terre seigneuriale de Vengeons, avec les dixmes de cette

(1) M. du Pin., *Bibl. eccl.*

(2) *Hist. Bret.*, *tit. Major. Monast.*

(3) *Cart.*, *Savig.*, l. XVI.

paroisse (1). Cette terre avoit été autrefois à Guillaume de Pevrel, frère de Mathilde. Il étoit le fils de Payen Pevrel, favori du roi Henri, dont il étoit fort estimé, à cause de sa noblesse et de sa valeur, et de ses autres excellentes qualités. Ce prince lui avoit donné la baronie de Picot, le vicomte accusé de félonie. Après la mort de Payen, Guillaume lui succéda; mais étant allé à Jérusalem, il y mourut, laissant ses sœurs héritières de ses biens. Mathilde, qui étoit l'aînée, donna à Savigny la terre de Vengeons dont elle avoit hérité, et le roi Henri étant à Quillebeuf confirma cette donation et en accorda des lettres d'amortissement (2).

Ce fut aussi dans ce même temps que le seigneur de Fougères, qui est nommé dans les monumens de Savigny le bienheureux nourricier de cet établissement, inspiré de Dieu et enflammé de son amour, s'appliqua avec un zèle et une ardeur incroyables à pourvoir à tous les besoins de cette sainte maison, avec la tendresse et l'affection d'un vrai père, et à mettre dans sa perfection l'ouvrage qu'il avoit si fort avancé.

Dans cette vue, ce seigneur acheta une terre considérable nommée la Marche, et qui est encore appelée aujourd'hui l'aumône de Marche, voisine de Savigny, du côté de la Bretagne (3). Cette terre appartenoit à divers seigneurs, qui étoient ses barons et ses chevaliers. Les plus distingués de tous étoient : Guillaume de Landivy, Richard et Guy ses deux fils, et Goislin, fils de Grimoard. Raoul de Fougères leur donna en échange une terre dans le bourg de Vendelles, avec une somme d'argent. Cet échange fut ratifié par les seigneurs de Mayenne, Ha-

(1) *Cart.*, *Savig.*, III, VI.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

melin et Juhel son frère, fils de Gaultier de Mayenne, duquel cette terre relevoit. Le seigneur de Fougères, par reconnoissance, donna un anneau d'or qu'il mit au doigt d'un de ces seigneurs en présence de tous les assistans qui étoient en grand nombre. S. Vital, qui étoit aussi présent, voulant laisser quelques marques de sa gratitude, fit présent à Goislin de Pois, d'un cheval de main (un palefroi), d'un bouclier et d'un manteau de prix, avec quelques autres présens estimés un marcd'argent (*a*). Ce saint donna encore un autre cheval à Guy de Landivy, ensuite de quoi, on passa un acte que Raoul de Fougères signa avec Avicie, son épouse, Main Frangallon et Henri, leurs fils, Hamelin et Juhel de Mayenne, Hersande, leur sœur, Bozoard de Châtillon, Willaume, fils de Guy de Landivy, Main de Pollié, Hervé de Linières, Robert, fils d'Olric, Harscoët, fils de Bozoard, Ranulfe de Viré, Osmond du Poisson, Willaume, prêtre de Landivy, Johel son fils, Geofroy Bâtard, Jean Ferrand, Geofroy Mortlart, Hersende, femme de Raoul de Gorrhon, et Willaume leur fils, Robert de Moydré, Hamelin de Paisnel, Eudes de Montfiquet, Hamelin de l'Ecluse, Hamelin, fils de Goislin.

Notre illustre fondateur, Raoul de Fougères, fit encore plus. Il exhorta ces seigneurs à faire eux-mêmes du bien à S. Vital et à contribuer à la perfection de cet établissement; et afin, disent les monumens de Savigny, de les y engager plus aisément par son exemple, il enrichit et combla d'honneurs ce nouveau monastère. Plusieurs d'entre eux firent de grandes aumônes à Savigny, quel-

(*a*) Cette coutume de faire quelques présents aux bienfaiteurs des monastères se conserva après saint Vital. Elle était particulière à la Congrégation de Savigny.

ques-uns s'y firent religieux, d'autres enfin fondèrent depuis des monastères de cette Congrégation.

CHAPITRE IV.

PASCHAL II APPROUVE LA FONDATION DE L'ABBAYE DE SAVIGNY. (L'AN 1112).

Quoique la fondation de l'abbaye de Savigny eût été autorisée par les lettres patentes de Henri I[er], roi d'Angleterre et duc de Normandie, et confirmée par Turgise, évêque d'Avranches, dans le diocèse duquel cette abbaye est située, S. Vital, néanmoins, craignant que dans la suite du temps on ne donnât quelque atteinte à ce qui avoit été fait jusqu'alors, crut que pour affermir son nouveau monastère et faire toutes choses dans les règles, il falloit avoir recours au Saint-Siège et lui en demander son approbation. C'est ce qui se fit, selon toutes les apparences, par l'entremise de l'évêque d'Avranches.

Ce prélat s'adressa au papePaschal II, qui gouvernoit pour lors l'Eglise universelle. Ce grand pape, qui avoit été moine de Clugny et qui étoit en ce temps-là occupé à la grande affaire du Concile de Latran, ne donna pas seulement les mains à tout ce qui lui fut demandé, il en écrivit même à S. Vital d'une manière qui fait bien voir que ce serviteur de Dieu étoit déjà en estime et en réputation à Rome. Cette lettre, en forme de bulle, est datée de Latran, du x des Calendes d'avril, c'est-à-dire du 23 de mars de l'année de la fondation du monastère de Savigny (*a*), ce qui fait juger que ce fut au Concile, ou du

(1) *Diplom., Pasch. p. p. II, ap. Savig.*

(*a*) Le millésime n'étant point indiqué dans l'original, D. Cl.

moins durant le Concile de Latran, que cette fondation fut approuvée. On voit par cette bulle que ce pape donna dès lors à S. Vital le nom d'abbé, qualité qui ne lui avoit pas encore été donnée jusqu'à ce temps-là. Voici ce que porte cette bulle (1) :

« Paschal, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre bien-aimé fils Vital, abbé de la Sainte-Trinité de Savigny, salut et bénédiction apostolique. Nous avons appris que par vos soins et votre industrie, vous avez bâti une église dans une forêt déserte et inhabitable et y avez assemblé des religieux pour y servir Dieu. Nous en rendons grâce au Seigneur Tout-Puissant, de qui vient tout le bien que nous faisons. Et parce que nous sommes obligés, par le devoir de notre charge, de pourvoir à votre sûreté et à votre repos, nous vous accordons et permettons, en vertu de ces lettres, de ne cesser jamais de faire le service divin dans votre église, quelque interdit que l'on jette sur la paroisse dans laquelle votre monastère est situé. Ayez donc soin, mon vénérable frère en Jésus-Christ, d'implorer très instamment pour nous et pour toute l'Eglise catholique, la miséricorde du Dieu Tout-Puissant, afin que, par sa grâce, il nous conserve tous dans son amour, dans tous les siècles. »

Auvry croit pouvoir rapporter cette charte à l'année 1112. Mais ce doit être une erreur du bon religieux. Dom Martène, qui a le premier publié ce document (*Thes. anecd.*, t. I, p. 336), lui assigne une date indécise, flottant entre les années 1112 et 1116. Or, il paraît invraisemblable que la charte de fondation de Savigny, ayant été rédigée dans le courant de janvier 1112, la demande de confirmation ait pu être transmise à Rome, examinée par le pape Pascal II et ratifiée par une bulle pontificale dès le 23 mars de la même année, c'est-à-dire à un mois et demi d'intervalle. Il faut donc reporter au plus tôt à l'an 1113 la date de la lettre du pape.

Quand S. Vital eut reçu du Saint-Siège la confirmation de son monastère, il fut béni ou, comme parle la *Chronique de Savigny*, il fut ordonné le premier abbé de ce sacré monastère, par le vénérable Turgise, évêque d'Avranches (1).

Un des premiers soins de ce saint abbé fut de construire des lieux propres et convenables pour des personnes qui vouloient vivre en vrais cénobites. Il s'y porta lui-même avec une ardeur incroyable à la tête de ses religieux, qui, de leur côté, n'y travaillèrent pas avec moins de zèle, portant aux ouvriers tout ce qui étoit nécessaire pour avancer cet ouvrage qu'ils regardoient comme celui de Dieu même.

Après avoir fait quelques petits bâtimens sur les ruines de l'ancien château des seigneurs de Fougères, pour se défendre des injures de l'air, ils commencèrent une église qui fut peu considérable pour sa structure et sa grandeur, et même quelque soin que prît S. Vital pour l'achever, il n'en fit qu'une partie, n'ayant pu de son vivant la mettre dans sa perfection (*a*). Il en bâtit pourtant tout le chœur, qu'il poussa jusqu'au jubé qui devoit faire la séparation d'avec la nef (2).

Un jour que les charpentiers travailloient à ces bâti-

(1) *Vit. S. Gauf. — Chron. Savig. — Cart. Savig. — Cart. Henr. reg. — Cart. ejusd. loci.*

(2) Ord. Vital, *Hist. eccl.*

(*a*) Cette église était de bois, et ses dimensions devinrent bientôt insuffisantes pour une communauté nombreuse. Terminée seulement en 1124 par S. Geofroy, deuxième abbé de Savigny, elle fut consacrée, le 10 mai de cette même année, sous l'invocation de la Sainte-Trinité, par cinq évêques, Turgis, d'Avranches, Richard, de Coutances, Richard, de Bayeux, Jean, de Séez, et Hildebert, du Mans.

mens, il y eut une pièce de bois qui, tombant d'en haut, entraîna et renversa par terre le propre frère de S. Vital. Tout le monde le crut mort, mais le serviteur de Dieu, qui étoit là, levant aussitôt les mains et les yeux au ciel, son frère n'en reçut aucun mal (1).

Ceux qui se trouvèrent présens à cet accident en furent tous dans l'admiration et l'étonnement; ils en glorifièrent Dieu et lui en rendirent grâces.

Outre l'église qui étoit destinée pour y faire le service divin, S. Vital fit faire trois autres chapelles dans l'enceinte du monastère. La première, qui fut dédiée sous le nom de Saint-Main, fut placée à la seconde porte d'entrée vis-à-vis de la maison nommée l'aumônerie; cette chapelle servoit pour les femmes; car anciennement, c'est-à-dire avant les commendes, les femmes n'entroient pas dans nos églises, ce qui est encore en usage dans quelques monastères. La seconde chapelle étoit du côté du Levant, dans le cimetière du monastère; et la troisième, qui subsiste encore, étoit destinée pour les lépreux et les personnes religieuses qui étoient attaquées de semblables maladies; cette chapelle, avec la maison qui y est jointe, se nomme le Lieu-de-Santé, autrement le Désert (2). S. Vital en fit bâtir encore une autre hors de l'enceinte du monastère; elle se nommoit la chapelle aux Nonnes et étoit enfoncée dans la forêt; ce saint la destina pour les religieuses qu'il établit en cet endroit dès la fondation de l'abbaye, et qu'on appelle encore la Prise-aux-Nonnes. Il ne reste plus aucun vestige de cette chapelle, hors quelques vieux fondemens couverts de terre.

Nous parlerons plus amplement de ces religieuses lors-

(1) *Vit. S. Vital.*, l. II, art. 15.
(2) *Ibid. Vit. B. Hamon.*

qu'on fera mention de leur translation au Neubourg de Mortain.

S. Vital et ses religieux ne furent pas seuls pour entreprendre tous ces ouvrages; plusieurs seigneurs des provinces voisines, c'est-à-dire de Normandie, de Bretagne, du Maine, de Vitré, de Saint-Hilaire et autres, y contribuèrent avec beaucoup de charité, mais principalement Raoul de Fougères, comme le premier fondateur du monastère. Ce seigneur ne se contenta pas d'y faire de grandes aumônes pour l'avancement de tant de bâtimens, il voulut encore, pour donner de l'émulation aux autres bienfaiteurs, commencer en même temps à se bâtir une maison au même lieu, pour se désoccuper des affaires du monde et jouir de temps en temps, en cette retraite, des pieux entretiens de S. Vital, regardant ce serviteur de Dieu comme la gloire et l'ornement de la vie chrétienne et religieuse, et comme un homme de bon conseil et très éclairé dans les affaires. La maison que ce pieux fondateur fit faire étoit considérable, comme il paroît par les restes qui se voient encore aujourd'hui; les dessous en sont tout voûtés, elle a plus de quarante pieds dans œuvre et plus de cent quarante de longueur, sans le retour qui n'en a pas moins; il paroît même qu'elle étoit plus étendue et qu'il y avoit d'autres accompagnemens autrefois (1), qu'on a laissé tomber en ruines comme bâtimens inutiles. Ce grand bâtiment faisoit face à la porte de la grande église, et il a été entièrement démoli en 1710, par arrêt du Conseil d'Etat de 1708.

(1) *Rotul. Savig.*, *tit. S. Mauric. Andeg.* — Hug. Abrinc.

CHAPITRE V.

S. VITAL DONNE LA RÈGLE DE S. BENOIT A SES DISCIPLES. QUEL ÉTOIT LEUR HABIT. IL REÇOIT PLUSIEURS PERSONNES DANS SON MONASTÈRE.

Ceux qui ont déjà quelque connoissance de la Congrégation de Savigny, ou qui voudront se donner la peine de faire quelque attention sur ce que nous en allons dire, ne douteront nullement que S. Vital n'ait fait embrasser la règle de S. Benoît à ses religieux (*a*).

Un auteur moderne (1) dit : « Nous pouvons assurer que nous nous sommes transportés dans l'abbaye de Savigny, que nous en avons examiné avec soin tous les titres originaux manuscrits, et tous les anciens monumens non suspects de ce monastère ; nous n'y avons pas trouvé un seul mot de ceci », c'est-à-dire, comme il s'explique, que S. Vital ait donné la règle de S. Benoît à ses disciples, hors l'habit gris que les moines de Savigny portoient au commencement de leur institut. Et il ajoute : « Nous y avons trouvé tout le contraire. »

Qui pourroit douter après cela que cet historien n'eût fait une exacte recherche de tous les anciens titres de l'abbaye de Savigny, que rien n'eût échappé à sa vigilance et à ses soins, qu'il n'eût lu les bulles des papes, les chartres des rois et des princes, la manière d'établir les abbés dans les monastères, les exhortations des premiers

(1) Arthur du Moustier, *Neust. pia*, *art. de Savig*.

(*a*) Il s'agit, bien entendu, non de la règle mitigée qui était alors observée dans la plupart des monastères bénédictins, mais de la primitive observance.

abbés de Savigny dans les visites de leurs maisons, et un grand nombre d'autres monumens de cette Congrégation avant qu'elle eût été unie à l'Ordre de Cîteaux? Cependant, nous pouvons assurer à notre tour que nous avons été plus heureux que cet auteur, puisque nous avons trouvé dans ces titres et monumens ce qu'il n'y a pas rencontré. On en jugera parce que nous allons citer, et c'est ce qui nous oblige d'en rapporter les citations latines, telles qu'elles se trouvent dans les titres mêmes.

Nous commençons par une chartre authentique de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Elle est de l'an 1118, six ans après la fondation de l'abbaye de Savigny. Ce prince étant à Argentan, accompagné des archevêques de Cantorbéry et de Rouen, des évêques de Bayeux et d'Avranches, de Lisieux et de Coutances, d'Oxford et du Mans, de Robert, fils du roi, d'Etienne, comte de Boulogne et de Mortain, et d'un grand nombre d'autres seigneurs; ce prince, dis-je, ayant pris connoissance d'un différend qui étoit entre Eudes, abbé de Caen, et S. Vital, abbé de Savigny, les mit d'accord et dit entre autres choses ces paroles (1) : *In prædicto loco qui Savigneium appellatur Vitalis monasterium inchoavit et ibidem fratres sub Beati Benedicti regula congregavit.* C'est-à-dire dans le lieu dont on vient de parler, qui se nomme Savigny, S. Vital commença un monastère et assembla des frères sous la règle de S. Benoît. Cet acte est de l'année de la mort de Paschal II, et la première de Gelase, qui est l'an 1118.

Cette pièce suffiroit seule pour détruire tout ce que l'auteur dont on a parlé a avancé, puisque le roi Henri, tous ces prélats et ces seigneurs sont autant de témoins de

(1) *Cart. Henric., reg. angl.* art. 5.

la vérité que nous établissons, que S. Vital donna à ses religieux la règle de S. Benoît. On peut dire même que l'évêque d'Avranches, dont il est parlé dans cet acte, et auquel il souscrivit avec le roi Henri et les autres seigneurs, ne pouvoit nullement en douter, ayant béni et établi S. Vital abbé de Savigny.

Les monumens de l'abbaye de Furnèse, en Angleterre, qui étoit une des premières ou plutôt la première de l'ordre de Savigny, nous disent nettement que cette Congrégation faisoit profession de la règle de S. Benoît. Ce monastère de Furnèse, disent les actes de cette maison, étoit fondé de l'ordre de Savigny, sous la règle de S. Benoît, de laquelle les religieux faisoient professsion. *Furnesium fundatum erat de Ordine Savignei, sub regula S. Benedicti... cujus monachi professores erant* (1) (*a*).

Voici quelque chose qui n'est pas moins fort. Luce II, pape, dans une bulle qu'il adressa au B. Serlon, abbé de Savigny, en 1144, dit entre autres choses : « Nous vous ordonnons surtout de tenir la main à faire inviolablement observer l'ordre monastique selon la règle de S. Benoît et les statuts qui y sont convenables. *Imprimis statuentes ut ordinem monasticum, secundum regulam S. Bene-*

(1) *Monast. angl., ex sched. Furn.*, p. 704.

(*a*) L'abbaye de Furness, au diocèse d'Yorck, dans le Lancashire (Angleterre), fut fondée le 7 juillet 1127. La colonie de Furness produisit successivement, sur le sol britannique, les monastères de *Russinum*, Rysken, dans l'île de Man (1134); de *Swinesheda* ou *Locus Dei*, Hoyland, à Lincoln (1134); de *Caldra*, Cauder, dans le Cumberland (1135); de *Sancta Crux*, Holy-Cross, en Tipperary (1169); de Fermoya ou *Castrum Dei*, dans le comté de Corck (1176); d'Abbington ou Whytney, près de Limerick, vers 1205, et d'Inislonnay, en Tipperary (1148). (Cf. Victor de Buck, *Bolland.*, octobre, t. VIII, p. 1007 à 1042).

dicti et instituta regulæ competentia. Cette bulle étant de l'année 1144, est par conséquent avant l'union de Savigny à l'ordre de Cîteaux (1).

Nous apprenons aussi des anciennes pratiques de la Congrégation de Savigny, que quand on avoit élu un religieux pour être abbé de quelque nouveau monastère, celui qui l'installoit et le mettoit en possession lui donnoit la règle de S. Benoît en une main et une petite boëte de reliques dans l'autre. *Tradebatur illi in manibus regula S. Benedicti et parvula theca reliquiarum* (2).

C'est encore un fait constant que S. Vital et le B. Bernard de Tyron vivoient selon la règle de S. Benoît. Il est dit (3) de ces deux saints et de leurs religieux, en parlant de leurs vêtemens : « Le précepte de la pauvreté et la règle de S. Benoît, de laquelle en un mot ils faisoient profession, les obligeoient à acheter les étoffes qui étoient à plus vil prix pour se vêtir. *Paupertatis imperium quæ vilius possent comparari, eos habere indumenta compellebat, et S. Benedicti regula, cujus professores erant* (4).

L'auteur qui a fait les remarques sur la vie du B. Bernard de Tyron (5), nous assure que ce saint, avec S. Vital et leurs disciples, gagnoient leur vie par le travail de leurs mains, « cette pratique, dit-il, étant tout à fait conforme à la règle de S. Benoît », ce qui seroit impertinent et hors de propos, si ces grands saints n'avoient pas vécu selon la règle de ce saint législateur.

(1) *Dipl. Lucii*, p. 21, *ap. Sav.*
(2) *Monast. angl. ex sched. mon. Bellæland.*, p. 873.
(3) *Vit. Bern. Tyr.*, cap. 4.
(4) *Ibid.*, c. 36.
(5) Souchet, *Not. ad.*, c. 31.

teur, elle l'est encore par beaucoup d'autres. L'*Histoire de l'abbaye de Furnèse* dit que la Congrégation de Savigny portoit cette couleur. *Et eorum habitus grisus erat* (1).

Le cardinal de Vitry, dans son *Histoire d'Occident* (2), dit que les moines qui professoient la règle de S. Benoît vers le XIIe siècle avoient pris la couleur grise pour se distinguer des moines noirs, qui étoient beaucoup déchus de leurs observances. *Hi a consortio monachorum nigrorum mutato habitu nigro in griseum.*

Un autre auteur fort ancien (3) (*a*), dit à peu près la même chose. Vers ce temps-là, dit-il, il s'éleva une Congrégation de moines qui sont vêtus de gris. Sainte Hildegarde en parle de même. Au moins est-il constant que les instituteurs des nouvelles congrégations de ce temps-là ne se distinguoient pas seulement par leurs observances et leur exacte discipline, mais encore par la forme et la couleur de leurs habits. C'est ce qu'on peut voir dans les auteurs des XIIe et XIIIe siècles ; mais ce qui est incontestable, est que les religieux de Savigny portoient le gris et le gris blanc, c'est-à-dire, comme on a déjà remarqué, la couleur telle que la laine des brebis la donnoit naturellement, sans teinture.

Voici ce que nous en apprend un auteur qui vivoit du temps de S. Vital : « Vital, dit-il, prit et donna à ceux

(1) *Monast. angl.*, p. 704.
(2) *Hist. occid.*, c. 20.
(3) *Append. ad. Marian. Scot.*, an. 1099.

(*a*) Marianus Scot, chroniqueur, né en Écosse en l'an 1028. Il a composé une Chronique qui embrasse toute l'histoire du monde, depuis la création jusqu'à l'an 1104. On y remarque, entre autres qualités, un souci scrupuleux de la chronologie, bien rare à cette époque.

qui étoient sous sa conduite des habits blancs pour marque de la pureté de leur cœur et de leur corps.

Hic (Vitalis) vestes niveas se subjectosque fideles
Induerat, casti pectoris indicium (1).

Paroles qui donnent assez à entendre que cette couleur d'habits étoit gris blanche, comme celle des habits des religieux de Cîteaux, de Tyron et de quelques autres congrégations.

Cependant, le nombre des enfans de S. Vital se multiplia beaucoup en peu de temps; sa réputation et l'exemple de ses vertus lui attirèrent bientôt une infinité de personnes qui vouloient servir Dieu sous sa discipline (2). De ceux-là fut un riche seigneur nommé Alfrid de Bailleul ; il étoit marié et avoit épousé une dame qui se nommoit Bernelde. Mais voulant vaquer uniquement à l'affaire de son salut, il renonça, du consentement de sa femme, à toutes les vanités du siècle, et se fit religieux à Savigny. Il y finit heureusement sa carrière en peu de temps. Après sa mort, le seigneur Hervé de Carbonnelle épousa sa veuve.

S. Vital reçut encore Guillaume de Vengeons, qui mourut prieur de Savigny. Osmond fut reçu en même temps; il se distingua par sa science et ses autres excellentes qualités (3). Il fut envoyé, en 1127, par Geofroy, successeur de Vital, dans l'archevêché de Rouen, pour y fonder l'abbaye de Beaubec (4). Il vivoit encore en 1148, et fut député au Concile de Reims et au Chapitre général

(1) Hug. Abrinc., *Poem. ms.*
(2) *Cart. Savig.*, art. 7.
(3) *Ex Sched. Savig.*
(4) *Cart. Bellibec.*

de Cîteaux, pour travailler à l'union de la Congrégation de Savigny avec ce grand ordre.

Evan Langlois, de la ville d'Avranches, fut aussi de ce nombre ; ce fut lui qui, avec une colonie de religieux de Savigny, alla, en 1126 ou 1127, ce qu'on examinera ailleurs, en Angleterre, pour y fonder l'abbaye de Furnèse (1). Entre les religieux qui l'accompagnèrent, Eudes de Sourdeval se fit distinguer ; c'étoit un homme savant et d'une haute piété; il succéda même à Evan dans l'abbaye de Furnèse; il avoit aussi été reçu par S. Vital dans la religion. Odo fut encore un des disciples de ce saint, et se rendit digne d'être le premier abbé de Fontaines, dans le diocèse de Tours (2). A tous ces saints religieux nous en joindrons un autre qui ne leur fut pas inférieur en sainteté; il se nommait Arrauld ; il fut destiné par le successeur de S. Vital pour fonder, en 1128, l'abbaye des Vaux-de-Cernay, dans le diocèse de Paris (3) (*a*).

On voit, par la fondation de ces abbayes faites en très peu d'années, combien il a fallu que S. Vital ait reçu de religieux, soit pour les gouverner, soit pour en former les

(1) *Monast. angl.*, p. 704.
(2) Peregr. *Hist. de Font.*, c. 6 et 7 (*b*).
(3) *Ex Sched. Vall.*

(*a*) Le monastère des Vaux-de-Cernay, au diocèse de Paris, puis de Chartres, fut fondé en 1127, ou, selon notre auteur, en 1128. De cette abbaye sortirent successivement les monastères de *Brolium Benedicti*, Breuil-Benoît, au diocèse d'Evreux (1137); de *Trappa*, la Trappe (1140); de *Portus regius* ou *Porretum*, Porrois ou Port-Royal-des-Champs (1204), si fameux à l'époque du jansénisme; de *Thesaurus B. Mariæ*, Trésor, abbaye de religieuses fondée par saint Louis, au diocèse de Rouen (1228). Cf. R. P. de Buck, *Acta Sanctorum*, octobre, t. VIII.)

(*b*) Peregrinus est un abbé de Fontaines qui a laissé une histoire de son couvent.

communautés qui ne pouvoient être composées de moins de douze, sans l'abbé ; outre que S. Geofroy, successeur de S. Vital, en moins de dix ans, fonda plus de vingt abbayes célèbres, auxquelles il donna des abbés et des religieux, tous pris dans la maison de Savigny. Nous nous réservons de parler avec plus d'étendue de ces abbés, quand nous traiterons de l'établissement de tous ces monastères.

Nous apprenons des monumens de Savigny (1) que S. Vital reçut encore, au nombre de ses religieux, deux ermites du voisinage : le premier, nommé Willaume Ansgot, persévéra dans son dessein et n'abandonna pas ce saint abbé ; l'autre, qui s'appeloit Albert, épouvanté de l'austérité de la vie de S. Vital et de ses religieux, demeura peu au monastère, et s'en retourna dans son ermitage pour y vivre à sa volonté, comme il avoit fait auparavant. Nous lisons au même endroit que ce dernier ayant donné à Savigny un petit fonds de terre, il lui fut rendu quand il se retira ; ce lieu se nomme encore aujourd'hui *habitus Alberti*, c'est-à-dire la demeure ou l'habitation d'Albert. Après la mort de cet ermite, Girauld, seigneur de Landivy, qui lui avoit donné ou vendu ce fonds, l'aumôna avec quelques autres terres à l'abbaye de Savigny en cette manière. Ce seigneur étant tombé malade de la maladie dont il mourut, rendit son corps et son âme à Dieu, à l'abbaye et aux religieux de Savigny (car c'est ainsi qu'il parle en donnant ces fonds, (2) et choisit en même temps le cimetière de cette abbaye pour le lieu de sa sépulture. C'est le premier seigneur que j'aie remarqué qui se soit fait enterrer à Savigny, si on en excepte

(1) *Cart. Savign.*, art. 19.
(2) *Ibid.*

Raoul, seigneur de Fougères, son fondateur. Raoul de Landivy, fils de Girauld, ratifia l'aumône que son père avoit faite, en présence de Willaume de Vengeons, prieur, de Humbert, trésorier ou sacristain, de Willaume Ansgot, chantre, d'Enguenulfe, de Richard de Courcy et de quelques autres religieux de Savigny. Il y a apparence que cette ratification ne s'est faite que quelques années après la mort de Girauld de Landivy. L'acte est sans date.

CHAPITRE VI.

S. VITAL INSTITUE UN ORDRE DIFFÉRENT DE CELUI DE TYRON.

Quelques auteurs modernes (1) ont avancé que l'abbaye de Savigny, dans son origine, a été de la Congrégation de Tyron; d'autres voudroient nous persuader qu'un seigneur de Fougères avoit donné le lieu de Savigny à Marmoutiers (2); quelques-uns même assurent que S. Vital, touché de l'excellence de l'institut de Tyron, avoit été dans la volonté d'incorporer à cette abbaye ses monastères au nombre de près de cinquante (3).

J'ai fait une recherche très exacte dans les anciens monumens de Savigny et dans les archives des monastères qui en dépendent, je n'y ai rien trouvé qui eût la moindre apparence de ce que ces auteurs ont avancé; j'y ai même vu et lu tout le contraire.

Pour en convaincre ces auteurs, il ne faut que les ren-

(1) Mabillon, *not. 126, ad Vit. S. Bern.*
(2) Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne.*
(3) Baillet, *Vies des Saints.*

voyer au catalogue ou dénombrement des monastères de la dépendance de Tyron (1); ils verront qu'il n'y est fait aucune mention de l'abbaye de Savigny, ni de sa Congrégation, dont les maisons sont en bien plus grand nombre que celles de Tyron. Et comment le B. Bernard de Tyron aurait-il eu sous sa dépendance les monastères de Savigny, puisque lorsqu'il jeta les premiers fondemens de son institut, ce qui arriva en 1107 ou 1109, il étoit encoreavec S. Vital dans le désert de Savigny?

L'abbaye de Savigny a été de tout temps, depuis sa fondation, considérée comme chef d'ordre et de congrégation, dont S. Vital a toujours été regardé comme le premier fondateur, et ses successeurs ont passé pour en être les chefs et les généraux jusqu'à leur union à l'Ordre de Cîteaux, ce qui seroit absolument faux, si leurs monastères avoient été assujettis à celui de Tyron ou en avoient été membres.

Les chapitres généraux de la Congrégation de Savigny se tenoient régulièrement tous les ans dans le monastère de ce nom, et nullement dans celui de Tyron, celui-ci faisant ses assemblées en particulier et sans aucune relation avec Savigny (2). Or, il est certain que pour peu que les abbayes dépendantes de Savigny eussent été sujettes de celles de Tyron, leurs abbés auroient été dans l'obligation de se trouver aux assemblées de cette abbaye, et c'est ce qu'on ne voit en aucun endroit.

Mais ce qui me paroît décisif est que Guillaume le Petit (3), auteur de ce temps-là, dit formellement que Tyron et Savigny étoient deux congrégations séparées.

(1) *Catal. monast. Tyron, apud Souchet.*
(2) *Vit. S. Gauf.*, art. 14, *et alibi.*
(3) L. I., c. 15, *de Reb. angl.*

Cet auteur, dans son *Histoire d'Angleterre*, nous assure que Bernard et Vital établirent des religieux, le premier à Tyron et l'autre à Savigny, pour y vivre régulièrement, mais dans des pratiques et des observances différentes et distinctes les unes des autres; et le même, parlant de S. Vital, dit qu'il distingua ses moines de ceux des autres ordres, par des statuts et des usages particuliers : *Suos quisque ab aliis per quasdam proprietates distinxit.*

C'est ce qu'il semble qu'un anonyme a voulu dire (1), quand il décrit les manières dont S. Vital et les B. B. Robert d'Arbrisselles, Bernard de Tyron et Raoul de la Fustaye, fondèrent leurs monastères; car il remarque que ces grands hommes firent chacun leurs abbayes à part et en furent les fondateurs. *Posteà fuerunt singulorum singuli fundatores monasteriorum, Robertus et Radulphus feminarum, Bernardus et Vitalis religiosorum monachorum*, ce qui auroit été tout à fait inutile si ces deux derniers n'eussent fondé qu'une même congrégation. Aussi Geofroy le Gros dit expressément (2) que Robert d'Arbrisselles, Vital de Mortain, Raoul de la Fustaye furent instituteurs de plusieurs grandes congrégations, et que Bernard les imita et suivit leurs exemples. *Inter quos erant principes et magistri Robertus de Arbrisello atque Vitalis de Moritonio, Radulphus quoque de Fusteia, qui postea fundatores existiterunt multarum atque magnarum congregationum.*

Les monumens de l'abbaye de Furnèse (3), en Angleterre, nous apprennent que ce monastère a été de l'ordre de Savigny durant le gouvernement de ses quatre pre-

(1) *Autor anonym. ap Mainardum*, l. III, c. 18-19.
(2) *Vit. B. Ber. Tyr.*
(3) *Monasticon anglicanum*, p. 704.

miers abbés. *Furnesium temporibus quatuor præcedentium abbatum fuit ordinis Savigniensis.* Nous apprenons la même chose de Carrère au même royaume. Cette abbaye, disent les titres de cette maison, après la mort d'Evode, son premier abbé, demeura encore à l'ordre de Savigny durant le temps de trois abbés. *Post Evodii transitum mansit monasterium de Carrera* (*a*) *de Ordine Savigniensi per tempora trium abbatum* (1).

On peut voir dans l'histoire monastique d'Angleterre ce qui est dit de la fondation de Joriwal (2) (*b*) ; on y trouvera que longtemps avant l'union de Savigny à l'Ordre de Cîteaux, cette maison et ses religieux étoient de la Congrégation de Savigny, et que cela avoit été ainsi ordonné par son Chapitre général ; aussi, dans le temps que cette union se fit, on n'y parle de Tyron, ni d'aucun monastère de cette Congrégation, mais seulement des abbés de l'Ordre de Savigny, qui avoient été députés au au Concile de Reims, vers le pape Eugène III, pour faire cette union (3).

L'autorité de S. Bernard suffiroit seule pour convaincre toutes les personnes raisonnables de la vérité de ce que nous avançons ; il ne faut que lire sa lettre aux évêques de la province de Guyenne contre Gérard, évêque d'An-

(1) *Monasticon anglicanum*, p. 710.

(2) *Ibid.*, p. 872.

(3) *Chron. Savig.*, p. 2. — *Diplom. Eug. pp. àp. Savig.*

(*a*) *Carrera*, Quarr, dans l'île de Wight, diocèse de Vincestre. Cette abbaye fut fondée en 1131. Elle eut pour filles les abbayes de *Stanlegha*, *Stanley* dans le Wiltshire, diocèse de Sarum (1151), et de *Buckland*, au diocèse d'Exeter, dans le comté de Devon.

(*b*) *Jora Vallis*, Joriwal ou Jorevaulx, aujourd'hui *Wandesleydale*, au diocèse d'Yorck. Cette abbaye fut fondée en 1145. Elle était fille du monastère de Byland, *Bellalanda*, même diocèse.

goulême, qui tenoit le parti de l'anti-pape, Pierre de Léon (1). Ce saint abbé, parlant des ordres qui s'étoient déclarés en faveur d'Innocent II, distingue celui de Savigny de ceux des Camaldules, de Vallombreuse, des Chartreux, de Cîteaux, de Tyron même et des autres dont ce saint abbé parle dans cette lettre ; par où il fait voir que tous ces ordres étoient autant de congrégations distinctes et séparées.

Ce même saint, parlant au Chapitre général de Cîteaux de l'an 1149 (2), marque assez clairement la même chose, quand il dit que ce qui avoit été une fois statué et arrêté dans le Chapitre général de Savigny ne devoit plus être mis en délibération dans celui de Cîteaux, mais qu'il devoit demeurer fixe et déterminé. *Omnia quæ in Capitulo Savigniacensi ordonata et stabilita fuerunt, in Capitulo Cisterciensi non debent aliqualiter retractari* (3). Il me paroît fort naturel que ce saint auroit dû dire que tout ce qui avoit été réglé par le Chapitre de Tyron ne devoit plus être touché par celui de Cîteaux, s'il eût été vrai que Savigny eût été membre et dépendance de la Congrégation de Tyron.

Voici encore un témoignage qui n'est pas moins authentique. C'est celui de Luce II (4). Ce pape, dans une bulle qu'il adresse au B. Serlon, abbé de Savigny, la première année de son pontificat, ne dit pas seulement que Savigny suit la règle de S. Benoît et l'institut qui convient à cette règle, mais il appelle aussi les monastères de la dépendance de Savigny tantôt Congrégation et tantôt Ordre de Savigny. « Si quelqu'un, dit ce pape, des abbés ou des

(1) *Epist.* 126.
(2) *Régist. Bell. et Joriwal.*
(3) *Monast. angl.*, p. 872.
(4) *Diplom. Lucii ad Serlon.*

moines, ou même des convers de votre Congrégation change d'ordre... » Et plus bas : « Nous défendons qu'aucun des abbés de votre Ordre fasse schisme, ou donne son abbaye, ou quelque autre lieu, ou se soumette à d'autres puissances, sans votre commun consentement... » Enfin dans cette même bulle, ce Souverain Pontife parle ainsi : « Nous défendons aux archevêques et aux évêques de vous obliger, ni vous ni vos successeurs ou quelques autres abbés de l'Ordre de Savigny, de se trouver aux Conciles ou aux synodes, sans une évidente nécessité... *Prohibemus ne aliquis archiepiscopus vel episcopus successores tuos seu aliquem abbatum Savigniensis Ordinis, nisi pro certa et evidente negotiorum Ecclesiæ causâ, ad Concilium vel Synodum venire compellat.* »

Il n'est pas moins certain que Savigny et ses monastères, avant leur réunion à l'Ordre de Cîteaux, ne s'étoient associés à aucune congrégation, mais faisoient un corps séparé, qui se gouvernoit par des observances différentes de celles des autres ordres. Orderic Vital, dans son *Histoire ecclésiastique*, le dit assez formellement. « Vital de Mortain, dit cet auteur, ne prit aucune des coutumes des moines de Clugny ni des autres religieux, mais il fit pour ses religieux et ses disciples des règlemens nouveaux, tels qu'il lui plut. » La *Chronique de Savigny* remarque aussi que ce saint fondateur donna à ses moines de nouvelles constitutions presque semblables à celles de Cîteaux. Robert du Mont dit la même chose et en mêmes termes (1).

Ceci paroît encore dans la plupart des fondations des monastères de Savigny. Gédouin, seigneur de la Vieuville, en Bretagne, au diocèse de Dol, donna sa seigneurie de

(1) P. 1. *Tract. de abbat. et abbatis.*

la Vieuville à l'abbé de Savigny, à la condition qu'il y bâtiroît une abbaye de son ordre (1). Le titre de la fondation de Billwas (a), en Angleterre, parle de même (2). Voici comme Etienne, roi d'Angleterre, s'en explique dans une lettre qu'il adressa aux prélats et aux grands de son royaume : « Sachez que j'ai accordé et confirmé à perpétuité à Dieu et à l'église de S. Coadde et à l'abbé et aux religieux de l'Ordre de Savigny, la maison de Billwas. *Sciatis me concessisse et confirmasse et Abbati et monachis de ordine Savignei.* »

Le vénérable Hugues, archevêque de Rouen (b), commissaire député par Eugène III pour terminer le différent de l'abbé de Furnèse, qui refusoit de se soumettre à celui de Savigny, dit dans sa lettre à Henri, archevêque d'York, que l'abbé de Savigny fit voir que l'abbaye de Furnèse avoit été bâtie aux dépens de celle de Savigny, et qu'il avoit prouvé ce qu'il avoit avancé par la chartre de la donation du roi d'Angleterre et par six témoins, tous abbés de son Ordre. *Inde vero ordinis sui sex abbates protulit testes qui ità dixerunt.*

Pierre d'York, c'est le nom de l'abbé de Furnèse dont on vient de parler, faisant difficulté de se soumettre à l'Ordre de Cîteaux, appela au Saint-Siège de l'union de

(1) *Ex sched. Veter. Villæ.*

(2) *Monas angl.*, p. 779.

(3) *Epist. Hug. Roth. ad Henric. archiep. Evoreac.*

(a) *Bildewasium*, Buildewas ou Bilwas, au diocèse de Chester. Fondée en 1135, cette abbaye eut pour colonies : *Sancta Maria Dublensis*, *S. Marys-Abbey*. à Dublin (1139), et *Stratmargel*, *Ystratmarchel*, au diocèse de Saint Asaph, comté de Montgommery. (Cf. R. P. de Buck, *Bolland.*, octob., t. VIII).

(b) Ancien moine de Cluny, très zélé pour la discipline ecclésiastique, auteur d'un certain nombre d'ouvrages théologiques, mort en 1164.

la Congrégation de Savigny à Clairvaux, et alla même à Rome trouver le pape, de qui, si nous en croyons les archives de Furnèse (1), il obtint une bulle par laquelle il étoit permis à cet abbé de demeurer toujours du même Ordre de Savigny, dans lequel cette abbaye avoit été fondée, nonobstant son union à l'Ordre de Cîteaux... *Ut domus Furnesii, in perpetuum de eodem ordine Savigneii, de quo primo fundata erat, non obstante redditione predicta...*

Je pourrois rapporter encore, pour preuves que Savigny faisoit un ordre et un corps séparé des autres instituts, les bulles de plusieurs papes (2), et entre autres celles d'Anastase IV, d'Adrien IV, d'Alexandre III et de Grégoire VII, mais je me rendrois ennuyeux. Je me contenterai seulement de dire que Aelrede, abbé de Rieval, écrivant à l'abbé et au chapitre général de Cîteaux, parle tantôt de l'ordre et tantôt des chapitres généraux de Savigny ; mais je mets à rapporter la lettre de ce saint abbé dans une autre occasion (3).

Il paroît par tous ces témoignages que Savigny faisoit dans l'Église un ordre distingué qui avoit pris son nom du lieu de sa fondation, ainsi que les Ordres de Clugny, des Camaldules, des Chartreux, de Vallombreuse, de Cîteaux, de Prémontré et autres, ont pris le leur du lieu où ils ont été fondés ; et non pas le nom de Trinitaires comme se sont imaginé quelques auteurs modernes (*a*) (4), fondés apparemment sur ce que l'église de Savigny et

(1) *Ex regist. Furnes*, p. 704.

(2) *Dip. P. P., ap. Savig.*

(3) *Epist. ad. Lamb. abbat., ap. Savig.*

(4) *Origines de Caen.*

(*a*) Il s'agit principalement du savant Huet, évêque d'Avranches auteur des *Origines de Caen.*

quelques autres des monastères de sa dépendance, étoient dédiés sous l'invocation de la très Sainte Trinité.

Je ne sais sur quel fondement quelques écrivains (*a*) (1) ont avancé que S. Vital, fondateur de Savigny, fut si touché de l'excellence du nouvel institut du vénérable Bernard de Tyron, qu'il voulut lui soumettre tous ses monastères, et toutes les églises qui dépendoient de l'abbaye de Savigny, et qui se trouvoient déjà au delà de cinquante, tant abbayes que prieurés. Il seroit à souhaiter pour la gloire de S. Vital, que ce que disent ces auteurs fût vrai ; ç'auroit été un prodige sans exemple que ce saint, en moins de dix ans, eût fondé cinquante monastères. Mais c'est ce qu'on avance sans preuves et sans authorité. On ne trouve rien de semblable dans tous les historiens qui ont parlé de S. Vital et de sa Congrégation ; il n'y en a rien aussi dans les archives de Savigny, ni dans celles des monastères qui en dépendent. Je dis plus : S. Vital n'a fondé de son vivant que l'abbaye de Savigny, le monastère des religieuses, qui, de la forêt de Savigny, furent transférées par le même saint au Neubourg de Mortain, et le prieuré de Dompierre au pays du Maine, et nous n'avons aucune connoissance qu'il en ait établi autre part. A quoi on peut ajouter que dans le temps même que la Congrégation de Savigny fut unie à l'Ordre de Cîteaux, ce qui n'arriva que plus de vingt-cinq ans après la mort de S. Vital, il n'y avoit encore que trente-trois monastères de cette congrégation.

(1) Baillet, *Vie de Bern. de Tyr.*

(*a*) Notre auteur vise surtout Baillet, auteur d'un ouvrage en 3 vol. in-folio intitulé *Les Vies des Saints*. Cet historien vécut de 1649 à 1706. Ses études sur les saints sont entachées de l'esprit naturaliste qui dominait, à cette époque, dans ces sortes de travaux.

Ainsi, il n'y a pas de vraisemblance à ce que ces auteurs ont avancé que ce saint abbé ait voulu se soumettre et ses monastères à l'abbaye de Tyron, qui ne fut fondée que trois ou quatre ans avant celle de Savigny (1).

Ceux qui ont dit que Savigny avoit été autrefois à l'abbaye de Marmoutiers ne sont pas mieux fondés (2). Ils reconnoissent eux-mêmes que ce Savigny avoit été autrefois à des chanoines réguliers, ce qui n'a aucun rapport avec l'abbaye de Savigny où il n'y en eut jamais. Pour démêler cette équivoque, il faut savoir qu'il y a en France plusieurs bénéfices du nom de Savigny. Dans le diocèse de Lyon, il y a une célèbre abbaye de Saint-Benoît et un prieuré du même ordre, nommé Savigny. Il y a plusieurs prieurés de chanoines réguliers du même nom dans les évêchés de Rennes et de Coutances (3); or, il se peut faire que Main II, seigneur de Fougères, qui avoit de grands biens dans ces deux évêchés, auroit pu donner à Marmoutiers quelques-uns de ces prieurés que Thescelin avoit donnés auparavant à des chanoines réguliers, mais on ne trouvera pas que l'abbaye de Savigny, chef d'ordre, au diocèse d'Avranches, ait été possédée ni par Marmoutiers, ni par des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Orderic Vital, Geofroy le Gros et Etienne de Fougères, qui vivoient au temps de la fondation de l'abbaye de Savigny, en font voir l'origine sans faire aucune mention qu'il y ait jamais eu de chanoines réguliers, ni de bénéfice dans la forêt de Savigny, que l'abbaye qui en porte le nom (4).

(1) Gauf. Gros., *Vit. Bern. Tyr.*
(2) *Hist. de Bret.*
(3) *Tit. Maj. Monast.*
(4) *Hist. eccl.*, l. VIII. — *Vita Bern. Tyron.* — *Vita B. Vital.*

CHAPITRE VII.

S. VITAL FAIT DES RÈGLEMENS POUR SES RELIGIEUX. LEUR VIE AUSTÈRE. CONDUITE DE CE SAINT ENVERS SES FRÈRES.

S. Vital, se voyant fortifié de tous ces grands hommes dont nous avons parlé au chapitre quatrième, ne pensa plus qu'à exécuter le désir que Dieu lui avoit mis au cœur, qui étoit de rétablir l'observation de la règle de S. Benoît dans toute sa pureté. C'est ce qu'il fit avec d'autant plus de facilité, que la plupart des religieux qui composoient sa communauté avoient déjà pratiqué avec lui dans le désert une vie très rude et très austère, et que ceux qui étoient venus depuis qu'il eut fondé son monastère ne s'y étoient retirés que dans la vue de se soumettre entièrement à ses ordres.

Les choses étant en cet état, S. Vital crut qu'il ne devoit pas se contenter des usages et des coutumes ordinaires des moines de son temps ; il fit, comme Dieu lui inspira, des règlemens nouveaux, ou, pour mieux dire, il rétablit la manière de vivre de nos anciens pères, y mêlant néanmoins quelque chose des usages des monastères de Cîteaux, qui étoient encore en fort petit nombre (1).

Un auteur contemporain de S. Vital (2) dit que ce saint abbé ne suivit pas les observances et les pratiques des moines de Clugny ni des autres religieux ; mais qu'il fit pour ceux de Savigny de nouveaux statuts, comme il

(1) Rob. de Monte, *Tract. de abb.* — *Chron. Savig.*

(2) Ord. Vital, *Hist. eccles.*, l. VIII.

jugea à propos pour des néophytes, c'est-à-dire pour des personnes qui ne faisoient que commencer à renoncer au monde et à se convertir. C'est ce qui est encore confirmé par un autre historien que nous avons déjà cité (1). Il nous apprend que S. Vital, après avoir rassemblé des religieux à Savigny, pour y vivre sous une règle, les distingua de ceux qui vivoient sous la discipline de Bernard de Tyron par des constitutions qui leur étoient particulières.

Pour savoir parfaitement en quoi consistoient les observances et l'austérité de la vie des premiers disciples de S. Vital, il les faut considérer en deux états différens. Le premier a été celui de la vie érémitique, dont nous avons parlé au commencement de cet ouvrage, ce que nous ne répéterons pas ici; l'autre est celui de la vie cénobitique qu'ils embrassèrent dès que ce saint instituteur eut fondé le monastère de Savigny, et qu'il les y eut établis, pour ne faire plus qu'un corps et qu'une communauté. Le premier dessein de S. Vital avant la fondation de Savigny ne fut pas de faire un monastère particulier, mais bien de passer sa vie dans la solitude et les déserts; mais Dieu en disposa autrement; car il lui inspira de réunir tous ses anachorètes et d'en faire une communauté (2).

Ce saint homme ayant donc trouvé dans la plupart de ses solitaires une sainte disposition pour faire ce qu'il vouloit, ne se contenta pas de leur donner la règle de S. Benoît pour la garder à la lettre et dans toute sa perfection, il leur fit encore des constitutions nouvelles (3). Et cela est si vrai que si ce serviteur de Dieu eût voulu

(1) Will. Neutbr., *Hist. de Reb. angl.*, l. I, c. 15.

(2) *Cart. Henric. reg.* — *Vit. S. Vital.* — Gauf. Gros., *Vit. Bern. Tyr.*, c. 21.

(3) Ord. Vital., *ut suprà.*

vivre avec les siens, seulement comme on vivoit dans les autres monastères de S. Benoît, il ne lui auroit pas été difficile de trouver encore alors un grand nombre de maisons où l'on vivoit dans une exacte pratique de cette sainte règle. Aussi, voit-on dans la *Vie de S. Geofroy* (1), que ce saint choisit d'abord l'abbaye de Cerisy au diocèse de Bayeux pour s'y retirer, et où il prit le saint habit de la religion, parce que, dit l'auteur de sa Vie, on y gardoit une exacte discipline, et que l'observation de la règle de S. Benoît y étoit pour lors principalement en vigueur.

Mais S. Vital ayant su que les religieux de Cîteaux vivoient dans une très grande austérité, il fit aussi pour les siens des statuts et des règlemens qui approchoient fort de leurs usages, s'ils ne les surpassoient, ce qu'on examinera ailleurs; de sorte que, sans avoir recours aux auteurs qui ont parlé plus en détail du genre de vie des premiers religieux de Savigny, il nous suffiroit de dire que pour en être pleinement informé, ce seroit assez de savoir en quoi consistoit l'austérité de la vie des religieux de Cîteaux de ce temps-là, puisqu'il y avoit peu de différence entre les pratiques des uns et des autres, tous n'ayant pour but que de rétablir une plus exacte observation de la règle de S. Benoît.

Ainsi, quoique l'on pratiquât fort exactement cette sainte règle dans le monastère de Cerisy, S. Geofroy ne laissa pas que de l'abandonner, par le désir d'embrasser une observance encore plus étroite et plus austère que celle qui s'y pratiquoit (2), et se retira dans Savigny, où l'on vivoit dans une plus grande réformation que dans toutes les autres congrégations; autrement, il auroit été

(1) *Vita B. Gauf.*, art. 9.
(2) *Vita B. Gauf.* — *Chron. Savig.* — Rob. de Monte, *ut suprà*.

tout à fait inutile à S. Geofroy et à son B. disciple Serlon de quitter leur observance pour en embrasser une qui ne lui auroit pas été supérieure au moins par quelque point. Voici ce qui en est rapporté dans la Vie de ce saint et ailleurs.

Geofroy ayant ouï parler de la réputation et de l'éminence de la sainteté et de la religion de S. Vital, premier abbé de Savigny, vint, avec la permission de son abbé, en ce monastère, afin de se perfectionner de plus en plus par l'exemple d'un si saint père, de s'instruire par sa doctrine, de s'avancer dans la vertu par sa piété, d'être soutenu par ses prières et de le suivre et l'imiter dans sa vie et dans ses mœurs; car, quoique le B. Geofroy fût dès lors très agréable à Dieu par sa piété et son humilité, et qu'il fût déjà arrivé jusqu'au comble de la perfection monastique, en sorte qu'il ne se distinguoit pas seulement des autres religieux de Cerisy, mais qu'il paroissoit même comme le premier et le plus parfait de tous, il ne laissa de venir chercher S. Vital pour embrasser une vie plus pénitente, aspirant toujours à quelque chose de plus élevé et de plus excellent que ce qu'il avoit pratiqué jusqu'alors, ne comptant même pour rien toute la régularité qu'il avoit observée si exactement dans l'abbaye de Cerisy (1).

Ceci est confirmé par Robert du Mont dans son *Traité des abbés et des abbayes de Normandie*, et par l'auteur de la *Chronique de Savigny*, qui disent l'un et l'autre que ce fut dans le dessein et le désir d'une plus grande perfection que le B. Serlon quitta l'abbaye de Cerisy où il avoit pris l'habit religieux avec S. Geofroy, et se retira

(1) *Vita B. Gauf.*, art. 10. — Rob. de Monte, *Tract. de abbat.* — *Chron. Savig.*

dans l'abbaye de Savigny. D'ailleurs, il n'est pas vraisemblable que S. Vital et ses disciples eussent voulu abandonner leurs déserts où ils vivoient dans une très grande austérité pour se relâcher et mener dans le cloître une vie moins laborieuse et pénitente.

L'auteur de la *Vie de S. Pierre d'Avranches* (1), religieux de Savigny, dit aussi que ce saint s'étant converti et voulant embrasser la vie monastique, préféra à tous les monastères de la province de Normandie l'abbaye de Savigny, où la ferveur et l'exacte observance de la discipline régulière étoient en vigueur, et dont les religieux se rendoient célèbres par leur zèle et répandoient partout une excellente odeur de leurs vertus, servant comme de flambeau et de modèle de sainteté à tout le pays. On a déjà fait voir combien dure et pénible étoit la vie que les disciples de S. Vital menoient sous sa conduite dans les déserts (2). Nous y avons vu qu'ils affligeoient leur corps par des veilles continuelles et presque incroyables, qu'ils vivoient dans une pauvreté extrême, gagnant leur pain à force de travail; leur abstinence et leurs jeûnes surpassoient les forces humaines, ils ne mangeoient qu'une fois le jour, sur le soir, se contentant d'herbes et de légumes sans autre apprêt qu'un peu de sel, et souvent ils n'avoient, pour toute nourriture, tout au plus que quelques fruits sauvages, encore n'en usoient-ils qu'en faveur des autres (3). Pour leurs demeures, à peine avoient-ils quelques méchantes huttes faites de branches d'arbres pour se défendre des injures du temps, et souvent même étoient-elles renversées par les vents. D'où l'on peut juger quelle a dû être la vie de ces saints religieux dans le cloître. Mais afin

(1) *Vita B. Petr.*, art. 2.
(2) Gauf. Gros., *Vit. Bern. Tyr.*, c. 12,
(3) *Poem. ad laudem Vitalis.*

qu'on ne nous impute point d'avancer ces choses sans fondement, je rapporterai le témoignage de ceux qui ont vu de leurs yeux ce que nous allons dire.

Hugues d'Avranches, qui a connu S. Vital et S. Geofroy, son successeur, nous assure (1) que le premier fit porter à ses religieux des habits vils et grossiers, que dans son monastère on ne mangeoit jamais de chair, qu'on n'avoit pas même d'huile et qu'on n'y buvoit de vin que très rarement. Il ajoute qu'on ne donnoit de nourriture au corps qu'autant qu'il étoit nécessaire pour se conserver la vie, enfin qu'on y souffroit souvent la faim.

Mais voici quelque chose de plus. On voit dans un manuscrit original de l'abbaye de Savigny, appelé ordinairement le Rouleau ou Rotule, qui est de l'année 1122 (*a*), que S. Vital et ceux qui vivoient sous sa conduite, n'avoient pour tout lit qu'un peu de paille; que l'eau leur tenoit lieu de vin; les herbes et les légumes, ou tout au plus un peu de lait et de miel leur servoient de poisson; que le sel seul étoit tout l'assaisonnement de leurs mets; le pain qu'ils mangeoient étoit fait de grosse avoine, en un mot qu'ils dormoient peu et d'un sommeil léger et modeste.

Ce genre de vie de S. Vital et de ses religieux a fait dire du père et des enfans par une Eglise de France (2), que quelque éloge qu'on en puisse faire, il sera toujours beaucoup au-dessous de celui qu'ils méritent, et qu'il vaut beaucoup mieux se taire du bien qu'on en devroit dire, parce qu'en effet il n'est pas possible de le faire

(1) *Ex. Rotulo, ms. Savig.*, tit. 5.
(2) *Ibid. tit. Altivil.*

(*a*) C'est le fameux rouleau de S. Vital, dont nous avons parlé plus haut (Voir l'Introduction).

pleinement, de peur qu'en ne les louant pas assez, on ne leur ravisse les louanges qui leur sont dues.

Mais qui peut dire ce qui se passoit au-dedans de ces saints religieux? Qui peut décrire leur zèle, leur ardeur et leur vigilance, leur application continuelle à Dieu, leurs prières sans relâche, leurs mortifications intérieures, leur amour pour les humiliations et leur mépris pour toutes les choses de la terre, leur travail infatigable à combattre contre leurs passions, la garde de leurs sens, qui les faisoient paraître plutôt des esprits revêtus de corps que des hommes, la méditation des choses saintes et le continuel gémissement de leurs moindres fautes, et enfin cet ardent et continuel désir de jouir de Dieu, qui leur tenoit lieu de tout? (1) C'est ce qu'il n'est pas possible de décrire. Nous en dirons pourtant quelque chose dans la suite de cet ouvrage, nous contentant de dire à présent, avec l'auteur de l'*Histoire d'une abbaye de la Congrégation de Savigny* (2) (*a*), qui, après avoir relevé la manière dont on y vivoit, finit en disant que cet ordre étoit florissant et répandoit partout une douce et agréable odeur de sainteté. *Ibique floret ordo, et eorum ubique dulcis redolet opinio.*

Voilà un léger crayon de la manière dont les premiers religieux de Savigny vivoient en ce temps-là; et il ne faut pas douter qu'ils ne fissent encore plus, animés comme ils étoient par l'exemple et les instructions de leur B. Père, puisqu'il est constant qu'ils faisoient profession de garder

(1) *Ex. Rotulo, ms. Savig., tit. Altivill.*

(2) Pereg., *Hist. de Fontan. Spicil.*, t. X.

(*a*) Il s'agit de l'abbaye de Fontaine-les-Blanches, *Fontanæ Albæ*, au diocèse de Tours, fondée en 1127, qui eut pour fille *Monceium* ou *Mons cælestis*, Moncé (1209), au même diocèse.

dans toute sa rigueur la règle de S. Benoît. Et nous verrons, dans la suite de cette histoire, que ce ne fut que pour conserver cet esprit de régularité et de pénitence, que la Congrégation de Savigny demanda à être unie et incorporée à l'Ordre de Cîteaux.

Ce genre de vie de nos premiers Pères a paru si extraordinaire à un historien du temps (1), qu'il le regarde comme impossible; il le condamne même comme une nouveauté inouïe, traitant les auteurs d'une si grande austérité de novateurs et de nouveaux maîtres; et quoique cet écrivain semble parler de toutes les nouvelles Congrégations qui s'étoient formées au commencement du XIIe siècle, il est certain néanmoins que c'est particulièrement de S. Vital et de S. Geofroy dont il veut parler, comme il est aisé de remarquer; car après avoir dit de ce dernier qu'il s'étudia et mit toute son application à inventer des nouveautés excessives dans sa manière de vie, il ajoute : « Geofroy chargea aussi sur la tête de ses disciples un joug dur et insupportable » ; c'est-à-dire, au sens de cet historien, que ce saint abbé accabla ses religieux de nouvelles austérités, traitant de joug pesant et de fardeau insupportable la vie laborieuse et pénitente que les religieux de Savigny avoient volontairement embrassée sous la conduite de S. Vital et de S. Geofroy, qui ne fut pas moins le successeur de son zèle que de son abbaye.

Cet auteur pousse encore la chose plus loin (2) ; il dit en parlant de ces deux saints abbés : « Ce sont de nouveaux maîtres qui embrassent des traditions nouvelles et des constitutions de néophytes, qu'ils préfèrent aux anciennes pratiques de nos pères ; ils traitent, ajoute-t-il, de sécu-

(1) Order. Vital, *Hist. eccl.*, l. VIII.
(2) *Ibid.*

liers et de mondains les autres moines et les condamnent témérairement comme des prévaricateurs de la règle de S. Benoît. » Tout ce qu'on doit conclure de ce que dit cet historien est que la vie des religieux de la Congrégation de Savigny étoit distinguée des autres de ce temps-là par quelques observances plus austères qui n'étoient pas en usage dans les autres monastères ; et il ne faut pas trouver étrange que ces saints religieux, qui s'efforçoient par leur bonne conduite de se rendre de parfaits imitateurs de la vie de S. Benoît, fussent en butte aux autres moines relâchés, qui en conçurent de la jalousie.

Cependant, la force de la vérité n'a pas laissé de tirer de la bouche de cet historien ce témoignage avantageux, qu'il rend à S. Vital et à S. Geofroy. « Considérant pourtant, dit-il, leur zèle et l'austérité de leur vie, Dieu me préserve de les blâmer; mais aussi je ne les préfère pas à nos ancêtres et à nos pères, dont la vie et la conduite sont louées et approuvées de tout le monde. ***Studium et rigorem eorum considerans, illos magnopere non vitupero: attamen majoribus et probatis patribus non antepono*** (*a*). »

S. Bernard, qui connoissoit parfaitement la Congrégation de Savigny, en parle (1) plus favorablement que cet

(1) Epist., 126.

(*a*) Orderic Vital dit dans un autre endroit : « ... Leurs vêtements de couleur blanche, mais de forme et d'étoffes variées, tranchaient sur la couleur uniformément noire du costume bénédictin. La foule accourait à ce spectacle nouveau, sans s'inquiéter du mérite intrinsèque de ces prédicateurs étrangers qui ne soutenaient pas toujours la vogue dont on les avait un instant entourés. » (*Hist. eccl.*, l. VIII, c. 35). L'auteur écrivait ces lignes vers l'an 1135. Ces insinuations malveillantes, tempérées par des aveux plus favorables que lui arrache son honnêteté, prouvent que, dans la controverse agitée de son temps entre les anciens ordres religieux et les réforma-

auteur, puisque ce saint ne fait aucune difficulté de la mettre au même rang que celle dont les religieux étant morts au monde et dont la vie étant cachée en Jésus-Christ, ne vivoient plus que pour Dieu qu'ils cherchoient avec ardeur et ne pensoient qu'à lui plaire et à se donner à lui sans réserve pour lui être agréables.

Quoique S. Vital se fût engagé à prendre le soin d'un grand nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe, même après qu'il eut fondé l'abbaye de Savigny, il est pourtant vrai qu'il se regarda de ceux qui avoient embrassé avec lui la vie cénobitique, comme le père et le pasteur à qui Dieu avoit confié, d'une manière plus particulière, la conduite (1) (*a*); aussi ne se vit-il pas plutôt dans cet engagement, qu'il s'appliqua à pourvoir à tous leurs besoins spirituels et corporels; il s'étudia, dit l'auteur de sa Vie, à élever ceux qui composoient son troupeau dans une sainte conversation, c'est-à-dire dans la plus haute perfection de la vie monastique.

Il eut toujours depuis ce temps-là devant les yeux l'obligation étroite que ceux qui sont chargés de la con-

teurs monastiques, Orderic Vital tenait, au fond, pour les premiers, sans pouvoir cependant refuser aux seconds une grande part de son estime. Moine bénédictin, appartenant à une abbaye où la réforme n'avait pas encore été introduite, il tenait le même langage qu'avaient tenu les religieux de Molesmes à S. Robert, leur abbé et réformateur. La défiance contre les néophytes, *neophytas*, ainsi qu'il les appelle, était générale chez tous les autres ordres. C'est peut-être ce qui explique pourquoi les actes de ces saints réformateurs sont restés si longtemps inconnus. Ces actes ne trouvaient aucun crédit dans les anciennes abbayes, et, soit défiance, soit jalousie, on s'abstenait de les reproduire.

(1) *Vit. S. Vit.*, l. II, art. 14.

(*a*) Inutile de faire remarquer l'irrégularité grammaticale de cette phrase et de la précédente.

duite des autres ont de s'en acquitter avec vigilance et sollicitude (1), et c'est à quoi il s'appliqua entièrement (2). Il n'ignoroit pas qu'il devoit répondre de leurs âmes et en rendre un compte exact au jugement de Dieu. Il avoit soin de faire voir par son action et son exemple que, quand il avoit enseigné qu'une chose étoit contraire à la perfection religieuse, il ne la falloit pas faire. *Illicitos actus prohibens nunquam faciebat* (3). Il fortifioit les faibles par ses instructions, et il animoit par son exemple les plus fervens et les plus zélés; aussi, tant qu'il a vécu, il a été regardé comme la fleur et la gloire de ses frères.

Ce grand saint avoit une égale affection envers tous, gardant pourtant toujours dans sa conduite cette règle prescrite par S. Paul (4) et si recommandée par S. Benoît (5) : « Reprenez, suppliez et corrigez » ; car il savoit admirablement bien mêler les caresses avec les menaces, selon la diversité des temps et des personnes; il joignoit dans les corrections de ses enfans, à la sévérité d'un maître et d'un vrai père, les entrailles d'une mère compatissante. Toute son application étoit de retrancher tout ce qui pouvoit nuire à leur perfection. Il veilloit avec un soin extraordinaire à leur salut, les traitant tous avec douceur et une grande condescendance, mais s'il avoit un fonds de charité pour eux, il ne manquoit pas aussi de force et de fermeté quand il y alloit des intérêts de Dieu et de la religion ; car, comme il est marqué en un endroit, il savoit parfaitement humilier les superbes et les présomptueux,

(1) Rom., XII.
(2) *Regul. S. Bern.*, c. 2.
(3) *Rotul. Savig. tit. Salisb.*
(4) Timoth. V, *Reg.*, c. 2.
(5) Hug. Abrinc. — *Rotul. Savig.*

et traiter avec douceur et nourrir, pour ainsi dire, de lait, ceux qui étoient soumis et d'un esprit docile (1).

Un auteur du temps (2) dit que le B. Vital prioit l'un, menaçoit l'autre, se faisant tout à tous. *Supplex huic aliique minax*. Combien de mérites réunis ensemble, dit le même, dans ce saint abbé! Il servoit presque seul d'exemple et de modèle à tout le monde dans la sainte religion; le bâton pastoral ornoit sa main, sa piété relevoit son esprit, sa prudence et sa modestie faisoient connoître le fond de son cœur, ses paroles et son air agréable découvroient sa candeur. Mais, comme remarque fort bien le même auteur (3), ce ne fut point aussi le désir de dominer ni l'ambition qui lui fit accepter la charge d'abbé, mais seulement pour porter ceux qu'il avoit reçus dans la religion à une plus haute perfection et à une plus grande sainteté. Sa vie étant comme un signal de ce qu'ils avoient à faire, leur servoit de flambeau pour la conduite de leurs mœurs (4). Enfin l'auteur de sa Vie dit (5) qu'on peut connoître la manière si douce et si modérée avec laquelle il se comporta avec ses enfans, par ce qui arriva après sa mort. Ces saints religieux étoient si attachés et si pleins de tendresse pour sa personne, qu'ils ne pouvoient même après sa mort s'en séparer.

(1) *Rotul., tit. S. Genov. Paris.*
(2) Hug. Abrinc.
(3) *Ibid.*
(4) *Rotul., tit. Bajoc. ec.*
(5) *Vita B. Vital.*, l. II.

CHAPITRE VIII.

EN QUOI LES COUTUMES DE SAVIGNY ÉTOIENT SEMBLABLES A CELLES DE CITEAUX ET EN QUOI ELLES EN ÉTOIENT DIFFÉRENTES.

Ce que nous avons dit du genre de vie des premiers religieux de Savigny nous fait voir clairement que parmi les statuts et les règlemens que S. Vital donna pour leur conduite, il y en avoit beaucoup qui étoient semblables aux usages et aux coutumes pratiquées dans l'ordre de Cîteaux. C'est ce qu'on peut encore remarquer dans la lettre que S. Bernard écrivit à son neveu Robert (1), dans laquelle ce saint abbé faisant un détail de ce qui se pratiquoit alors dans l'abbaye de Clairvaux (2), lui dit que les religieux y vivoient dans une extrême pauvreté, que leurs habits étoient d'étoffes grossières et de la couleur de la laine telle que les brebis la donnoient naturellement et sans teinture, que le poisson n'étoit jamais vu dans leurs cloîtres, que les herbes et les légumes faisoient leurs mets ordinaires, et que la chair, la graisse et les œufs leur étoient interdits. On ne peut disconvenir que cette description n'ait beaucoup de rapport avec ce que nous avons dit des observances et des pratiques des religieux de Savigny.

Il en est de même de la situation des lieux que les uns et les autres choisirent pour y construire leurs monastères. Ils étoient tous éloignés des villes et des villages et bâtis dans les bois auprès des eaux, afin de n'être pas obligés de sortir hors de l'enceinte de leurs maisons et

(1) *Epistol. ad Rob.*
(2) *Instit. Cister.*, c. 5.

d'avoir recours aux gens du monde pour leurs besoins et leurs nécessités, persuadés tous que la fréquentation et le voisinage des gens du siècle ne pouvoient être que très préjudiciables à la retraite, au silence et aux autres exercices de la vie religieuse, se conformant en ce point, comme en toute autre chose, à la règle de S. Benoît, dont ils faisoient tous profession (1).

Je trouve encore que ces deux ordres avoient cela de commun entre eux, qu'ils tenoient tous les ans leurs Chapitres généraux. Voilà à peu près les usages et les pratiques qui étoient semblables dans l'Ordre de Cîteaux et la Congrégation de Savigny; et c'est apparemment ce qui a donné lieu à quelques auteurs de ce temps-là (2) de dire que les constitutions que S. Vital donna à ses religieux étoient semblables en quelque chose à celles de Cîteaux. *Hic vir beatus modernas institutiones, in aliquibus Cisterciensibus similes, suis monachis imposuit.* Nonobstant cette ressemblance et cette conformité, il est certain néanmoins qu'il y avoit dans ces deux ordres des statuts et des usages fort différens.

Premièrement, personne n'ignore que toutes les églises des abbayes de l'Ordre de Cîteaux ne soient consacrées sous l'invocation de Notre-Dame, comme parle S. Bernard; et outre que tous les monastères de cet Ordre en font foi, il y a même des règlemens dans les Chapitres généraux qui l'ordonnent de la sorte. Les églises de la Congrégation de Savigny, au moins en partie, ont été, dans leur origine, dédiées en l'honneur de la Très-Sainte-Trinité (3); je dis dans leur origine, car, depuis leur union, celles de Savigny y ont ajouté le titre de Notre-Dame. Il ne faut que

(1) *Capit. gen. Cist.*, an. 1134.
(2) Rob. de Monte, *Tract. de abb.* — *Chron. Savig.*, p. 1.
(3) *Cart. Savig.* — *Chron. ejusd. loci.*

jeter les yeux sur les chartres de Savigny et de ses premiers monastères pour voir que leurs églises étoient consacrées à la Sainte-Trinité (1).

Raoul Ier, seigneur de Fougères, fondateur de l'abbaye de Savigny, dit dans le premier titre de cette maison (2) : « Quiconque contribuera à la construction de cette abbaye que nous instituons en l'honneur de la sainte et indivisible Trinité. » Le même seigneur, disent les monumens de Savigny (3), toujours plein de zèle et d'amour pour Dieu, s'étudioit et s'appliquoit avec ardeur à augmenter les biens de cette église de la Sainte-Trinité.

Le pieux Turgise, évêque d'Avranches, en parle de la même manière dans sa lettre pastorale à tous ses diocésains. Ce saint prélat leur déclare que, s'ils accordent leur protection à l'église de la sainte et inséparable Trinité de Savigny, il leur accordera aussi sa bénédiction apostolique. Ce que nous avançons ici est si hors de contestation, que le pape Paschal, écrivant à S. Vital, le nomme son fils bien-aimé et abbé de la Sainte-Trinité de Savigny. Calixte II, Luce II, Eugène III, n'en parlent pas autrement (4).

Les actes de l'abbaye de Savigny rapportant ce qui se passa le jour de la dédicace de la première église de ce monastère, la nomment église de la Très-Sainte-Trinité. (*a*)

(1) *Chron. Savig.*
(2) *Cart. fund. Savig.*
(3) *Cart. Savig.*, art. 3.
(4) *Diplom. Pasch. II, Cal. Luc. Eug.*

(*a*) J'ai lu aux Archives de la Manche (fonds de l'abbaye Blanche), le procès verbal de la consécration de l'église de cette abbaye (XIIe siècle). Cette pièce porte expressément que l'église, dédiée par la suite, et actuellement encore, à la sainte Vierge, était primitivement consacrée à la Sainte-Trinité.

Henri Ier, roi d'Angleterre, et plusieurs de ses successeurs, dans leurs lettres patentes (1), nomment tous l'abbaye de Savigny l'église de la Très-Sainte-Trinité de Savigny, et le nom de la Très-Sainte-Trinité étoit en si grande vénération dans cette Congrégation, qu'il est dit (2) que quand le B. Serlon vouloit attester quelque chose, il le faisoit toujours au nom de la Très-Sainte-Trinité, en l'honneur de laquelle l'église de Savigny étoit fondée; c'est comme en parlent tous les actes de cette maison. L'abbaye de Furnèse fut aussi dédiée sous l'invocation de la Très-Sainte-Trinité, et il me seroit aisé de faire voir la même chose de plusieurs autres monastères de la dépendance de Savigny; et cela est si vrai que quelques auteurs modernes (3), sur ce fondement, se sont imaginé que l'Ordre de Savigny se nommait l'Ordre de la Trinité ou des Trinitaires.

Secondement, dès la fondation de Savigny, S. Vital établit dans ses maisons l'office de la très sainte Vierge, que le pape Urbain II avoit ordonné dans le Concile de Clermont en 1095 (4). Il est même rapporté de S. Vital (5) qu'après avoir chanté l'office canonial, il commença celui de Notre-Dame, et qu'il mourut après avoir donné la bénédiction à celui qui devoit réciter la leçon de cet office; au lieu que dans l'Ordre de Cîteaux, nous ne voyons pas que cet office de la Vierge ait été introduit avant le chapitre général de l'année 1134 (6).

(1) *Cart. Henr. I, Steph., Henr. II et alibi.*
(2) *Monast. angl.*
(3) *Orig. de Caen* (Huet).
(4) Baron, *Hist. eccl.*
(5) *Vit S. Vital.* — Order. Vital., *Hist. eccl.*, l. II, art. 16. — *Vita B. Vital.*
(6) *Inst. Cap. gen. Cist.*

Troisièmement, on croit communément que l'Ordre de Cîteaux n'a pas toujours été exempt de la juridiction des évêques ; au moins est-ce le sentiment de quelques savans, qui croient que S. Bernard n'est pas favorable à ces sortes d'exemptions, et même que cet Ordre a été près de trente années sous la dépendance des ordinaires. Il est visible au contraire, que dès la fondation de Savigny, ce monastère jouissait de cette exemption (1), comme on l'a montré et qu'on le peut prouver encore par les bulles des papes et par les lettres patentes des rois, aussi bien que par les monumens de Savigny. Je me contenterai de rapporter quelques-unes de ces autorités.

Le pape Paschal II, dans une bulle qu'il adresse à S. Vital, dit : (2) « Voulant pourvoir à votre repos et à votre tranquillité, nous vous accordons de ne point cesser le service divin dans votre église, quoique la paroisse dans laquelle votre monastère est situé soit interdite. » Le pape Calixte II passe plus avant ; il veut même que l'abbaye de Savigny, pour quelque cause que ce puisse être (*quâlibet ex causa*) ne cesse jamais de célébrer les divins mystères, ni l'office divin, encore que l'évêque et tout le diocèse d'Avranches fussent interdits (3). Cette bulle fut donnée par ce pape à S. Vital dans le Concile de Reims, auquel ce saint se trouva. Luce II accorde aussi le même privilège, et, ce qui est remarquable, c'est que ceci est rapporté par un grand évêque (4) (*a*).

(1) *Ex Sched. Savig.*
(2) *Dipl. Pasch. PP. II.*
(3) *Dipl. Calixt. II. PP., et Lucii.*
(4) *Vit. S. Vital.*, l. I, art. 12.

(*a*) Ce « grand évêque » n'est autre que l'auteur de la *Vie de S. Vital*, Etienne de Fougères.

Dans le titre de la fondation de l'abbaye de Savigny, on lit ces mots : « Cette église est entièrement exempte et libre de la juridiction de tout homme mortel, tant des évêques que des autres ecclésiastiques... » Ceci fut confirmé par l'évêque d'Avranches en ces termes : « Turgise accorde aussi pour toujours l'exemption de toute juridiction et sujétion ecclésiastique de ce monastère... (1) ». Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, témoigna aussi dans ses lettres patentes confirmatives de la fondation de Savigny, auxquelles Turgise souscrit, que ce prélat accorda une inviolable immunité de toutes les coutumes épiscopales à l'abbaye de Savigny (2).

Quatrièmement, l'abbé de Savigny gouvernoit absolument tous les monastères de son ordre, comme chef et général au temporel et au spirituel ; et la raison de ce pouvoir absolu est que la plupart des maisons de cette Congrégation avoient été fondées des biens qui avoient été aumônés à l'abbaye de Savigny. Les papes Anastase IV, Eugène III, Alexandre III et autres le disent formellement : *Tam de ipsis personis quàm de rebus monasteriorum disponendi et ordinandi liberam habens facultatem...* (3).

Étienne, roi d'Angleterre, successeur de Henri Ier, nous apprend les mêmes choses dans les lettres qu'il adresse à tous ses sujets (4), à l'occasion des abbayes de Furnèse et de Buffestre (*a*), dont il étoit le fondateur : « Sachez, dit ce prince, que j'ai donné et accordé à l'abbaye de Savigny

(1) *Vit. S. V.ital.*, l. I, art. 2.
(2) *Ibid.*, art. 5.
(3) *Diplom. apud. Savig.*, 2.
(4) *Steph., reg. angl.*, art. 10 et 11.

(*a*) Il s'agit probablement de l'abbaye de Buckfastleigh, au diocèse d'Exeter, fondée en 1134.

l'église de Buffestre avec toutes les terres qui en dépendent, afin qu'il y mît un abbé et une communauté de son ordre. » Et dans une autre lettre, il dit: « Sachez que j'ai donné en aumône à perpétuité à l'abbaye de Savigny et aux religieux qui y servent Dieu, l'abbaye de Furnèse avec toutes ses dépendances. »

On ne voit pas moins clairement ce que nous avançons ici dans une lettre que Hugues, archevêque de Rouen, écrit à Arnulphe ou Arnauld, évêque de Lizieux (1), tous deux députés par Eugène III, pour traiter du différend qui étoit entre l'abbé de Savigny et celui de Furnèse. Celui-ci, nommé Pierre d'York, refusant de rendre compte de l'administration de son temporel à l'abbé de Savigny, fut excommunié et ne fut relevé de son excommunication qu'après s'être soumis tant à l'égard du temporel que du spirituel de l'abbé de Savigny.

Mais ce qui mérite d'être remarqué, c'est que les abbés de Savigny n'ont pas gouverné d'une manière si absolue les monastères de leur congrégation, seulement dans le temps qu'ils en étoient les chefs, ils les ont gouvernés encore avec la même autorité depuis leur union à l'Ordre de Cîteaux ; et cela paroît par une bulle du pape Eugène, adressée en 1144 au B. Serlon, abbé de Savigny (2), et encore par une autre qu'il adressa à l'archevêque de Rouen, contre l'abbé de Furnèse, dont nous venons de parler. Car cet abbé s'étant imaginé que l'union de Savigny à Clairvaux le dispensoit d'obéir à l'abbé de Savigny et de lui rendre compte de son temporel, fut condamné à le faire par un ordre particulier de ce pape. Or, il est constant que cette manière de gouverner absolument

(1) *Epist. Hug., arch. Rothom.*
(2) *Diplom. Eug. PP. ad Serlon.*

n'a jamais été en usage dans l'Ordre de Cîteaux, comme on le peut voir dans la Chartre de Charité qui est le titre fondamental de cet ordre.

Cinquièmement, l'Ordre de Cîteaux a toujours tenu ses chapitres généraux à la fête de l'Exaltation de la Croix (1) ; la Congrégation de Savigny tenoit les siens à la fête de la Sainte-Trinité (2). D'ailleurs, tous les abbés de l'Ordre de Cîteaux n'étoient pas légalement obligés de se trouver tous les ans à leurs assemblées, mais seulement selon la proximité ou l'éloignement de leurs abbayes (3), au lieu que ceux de la Congrégation de Savigny, en quelque endroit qu'ils fussent établis, étoient tenus d'assister tous les ans à leurs assemblées générales dans Savigny, quelques sujets qu'ils pussent avoir de s'en absenter, hors la maladie, quoiqu'une partie de ces monastères fussent situés en Angleterre, en Ecosse et en Irlande (4).

Sixièmement, dès l'établissement de Savigny, on y recevoit le patronage des églises, on possédoit des dixmes et on acceptoit les oblations des fidèles qui s'associoient et se donnoient aux monastères de cette Congrégation, à la vie et à la mort, comme parlent les chartres de Savigny. S. Bernard remarque lui-même cette différence de Savigny d'avec Cîteaux (5). Nous apprenons la même chose de plusieurs papes, particulièrement d'un abbé de Clairvaux, nommé Godefroy, qui en écrit à un évêque d'Avranches, en ces termes (6) : « Godefroy, abbé de

(1) *Monast. Cisterc.*
(2) *Vit. B. Gauf.*, art. 14.
(3) Peregr., *Hist. de Font.*, c. 7.
(4) *Chart. Charit.*
(5) *Epist. S. Bern. ad Hug. archiep. Roth.*
(6) *Cart. Savig.*

Clairvaux, à Achard, évêque d'Avranches, (puissiez-vous) jouir de la lumière éternelle! Je crois que votre paternité n'ignore pas que l'église de Savigny, dès le commencement de sa fondation, avoit cela de différent de l'Institut de Cîteaux, que les fruits de ses travaux ne lui suffisant pas, elle recevoit des revenus et des dixmes des personnes du siècle; or, ceux de Savigny ayant résolu de passer dans notre Ordre, ont obtenu la permission et la dispense en cela de posséder des églises et les biens qui en dépendent. Car il a semblé dur, après avoir connu la pauvreté du lieu et la stérilité du terroir qu'ils faisoient valoir, de leur défendre et leur ôter ces bénéfices. » On ne peut pas dire, sur ce sujet, que cela ne regarde que la maison de Savigny, on verra tout le contraire dans la fondation de presque tous les monastères qui en dépendent (1). » On voit, par cette lettre, que ces sortes de biens étoient pour lors défendus dans l'Ordre de Cîteaux, suivant le décret du chapitre général de l'an 1134, qui défend de recevoir ni églises, ni dixmes du travail des autres (2).

Septièmement, les religieux de Savigny, imitant leur instituteur, prêchoient la parole de Dieu, assistoient les malades du dehors et faisoient même les fonctions curiales dès l'origine de la fondation ; c'est ce qui se prouve par les titres et les autres actes de l'abbaye de Savigny (3) et par le livre manuscrit des saints de ce monastère. Ces pratiques, sans doute, sont fort éloignées de l'esprit de l'Ordre de Cîteaux (4).

Huitièmement, les frères convers de Savigny ont été de

(1) *Epist. G. ad Achard. Episc. Abrinc.*, art. 9.

(2) *Cap. gen. Cist.*, cap. 9.

(3) *Cart. Savig.*

(4) *Lib. ms. de transl. S. S. Savig.*

tout temps regardés comme religieux, et les papes même ont défendu aux évêques d'en retenir aucun sans l'agrément des abbés de Savigny (1). Dans l'Ordre de Cîteaux, au contraire, il falloit avoir la permission des évêques pour garder des convers, qui étoient tenus comme de simples laïques (2), parce que, en effet, ils ne faisoient aucune profession solennelle, ainsi qu'ils ne font pas encore.

Neuvièmement, on pourroit mettre parmi les coutumes de Savigny différentes de celles de l'Ordre de Cîteaux, si cela en valoit la peine, ce qui se trouve dans les annales de cet Ordre (3), que les abbesses, au moins en Espagne (4), tenoient séparément leurs chapitres généraux ou leurs assemblées, ce qui ne s'est jamais pratiqué dans la Congrégation de Savigny ; mais je crois que ces sortes d'assemblées n'étoient en usage qu'en quelques cantons des royaumes d'Espagne.

Dixièmement, je trouve peu de différence pour la nourriture des religieux de ces deux Ordres. J'ai déjà fait voir que ceux de Savigny ne s'abstenoient pas seulement de poisson, ils n'usoient pas même de beurre ni d'huile, et que le vin étoit peu en usage dans leurs monastères (5). Il est vrai que ceux de Cîteaux se contentoient de légumes, mais le beurre ne leur étoit pas interdit hors un certain temps de l'année (6).

Onzièmement, les sentimens sont partagés touchant la

(1) *Diplom. Lucii*, ad. an. 1144.
(2) *Fund. cist.*, c. 15. — *Fund. cist.*, c. 8. — *Epist. S. Bern.*, 142.
(3) *Annal. Cist.*, ad. an. 1189, cap. 9.
(4) *Burgos.*
(5) Hug. Abrinc., *ex Rot. Savig.*
(6) *Instit. Cist. Cap. gen.*, an. 1134.

manière dont les religieux des deux ordres étoient vêtus. On peut cependant dire que jusqu'au B. Albéric, abbé de Cîteaux, les religieux de Cîteaux avoient gardé leur habit noir, qui fut changé en couleur grise, mais ceux de Savigny se sont toujours servis de cette dernière couleur (1). Outre cela, il est certain qu'il y avoit encore quelque différence entre eux, puisqu'il est dit que quand l'union de ces deux ordres se fit, le B. Serlon prit l'habit, les observances et les constitutions de l'ordre de Cîteaux. *Et habitum, et observantias, et institutiônes Cisterciensis ordinis suscepit.* On voit, de plus, qu'après cette union, le vénérable Guy, ou plutôt Guillaume, prieur de Savigny, fut envoyé par l'abbé Serlon dans tous les monastères de son ordre, pour y faire recevoir les constitutions et l'habit de l'Ordre de Cîteaux. *Præcipiendo ut constitutiones ordinis Cisterciensis et habitum omnes de generatione ordinis Savigneiensis sine morâ accepto mandato sumerent et acciperent* (2).

Douzièmement, les religieux de Savigny n'avoient pas seulement le soin et la conduite des religieuses de leur Ordre (3), ce qui leur étoit commun avec ceux de Cîteaux : mais ils avoient encore un revenu destiné pour la subsistance de celui qui en avoit la direction et portoit la qualité de prieur. Ce revenu étoit séparé de la *mense conventuelle,* comme on voit encore dans quelques monastères, nonobstant les oppositions et les contradictions que les abbesses y ont voulu apporter. La raison de cet usage est que les maisons des religieuses dépendantes de Savigny, dans leurs commencemens, n'avoient pas

(1) Hug. Abrinc. — *Vit. S. Gauf.* — *Monast. angl.* — *Dipl. Eug. p. p.*

(2) An. 1351-1353.

(3) *Cart. Savig.,* art. 5, 7, 8.

d'autres fonds ni rentes, que ce qui leur étoit charitablement donné par les abbés de Savigny (*a*).

En treizième lieu, je remarque une chose assez singulière et que je crois particulière à la Congrégation de Savigny, c'est que ses monastères recevoient peu d'aumônes et de libéralités de leurs bienfaiteurs, sans que ceux-ci reçussent aussi quelques marques de leur reconnoissance par des dons qui leur étoient faits de la charité des communautés sous ces termes : *de charitate ecclesiæ*... Ces dons, comme on verra en beaucoup d'endroits de cet ouvrage, consistoient en argent, chevaux, fourrures, bestiaux et autres choses semblables (1).

Enfin, je dirai que les premiers religieux de Savigny, souscrivant aux actes de leurs maisons, prenoient, au moins en quelques-uns, avec la qualité de religieux, celle d'ermites (*monachus et eremita*). C'est ce qui se peut remarquer dans les premiers titres de quelques-unes de ses abbayes; qualité que les religieux de Cîteaux n'ont jamais prise (2).

Voilà ce que j'ai cru devoir recueillir des différens usages de ces deux ordres; ceux de la Congrégation de Savigny étant bien moins connus que ceux de Cîteaux, l'Ordre de Savigny n'ayant subsisté que l'espace de trente-six ans environ, comme on fera voir ailleurs.

(1) *Cart. Savign.*, art. 14 *et alibi.*

(2) Order Vital. *Hist. eccles.*, lib. VIII.

(*a*) Les archives de la Manche contiennent d'intéressants détails sur les prieurs-confesseurs de l'Abbaye-Blanche, près Mortain. Ces prieurs recevaient les vœux des religieuses, les confessaient, faisaient le service divin à l'église. Ils habitaient un bâtiment à part, dans l'enclos du couvent, mais ils jouissaient d'un revenu servi par l'abbaye de Savigny; le mobilier même de leur appartement appartenait à cette dernière abbaye.

CHAPITRE IX.

S. GEOFROY ET LE B. SERLON SE RETIRENT A SAVIGNY. QUEL FUT S. GEOFROY. VERTUS DE SES PARENS (L'AN 1113).

A peine s'étoit-il passé une année depuis la fondation de l'abbaye de Savigny, que la haute réputation de S. Vital se répandit de tous côtés (1) et lui attira plusieurs personnes de distinction, qui, touchées du désir de vivre dans la pratique des plus parfaits conseils de l'Évangile, vinrent le trouver pour se mettre sous sa discipline (2). De ce nombre fut S. Geofroy et le B. Serlon, de Valbadon, tous deux de l'abbaye de Cerisy, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Bayeux (3). Nous verrons, dans la suite de cet ouvrage, qu'ils profitèrent si bien l'un et l'autre de l'exemple et des instructions de S. Vital, qu'ils méritèrent, par leurs grandes qualités, de lui succéder dans l'abbaye de Savigny et dans le gouvernement même de tous les monastères qui en dépendoient (4). Mais avant de parler de la retraite de ces deux grands hommes dans Savigny, il faut reprendre la chose de plus haut et laisser pour quelque temps S. Vital dans sa chère solitude, où il ne fut pourtant pas tellement occupé qu'il ne travaillât encore hors du monastère, selon sa coutume, à la conversion des âmes, par le ministère de la parole évangélique, ce qu'il continua jusqu'à la mort (5).

(1) Order. Vital, *Hist. eccles.*, lib. VIII.
(2) Rob. de Monte, *Tract. de Abb.*, cap. 4.
(3) *Chron. Savig.*, p. 1.
(4) *Vit. S. Gauf.*, art. 3.
(5) *Vit. S. Vital.*

Les auteurs qui ont parlé de S. Geofroy ont beaucoup relevé la noblesse de son extraction, sa grande littérature et encore plus la sainteté de sa vie. Son historien (1) nous apprend que quoique ce saint eût tiré son origine d'une très illustre famille de la ville de Bayeux, il étoit encore incomparablement plus noble selon la piété chrétienne (*a*). Un auteur qui vivoit peu après ce saint (2) nous assure qu'il étoit d'une famille fort noble et illustre selon le siècle, et qu'il excelloit dans les sciences, et par sa piété et la sainteté de sa vie. Beaucoup d'autres écrivains disent la même chose (3).

(1) *Vit. S. Gauf.*, art. 1. — *Chron. Savig.*

(2) Rob. de Monte.

(3) Cenalis, de *Reb. Galliæ* (*b*). — *Martyr. Bened. et alii.*

(*a*) Le manuscrit de la présente histoire contient, à la suite du travail de Cl. Auvry, une copie des actes de S. Geoffroy, immédiatement après ceux de S. Vital, composés par Étienne de Fougères. Ces deux Vies ont été publiées, en 1882, par M. l'abbé Sauvage, dans les *Analecta Bollandiana*. — L'auteur de la Vie de S. Geoffroy est évidemment un moine de Savigny dont le nom ne nous est pas parvenu. Il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer qu'au chapitre VII, il reconnaît S. Vital pour son père : « *patrem nostrum* ». A quelle époque faut-il rapporter cette Vie ? Il est difficile de le dire avec précision. Le style rappelle celui des moines cisterciens des XII[e] et XIII[e] siècles. Il semble, de plus, qu'elle n'a pas été écrite immédiatement après la mort de S. Geoffroy. Certains détails du récit, comme l'allusion au costume des femmes qui, du temps de l'auteur, portaient des vêtements à manches larges (ch. II), indiquent une époque moins éloignée. — M. l'abbé Sauvage a publié cette Vie en se servant principalement de la copie d'Arthur du Moustier, insérée dans la *Neustria sancta* (Bibl. nat. de Paris, ms. latin 10051, fol. 157-162). Du Moustier place à la suite du titre la note suivante : « exceptum ex originali vetusto Saviniacensi *a me viso*, ex benevolentia D. Le Bachelier, ejusdem loci religiosi antiqui et in sacra theologia meritissimi. »

(*b*) Robert Cenalis, nommé évêque d'Avranches en 1532, a laissé

Le père de S. Geofroy se nommoit Alain; il passa presque toute sa vie dans les emplois et les charges de la guerre, il les exerça avec dignité et n'en fut pas moins grand serviteur de Dieu, affectionné à rendre justice. Sa grande prudence et sa bonne conduite lui avoient acquis l'estime et la considération de tout le monde, particulièrement des gens du pays; mais il s'étoit surtout rendu recommandable par sa valeur dans la profession des armes, où il s'étoit signalé en beaucoup d'occasions (1).

Guillaume, père d'Alain et ayeul de Geofroy, étoit un seigneur plein de mérites (2); il se distingua et s'attira beaucoup de réputation dans les armées de Guillaume le Conquérant (*a*), mais quelque gloire que ces deux seigneurs se fussent acquise par les armes, ce n'étoit rien au prix de celle qu'ils s'attirèrent par leur piété et leurs bonnes œuvres. Alain, fils de Guillaume, n'étoit pas seulement illustre par le sang, il l'étoit encore plus par la grandeur de son âme, par sa prudence dans les conseils et par la justice qu'il rendoit à tout le monde avec une fidélité inviolable.

Il mérita, dit l'auteur de la *Vie de S. Geofroy* (3), d'être estimé et considéré par sa valeur et sa générosité; il

une *Histoire de France* en deux volumes, dont l'un contient les faits proprement dits, et l'autre, la description des lieux. Il a laissé aussi un ouvrage intitulé *Hiérarchie de la Normandie*, et divers traités de controverse. Il était aussi remarquable comme théologien que comme historien. Il mourut en 1560.

(1) *Vit. S. Gauf.*, art. 1.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

(*a*) Son nom, toutefois, ne se trouve dans aucun des catalogues des compagnons du Conquérant.

excella encore par sa libéralité, n'exigeant rien de personne, et ne faisant aucun tort et aucune violence à qui que ce soit. Il faisoit plus, et obligeoit de gré ou de force, les gens de guerre qu'il commandoit de se contenter de leur solde, sans qu'aucun d'eux osât se donner la liberté et la licence de prendre et de piller impunément partout, selon la coutume des soldats mal disciplinés. Pour lui, qui étoit un véritable adorateur de Dieu, il étoit très content des biens qu'il avoit reçus de sa libéralité. Il en avoit abondamment pour faire subsister avec honneur toute sa famille, et pour en exercer encore toutes sortes de bonnes œuvres, en sorte que son principal soin fut de les employer à assister les pauvres et les misérables; ce qui lui attira le respect et l'amour des gens du pays et des étrangers mêmes.

C'est ainsi que ce pieux et brave guerrier, au milieu des biens, des honneurs et de la gloire, rendoit à Dieu ce qui appartenoit à Dieu et à César ce qui étoit à César, servant de telle sorte et par ses conseils et ses armes, à ses seigneurs temporels, qu'il n'oublioit point ses devoirs envers Dieu son souverain Seigneur. *Sic consilio et armis serviebat temporalibus dominis suis, ut etiam Domino Deo suo, non negligeret reddere quod debebat* (1).

L'auteur de la *Vie de S. Geofroy* (2) ne nous dit rien du nom et de la famille de la mère de ce saint; il se contente de nous apprendre qu'elle n'étoit pas moins recommandable par les excellentes qualités de son esprit que par la noblesse du sang dont elle tiroit son extraction. *Mater ejus non magis mentis quam sanguinis nobilitate laudabilis.* Cette noble et vertueuse dame marcha toujours,

(1) *Vit. S. Gauf.*, ibid.
(2) *Ibid.*

aussi bien que son mari, dans la carrière de toutes les vertus, s'exerçant continuellement en des œuvres de charité et de miséricorde, gouvernant sous ses ordres et sa dépendance sa famille selon la crainte de Dieu, gardant exactement cette règle apostolique qui ordonne à la femme d'être soumise à son mari (1), car elle regardoit ce précepte comme une loi indispensable, qui la faisoit obéir à ses ordres avec une complaisance pleine d'amour et d'honnêteté, s'appliquant sans cesse aux bonnes œuvres, comme son mari de son côté l'y engageoit par la tendresse et la douceur qu'il lui marquoit en toute rencontre.

Un si saint mariage ne pouvoit manquer d'être rempli de bénédictions. Dieu aussi les récompensa abondamment, leur donnant pour son service et pour leur consolation cinq fils qui ne dégénérèrent point de la vertu et de la piété de leurs parens. Alain, le père, les éleva avec grand soin, les faisant instruire dans tous les exercices convenables à des personnes de leur qualité. Leur mère, de son côté, ne contribua pas peu à les rendre vertueux, par l'éducation qu'elle leur donna dès leur enfance, les nourrissant avec toute sorte de soin et de discipline.

Les quatre premiers prirent, comme leur père, le parti des armes, et il paroît, par l'*Histoire de S. Geofroy*, qu'ils s'engagèrent dans la guerre sainte ou la milice sacrée, qui étoit en ce temps-là le parti ordinaire et le plus commun des enfans de qualité. On sait au moins qu'ils se signalèrent dans cette profession, sous les rois d'Angleterre Henri I, et Étienne son neveu et son successeur. On n'ignore pas aussi qu'ils approchèrent de près de la valeur de leurs pères, imitant dans toutes leurs actions, leur géné-

(1) Ephes. V, Coloss. III.

rosité et leur sage conduite. Le nom de trois des frères de S. Geofroy nous est inconnu; le quatrième se nommoit Guillaume, comme son ayeul: il en est parlé dans l'*Histoire d'Angleterre* (1), comme d'un homme qui se distingua par la fidélité qu'il garda inviolablement à l'impératrice Mathilde, à laquelle il conserva une place forte, que cette princesse lui avoit confiée.

On ne peut douter que les biens de cette illustre famille ne fussent considérables; l'historien de S. Geofroy (2), suivi en cela de quelques autres, le marque assez. Il nous apprend qu'Alain avoit un noble château, comme il l'appelle, fortifié d'une tour (*a*), dans l'enceinte des murs de la ville de Bayeux, près de la porte qui est du côté du nord. Cenalis, évêque d'Avranches, l'un des plus grands ornemens de l'Église de France par son érudition singulière et les excellens ouvrages qu'il a donnés au public, dit qu'on appeloit ce château la forteresse de Dom Geofroy, et cet auteur nous assure qu'elle se voyoit encore de son temps, c'est-à-dire vers le milieu du XVI[e] siècle. *Cujus monumentum exstat arx, mœnibus civitatis adhærens, quæ illi fuit domus natalitia, arcem appellant Domini Gaufridi* (3).

On voyait encore en ce temps-là une chapelle qui portoit le nom de S. Geofroy; elle étoit dans le faubourg de Saint-Jean, mais elle a été détruite depuis avec le château.

(1) Math. Paris, *Hist. Angl.*, ad an. 1138.
(2) *Vita B. Gauf.*, art. 1.
(3) Lib. II, *De Reb. Gall.*

(*a*) Ces tours ou donjons désignaient, principalement dans les villes, les résidences des familles nobles. Il y avait un certain nombre de ces châteaux dans la ville de Bayeux. (Cf. Sauvage, *Analecta Bollandiana*, t. I, *Vita B. Gaufridi*.)

Un auteur moderne (a) (1) veut que le père de S. Geofroy ait été gouverneur du château de la ville de Bayeux; c'est ce que je ne trouve en aucun endroit; on voit au contraire dans l'histoire de notre saint que ce château dont il parle appartenoit en propre à Alain, père de S. Geofroy. *Hic Alanus habuit mansionem suam, videlicet castellum nobile, cum turri fortissimâ intrà civitatem Bajocensem.*

C'étoit en ce lieu où Alain se retiroit avec sa famille pour se délasser des fatigues de la guerre. Ce fut aussi cet endroit que Dieu choisit pour y faire naître un enfant qui, dans la suite des temps, devoit faire la guerre, non à des ennemis visibles, ni pour acquérir une gloire corruptible et passagère (2) comme faisoient ses frères, mais à des ennemis invisibles, c'est-à-dire aux vices et aux passions, afin d'être en état de travailler à retirer les enfans du siècle de la corruption et de l'iniquité dont il est rempli (3), et d'être lui-même un jour le père et l'instituteur d'un grand Ordre.

CHAPITRE X.

PRÉSAGE DE LA SAINTETÉ DE S. GEOFROY. — SA NAISSANCE, SES ÉTUDES.

Dieu a souvent fait connoître par quelque événement extraordinaire la future grandeur de ceux qu'il a desti-

(1) Hermant, *Hist de Bayeux.*

(2) Galat. I.

(3) Joan.

(a) Hermant, curé du diocèse de Bayeux, né à Caen en 1650, mort en 1725. Il a laissé un très grand nombre d'ouvrages histo-

nés à de grandes choses. Nous en avons de fréquentes preuves dans l'Écriture et dans la vie des saints; et ce qui arriva à la mère de S. Geofroy dans le temps qu'elle en étoit grosse, nous confirme cette vérité. Cet événement mérite d'autant plus de créance, que de très grands hommes n'ont fait aucune difficulté de l'insérer dans leurs ouvrages et de dire qu'il fut comme l'occasion de consacrer au service de Dieu ce saint enfant, avant sa naissance. Voici comment la chose se passa et comme elle est rapportée par un savant auteur.

Dans le temps que la mère du B. Geofroy étoit enceinte de lui, l'Église de la paroisse de Sainte-Magdeleine de la ville de Bayeux fut brûlée, et il arriva que durant l'embrasement, un vase dans lequel il y avoit des reliques de cette sainte, de S. Georges et de quelques autres martyrs, se jeta miraculeusement dans le sein de la mère du bienheureux enfant; ce qui fut pris dès lors pour un présage de la future sainteté de Geofroy (a) (1).

riques et théologiques. Son *Histoire de Bayeux*, devait former trois gros volumes. Le premier seulement a paru, et c'est de ce volume que sont extraits les renseignements ci-dessus. Le manuscrit des deux derniers est déposé à la bibliothèque de Caen.

(1) Hug. Main, *Martyr. Bened.*, l. I.

a) Ce fait est rapporté par Hugues Ménard, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, décédé en 1644. Il a laissé une édition grecque-latine de l'épitre attribuée à l'apôtre Saint Barnabé, des *Notes et observations sur le Sacramentaire de saint Grégoire*, une édition de la *Concorde des règles de Saint-Benoît d'Aniane*, enfin un *Martyrologe de l'ordre de saint Benoît*, d'où sont extraits les renseignements ci-dessus.

Le P. Victor de Buck, dans l'article qu'il a consacré aux saints de Savigny *Acta Sanctorum*, oct., t. VIII, révoque absolument en

La même chose est rapportée par quelques autres auteurs (1); mais on ne peut mieux savoir la vérité de cette merveille, qu'en la puisant dans sa source et la rapportant fidèlement, comme elle se voit dans la Vie de S. Geofroy. Voici ses paroles (2).

« Lorsque la noble et vertueuse mère de B. Geofroy,

doute le miracle dont il est question ici. Voici ses raisons : « Quomodo in plateam devenit hæc reliquarum pyxis ? Quomodo in fugientis feminæ sinum volavit? Magna utique miracula, sed quæ cum ordine chronologico parum conveniunt. Etenim hæc duo tenenda sunt : Imprimis istud incendium anno 1106 accidisse, ut novimus ex Orderico Vitali (*Hist. eccl.*, lib. XI) et ex compluribus aliis, quos in re manifestissima frustra citarem. Quod præterea non minus est certum, B. Gaufridus, anno 1113, postquam jam tempus aliquod Cerasiensi in monasterio vitam monasticam egisset, S. Vitalis disciplinæ se subdidit, et anno 1122, Saviniacensis abbas factus est : unde septennis mutasset, majoris perfectionis causa, monasterium, et quindecim aut sedecim annos natus, rexisset monasterium et bene multa alia Saviniaco subjecta. Fabulas itaque hic vendi liquidum est, et proin Vitæ MS. de qua superius dictum est auctoritatem omnino labare. Aliquid tamen veri his fabulis subesse crediderim, nempe B. Gaufridum, quindecim forte annos natum, cum matre sua in ecclesiam S. Mariæ Magdalenæ confugisse (constat quippe ex laudato Serlone, teste oculato, passim homines ad templa confugisse cum Guillelmus [vel Henricus Ius angliæ rex], bellum moveret adversus fratrem Robertum); tentasse cives res sacras hostium direptioni et flammis subducere, atque ita penes B. Gaufridum factas SS. Georgii, Mariæ Magdalenæ aliorumque reliquias; quas eum secum Saviniacum detulisse, et eorum tactu multa patrasse miracula testis est Menardus, vita Ms. nixus. »

On peut ajouter, il est vrai, à cette argumentation, les réflexions de Cl. Auvry, qu'on lit ci-après, page 225. Il suppose, d'après l'auteur de la *Vie de S. Geofroy*, qu'il y eut deux incendies à Bayeux, et que le premier eut lieu en 1070, ce qui ferait disparaître les impossibilités signalées par le P. de Buck.

(1) *Neustr. pia*. — *Annal. Cist.*, t. II, *et alibi*.

(2) *Vita G. Gauf.*, art. 11.

étoit grosse de ce saint enfant, il arriva que la ville de Bayeux fut brûlée avec l'église cathédrale, celle des autres paroisses et le faubourg même de Saint-Vigor avec son église, par un embrasement inopiné que les gens du pays nomment feu de Drogon; on prétend que c'étoit un feu d'artifice inventé par Drogon, qui étoit duc de Calabre et de la Pouille en 1044 et que ce feu a retenu le nom de ce prince. Quoiqu'il en soit de cette étymologie, que je ne donne point pour certaine, cette pieuse dame, entendant de son château les cris pitoyables des habitans tout désolés et consternés de ce malheur et de cet accident imprévu, étonnée d'une telle désolation et vraiment touchée de compassion, descendit en grande hâte du côté de la rivière d'Aure, et alla sur le lieu, non en passant, ni pour se retirer dans le faubourg de Saint-Patrice, comme dit un auteur moderne (1), mais pour aider autant qu'il lui seroit possible de ses conseils ceux qu'elle voyoit dans une si grande désolation. Cependant le feu s'irritant de plus en plus embrasa toute l'église de la Magdeleine, qui étoit un peu éloignée et au-delà de la rivière. Dans le même temps, par une vertu toute divine, un petit vase fort propre dans lequel il y avoit des reliques de la glorieuse vierge S[te] Madeleine, de S. Georges, martyr, et de quelques autres saints, ce qui est vraiment digne d'admiration, sortit miraculeusement en travers des vitres d'une fenêtre de cette église et, passant par dessus la rivière d'Aure jusqu'à l'endroit où étoit cette vénérable dame, dis-je, entra par la manche de ses habits que les femmes portoient fort amples en ce temps-là, et, cherchant comme un asile et un lieu de refuge, se cacha dans son sein près de la poitrine où elle portoit cet enfant (2).

(1) *Hist. de Bayeux.*
(2) *Vita B. Gauf.*, l. IV.

« Tout le monde, continue notre auteur, étant surpris de cette merveille prit pour une marque de la grande piété et honnêteté dans laquelle cette dame vivoit, sans parler encore de ce qui étoit renfermé au dedans d'elle-même, de ce que ces reliques si précieuses la choisirent parmi tant d'autres femmes pour s'y retirer (*a*). Ainsi ce n'est pas sans raison que nous pouvons dire de ce saint enfant qu'il a été sanctifié dès le ventre de sa mère, et qu'on lui peut bien appliquer ces paroles qui ont été dites de Jérémie : « Je vous ai sanctifié avant que vous fussiez sorti du sein de votre mère ». En effet, il y a d'autant moins lieu d'en douter, que le B. Geofroy l'a fait voir depuis par ses grandes actions et par l'avantage d'une infinité de grâces extrordinaires, dont il a été rempli et devant Dieu et devant les hommes.

« De plus, dit notre historien (1), il ne faut point passer sous silence, mais on doit au contraire publier hautement et avec admiration, qu'après que cette vertueuse dame eut ainsi reçu ces saintes reliques dans son sein, la violence de cet embrasement effroyable s'apaisa tout d'un coup, et par la toute-puissance de Dieu et par la vertu de ces saintes reliques, ce feu ne put passer plus loin ; enfin, pour manifester la grande sainteté du B. Geofroy, la paroisse de Saint-Patrice, dans laquelle ce saint enfant naquit depuis, fut, par un surcroît et une surabondance de grâces, préservée entièrement du malheur et de la violence de cet embrasement. »

Cette illustre dame, toute transportée de joie, tant à cause du précieux trésor de ces saintes reliques, qu'elle

(1) *Vita B. Gauf.*, art. 3.

(*a*) Le lecteur suppléera facilement à l'obscurité et à l'incorrection de cette phrase.

portoit sur elle, qu'à cause de l'entière extinction du feu, s'en retournant chez elle, rencontra son mari qui étoit en peine d'elle; il le lui marqua, lui demanda d'où elle venoit et pourquoi elle avoit tant tardé; et comme Alain sentoit autour d'elle une odeur fort agréable qui ne lui étoit pas ordinaire, il s'informa d'elle, de ce qu'elle avoit mangé; cette pieuse dame lui répondit simplement et d'une voix basse et humble: « Le temps d'une si grande désolation n'est guère propre pour chercher ce qui peut donner du plaisir. » Vérifiant en elle par cette réponse ce que dit S.-Paul (1), « que c'est le propre d'une personne vraiment compatissante et charitable, d'être dans la joie avec ceux qui sont dans la joie et de pleurer avec ceux qui pleurent. » Après ces paroles, elle dit à son mari : « Retournons au logis et là je confierai en secret à votre prudence la cause d'une odeur si agréable. » Étant donc retournés en leur maison, elle lui raconta tout ce qui lui étoit arrivé, de la même manière qu'on vient de le rapporter; elle tira en même temps de son sein, avec crainte et beaucoup de dévotion, ce précieux trésor, et en le mettant entre les mains de son mari, elle lui dit qu'elle n'avoit jamais osé ouvrir ce petit vase.

Alain n'eut pas plutôt reçu ce riche dépôt, qu'il l'ouvrit avec respect et vénération, et ayant connu ce que c'étoit, il le ferma et le mit fort décemment dans son cabinet, qui étoit l'endroit le plus sûr de son château, le gardant avec un soin extraordinaire. Et afin de marquer à Dieu sa reconnaissance d'une si grande et si singulière faveur qu'il en avoit reçue, il donna libéralement en aumône, à perpétuité, en mémoire de ce véritable miracle, à l'église Sainte-Magdeleine, deux bourgades *(duas burge-*

(1) Rom., XII.

sias) au-delà de la rivière d'Aure, qui étoit dans sa seigneurie; car jusque-là, l'église de la Magdeleine n'avoit point de paroissiens de l'autre côté de la rivière. Ce mot de *burgesias*, selon quelques auteurs, doit s'entendre de quelques terres ou hameaux considérables que possédoient ceux qui avoient en ce temps-là le nom et la qualité de comtes; au moins est-ce ainsi qu'on le trouve en quelque endroit (1).

La mère de S. Geofroy, après cette faveur signalée (2), fut toujours depuis dans une sainte impatience de mettre au monde celui de la sainteté duquel elle ne doutoit point. Elle l'aima, quoiqu'il ne fût pas né encore, bien résolue de le consacrer sans réserve au service de Dieu, dès qu'elle l'auroit mis au monde. Cet heureux moment étant enfin arrivé, elle ne fut point trompée dans son attente, car elle accoucha d'un fils qui fut le cinquième de ses enfans. Elle le regarda dès ce temps-là comme devant être un jour toute sa joie et sa consolation, ne comptant point sur les quatre autres, qu'on élevoit et destinoit déjà dans la profession et l'exercice des armes, pour marcher un jour sur les traces de leurs ancêtres.

Ce fut dans le château de Bayeux que cette noble dame mit cet enfant au monde par un heureux accouchement. On ne nous dit point l'année, mais quoiqu'elle ne nous soit pas précisément marquée par les auteurs du temps, elle l'est néanmoins suffisamment pour la fixer vers l'an 1070, puisque l'historien de la *Vie de S. Geofroy* nous dit, et plusieurs autres après lui, que cette vertueuse dame

(1) Calepin (*a*).
(2) *Vit. S. Gauf.*

(*a*) Auteur du fameux *Dictionnaire* publié pour la première fois à Reggio, en 1502.

étoit grosse de Geofroy, dans le temps de l'embrasement des églises de Bayeux, qui arriva vers l'année que l'on vient de marquer. On voit, en effet, que ce fut vers ce temps-là qu'Odon, frère utérin de Guillaume le Conquérant, fit réparer les églises de cette ville, dont il étoit évêque (1). Car quelle apparence, comme l'avoue un historien moderne (2), que ce fût après l'embrasement de l'an 1106, puisque, peu de temps après cette époque, S. Geofroy étoit religieux de Cerisy, qu'il l'étoit, au plus tard en 1114, de Savigny, dont il fut abbé en 1122? D'ailleurs, cet auteur suppose que ce dernier embrasement arriva dans le temps que le roi Guillaume le Roux faisoit la guerre à Robert, duc de Normandie, son frère; il est constant, par tous les historiens de ce temps-là, que le roi Guillaume étoit mort dès l'année 1100, et que cet incendie fut causé par un accident inopiné. Mais ce qui est tout à fait insoutenable est qu'il faudroit que S. Geofroy eût été abbé de Savigny à l'âge de quinze à seize ans, puisque, selon tous les auteurs qui ont parlé de ce saint abbé, il fut le successeur de S. Vital, qui mourut en 1122 (3).

Cependant, la mère de S. Geofroy ne pensa plus qu'à s'acquitter fidèlement de la promesse qu'elle avoit faite à Dieu de lui dévouer son enfant, ou plutôt celui que Dieu, par sa libéralité toute gratuite, venoit de lui donner. Elle commença par le faire baptiser et on lui donna le nom de Geofroy (*Gaufridus* ou *Goesfredus*) (4). Alain, de son

(1) Will. Malm., *de Gest. angl.* — Order. Vital. — Rob. de Monte.

(2) Hermant, *Hist. de Bayeux.*

(3) Order. Vital. — Rob. de Mont. — *Chron. Savig.* — *Vit. S. Gauf.*

(4) *Ibid.*, art. 1.

côté, qui avoit de la pitié et qui craignoit Dieu, consentit volontiers au pieux désir de sa femme, et ainsi, après le baptême de ce saint enfant, l'un et l'autre, d'un commun accord, l'offrirent au Seigneur, comme un présent agréable qui lui appartenoit déjà.

Pour contribuer autant qu'il étoit en eux à frayer à Geofroy le chemin de la vertu, il ne fut pas plutôt en état d'apprendre les lettres humaines, que, pour accomplir leur vœu dans toute sa perfection, et seconder les desseins et les miséricordes de Dieu sur ce bienheureux enfant, ils le mirent entre les mains d'un excellent maître pour le faire instruire, et la grâce du ciel, qui l'avoit choisi pour être un jour un grand docteur et un grand maître de la religion, opérant efficacement et d'une manière admirable en lui, le rendit parfaitement soumis, docile et aimable en toutes choses, et ainsi il ne tarda guère à accomplir le désir de son père et de sa mère. Car c'étoit une chose étonnante de voir avec quelle vitesse il apprit les sciences divines et humaines. Il sembloit que ce jeune enfant ne faisoit que parcourir ce qu'on vouloit lui enseigner, pour qu'il en fût aussitôt instruit. Et il ne fit pas seulement dans les sciences plus de progrès que ses compagnons d'échole et que ceux de son âge (*a*), mais ce qui surprit tout le monde, c'est qu'on assure que tout enfant qu'il étoit, il surpassa en peu de temps ses maîtres eux-mêmes. Voici comme l'historien de sa Vie en parle (1) :

« Geofroy étant d'un très bon naturel, d'un esprit doux

(1) *Vit. S. Gauf.*, art. 4.

(*a*) On sait qu'au XIIe siècle, toutes les villes épiscopales étaient pourvues au moins d'une école, dont les exercices étaient dirigés par un chanoine, qui portait le titre de « scholastique » ou d'« écolâtre ».

et capable d'instruction, et ayant de lui-même une forte inclination pour l'étude, obéissoit en toutes choses à son maître avec crainte et humilité ; aussi se signala-t-il dans les sciences au-dessus de plusieurs de son âge et de sa nation, d'une manière incroyable et inouïe jusqu'alors, tant par la pénétration et la vivacité de son esprit, qu'éclairé par la grâce (1). On disoit de lui qu'il apprenoit plus en une semaine que ses compagnons d'échole en une année entière, ce qui causoit un grand étonnement à ceux qui en entendoient parler. Mais qu'y a-t-il de surprenant à cela, puisqu'on voyoit manifestement que c'étoit le ciel même qui l'instruisoit, et que celui qui enseigne les sciences à l'homme (2) lui servoit de maître? »

Cependant, à mesure que Geofroy avançoit en âge, il donnoit des marques d'un plus ardent désir de s'avancer dans l'étude ; son père, connoissant cette ardeur et voulant seconder de tout son pouvoir son inclination, l'envoya à Paris, et lui donna ainsi le moyen de pousser ses études au-delà de ce qu'il auroit pu faire dans sa province. Aussi remarque-t-on qu'il s'y appliqua avec tant de zèle et d'assiduité, que la grâce l'instruisant encore elle-même et lui servant de maîtresse, il excella en peu de temps dans la connoissance des arts libéraux et surpassa même dans cette étude ceux qui les lui enseignoient. On dit que son esprit s'ouvrant de plus en plus, il soupiroit sans cesse après la recherche et la connoissance de la vérité, qu'il croyoit uniquement renfermée dans la doctrine salutaire des Saintes Écritures (3).

Geofroy reconnut bientôt, par sa propre expérience,

(1) *Vit. S. Gauf.*, ibid.
(2) *Psalm.* 94.
(3) *Vita S. Gaufr.*, art. 8.

qu'il ne s'étoit pas trompé dans son jugement; car, peu de temps après, il ressentit une douceur toute céleste dans l'étude des lettres saintes, qui ne lui donna plus que du dégoût pour les autres sciences qu'il avoit apprises jusqu'alors (1). Et parce que ce saint désiroit avec passion de se remplir de l'eau de la sagesse (2) qui donne le salut et qu'enseigne intérieurement Celui qui souffle où il veut (3), qui ouvre quand il veut et qui ferme quand il lui plaît, il reçut de ce même Esprit l'intelligence des divines Écritures avec tant de plénitude et d'effusion, qu'il eut, dans la suite du temps, une facilité merveilleuse à communiquer avec abondance cette parole de vie à ses disciples et à une infinité d'autres personnes, comme il fit pour la gloire de Dieu et l'édification de ceux qui venoient le trouver pour s'instruire; ce qui a donné lieu à quelques auteurs (4) de dire de ce saint, qu'entre un grand nombre d'excellentes qualités dont Dieu l'avoit orné, le don de la science et de la sagesse paroissoit éminent sur tous les autres.

L'auteur de la *Vie de S. Geofroy* prend de là occasion de faire cette pieuse réflexion. « Comme la sagesse du siècle est une citerne entr'ouverte qui ne peut retenir l'eau (5) et qui, au contraire, fait de sang-froid les actions les plus criminelles; ainsi que la sagesse du ciel, qui est pure et pacifique, est une source qui ne tarit jamais, mais qui désaltère et nourrit ceux qui en boivent, éclaire et échauffe le cœur et l'esprit, en un mot, est une source

(1) *Vita S. Gauf.*, ibid.
(2) *Eccl.*, c. 14.
(3) *Joan.*, III.
(4) Rob. de Mont. — *Chron. Savig.*, p. 1
(5) *Jerem.*, II.

d'eau qui rejaillira jusque dans la vie éternelle (1), parce qu'elle est vive et pure, et qu'elle vient de Dieu et retourne à Dieu, en nous unissant à lui pour l'éternité, on peut dire de même que la sagesse dont le ciel avoit favorisé S. Geofroy ne le remplit pas seul, mais que, semblable à une manne céleste, elle nourrissoit encore abondamment ceux qui la recueilloient de sa bouche.

CHAPITRE XI.

GRANDS AVANTAGES DE LA NATURE ET DE LA GRACE EN S. GEOFROY.

S. Geofroy, croissant en âge et en grâce, s'attiroit tous les jours, de plus en plus, l'affection et la bienveillance de tout le monde ; et si l'on veut en juger par l'homme extérieur, dit son historien, on trouvera que son visage sembloit jeter des rayons de lumière par sa beauté (2). Il étoit si bien fait de sa taille, et toutes les parties de son corps étoient si bien prises et proportionnées, qu'il devenoit agréable à tous ceux qui jetoient les yeux sur lui ; mais quand même cette bonne grâce n'auroit pas été précédée par ses autres mérites, cela seul étoit capable de le rendre aimable ; car on peut dire de ce saint ce qui est dit de Joseph (3), qu'il étoit beau de visage, grave et majestueux à voir ; il avoit un air gai et riant, ses yeux étoient vifs, ses discours étoient remplis de sagesse et de prudence, et il étoit si doux et si affable, que l'on pouvoit bien dire qu'il falloit nécessairement que celui en qui

(1) *Joan.*, IV,
(2) *Vita B. Gauf.*, art. 4.
(3) *Genes*, XXXIX.

Dieu avoit répandu une si grande abondance de grâce, fût aussi aimé et chéri universellement de tout le monde.

Il seroit bien difficile de faire connoître combien Dieu l'avoit orné de talens naturels, et on pourroit encore moins exprimer combien il fut favorisé de dons surnaturels, pour être un jour en état de s'en servir pour l'édification de tous les fidèles et d'entreprendre de grandes choses pour le bien et l'avantage de l'Église. Mais Geofroy, qui ne pensoit qu'à s'avancer à grands pas dans la vertu, négligeoit entièrement tous ces avantages du corps et ne s'appliquoit qu'à la beauté de son âme; et comme il étoit d'une complexion forte et robuste, il ne manqua pas aussi de s'en servir pour soutenir les travaux d'une vie si dure et pénitente, qu'un savant historien de son temps (1) y a trouvé de l'excès, comme on le verra dans la suite (a).

Cependant, quoique Geofroy fût dès sa jeunesse dans un continuel exercice de mortification et d'une vie très pénible, il ne laissa pas de conserver tant qu'il vécut un certain attrait qui le faisoit aimer de tout le monde (2). Son abord étoit aisé et facile, il étoit plein de douceur et d'affabilité, il recevoit tous ceux qui se présentoient à lui d'un visage riant, sans avoir égard à la qualité des personnes, et recevoit les pauvres également comme les riches, Dieu lui ayant donné un air si vénérable, qu'il imprimoit aux uns et aux autres un respect qu'il est plus aisé de comprendre que d'exprimer. En effet, il sembloit

(1) Order. Vital, *Hist. eccl.*, l. VIII.

(2) *Vita S. Gauf.*, art. 4.

(a) Cette appréciation d'Orderic Vital portait moins sur la conduite du B. Geofroy, que sur les pratiques « nouvelles » de la congrégation de Savigny, comme je l'ai expliqué plus haut.

à le voir, que l'humilité étoit tellement unie en lui avec l'affabilité et la douceur, que ces deux vertus étoient nées avec ce saint. Aussi ont-elles été ses compagnes inséparables jusqu'à la mort; on peut dire même que ces deux excellentes vertus, qui sont le fondement de toutes les autres, étoient si singulières en lui, qu'elles lui avoient attiré une véhération et une autorité extraordinaires, non seulement parmi les pauvres et les personnes d'une condition médiocre, mais encore davantage parmi les riches et les grands du monde. *Tanta erat in eo affabilitatis humilitas, ut non solum apud pauperes et minores, sed magis penes divites et potentes, vir venerandæ auctoritatis haberetur*. C'est donc avec beaucoup de justice, dit notre historien, que l'on peut assurer que cette parole de l'Ecclésiastique : « Rendez-vous affable à l'assemblée des pauvres (1), » s'est parfaitement accomplie en la personne de S. Geofroy.

Ainsi, comme Dieu se plaît à humilier les superbes et les présomptueux et à les couvrir d'un opprobre éternel, il couronne de gloire, au contraire, pour jamais, ceux qui sont humbles de corps et d'esprit. Il ne faut donc pas s'étonner si les paroles de notre saint étant, comme elles étoient, assaisonnées du sel de la modestie et de l'humilité, il sembloit aussi à ceux qui les entendoient que la sagesse divine parlât par sa bouche. Car, comme Jésus-Christ attira à lui beaucoup de monde par la douceur de ses instructions et de sa doctrine, de même le bienheureux Geofroy faisoit un fruit merveilleux par l'affabilité et la gravité avec lesquelles il parloit à tout le monde.

Ses paroles, continue notre auteur (2), étoient si douces

(1) *Eccl.*, III.
(2) *Vita B. Gauf.*, art. 5.

et si agréables, son geste si composé, la posture de son corps dans une situation si honnête et si grave, ses manières si nobles et si régulières, que tous ceux qui étoient obligés de recourir à lui pour quelques affaires, riches et pauvres, nobles et roturiers, s'en retournoient toujours très édifiés de ses entretiens et de sa conversation; l'extrême bonté de son cœur se faisoit aisément connoître par tout son extérieur, étant pour ainsi dire tout recueilli et renfermé au dedans de lui-même, usant d'une extraordinaire précaution dans tous ses discours, et ne proférant jamais aucune parole que pour édifier ceux qui avoient le bonheur de l'entendre, et il charmoit de cette sorte tout le monde par tout ce qu'il disoit et ce qu'il faisoit.

Aussi, l'auteur de sa Vie (1), admirant toutes ces excellentes qualités et un grand nombre d'autres que Dieu avoit mises en son serviteur Geofroy, n'a pu s'empêcher, dans le transport et l'épanchement de son cœur, de s'écrier : « Oh! que toutes les manières de ce saint homme étoient régulières, que tous les moùvemens de son corps et de son âme étoient réglés, que son port étoit grave et ses yeux retenus ! Son visage étoit toujours serein, sa tête sans agitation, et son geste si composé que, se tenant toujours dans une posture honnête et modeste, on n'a jamais remarqué en lui rien de léger et d'indécent. Il parloit peu et ne faisait aucun éclat de rire, il n'élevait jamais sa voix avec excès, il prenoit toutes sortes de précautions pour ne rien dire d'inutile et qui pût blesser le prochain ; on ne voyoit en lui aucun mouvement de colère, au contraire, on remarquoit en toute occasion une certaine politesse et honnêteté, qui lui étoient comme naturelles ; en un mot, tous ses pas et toutes ses démarches étoient sans précipi-

(1) *Vita B. Gauf.*, ibid.

tation et si bien réglés, que tout le monde connoissoit visiblement qu'il devoit être un jour un grand serviteur de Dieu. C'est de ces perles précieuses, dit l'auteur de sa Vie, qu'un vrai disciple de Jésus-Christ doit être saintement orné et revêtu. »

S. Geofroy mettait tout en œuvre pour gagner des âmes à Dieu, et il affermissoit tellement dans le bien les esprits des fidèles par sa doctrine toute sainte, tantôt en les reprenant, tantôt en les suppliant et tantôt en usant de menaces, selon le précepte de l'Apôtre, sans se lasser jamais de les tolérer et de les instruire, qu'ils croyoient jouir déjà du repos et de la félicité du Paradis, et être revêtus de tous côtés de l'étole éclatante de l'immortalité (1). Car, enfin, ses entretiens étoient si agréables et plaisoient tellement à tous ceux qui l'écoutoient, qu'à cause de la suavité plus douce que le miel qui étoit cachée sous sa langue, ils étoient presque tous persuadés que c'étoit Notre-Seigneur même qui les instruisoit et qui avoit établi son siège dans la bouche de cet homme de Dieu. *Ut pro dulcedine mellifluâ, sub linguâ ejus latente, quodam indicio doceret ipsum Dominum in ore ejus sibi sedem statuisse.*

CHAPITRE XII.

DE L'APPLICATION DE S. GEOFROY A LA PRIÈRE.
SON AMOUR POUR LA CHASTETÉ.
MOYENS QU'IL EMPLOIE POUR CONSERVER CETTE VERTU.

Tant de vertus réunies en S. Geofroy étoient le fruit de ses travaux et de cette vigilance continuelle où il étoit

(1) Timoth., IV.

d'écouter jusqu'aux moindres mouvemens de la grâce. Et en effet, il s'appliqua toute sa vie à si bien régler ses mœurs, qu'il se forma en lui une sainte habitude dans le bien, en sorte que rien au monde n'étoit capable de l'en détourner, ni de lui faire faire aucune action extérieure qui pût choquer l'esprit des plus critiques (1). Mais ce qui se passoit au dedans de ce serviteur de Dieu surpassoit encore de beaucoup ce qui paraissoit à la vue des hommes. Entre les dons que ce saint avoit reçus de Celui qui dispense, comme il lui plaît, ses grâces et ses miséricordes, nous ne pouvons passer sous un silence criminel et infructueux que cet homme de Dieu avoit appris, dans l'échole du vrai Salomon, à garder son cœur dans une exacte retenue, avec un soin et une vigilance infatigable, qui ne lui permettoit pas d'avoir le moindre désir ni la moindre affection pour les choses terrestres et périssables.

Car, comme on a déjà remarqué (2), cette garde de son cœur ne bannissoit pas seulement le mal, elle lui en ôtoit même la pensée, rien n'étant capable de le détourner de de la continuelle attention qu'il avait sur lui-même pour se tenir toujours recueilli en Dieu. Cette vigilance éclatoit divinement en sa personne, et il étoit aisé de reconnoître qu'elle excelloit par-dessus les autres grâces dont Dieu l'avoit prévenu, dès son enfance. Voulant donc se conserver dans une très grande pureté de cœur, il se renfermoit au dedans de lui-même autant qu'il lui étoit possible. Pour cela il évitoit, non seulement de se rencontrer parmi la foule et le tumulte du monde, mais il souhaitoit de tout son cœur, d'être toujours seul, se donnant tout entier et même sans interruption, autant que la fragilité

(1) *Prolog. Vit. S. Gauf.*
(2) *Ibid.*, art. 6.

humaine le lui permettoit, à la lecture, à la méditation et à l'oraison.

Ce fut par cette assiduité à la prière et à la contemplation des choses célestes, qu'il arriva, non sans miracle, à une si grande pureté de cœur et à une si immobile tranquillité de son âme, qu'il s'étoit fait une habitude de réciter le Psautier tout entier, sans aucune distraction ni égarement d'esprit, de sorte que pendant tout cet espace de temps qu'il employoit à cette sainte œuvre, toute son attention qu'on peut dire avoir été sans relâche, étoit de ne penser qu'à Dieu et aux choses divines (1).

La dévotion de S. Geofroy était si extraordinaire pour cette sorte de prière, et son amour pour ces divins cantiques étoit si grand, qu'il ne passoit presque pas un seul jour sans réciter tout le Psautier, et de la manière dont nous venons de le dire; sur quoi l'auteur de sa Vie fait cette réflexion (2) : « Qu'y a-t-il dans ces divins cantiques, qui ne nous excite à la piété et ne nous anime à nous avancer de plus en plus dans l'affaire de notre salut? Les psaumes, dit-il, mettent les démons en fuite, éclairent nos ténèbres et nous comblent de toutes sortes de vertus. »

C'est ainsi que S. Geofroy, ne s'occupant que de Dieu et de tout ce qui pouvoit le conduire à Dieu, passoit toute sa vie dans la lecture des livres saints, la prière et la méditation des psaumes, suivant le précepte de l'Apôtre, qui nous ordonne de nous entretenir de psaumes, d'hymnes et de cantiques spirituels (3), chantant et psalmodiant du fond de nos cœurs, et non du bout des lèvres, mais à la gloire du Seigneur, rendant grâces en tout

(1) *Prolog. Vit. S. Gauf.*, ibid.
(2) *Ibid.*
(3) Ephes., V.

temps et en tout lieu à Dieu, qui nous comble de tant de biens.

Cette grande précaution, ou plutôt cette merveilleuse attention que S. Geofroy apportait à la récitation des psaumes, le conduisit insensiblement à une extraordinaire pureté de cœur; car ce saint ne se contentoit pas de prononcer seulement de la voix cette divine prière, il s'appliquoit encore à chaque parole et la goûtoit avec autant de plaisir, qu'un autre auroit pu faire les viandes délicieuses. Il n'ignoroit pas l'importance qu'il y a d'être attentif sur soi-même, et de vivre toujours en la présence de Dieu, pour recevoir ses inspirations saintes, apprendre ses desseins et ne laisser pas échapper la moindre occasion de faire quelque bonne œuvre (1).

Il s'observoit même avec un grand soin en toutes ses pensées, ses paroles et ses actions, pour avoir la paix avec tout le monde et conserver la sainteté et la pureté de cœur, sans laquelle nul ne verra Dieu, car l'intégrité et l'innocence de la vie suit nécessairement la pureté du cœur, qui ne s'acquiert et ne se conserve que par l'humilité de l'esprit (2); ce qui a fait dire à un Père de l'Église (3) (a), que, comme on tombe dans l'impureté et les mauvais désirs par l'orgueil de l'esprit, on se conserve aussi dans la chasteté et la pureté du corps par la vraie humilité du cœur.

La vertu de la chasteté a paru avec tant d'éclat en S. Geofroy, que l'on n'a guère besoin de la relever en lui, ou de s'étendre beaucoup en paroles pour faire

(1) *Vit. B. Gauf.*

(2) *Ibid.*

(3) Isidor., lib. II, 133.

(a) S. Isidore de Séville, auteur du Livre des *Etymologies* ou des Origines.

connaître jusqu'à quel degré il l'a possédée, puisque d'elle-même elle se manifestoit assez à tout le monde par un grand nombre de preuves; et on étoit si persuadé que ce grand serviteur de Dieu étoit orné de cette vertu évangélique, que l'on disoit communément de lui qu'il avoit été sanctifié dès le ventre de sa mère, avant qu'elle l'eût mis au monde, et que depuis sa naissance jusqu'à sa mort, il étoit toujours demeuré vierge, *ab utero enim Matris, sicut creditur, virgo manebat, in corpore sanctificatus antequam natus*, dit l'auteur de sa Vie.

Aussi l'amour qu'il avoit pour cette divine vertu lui donna une telle crainte de tomber dans quelque faute qui souillât son corps et son âme, que toute son application dans sa jeunesse fut de veiller sans relâche à se conserver pur et chaste de corps et d'esprit. Il faisoit paroître dans toutes ses actions combien il aimoit cette vertu, en se dégageant de bonne heure de tout ce qui auroit pu lui être une occasion d'y donner la moindre atteinte. Ce fut même cette crainte qui lui fit mépriser tout ce qui pouvoit l'attacher au monde; car quoiqu'il y eût en lui des qualités qui auroient pu l'y rendre recommandable, comme son illustre extraction, ses grands biens et tant d'autres avantages de la nature qu'il avoit en un degré éminent, il est certain que ces grandes qualités auroient pu aisément lui être un piège, sans cette vigilance extraordinaire dans laquelle il vivoit pour se tenir continuellement sur ses gardes.

Il n'y avoit point de mortification de corps et d'esprit, point de pénitence et d'austérité, point de veilles et de jeûnes, qu'il n'entreprît volontiers dès sa plus tendre jeunesse, pour éviter les moindres tentations et éloigner de son cœur les moindres mauvaises pensées, de peur de donner prise à l'ennemi de toute pureté et de déplaire à

Jésus-Christ, auquel il étoit bien résolu de se consacrer sans réserve. Et comme ce serviteur de Dieu s'étoit proposé de demeurer dans le saint état de virginité, il crucifioit sans cesse sa chair avec ses passions et ses désirs déréglés (1), travaillant sans relâche à les mortifier et à les réprimer (2). Il croyoit que s'il ne s'appliquoit avec ferveur à la prière ou à quelque autre exercice spirituel, l'esprit tentateur étoit toujours prêt de lui ravir ce qu'il avoit de plus cher; c'est pourquoi il n'oublioit jamais cette parole de notre Seigneur : « Veillez et priez, de peur d'entrer en tentation, car l'esprit est prompt, mais la chair est foible (3), et cette autre parole : « La vigilance et le soin qu'on prend pour conserver la pureté mortifie la chair (4). » Et parce qu'il craignoit avec raison que ce vase si fragile qu'il portoit en son corps mortel, ne se brisât par les diverses tentations que l'Esprit impur lui suscitoit, et qu'il ne tombât enfin, par quelque surprise, il veilloit de telle sorte sur lui, qu'il lui sembloit à tout moment devoir paraître devant le redoutable tribunal de Dieu (5).

Pour se conserver donc inviolablement dans l'amour de la pureté, outre qu'il s'entretenoit toujours de cette parole du Sauveur, qui dit : « Veillez donc, parce que vous ne savez pas à quelle heure Notre-Seigneur doit venir (6), » et de cette autre du même Sauveur : « Tenez-vous prêt, parce que le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous

(1) Galat. V.
(2) *Vita. B. Gauf.*, art. 7.
(3) Marc., XIV.
(4) Eccles., XXXI.
(5) *Vita. B. Gauf, ut supra.*
(6) Math., 24.

ne pensez pas (1) »; il se servoit encore de trois autres moyens, savoir : de la mortification de son corps, de son assiduité à la prière, de l'exercice et de la pratique d'une humilité très pure et très sincère, et par ces trois choses, comme par autant de parfums de myrrhe, d'encens et de poudre de senteur faites par un excellent parfumeur, comme on lit dans les Cantiques (2), il se conserva toujours vierge, comme il avoit été choisi vierge.

En effet, on peut bien dire de ce serviteur de Dieu, que le feu de l'amour divin se nourrissoit sur l'autel de son cœur, et que la fumée toute pure de la virginité qui s'en exhaloit, répandant de tous côtés, en présence du Seigneur, une odeur admirable dans les provinces d'alentour, avoit la vertu de chasser et de confondre toutes sortes de démons, et il semble que c'est de cette odeur agréable que l'auteur de l'histoire des *Abbés de Fontaines-les-Blanches* a voulu parler quand il a dit que Savigny, qui étoit gouverné en ce temps-là par S. Geofroy, étoit un célèbre monastère où l'ordre étoit florissant et répandoit de tous côtés une odeur très agréable. *Savigneium, celebre monasterium, ubi ſloret ordo et ubique redolet dulcis opinio.*

Cette grande sainteté du B. Geofroy a été reconnue par autant d'auteurs qu'il s'en est trouvé qui ont parlé de lui. La *Chronique de Savigny*, Robert du Mont, Cenalis et tous les autres depuis, ont parlé de ce saint avec de grands éloges. Les uns ont dit qu'il a excellé en sainteté, *vitæ sanctitate excellens;* d'autres, qu'il a été un très saint homme, *vir sanctissimus;* d'autres, qu'il s'est rendu célèbre et très fameux par la bonne opinion qu'il

(1) Marc., 13.
(2) Cant., 3.

a laissée de sa sainteté, *fuit sanctitatis opinione præclarus* (1).

CHAPITRE XIII.

S. GEOFROY SE FAIT RELIGIEUX DANS L'ABBAYE DE CERISY. — IL ENGAGE SERLON DANS LA MÊME PROFESSION. — ILS QUITTENT CETTE ABBAYE ET SE RETIRENT A SAVIGNY.

Le temps auquel S. Geofroy devoit s'acquitter de la promesse que ses parens avoient faite à Dieu de le lui consacrer étant arrivé, et ce saint homme se voyant sans cesse exposé à beaucoup de tentations dans le siècle, quelques précautions qu'il prît pour s'en garantir, résolut d'y renoncer avec tout ce qu'il a de plus charmant. Dès lors, il ne compta pour rien tout ce qu'il avoit fait jusque-là pour se conserver pur et chaste aux yeux de Dieu (2). Il oublia tout ce qui étoit derrière lui, et ne pensa, comme S. Paul, qu'à s'avancer devant lui et à prendre les moyens les plus sûrs pour arriver à une plus grande perfection (3).

Ce saint homme, se croyant encore fort éloigné de la vertu où il sentoit que Dieu le voulait, regarda bien moins le chemin qu'il avoit fait que celui qu'il avoit à faire; il pensa tout de bon à renoncer aux avantages du siècle et à choisir un lieu de retraite où il pût, avec plus de facilité et moins d'opposition, exécuter ce qu'il étoit résolu de faire, c'est-à-dire de travailler en sûreté à l'ouvrage de son salut et de suivre la volonté de Dieu en

(1) *Hist. de Fontan.* — Chron. Savig. — Rob. de Mont., *Tract. de abbat.* — Cenal., l. II. *De reg. Gall.*

(2) *Vit. B. Gauf.*, art. 9.

(3) Philip., III.

toutes choses, en renonçant à la sienne propre. Et parce que, comme remarque excellemment l'auteur de sa Vie (1), celui qui est mort à lui-même, qui ne vit plus que pour Dieu et ne goûte plus que les choses célestes et divines, n'a plus aussi que du dégoût pour tout ce qui est terrestre et passager; aussi ce saint homme retira-t-il toutes ses affections et tous ses désirs de toutes les choses d'ici-bas, pour n'attacher son cœur que dans l'amour du souverain et immuable bien, qui seul peut faire le véritable bonheur de l'homme. Ainsi, après avoir méprisé tout ce qu'il avoit fait, et ne pensant qu'à s'avancer courageusement dans ce qu'il voyoit devant lui, il renonça entièrement au monde, qui est tout sous l'empire du malin esprit (2). Repassant donc sans cesse dans son esprit et dans son cœur combien il est difficile de vivre dans le siècle et de s'y conserver pur et sans tache, il ne songea plus qu'à s'engager dans l'état et la profession de la vie religieuse, afin de vaquer uniquement à Dieu et d'employer tout le temps de sa vie à mortifier son corps par une abstinence continuelle, et à nourrir son âme et son esprit de la doctrine céleste.

L'abbaye de Cerisy (a), de l'ordre de S. Benoît, lui parut très propre à son dessein. Ce monastère, qui est situé à quatre lieues de la ville de Bayeux, fut fondé, selon la commune opinion, en 1030, par Robert, fils de

(1) *Vita B. Gauf., ut supra.*

(2) Joan., V.

(a) L'abbaye de Cerisy, située à quatre lieues ouest de Bayeux, non loin de Saint-Lô, avait été fondée, selon d'autres auteurs, par S. Vigor, évêque de Bayeux. Dévastée par les Normands, elle fut ensuite comblée d'aumônes par les descendants des pirates, devenus chrétiens, spécialement par Guillaume-le-Conquérant. Elle fut réunie, en 1715, à la Congrégation de Saint-Maur. Son église,

Richard II, duc de Normandie (a) (1). Cette maison, lorsque S. Geofroy s'y retira, étoit en réputation d'une grande régularité; on y observoit très exactement la règle de S. Benoît, sous la conduite de l'abbé Hugues I[er] du nom, religieux de Troarn, qui soutenoit son ministère par une haute sagesse et une vertu consommée. C'est ainsi qu'en parle l'auteur de la Vie de notre saint (2). « Geofroy, dit-il, ayant méprisé tous les avantages et les charmes du monde, choisit en premier lieu l'abbaye de Cerisy, dans laquelle, Dieu en disposant ainsi, il prit le saint habit de la religion, parce que la règle de S. Benoît y étoit gardée avec beaucoup d'exactitude. » Les auteurs contemporains de notre saint en parlent de même.

Dès que S. Geofroy eut changé d'habit, il sembla tout un autre homme; il n'eut plus d'autres sentimens de lui-même que ceux qu'une humilité profonde pouvoit lui inspirer; il fit à Dieu un entier sacrifice de la liberté dans laquelle il étoit né, pour s'assujétir en toutes choses à ses supérieurs; il oublia parfaitement ce qu'il étoit dans le monde, hors ses manières engageantes et une certaine honnêteté qui lui étoit naturelle et qu'il conserva toute sa vie, et il s'éleva dans cet état à un si haut point de vertu, qu'il fut regardé comme un modèle d'humilité, d'obéissance et de mortification.

Cependant Geofroy ne crut pas avoir pleinement

d'une belle architecture romane, a été conservée; elle sert actuellement d'église paroissiale. (Cf. *Gallia Christiana*, t. XI, p. 410).

(1) Guil., Gemet, l., IV, c., 73. — Order. Vital, l. III, c. 8.— Rob. de Mont.

(2) *Vita B. Gauf.*, art. 9.

(a) Si l'on suit les auteurs de la *Gallia Christiana*, il faut dire qu'il fut, non pas fondé, mais restauré par le duc Robert.

satisfait à ce que Dieu demandoit de lui, s'il ne travailloit encore à attirer avec lui quelques-uns de ses amis, et parce que le B. Serlon, qui l'avoit suivi partout dans le monde comme son disciple, lui sembla très propre pour la vie religieuse, il fit si bien, qu'il le porta aussi à renoncer entièrement au siècle et à le suivre dans la religion.

Serlon naquit vers la fin de l'onzième siècle, dans la paroisse de Valbadon, dont il porta depuis le surnom; ce lieu n'est qu'à deux lieues de Bayeux (*a*). Ses parens, dont on ne sait ni le nom ni la qualité, étant fort accommodés et aisés pour les biens de la fortune, et ayant encore plus de piété, le firent élever dans les sciences et n'épargnèrent rien pour l'y perfectionner; on croit même qu'il étudia sous S. Geofroy, et que c'est pour cette raison qu'il est nommé partout le disciple de ce saint, *Gaufridi in sæculo discipulus* (*b*) (1). Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il étoit très savant dans les Ecritures saintes, et cela paroît par les ouvrages qui nous restent de lui (2); mais nous en parlerons plus amplement autre part.

(1) *Chr. Savig.*, p. 2.
(2) Du Pin.

(*a*) Vaubadon est aujourd'hui un village de 650 habitants. Il est situé à 12 kilomètres de Bayeux.

(*b*) « Primo monachum induit, inquit Menardus, apud Ceresiacum, abbatiam ordinis S. Benedicti, in territorio Bajocensi. Verum prius in sæculo docuisse et discipulos habuisse constat ex Chronographo Saviniacensi, hic partim sua dicta depromente ex Roberto de Monte. (*Tract. de immut. Ord. Monast. apud Acherium, post Guibert. de Novig.*, p. 811, et Bouquet, t. XIV, p. 381). Ex quibus (textibus) constat in sæculo operam dedisse litteris B. Gaufridum, multumque in his profecisse, adeoque discipulos habuisse, quos inter B. Serlonem. » (R. P. de Buck, *Acta, S. S.* Octobre, VIII, p. 10-70).

La grâce ayant donc formé entre ces deux grands serviteurs de Dieu, depuis longtemps, une liaison très étroite, S. Geofroy, en se retirant du monde, n'oublia pas son ami; il lui marqua encore plus de tendresse qu'auparavant; il ne borna pas même son amitié à l'affection ordinaire qu'il avoit eue jusque-là pour lui, il pria Dieu de lui inspirer le même dessein qu'à lui, et il le fit avec tant de ferveur et de zèle, qu'il en fut bientôt écouté; car il ne trouva en Serlon aucune opposition à embrasser le même genre de vie; ainsi ces deux grands hommes reçurent ensemble le saint habit de la religion des mains du vénérable Hugues (*a*), abbé de Cerisy (1).

On ne fut pas longtemps sans connoître que la vocation de Geofroy et de Serlon à l'état religieux venoit de Dieu seul; leur exactitude et leur zèle à pratiquer la règle de S. Benoît et les autres observances de l'abbaye de Cerisy les fit bientôt distinguer des autres moines, et on le remarque en particulier de S. Geofroy; car il est dit de lui qu'il demeura quelque temps dans ce monastère, servant Dieu en toute humilité. *Ubi sanctus monachus in humilitate omni serviens Deo per aliquod tempus.* On ne nous dit pas combien de temps, mais autant qu'on en peut juger, ils n'y demeurèrent pas l'un et l'autre moins de trois ou quatre ans (2) (*b*).

(1) Rob. de Mont. — *Chron. Savig.* — Cenalis. — Mainard, *et alii.*

(2) *Ibid.*

(*a*) Hugues Ier, abbé de Cerisy, était un ancien religieux de l'abbaye de Troarn. On rencontre sa signature au bas d'une charte du comte Robert de Mortain, en 1083. (*Gallia Christiana*, t. XI, p. 410).

(*b*) Nous ne possédons pas de Vie ancienne du B. Serlon, et il est probable qu'elle n'a été écrite par aucun contemporain. Outre les détails donnés ici par Cl. Auvry, et qu'il emprunta aux anciens

Comme S. Geofroy étoit du pays et très connu, n'étant éloigné que de trois à quatre lieues de sa famille, il craignit que pour peu qu'il donnât d'accès à ses proches pour le venir voir, ces sortes de visites ne fissent quelque impression sur lui, et il rejeta absolument tout ce qui pouvoit y donner occasion. C'est dans cette vue qu'après avoir quitté l'habit du monde, méprisé la fierté et la hauteur si ordinaires aux personnes de qualité, abandonné tout commerce avec le siècle, ses parens et ses amis, il ne pense plus qu'à se soumettre à la discipline toute céleste de la grâce, afin de servir avec plus de dégagement et de liberté à Jésus-Christ notre roi. Aussi ne compta-t-il pour rien d'avoir méprisé le monde dans le moment de sa conversion, s'il n'eût continué à le mépriser dans toute la suite de sa vie et à devenir la bonne odeur de Jésus-Christ par l'exemple qu'il s'étudia à donner à tout le monde.

On ne vit jamais une volonté plus dégagée des choses de la terre, que celle qui parut en ce saint religieux, son amour pour Dieu étoit très solide et très pur, sa charité pour ses frères étoit très sincère, elle ne se bornoit pas à leur rendre quelques petits devoirs, mais à supporter surtout leurs faiblesses et leurs imperfections avec beaucoup de patience, vertu si recommandée par S. Benoît dans sa Règle (1). D'ailleurs, nous apprenons que ce grand serviteur de Dieu, bien loin d'avoir de la peine à s'instruire de la discipline régulière, se portoit avec amour et comme naturellement et par habitude à toutes les observances de cette sainte règle. Ce témoignage de la bonne conduite de

manuscrits de Savigny, on peut consulter les articles consacrés au B. Serlon par la *Gallia Christiana*, t. XI, p. 544, et par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, t. XII, p. 521 et suiv.

(1) Chap. 72.

notre saint est confirmé par l'auteur de la *Chronique de Savigny*, qui l'appelle un religieux très zélé et illustre par la sainteté de sa vie. *In religione fervens et vitæ sanctitate excellens.*

Cependant, quoiqu'on vécût dans Cerisy fort régulièrement, Geofroy et Serlon, aspirant sans cesse à une plus haute perfection, crurent que Dieu demandoit d'eux quelque chose d'encore plus élevé que ce qui se pratiquoit dans ce monastère; ce qui leur fit prendre la résolution de se retirer dans quelque autre lieu où ils pussent vivre inconnus aux hommes et mourir à eux-mêmes.

Il y avoit à peine un an entier que l'abbaye de Savigny avoit été fondée par S. Vital, et l'austérité de la vie qui s'y pratiquoit sous sa conduite faisoit déjà beaucoup d'éclat. Elle répandoit dès lors une si bonne odeur de tous côtés, que l'on vit en si peu de temps un grand nombre de personnes de tous états s'y réfugier, comme dans un asyle assuré contre les pièges du monde et du démon, pour y faire pénitence.

Entre ceux dont nous avons déjà parlé, il est certain que les plus célèbres furent S. Geofroy et le B. Serlon (1). S. Geofroy, qui, après son abbé, tenoit le premier et le principal rang dans le monastère de Cerisy (on croit même qu'il en étoit prieur), avoit un soin extrême que l'observation de la règle de S. Benoît y fût exactement pratiquée; mais, soit qu'il trouvât parmi les moines quelques contradicteurs ou quelque autre obstacle de la part de ses parens, ou plutôt, comme disent quelques auteurs (2), qu'il fût attiré par la haute réputation de S. Vital, *illectus famâ B. Vitalis*, et par le désir d'une plus grande austérité de

(1) *Vit. S. Gauf.*, art. 9.

(2) Hugues Mainard. — *Chron. Sav.* — Robert de Mont.

vie, ou enfin peut-être par toutes ces raisons ensemble, il résolut avec le B. Serlon d'ouvrir son cœur à son abbé et de lui déclarer le dessein où il étoit de se retirer dans le nouveau monastère de Savigny (1). Le vénérable Hugues, leur abbé, quoique touché sensiblement de cette résolution, connaissant leur vertu et leur piété, et n'ignorant pas le bruit qui se répandoit partout de la très sage conduite de S. Vital, ne voulant pas s'opposer au mouvement de l'esprit de Dieu, dont ils étoient poussés, le leur permit sans peine.

S. Geofroy et son cher disciple, ayant obtenu le consentement et pris des lettres de recommandation de l'abbé Hugues pour S. Vital, sortirent de Cerisy vers l'an 1113 ou au commencement de 1114, et se présentèrent à Savigny (1); et ce qui est digne de remarque, est que cette sortie et ce changement, bien loin de causer quelque jalousie dans l'esprit des religieux de Cerisy, firent au contraire un effet tout différent; car nous apprenons que depuis ce temps-là il y eut toujours une liaison très étroite entre ces deux abbayes, dont les deux chefs avoient le même but, qui étoit de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes (3).

Le dessein de S. Geofroy et du B. Serlon en quittant leur premier monastère nous est clairement marqué par un grand nombre d'auteurs, qui nous assurent que ces deux serviteurs de Dieu quittèrent l'abbaye de Cerisy par un désir sincère de vivre avec plus de perfection et d'embrasser une vie plus austère.

Mais on verra encore mieux l'intention que S. Geofroy a eue de quitter Cerisy pour se retirer à Savigny, par ce que

(1) *Vit. S. Gauf.*, art. 9.
(2) *Ibid.*
(3) *Ex. Rotul. Savig.*

nous en apprend l'auteur de sa Vie. « Il est certain, dit cet auteur, que plus on s'approche de Dieu, qu'on s'entretient et qu'on traite plus familièrement avec lui, et qu'on s'applique plus intérieurement à la vertu en vivant dans une grande pureté d'âme, plus on ressent aussi en dedans de soi-même une douce influence et une agréable odeur des parfums spirituels. C'est ce qu'on peut avec vérité, dit le même, remarquer dans le B. Geofroy ; car à mesure que le goût et la douceur toute intérieure des choses célestes croissoient en ce saint religieux, plus il ressentoit au-dedans de lui-même de zèle et d'ardeur de s'avancer dans une vie plus parfaite, par une conversation plus élevée en Dieu.

« Ce fut dans cette vue, continue le même auteur, que le B. Geofroy vint, avec son cher disciple, trouver S. Vital et se mettre entièrement sous sa conduite, afin de se rendre capable de profiter des exemples d'un si saint et si digne père, de s'instruire par sa doctrine et ses lumières, de s'avancer et se perfectionner dans la piété et la religion, d'être aidé et assisté de ses prières et de se conformer de plus en plus à sa vie et à ses mœurs, par une parfaite imitation de ses vertus. » Paroles qui font voir également l'estime qu'on avoit de la piété de S. Vital, et les pures intentions de S. Geofroy de s'avancer dans la perfection des pratiques et des observations les plus exactes de la la vie monastique (2).

S. Geofroy, brûlant du désir de se sanctifier, sembloit avoir des ailes pour se transporter dans l'abbaye de Savigny, dont on disoit tant de bien. Serlon, son disciple et son compagnon inséparable, fut de la partie, et l'un et l'autre également remplis de zèle comme s'ils n'eussent

(1) Order. Vital. — Rob. de Mont. — *Chron. Savig.* — *Vita. B. Gauf.*, art. 9.

(2) *Ibid.*

fait que commencer à servir Dieu, arrivèrent enfin à ce monastère. Ils y trouvèrent ce qu'ils étoient venus chercher, je veux dire S. Vital, fondateur de cette nouvelle maison, qui en moins d'une année s'y étoit acquis une si haute réputation, qu'il attira sous sa conduite, au service de Dieu, un fort grand nombre de personnes de tous états et de toutes conditions.

Aussi la vue de ce saint abbé étoit-elle si édifiante, qu'elle gagnoit les cœurs. Ses paroles inspiroient de la dévotion, son exemple animoit les moins fervens, ses manières échauffoient les plus tièdes, et il étoit devenu un si savant maître dans la perfection religieuse, que ceux qui se soumettoient à sa discipline, quoique avancés déjà dans la vertu, ne se regardoient plus que comme des néophytes et des commençans, lorsqu'ils étoient sous la conduite de ce saint abbé.

S. Geofroy étant arrivé à Savigny, se jeta aux pieds de S. Vital et le pria très instamment et avec des sentimens d'une profonde humilité et d'une très grande piété de le recevoir dans son monastère (1). S. Vital voulant, selon la règle de S. Benoît (2), éprouver si Geofroy étoit vraiment poussé de l'esprit de Dieu, et si ce changement de lieu n'étoit point l'effet de quelque légèreté, différa dans ce moment d'acquiescer à sa demande; mais le B. Geofroy redoublant ses empressemens, fit connoître à S. Vital que ce n'étoit qu'après une mûre délibération et avoir obtenu la permission de son abbé, qu'il changeoit de monastère, n'ayant aucune autre intention que de s'éloigner de toutes les occasions qui pourroient nuire et être un obstacle à sa perfection. Alors S. Vital considé-

(1) *Vita B. Gauf.*, ibid.
(2) Reg. c. 48.

rant avec attention le zèle et l'ardeur d'une si sainte résolution et faisant en lui-même réflexion sur l'honnêteté et la modestie, la prudence et la sagesse de ce religieux, il le reçut avec joie dans la communauté. ***Beatus Vitalis considerans fervorem tam sancti propositi, et nihilominus perpendens honestatem et prudentiam personæ, suscepit eum gaudenter*** (1).

L'auteur de la *Vie de S. Geofroy* remarque que quand ce saint se présenta à Savigny, il étoit vêtu de noir, qui étoit la couleur que l'on portoit dans le monastère de Cerisy, ainsi que dans les autres maisons de la Congrégation de Cluny, et que S. Vital lui changea cet habit, et lui en donna un gris, qui étoit la couleur dont les religieux de Savigny se servoient.

Il est bon aussi de remarquer encore qu'il n'est pas parlé ici du changement de profession ou de règle, mais du changement seul des habits de S. Geofroy ou plutôt de leur couleur, parce qu'en effet c'étoit presque la même forme des habits dont on usoit à Clugny, à la réserve néanmoins des frocs ou cuculles, dont les manches étoient plus étroites qu'on ne les porte maintenant.

Cependant il faut avouer que dans ce changement de S. Geofroy, l'historien de sa Vie ne fait aucune mention du changement du B. Serlon de Valbadon; mais nous en avons d'ailleurs des preuves incontestables.

Robert du Mont, qui vivoit fort peu de temps après ces deux saints religieux, et qui, étant leur voisin (*a*), pouvoit avoir vu l'un et l'autre (2) a fort bien

(1) *Vit. B. Gauf.*, art. 10.

(2) *Tract. de Abbat.*, etc. — *Chron. Sav.*, l. II, *et alii.*

(*a*) Le Mont-Saint-Michel, dont Robert était abbé, n'est pas à plus de six lieues de Savigny.

remarqué dans son *Traité des Abbés et des Abbayes*, que le vénérable Serlon de Valbadon, près de Bayeux, qui avoit été dans le siècle disciple de S. Geofroy, et s'étoit fait avec lui moine dans l'abbaye de Cerisy, quitta ce monastère et vint à Savigny dans le désir d'embrasser une plus exacte discipline de la vie religieuse. L'auteur de la *Chronique de l'abbaye de Savigny* en parle de même, et beaucoup d'autres.

On peut répondre à cette difficulté que l'auteur de la *Vie de S. Geofroy* n'étant point entré dans le détail de toutes les actions particulières de ce saint, comme on l'a déjà remarqué autre part, a omis tout ce qui regardoit le B. Serlon, hors l'union qu'il fit de la Congrégation de Savigny, dont il étoit le chef, à l'ordre de Cîteaux.

Quelques auteurs (1) ont avancé que S. Geofroy, en se retirant dans Savigny, y apporta en même temps les reliques de S[te] Magdeleine et de S. Georges dont nous avons parlé, et même que par la vertu de l'attouchement de ces précieuses reliques, ce saint homme faisoit quantité de miracles. Mais nous ferons voir ailleurs qu'il ne les apporta de la maison de son père dans l'abbaye de Savigny qu'après qu'il en eut été élu abbé (2).

CHAPITRE XIV.

S. VITAL CONTINUE A PRÊCHER. — ON LE VEUT ASSASSINER. SON DÉSIR POUR LE MARTYRE.

La charité de S. Vital ne se borna pas à travailler au salut de ceux qui s'étoient renfermés dans son monastère,

(1) Hug. Mainard, *Observ. in Martyr. Bened.*
(2) *Vit. S. Gauf.*, art. 15.

elle le porta encore à continuer de répandre au dehors la semence de la parole divine, comme il avoit accoutumé de faire avant la fondation de Savigny (1). Il passa ainsi toute sa vie sans discontinuer ce saint ministère, prêchant avec la même ardeur en diverses provinces de ce royaume et de celui d'Angleterre. Mais afin de ne pas négliger le salut de ceux que Dieu avoit particulièrement confiés à sa conduite, et ne les pas laisser sans secours et sans consolation, il mit à leur tête un savant religieux d'une vertu consommée nommé Guillaume de Vengeons, qu'il leur donna pour prieur.

Après avoir ainsi disposé de son monastère, il s'appliqua avec son zèle ordinaire à la conversion des âmes; et comme ce saint ne désiroit rien des choses de la terre et n'avoit en vue que les seuls intérêts de Dieu, disent ses Actes, il ne craignoit pas aussi de représenter avec vigueur le devoir et les obligations aux grands du monde qui abusoient de leur pouvoir, se déclarant généreusement le défenseur de l'Église et le protecteur de ceux qui étoient opprimés injustement; en quoi il eut beaucoup à souffrir (2).

Une fois entre autres, un gentilhomme se tenant offensé de ce que S. Vital avoit, par ses avis et ses exhortations, engagé quelques fidèles à faire leurs oblations dans un autre lieu de dévotion que celui où ce gentilhomme les forçoit de les porter auparavant, il en conçut une haine si implacable contre ce saint, qu'il chercha, depuis ce temps-là, l'occasion de le faire assassiner (3). Un jour, ayant appris que ce serviteur de Dieu étoit sorti de

(1) *Vit. S. Vital.*, *ibid.*, l. II, art. 3.
(2) *Vit. S. Vital.*, l. XI, art. 14.
(3) *Ibid.*, art. 2. — Order. Vital., *Hist. eccl.*, l. VIII. — Will. Neutbr., *de Reb. angl.*

son monastère, et l'endroit par lequel il devoit passer, il y envoya quelques scélérats pour exécuter son mauvais dessein. Ces malheureux étant arrivés auprès de la rivière, et ayant vu que S. Vital étoit déjà de l'autre côté, ils demeurèrent comme immobiles et ne purent jamais la passer, quelques efforts qu'ils fissent, arrêtés sans doute par la vertu et la puissance de Dieu, qui rendit tous leurs efforts inutiles. Mais un d'entre eux, plus entreprenant et plus disposé que les autres à répandre le sang, étant survenu et voyant que ses complices ne se mettoient pas en devoir de poursuivre le saint, s'emporta contre eux, et les taxa de lâcheté de ne pas achever ce qu'ils avoient commencé.

Aveuglé par sa malice et emporté par sa fureur, il poussa son cheval, qui étoit ombrageux, sur le pont, pour passer la rivière, mais, par un juste jugement de Dieu, à peine cet homme sanguinaire fut-il dessus, que, saisi de frayeur, il tomba dans la rivière; son cheval y périt et il eut lui-même beaucoup de peine à se sauver. Un de ces cavaliers voyant cet accident, en fut tellement épouvanté et saisi de remords, qu'il se mit en prière, invoqua le nom de Dieu, et pria humblement le saint de lui permettre de passer l'eau. S. Vital le lui permit aisément, et quand il fut près de lui, il se jeta à ses pieds, confessa son crime et en obtint le pardon.

Ce cavalier amena le saint abbé à ses camarades qui, n'ayant pu passer, étoient restés de l'autre côté de la rivière; ils firent tous comme le premier, et le saint leur pardonna aussi avec la même facilité, se contentant de leur dire que, bien loin de fuir la mort, il la désiroit de tout son cœur pour aller à son Créateur. « Paroles, dit l'auteur de sa Vie, qui font assez connoître le désir ardent qu'il avoit de souffrir le martyre pour l'amour de Dieu,

et qu'il étoit toujours prêt à mourir pour Jésus-Christ, afin de mériter la palme du martyre, si l'occasion s'en présentoit; d'où l'on peut conclure, continue cet auteur, qu'encore qu'il n'ait pas enduré dans son corps les tourmens pour la foi et la justice, il en a pourtant toujours eu la volonté et le désir dans le cœur et dans l'esprit. En effet, dit le même, on reconnoît dans l'Église un genre de martyre qui consiste à avoir le cœur et l'esprit toujours disposés à le souffrir, quand on est dans une sincère volonté de soutenir la vérité dans toute sa pureté et son intégrité, au dépens de sa vie (1). »

Ce ne fut pas seulement de la part des hommes que S. Vital eut à souffrir de la contradiction; le diable s'en mêla plus d'une fois; il s'efforçoit quelquefois de le troubler dans le temps même de ses prédications, de peur que ce saint homme ne lui ravît les âmes qu'il comptoit déjà au nombre de celles qui devoient être les compagnes de ses tourmens et de ses supplices.

Cet ennemi commun du salut des hommes tâcha un jour ouvertement de détourner par ses ruses et ses artifices ceux qui étoient dans la volonté de profiter des saintes instructions du serviteur de Dieu; mais ce fut inutilement, car ce saint homme, ayant prévu le piège que le démon devoit tendre à son auditoire, il l'en avertit, afin de le précautionner contre ses stratagèmes.

Un jour que le B. Vital prêchoit dans une paroisse de la campagne, dont les habitans l'écoutoient avec beaucoup d'attention, il interrompit tout à coup son discours et leur dit : « Veillez, tenez-vous sur vos gardes, et quelque bruit que vous entendiez, ne cessez point de m'écouter et de vous appliquer fortement à ce qu'on vous dit; car l'enne-

(1) *Ibid.*

mi de tout bien est fort irrité de vous voir si ardens et si zélés à entendre la parole de Dieu, et il use de toutes sortes de ruses pour vous en détourner. »

A peine S. Vital leur eut-il donné cet avertissement, qu'il se fit au dehors de l'église un bruit si étrange, que ceux qui étoient à la prédication crurent que le bourg étoit tout en feu, et, s'oubliant de l'avertissement de Dieu, ils sortirent de l'église tout épouvantés; mais n'ayant rien vu de ce qu'ils avoient entendu, ils rentrèrent tout confus. Alors le serviteur de Jésus-Christ leur dit : « Ne vous avois-je pas avertis de ne pas sortir, quelque bruit qu'il se fît; si le diable avoit pu faire pis, il n'y auroit pas manqué; mais il n'a profité de rien, parce qu'il n'a pas eu le pouvoir de vous nuire en quoi que ce soit. »

« La conduite de ce peuple, dit l'historien de notre saint, fait bien voir la faiblesse et la fragilité de l'homme, qui n'a que peu ou point du tout de fermeté dans ses résolutions, qui les abandonne aisément à la moindre occasion et qui tombe avec la même légèreté. Que la malice du démon est grande ! s'écrie le même; qu'elle est remplie de supercherie ! que sa hardiesse est téméraire ! Personne ne doit douter qu'il ne brûle et ne soit tourmenté d'une cruelle envie, surtout lorsqu'on délivre de sa tyrannie, quelques âmes, pour les assujétir au doux et agréable joug de Jésus-Christ. Cette vérité, continue le même, est assez connue par les paroles mêmes dont les esprits de malice se servirent, comme on voit dans l'Évangile, quand ils dirent à Notre-Seigneur : « Jésus, fils de David, « qu'y a-t-il entre vous et nous ? êtes-vous venu ici pour « nous tourmenter avant le temps ? » (1) O homme plein de prudence et de sagesse ! s'écrie cet auteur : Je le dirai :

(1) Math. VIII.

Mon sentiment est que l'esprit de prophétie et le don de prévoir l'avenir n'ont pas manqué à ce grand serviteur de Dieu, puisque d'un côté, comme nous avons vu, il a prédit l'horrible mort d'un homme (*a*), et prévu et découvert les ruses et les artifices du démon (1) ».

CHAPITRE XV.

GRANDS BIENS DONNÉS A S. VITAL. IL OBTIENT DES ENFANS A UN GENTILHOMME (L'AN 1114).

Raoul de Fougères, fondateur de l'abbaye de Savigny, ne fut pas longtemps sans être secondé dans le pieux dessein qu'il avoit formé d'augmenter les biens de ce monastère; plusieurs seigneurs du pays voulurent aussi donner à S. Vital des marques de leur bienveillance et de leur libéralité, à l'exemple de ce pieux fondateur.

Gaultier de Mayenne fut un des plus considérables. Voici comme les *Actes de Savigny* en parlent (2). « En la présente année que nous comptons, 1114, Pâques arrivant le quatrième des calendes d'avril, c'est-à-dire le 29 mars, Indiction VII, Epacte XII, le pape Paschal II gouvernant l'Église universelle, Raoul ou Radulphe étant archevêque de Tours, et l'aimable Hildebert (car c'est ainsi qu'il est nommé en cet endroit), étant sur le siège du Mans, et Henri régnant en Angleterre et en Normandie, le noble et illustre décurion Gaultier de Mayenne, inspiré du Ciel, pensant sérieusement à son

(1) Liv. I, art. 3.
(2) *Ex. Sched. Savig.*, VII.

(*a*) Allusion à l'histoire, racontée plus haut, de l'homme surpris en adultère.

salut, à celui d'Adeline son épouse, de ses enfans et de tous ses amis et héritiers, donna de son propre bien à l'église de la Sainte-Trinité de Savigny, et à Dom Vital, premier abbé de cette église, sans aucune réserve et sans que qui que ce soit y pût rien prétendre, comme une offrande pure, agréable, irrépréhensible, vraiment digne de Dieu et inviolable par aucun des mortels, la forêt de Pont-Pierre avec toutes ses dépendances. »

La manière dont se fit cette donation mérite bien d'être insérée ici. Voici comme la chose se passa :

Gaultier de Mayenne, Hervé de Carbonnelles (*a*) et Foulques son fils, s'étant assemblés par inspiration de Dieu, pour le salut de leurs âmes et l'héritage de la vie éternelle, dans le cimetière de Notre-Dame de Mayenne, devant la maison du doyen nommé Jean, firent unanimement, et d'un commun accord, donation à Dieu et à l'église de la Sainte-Trinité de Savigny, de la terre de Pont-Pierre ; en sorte que Hervé et Foulques son fils remirent toutes les prétentions qu'ils avoient sur cette terre entre les mains du seigneur Gaultier, qui leur présenta une branche d'orme, et le même seigneur en fit présent à Dieu et à Dom Vital en lui présentant la même branche.

Ce seigneur fit plus, il accorda, du consentement de Hamelin et de Juhel de Mayenne ses fils, l'amortissement de tout ce qui se donneroit et ce qui se trouveroit de leurs dépendances, à l'abbaye de Savigny et à Dom Vital et aux religieux qui y servent Dieu, en considération de l'amour et de l'affection qu'il portoit aux pauvres de Jésus-Christ. Le seigneur de Carbonnelles et Foulques son fils voulurent aussi contribuer de leurs biens à la nou-

(*a*) La famille de Carbonnel est encore représentée dans l'Avranchin.

velle fondation de Savigny ; ils donnèrent tout ce qui leur appartenoit proche de Pont-Pierre, et ce qui est digne de remarque, c'est que ces seigneurs se donnèrent eux-mêmes à la vie et à la mort pour être associés à l'ordre monastique de cette maison, afin d'avoir part, durant leur vie et après leur mort, aux prières des religieux (1) (a).

Ensuite, disent les *Actes de Savigny*, les seigneurs de Savigny père et fils, donnèrent à l'église de la Sainte-Trinité de Savigny et à Dom Vital abbé, librement, sans réserve et sans aucun scrupule ni remords, en aumône, les terres qui sont devant Pont-Pierre, savoir le domaine seigneurial du grand et petit Merray avec leurs prairies. Cet acte fut souscrit par Gaultier de Mayenne, Adeline son épouse, et par Hamelin et Juhel leurs enfans, par Hervé de Carbonnelles, Foulques, Raynauld et Gaultier ses enfans, et encore par Guérin du Bailleul, Simon et Raoul du Bailleul, ses frères, avec Herbert du Bailleul et plusieurs autres (2).

Le très pieux Hildebert, évêque du Mans, fut présent aux aumônes que firent ces seigneurs, et les confirma, donnant sa bénédiction à ceux qui feroient quelques dons à Savigny, et excommuniant ceux qui les usurperoient

(1) *Ex Sched. Savig.*, art. 8.

(2) *Ibid.*, art. 9.

(a) Il y avait, dans l'abbaye de Savigny, trois catégories de personnes : 1° les moines consacrés au service divin, ou religieux de *chœur*, comme on dit de nos jours ; 2° les frères *convers*, chargés spécialement des travaux manuels, dont les religieux de *chœur* n'étaient pas toutefois entièrement exempts ; 3° des laïques que l'on désignait sous le nom de frères *donnés*, *donati*. Ceux-ci, sans prononcer de vœux et sans revêtir l'habit monacal, donnaient leur fortune et leur travail à l'abbaye, afin d'être associés aux bonnes œuvres et aux mérites des religieux.

ou qui y feroient quelque violence. Voici ses paroles (1) : « Et moi, Hildebert, je confirme toutes ces aumônes par la consécration épiscopale et par l'autorité divine et de notre S. Julien, et je veux et commande, de la part de Dieu et de toute autorité sainte, qu'elles soient possédées inviolablement ; comme elles sont ici marquées et spécifiées. Et je bénis de la bénédiction de Dieu et de celle de S. Julien dont je suis le vicaire, et de la nôtre, tous ceux qui défendront et prendront sous leur protection toutes ces aumônes ; mais pour qui attenteront de ruiner, violer ou usurper en quelque manière que ce soit ces aumônes si légitimement données, je les excommunie et les sépare de l'unité de l'Église, s'ils ne reviennent promptement à résipiscence. Qu'il soit fait ainsi. Amen. » Tous ces actes sont de 1114.

Cette même année, Philippe, fils de Milon, seigneur de Louvigny, donna un moulin avec des terres et une prairie qui en étoit voisine, sans aucune réserve, pour le salut de son âme. Cette donation se fit au bourg de Touchet, dans la maison de Claricie, sa mère, qui étoit à l'extrémité, en présence de ses enfans Richard, Philippe, Goisselin et Gondouin de Favières et Asceline sa fille et autres. Roger de Parigny, de qui ces terres relevoient, vint avec quatre de ses fils au monastère et en donna l'amortissement. Philippe vint aussi peu de temps après, et s'offrit lui-même, le jour de l'Ascension, à la vie et à la mort, avec ce qu'il avoit donné. Ranulfe de Louvigny, chevalier, oncle de Philippe, et Richard, fils de Marie, l'y accompagnèrent, et Roger de Ferrières, à la sollicitation de Hugues son frère, donna en même temps la dîme du moulin de la chapelle. S. Vital, de son côté, donna aussi

(1) *Ex Sched. Savig.*, ibid.

à quelques-uns de ces seigneurs des présens de son abbaye, pour marque de sa reconnoissance (1).

Le seigneur de L'Écluse donna aussi, en cette même année, à S. Vital, la terre de Monteclair et plusieurs autres droits. Cette aumône se fit d'une manière si religieuse, que je crois n'en devoir pas dérober la connoissance à la postérité. Voici comme ce seigneur parle dans l'acte de sa donation (2) : « Toutes les prospérités et les félicités de ce monde et généralement toutes les choses temporelles se ruinant d'elles-mêmes, ceux qui s'y attachent et en font leur bonheur tombent dans un abîme de misères et de calamités par leur malheureuse avarice qui leur durcit le cœur. C'est pourquoi, moi, Hamelin de L'Écluse, prévenu de la grâce de Dieu (*divino afflamine præmonitus*), voulant et désirant d'un cœur plein de joie pourvoir à mon salut, à celui d'Adelayse ma femme, de Hamelin mon fils, de Marie ma fille et d'Ernaud mon frère, je donne à la très Sainte-Trinité de Savigny, et à Dom Vital abbé, et aux religieux qui y servent Dieu, la terre de Monteclair, comme une offrande pure, agréable, inviolable et vraiment digne de Dieu. De plus, je donne la Chaîne des Normands (c'est une terre qui sépare le Maine de la Normandie en Fougerolles) (*a*), toutes les coutumes tant en terres qu'en bois pour bâtir, ainsi que je les possède ; et je ratifie dès à présent tout ce que mes vassaux voudront aussi donner à la même église de la Sainte-Trinité de Savigny. »

Cette donation fut faite au Chapitre de Savigny, le jour de l'Assomption de la Vierge, et confirmée au château

(1) *Cart. Savig.*, art. 4.

(2) *Cart. Savig.*, art. 6.

(*a*) Bourg du département de la Mayenne, très voisin du département de la Manche.

d'Ernuy (*a*) en présence de Hamelin de Mayenne et de Juhel son frère, fils de Gaultier, qui promirent de confirmer aussi tout ce que leurs sujets voudroient aumôner à la même abbaye. Entre les principaux seigneurs qui souscrivirent à cette chartre, outre ceux que nous venons de nommer, on voit encore la signature de Ranulphe de Viré, de Garnier de Moulines, d'Osberne de Saye (*b*), de Willaume Poisson, de Hiluin de Montenay (*c*), de Robert de Saint-Denis et d'un très grand nombre d'autres.

Nous apprenons du même endroit que dans ce même temps, un gentilhomme de distinction, nommé Robert Girold, accompagné d'Adelize sa femme, vint trouver S. Vital. Ils représentèrent à ce serviteur de Dieu que depuis plusieurs années qu'ils étoient ensemble, Dieu ne leur avoit pas donné d'enfans. Ils le conjurèrent de le prier pour eux afin que, par ses prières, ils pussent en obtenir. Ce saint homme, plein de foi et de charité, pria et fut écouté, de sorte que, quelque temps après, ils eurent la consolation d'en avoir plusieurs..... *Nondum enim genuerant filios, qui posteà plures genuerunt.*

Ils ne furent pas méconnaissans de cette faveur du Ciel; ils donnèrent à S. Vital, en aumône, quelques terres avec le moulin des Os, que Savigny possède encore aujourd'hui, et qui s'appelle maintenant le moulin Girold (1).

(1) *Cart. Savig.*, art. 9.

(*a*) Ernée, chef-lieu de canton du département de la Mayenne.

(*b*) Peut-être faut-il lire « Poyé », la paroisse actuelle du Poilley.

(*c*) Ne faut-il pas lire « Montanel », paroisse voisine de Saint-James (Manche)?

CHAPITRE XVI.

JALOUSIE CONTRE S. VITAL. — IL EST CALOMNIÉ. — SON DÉSINTÉRESSEMENT. — IL RESSUSCITE UN MORT DEVANT TOUT LE PEUPLE.

L'homme est naturellement si sensible aux injures, qu'il regarde le précepte d'aimer ses ennemis comme le plus difficile de tous ceux que Jésus-Christ a donnés dans son Évangile (1). Cependant S. Vital, assisté de la grâce de ce divin Sauveur, a fait paroître, durant tout le cours de sa vie, qu'il a pratiqué à la lettre ce grand commandement. Quand l'occasion se présentoit de souffrir quelque chose de la part de ses ennemis, même aux dépens de sa propre réputation, il étoit comme un mur impénétrable, persuadé que rien n'arrive dans le monde que par l'ordre et la permission de Dieu, qui par sa sagesse et sa bonté, fait tout réussir au bien de ses élus, se servant de la maladie des méchans pour leur sanctification et leur salut. S. Vital n'ignoroit pas cette grande maxime de l'apôtre, que le partage de ceux qui veulent vivre avec piété en Jésus-Christ est d'être persécutés. Il a fait voir en une infinité de rencontres qu'il en étoit pénétré ; nous en avons rapporté déjà quelques exemples ; en voici quelques autres qui n'ont pas paru avec moins d'éclat.

Les grands biens que ce serviteur de Dieu avoit reçus de la charité et de la libéralité de divers seigneurs furent souvent l'occasion des persécutions qu'on lui suscita ;

(1) Luc., VI.

ces biens excitèrent bientôt contre lui la jalousie de quelques-uns de ses voisins, qui, portant impatiemment la proximité de son monastère, et de se voir frustrés de la forêt qui en est proche, conspirèrent ensemble de se défaire de lui. Ces gens mal intentionnés, ayant su que ce serviteur de Dieu devoit un jour aller en campagne, l'allèrent attendre sur le chemin, armés de flèches comme des voleurs, et lui tendirent une embuscade où il tomba. Dès qu'ils l'aperçurent, ils le chargèrent d'une grêle de de coups de flèches, mais Dieu ne permit pas qu'il en fût ni blessé ni frappé. Ces scélérats, épouvantés de ce prodige, rentrèrent en eux-mêmes, sortirent du lieu où ils s'étoient cachés, et, en l'abordant, ils confessèrent leur crime, lui en demandèrent pardon et l'obtinrent aussitôt (1).

Mais voici quelque chose de plus, et qui devroit avoir été même plus sensible à notre saint. Dieu permit que, peu de temps après qu'il eut reçu tant d'aumônes, il se présenta une occasion qui lui fit bien connoître qu'il ne devoit guères compter sur l'amitié des grands du siècle, mais qu'il devoit uniquement s'attacher à Dieu seul comme à son unique et souverain bonheur.

Quelque réputation que sa vertu et sa piété lui eussent acquise chez les princes et les rois mêmes, il éprouva, comme tous les autres saints, que l'adversité et les traverses sont le plus ordinaire partage des serviteurs de Dieu, qui se plaît quelquefois à les exercer en ce monde par de grands sujets d'humiliation, afin de leur faire acquérir un plus grand fonds de mérite et leur donner ensuite une plus riche couronne (2).

(1) *Vit. S. Vital.*, l. II, art. 2.
(2) Order. Vital., *Hist. eccl.*, lib. VIII.

Dieu, pour faire éclater la patience et la douceur de S. Vital, peu de temps après qu'il eut fondé son abbaye, permit que Foulques de Carbonnelles, poussé du malin esprit, *afflatu diabolico*, et par les mauvais conseils d'un gentilhomme nommé Ilgère de Haslet, dont il avoit épousé la fille, et de quelques autres malintentionnés, l'accusa devant le seigneur de Mayenne, qu'il lui retenoit une terre considérable : c'étoit celle qui étoit voisine de Pont-Pierre, dont on a parlé ci-dessus (1).

S. Vital, averti de cette calomnie, n'y répondit que par le silence. Il se contenta de prier Dieu de faire connoître la vérité ; mais Foulques, qui ne pouvoit plus être retenu par son père, Hervé de Carbonnelles, ami de notre saint, et qui étoit mort depuis peu de jours, n'en demeura pas là. Il obtint du seigneur de Mayenne que le saint abbé seroit contraint de comparoître à sa cour pour répondre à cette accusation. S. Vital, affligé à l'excès et pénétré de douleur, *anxius et subtristis*, du tort que Foulques se faisoit à lui-même, se rendit malgré lui à l'ordre qui lui fut donné, et Foulques, de son côté, ne manqua pas de se trouver devant le seigneur de Mayenne avec un grand nombre de noblesse.

Mais Dieu, qui rend justice à ceux qui souffrent injustement (2), permit que ce fût à l'avantage de son serviteur qu'il eût été ainsi soupçonné de la chose du monde dont il étoit le moins capable, puisque ce saint homme, bien loin de retenir ce qui ne lui avoit pas été donné, avoit lui-même distribué son propre bien aux pauvres et donné à d'autres monastères les aumônes qui lui avoient été faites par quelques seigneurs du pays. Dieu, néanmoins, voulut que l'on conçût de S. Vital une opinion si désa-

(1) *Cart. Savig.*, art. 10.
(2) Psalm. XIV.

vantageuse à sa réputation, dans le temps que ses instructions et ses actions paroissoient les plus pures et les plus droites ; mais ce mauvais jugement se dissipa bientôt, et ne servit à ce saint que pour l'attacher encore à Dieu avec un amour plus désintéressé et à le chercher uniquement au dedans de son cœur, comme le seul et véritable témoin et juge de sa vie (1).

S. Vital, plein de charité, portant dans son cœur le seigneur de Carbonelles, et l'aimant véritablement plus que sa propre réputation et son intérêt particulier, persuadé que rien n'a plus de force pour gagner les âmes mercenaires et intéressées que de souffrir paisiblement leurs injustices et leur abandonner leurs prétentions, offrit de lui remettre entre les mains les terres qu'Hervé de Carbonnelles, son père, de son consentement même, lui avoit données en aumône.

Hamelin, seigneur de Mayenne, qui aimoit tendrement notre saint, ayant vu l'acte de donation, confirmé par Gaultier son père, à laquelle Foulques avoit lui-même souscrit, condamna, par un jugement définitif de toute sa cour qui étoit très nombreuse, et par une inspiration particulière de Dieu, Foulques de Carbonnelles à faire satisfaction au saint. Foulques exécuta sur le champ cette sentence, demanda pardon au serviteur de Dieu, et l'ayant embrassé, il promit de ne le plus inquiéter, ni son monastère, au sujet de cette terre (2).

Cet accommodement causa une grande joie à tous les seigneurs qui s'y trouvèrent présèns. Ils signèrent tous l'acte qui en fut dressé. Les principaux de ceux qui y souscrivirent furent Hamelin de Mayenne et Juhel son

(1) *Cart. Savig.*, art. 5, 19.
(2) *Ibid.*, art. 10.

frère, Hamelin de l'Écluse, Payen de Follioth, Foulques de Prez, Geofroy d'Averlon, Simon du Bailleul, Hamelin de Husson, Hubert de Rupierre, Hugues de Saint-Aubin, Foulques de Bulsert, Guarin et Hamelin Pavot, Willaume de Fresne, Hugues de Bois-Engelmer, Roger de Villeneuve, Willaume de Châtillon, Robert de Colombiers, Hugues de Vautorte, Robert de Brécé, Payen de la Chapelle, Willaume, doyen, Jean, doyen, et plus de trente autres qu'il seroit ennuyeux de rapporter.

Le seigneur Foulques de Carbonnelles eut encore, quelques années après, quelque petit différend avec S. Vital pour cette même terre, mais qui fut pacifié aussitôt. Un ermite nommé Rainault y prétendoit aussi quelque chose; on le satisfit sur l'heure, et l'abbaye de Savigny jouit encore aujourd'hui de ces terres.

L'innocence de S. Vital ne fut pas seulement reconnue de tous ces seigneurs, dans l'occasion que nous venons de rapporter; Dieu fit encore voir quelle étoit la sainteté et la force de la prière de cet homme. A peine étoit-il sorti de la ville de Mayenne, que Dieu voulut glorifier son serviteur par un miracle signalé. Un gentilhomme monté sur un cheval fut renversé par terre, ou plutôt entraîné assez loin; le peuple y courut, et quelques-uns de la troupe en avertirent S. Vital, persuadés qu'il pourroit apporter quelque remède à un si funeste accident. Le saint s'y transporta aussi, et, touché de compassion et des larmes des assistans, il pleura et gémit, et Dieu voyant le fond du cœur de son serviteur qui ne vouloit vivre que dans l'obscurité et l'oubli des hommes, le remplit de confiance; il se présenta devant le corps mort, et, le visage contre terre, il fit sa prière à celui qui est le maître de la vie et de la mort, et redemanda la vie de cet homme; il en fut écouté, et avec l'étonnement de tous

ceux qui étoient présents, ce mort parut plein de vie. *Quemdam militem mortuum, populo præsente ressuscitavit suis sanctis precibus* (1).

L'auteur de la *Vie de S. Vital* rapporte ce miracle en la manière suivante (2) : « Il est de l'équité de rapporter ici une chose digne de la postérité, et qui, par la relation de ceux qui ont été avant nous est enfin venue jusqu'à nous. Quelques gentilshommes ne voulant pas profiter des remontrances du B. Vital et refusant de se réconcilier avec leurs ennemis, se retirèrent de sa présence. Mais en chemin, ils eurent tout lieu de s'en repentir : un d'entre eux tomba de son cheval, fut renversé par terre et demeura sur la place comme mort. Le saint en ayant été averti, fut amené sur le lieu, et une foule de peuple l'y accompagna pour voir ce spectacle. Etant arrivé à l'endroit où étoit le mort, il exhorta tout le monde à prier Dieu qu'il eût la bonté de faire éclater sa puissance, pour la gloire de son nom et le bien des assistans. Lorsque sa prière fut achevée, le saint parla au mort, et à la voix du serviteur de Dieu, il ressuscita, paroissant comme s'il se fût réveillé d'un profond sommeil. Le saint fit plus ; il lui commanda de dire publiquement où il avoit été et ce qu'il étoit devenu ; à quoi il répondit qu'à cause de ses crimes, il avoit été destiné aux peines éternelles, mais que, par les prières et les mérites de ce saint homme, la vie lui avoit été rendue ; et dès ce moment, ce gentilhomme résolut de renoncer à la profession des armes, et de passer toute sa vie dans la sainte religion. S. Vital, pour seconder son pieux dessein, l'envoya dans son monastère pour y passer le reste de ses jours dans la

(1) *Chron. Savig.*, p. 1.
(2) *Vita B. Vital*, l. II, art. 4.

vertu et dans la piété. En effet, continue l'auteur, nous apprenons qu'il obéit avec fidélité aux ordres du serviteur de Dieu et qu'il a vécu longtemps dans une conversation toute sainte. Que personne donc, par la nouveauté d'une si rare et si grande merveille, ne nous soupçonne de l'avoir inventée ; nous ne l'avons rapportée ici, dit l'auteur, que sur l'attestation et le témoignage de plusieurs personnes dignes de foi qui nous en ont fait le récit. *Nemo nostra inventa suspicatur esse, pro tantæ rei novitate, quæ hic inseruimus, quia non nostra, sed quæ fidelium attestatione probata sunt, nobisque tradita, descripsimus* (a). »

CHAPITRE XVII.

S. VITAL AVALE UNE ARAIGNÉE EN PRENANT LE SANG DE JÉSUS-CHRIST. — MALADES GUÉRIS PAR L'ATTOUCHEMENT DE SES HABITS.

Dieu a tellement prévenu S. Vital de ses grâces et de ses miséricordes, et ce grand saint y a été si attentif et si fidèle, qu'on ne voit dans tout le cours de sa vie qu'un enchaînement et une suite continuelle de vertus et de toutes sortes de bonnes œuvres. Nous avons vu que, dès qu'il fut en âge de discerner le bien du mal, sa foi parut si visiblement, qu'il n'y eut que l'occasion qui lui manqua d'en donner des preuves au péril de sa vie. Son amour pour Dieu et sa charité pour le prochain ne se firent pas moins sentir ; sa patience dans ses adversités

(a) La pierre tombale de S. Vital, qui subsiste toujours, et qui se trouvait autrefois dans la cour du presbytère de Savigny, fait mention de ce miracle.

et son amour sincère pour ses ennemis ont éclaté avec gloire, sa douceur et son amour pour la paix, son zèle pour réconcilier ceux qui étoient en différend ont beaucoup relevé son éloge; son esprit de pauvreté, son désintéressement et son mépris pour les biens de ce monde, son ardeur pour les biens du Ciel, son grand zèle pour la conversion des âmes, sa prudence dans la conduite de ses frères, en un mot, sa vie laborieuse et pénitente et ses austérités extraordinaires l'ont fait distinguer d'une manière singulière dans son siècle.

Mais on peut dire que la foi de ce grand serviteur de Dieu n'a pas moins éclaté dans le nombre que toutes ses autres vertus. On a vu qu'en 1110, il fut appelé par le vénérable Hildebert, évêque du Mans, pour combattre l'hérétique Henri, et qu'il prêcha contre lui avec tant de succès, qu'il le contraignit de quitter ce diocèse et de se réfugier en Guyenne. Tantôt il s'opposoit aux désordres et à la corruption des mœurs des gens d'Église, et à tout ce qui pouvoit être contraire à la pureté des maximes de l'Évangile, tantôt il sembloit que sa foi prenoit de nouvelles forces, quand il s'agissoit des intérêts de Dieu et de l'Église et du salut des âmes. Mais voici d'autres preuves de la grande foi de ce saint abbé.

Un jour que ce saint célébroit les divins mystères en présence d'une foule de monde, une araignée tomba dans son calice. Ce serviteur de Dieu, plein de foi, n'hésita pas un moment sur ce qu'il avoit à faire (*a*), et sans se servir des moyens ordinaires pour la retirer, armé d'une foi vive, il la prit et l'avala avec le précieux sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sans qu'il lui en arrivât aucun

(*a*) L'auteur ne prétend pas présenter l'acte de S. Vital comme obligatoire au point de vue ecclésiastique; il se borne à donner cet acte comme un modèle de foi vive.

mal, persuadé que Dieu étant tout-puissant et le maître de toutes les créatures, pouvoit bien, par ce mystère adorable, empêcher l'effet du poison (a) de cette araignée (1). Il savoit que, selon la parole de la Vérité même, tout est possible à celui qui croit, et que Jésus-Christ a dit à ses disciples : « En vérité, si vous aviez de la foi comme un grain de senevé, vous diriez à cette montagne : Transporte-toi dans la mer, et elle s'y transporteroit (2). » Enfin, il n'ignoroit pas combien S. Paul relève la foi des saints qui se sont rendus agréables à Dieu par cette divine vertu (3).

« J'ai encore à ce sujet, dit la *Vie de S. Vital*, des choses plus surprenantes à dire, et peut-être qu'elles paraîtront suspectes à quelques-uns à cause de leur grandeur et de leur rareté ; mais je prends Dieu à témoin, que je désire servir de tout mon cœur et de toute l'étendue de mon esprit (b), que les choses que je rapporte ne sont point de moi, mais que je les ai apprises de personnes dignes de foi et qui vivent dans une grande sainteté. » Il est bon de remarquer que c'est un grand évêque qui parle de la sorte (c). « Je dirai donc encore que ce saint Père, étant, après le saint sacrifice de la messe, occupé à distribuer au peuple la parole du Seigneur, on s'aperçut que cette même araignée étoit à ses pieds. Et certes, dit cet auteur, il étoit bien convenable que celui qui l'avoit miraculeusement avalée, la mangeât aussi d'une manière miraculeuse,

(1) *Vit. S. Vital*, l. II, art. 7.
(2) Marc., IX. — Math., XVII.
(3) Hebr., I.

(a) Il s'agit, bien entendu, d'une croyance populaire adoptée par Cl. Auvry.
(b) Construction irrégulière, à laquelle le lecteur suppléera.
(c) Toujours Etienne de Fougères.

car Celui qui a bien pu sortir du sein de la très sainte Mère, sans blesser son intégrité, et qui, contre l'ordinaire, avoit tiré de l'eau d'un rocher, a bien pu de même faire un miracle en faveur de son serviteur. » Et cet auteur finit cette narration par ces paroles : « Que le fidèle donc entende ces choses afin qu'il en devienne encore plus fervent et plus religieux, que celui qui doute s'affermisse encore davantage dans la foi ; que tout le monde, dis-je, l'entende, afin que la foi et la vertu de ce saint homme soient connues, et que la grandeur et la puissance de Dieu en soit encore plus glorifiée : *Audiant omnes, ut ab omnibus virtus et fides viri sancti cognoscatur, et ab eis Domini magnificentia glorificetur* (1). »

Ce n'étoit pas seulement en ce saint homme et par lui que Dieu opéroit des prodiges et des choses si extraordinaires, il en faisoit encore en son absence et par des des choses qui lui avoient servi. L'auteur de la *Vie de S. Vital* en rapporte encore quelques exemples, qu'il dit avoir appris par des personnes d'une probité reconnue (2). On connoîtra, dit-il, par les choses que je vais dire, jusqu'où alloit le pouvoir que ce saint avoit reçu de Dieu, pour la guérison des maladies. Notre Seigneur, qui est toujours admirable dans ses saints (3), ayant promis que celui qui croit en lui feroit les œuvres qu'il faisoit et en feroit même de plus grandes, a sans doute fait part de ces grands dons à son serviteur Vital, pour relever avec plus de gloire sa vertu et sa sainteté. Car, si nous apprenons de l'Évangile que la femme hémorrhoïsse avoit été guérie par le seul attouchement des vêtemens

(1) *Vita B. Vital, ibid.*
(2) *Ibid.*, art. 10.
(3) Psalm., LXVI.

de Jésus-Christ (1), nous lisons aussi que quand S. Pierre passoit dans les rues, son ombre guérissoit les malades (2). Car Dieu n'avoit pas seulement donné à son serviteur le pouvoir de faire des miracles lorsqu'il étoit présent; il en faisoit aussi par des choses de peu de conséquence qui avoient servi à son usage, afin de faire éclater davantage la vertu qui lui avoit été donnée pour l'utilité des autres.

En effet, on rapporte qu'une religieuse que S. Vital avoit élevée à une grande sainteté racontoit ordinairement qu'une des sœurs du monastère, qui avoit arraché quelques poils et fils des habits de ce serviteur de Dieu, en mêloit avec de l'eau, et la faisoit boire aux malades, particulièrement à ceux qui avoient la fièvre, et que par ce breuvage, de leur propre aveu, ils recouvroient leur première santé. Qui doutera, continue le même auteur, que Celui qui par lui-même et par le chef des apôtres, faisoit tant de miracles, ne puisse encore faire la même chose par son serviteur Vital (3)?

Voici encore quelque chose de surprenant rapporté par le même auteur. Dans le temps que la guerre se faisoit en Basse-Normandie et sur les frontières de la Bretagne, les troupeaux de l'abbaye de Savigny étoient fort exposés aux courses des partis ennemis. Les bergers en avertirent S. Vital, et lui représentèrent qu'il seroit à propos de mettre leurs bestiaux en quelque autre lieu que celui où ils étoient, craignant de ne pouvoir résister à la violence des soldats. Ce saint les rassura, et leur dit qu'il répondroit de la perte qu'ils en pourroient souffrir. Après cette assurance, les bergers demeurèrent tranquilles et restèrent au même endroit, sans que les voleurs leur causassent le

(1) Joan., XIV. — Luc., VII.
(2) Act., V.
(3) *Vital, B. Vitalis*, art. 10.

moindre tort. Cependant il arriva qu'une nuit ces voleurs entrèrent dans la métairie où étoient les bestiaux; ils en firent sortir quantité de vaches, mais ils ne purent les mettre hors de la cour; car ils eurent toute la nuit l'esprit si troublé, qu'ils alloient errans de côté et d'autre sans trouver la porte. Ils en furent même si las et si fatigués, qu'il leur fut impossible de venir à bout de leur mauvais dessein. Ainsi, reconnoissant par cet événement extraordinaire la toute-puissance de Dieu, ils jettèrent leurs bâtons par terre, et, confessant leur faute, ils se soumirent à la volonté du saint qui la leur pardonna de bon cœur (1).

CHAPITRE XVIII.

PROGRÈS DE S. GEOFROY DANS LA VERTU. — IL EST FAIT PRIEUR DE SAVIGNY (L'AN 1115).

Le B. Geofroy, qui, dans l'abbaye de Cerisy, avoit vécu très religieusement, fit encore toute autre chose, quand il se vit auprès de S. Vital. Il commença par prendre ce saint abbé pour le modèle de toutes ses actions, et à faire voir par sa conduite que c'étoit la grâce seule qui l'avoit amené à Savigny. Aussi ne fut-il pas longtemps sans faire paroître le motif qui l'avoit porté à sortir de son premier monastère pour se retirer auprès de S. Vital.

A peine y fut-il, qu'il fit voir en lui un zèle et une ardeur extraordinaires dans tout ce qui lui étoit ordonné; il avoit un grand mépris pour toutes les choses du monde, et un attachement inviolable pour toutes les observances

(1) *Vita B. Vitalis*, art. 9.

de la profession religieuse; il ne fuyoit pas seulement tout ce qui pouvoit flatter les sens, il les mortifioit continuellement par de rudes austérités; il détruisoit, autant qu'il lui étoit possible, sa volonté propre par l'exercice de l'humilité et de l'obéissance; il travailloit avec toute la ferveur imaginable à s'affermir et à se fortifier dans la vie de la grâce, évitant l'entretien et la conversation des gens du monde, pour s'entretenir plus librement avec Dieu; et souvent, de peur qu'on le troublât dans son application aux choses saintes, il se déroboit à la vue des hommes, et même se cachoit dans quelque lieû secret et écarté, afin qu'on ne pût le découvrir (1).

Ce saint religieux s'appliqua particulièrement à la lecture des livres sacrés et des vies des anciens solitaires. Leurs exercices de piété, leurs travaux, leurs jeûnes, leurs veilles et leurs prières, augmentoient l'ardeur et l'envie qu'il avoit de leur devenir semblable; les grandes actions qu'il lisoit de ces saints anachorètes le touchoient tellement, qu'il en versoit des ruisseaux de larmes, et il demandoit sans cesse à Dieu qu'il lui fît la grâce d'imiter et de suivre leur exemple (2).

Dieu, comme remarque l'historien de ce saint, écouta ses prières, et la suite de sa vie toute sainte a fait voir clairement avec combien de piété et de religion, il s'est conduit. En effet ses entretiens et ses conversations étoient accompagnés d'une humilité si profonde, qu'il confondoit l'orgueil et la fierté de tous ceux qui jettoient la vue sur lui (3). Son obéissance et sa soumission animoient et excitoient la tiédeur des plus lâches et des plus négligens. Il ramenoit, par sa grande douceur et son affabilité, les

(1) *Vit. S. Gauf.*
(2) *Ibid.*, art. 10.
(3) *Ibid.*

esprits les plus intraitables et les plus farouches, gagnant ainsi les cœurs de ceux qui le consultoient, ayant un don tout singulier et une grâce merveilleuse pour les consoler, ne s'en trouvant aucun d'eux qui ne s'en retournât d'avec lui très édifié de ses entretiens.

Mais ce que S. Geofroy se proposa le plus, lorsqu'il se fut retiré dans l'abbaye de Savigny, ce fut d'étudier jusqu'aux moindres actions de S. Vital, afin de pouvoir imiter son exemple et marcher avec humilité sur ses pas. *Vestigia beati Vitalis studebat humiliter imitari*. Aussi nous le représente-t-on comme un coadjuteur fidèle et un aide vigilant et soigneux, sur lequel S. Vital se déchargea d'une partie de sa communauté, comme S. Maur l'avoit été de S. Benoît; et comme on sait que ce saint patriarche n'a jamais eu de plus parfait admirateur de ses vertus et de plus grand observateur de la règle que S. Maur, nous pouvons dire aussi que S. Geofroy suivit si bien le chemin de la perfection religieuse que S. Vital lui traçoit, qu'on peut assurer sans crainte qu'il ne lui a pas été inférieur en toutes sortes de vertus. Nous verrons dans la suite que Dieu donna tant de bénédictions à son zèle, qu'il fut comme le second fondateur de la Congrégation de Savigny, ou pour mieux dire, qu'il forma et perfectionna cette Congrégation, que S. Vital n'avoit fait qu'ébaucher (1) (*a*).

S. Geofroy ayant ainsi passé trois ou quatre ans dans l'exercice de toutes sortes de vertus, il n'y a pas lieu de s'étonner que S. Vital, cet homme si pénétrant et si

(2) *Vit. S. Gauf.*, art. 10.

(*a*) S. Vital avait fondé l'abbaye de Savigny avec quarante moines. Il y en avait cent quarante dans le monastère à l'époque de sa mort.

éclairé des lumières du Ciel, l'ait préféré à tous les autres religieux de son monastère, quelque saints qu'ils fussent, pour le charger du gouvernement de la communauté. Ce qui arriva de cette sorte,

S. Vital se voyant sollicité par les puissances ecclésiastiques et séculières de passer la mer, acquiesça à ce qu'on exigeoit de lui; mais, avant d'entreprendre ce voyage, il chercha parmi ses religieux un homme selon le cœur de Dieu, qui fût capable de conduire son troupeau et d'entretenir le bien qu'il avoit établi dans son monastère. Le B. Geofroy fut le sujet qu'il trouva digne de cet emploi (1); il avoit reconnu par lui-même qu'il excelloit en toutes sortes de vertus; il étoit humble, sage, très réglé dans ses mœurs, très zélé pour les observances et la discipline régulière établies dans l'abbaye de Savigny; il avoit beaucoup de discernement et d'intelligence dans les saintes Ecritures; sa charité pour ses frères étoit sans bornes, en un mot il avoit toutes les qualités nécessaires pour la conduite des âmes et pour les porter à Dieu.

Toutes ces grandes qualités le firent regarder par S. Vital comme un excellent ouvrier que Dieu lui avoit envoyé pour travailler à la vigne du Seigneur et pour l'aider à avancer l'ouvrage qu'il avoit commencé; il jugea que ce saint religieux étoit plus propre à former les autres dans la piété qu'à y être lui-même formé par l'exemple de ceux qui étoient déjà sous l'exemple de sa discipline; en quoi ce saint ne se trompa pas. Et c'est ce qui le porta à le nommer prieur et à lui en faire remplir la place vacante par la mortde Guillaume de Vengeons. S. Geofroy eut beaucoup de peine à accepter cet emploi; il résista

(1) *Vita B. Gauf.*, art. 10.— Order. Vital. — Chron. Savig., p. 1. — Rob. de Mont,, *Tract. de abbat.*

autant qu'il put en représentant néanmoins avec humilité son incapacité. Ayant donc reçu cet emploi de S. Vital comme de Dieu même, il s'en acquitta si bien, qu'il surpassa encore l'attente de son saint abbé; car il fut un observateur très zélé de toutes les pratiques les plus austères de la religion; mais suivons ce saint religieux dans son zèle pour les observances et les exercices de la piété.

Pour connoître jusqu'où a été l'amour et l'ardeur de S. Geofroy pour la vertu, nous ne pouvons mieux faire que rapporter fidèlement ce que nous en dit l'auteur de sa Vie (1). Il semble avoir voulu nous en faire un abrégé en peu de paroles, mais qui renferment toute la perfection chrétienne et religieuse. Voici comme il parle : « Vit-on jamais un homme plus affectionné et plus diligent que le B. Geofroy, à se trouver au service divin, ou, comme parle l'auteur, à l'œuvre de Dieu? Qui fut plus zélé et plus fervent dans la prière et l'oraison que ce saint homme? qui s'appliqua avec plus d'attention à la lecture et fut plus pénétrant dans l'étude et la méditation des choses saintes, que lui? qui a jamais aimé plus que lui la pauvreté et la chasteté du corps et de l'esprit? et qui fut jamais plus discret dans ses paroles, plus sobre et plus mortifié dans sa nourriture? qui eut le don des larmes avec tant d'abondance et de profusion? qui dans ses gestes et ses manières a eu tant d'honnêté que lui? La droiture et la sincérité de son cœur et de son âme rejaillissoient jusque sur l'extérieur. Il n'y avoit rien de si doux et en même temps rien de plus ferme pour résister à la colère. Et qui fut jamais plus modéré et plus civil

(1) *Vita B. Gauf.*, art. 10.

que lui? Vit-on jamais un homme rire plus rarement (a), a-t-on jamais remarqué en lui quelque légèreté? Qui étoit encore plus vivement touché de componction, plus sérieux et plus grave qne ce saint religieux? qui faisoit plus gaîment ses actions de charité que lui? Jamais religieux n'a été plus exact et plus ponctuel dans les observances de la Règle, ni plus diligent dans tous les exercices du cloître, que lui. Certes, on peut encore assurer qu'il n'y en avoit pas de plus prudent et de plus circonspect dans les conseils; enfin il n'y en a jamais eu qui ait été reçu plus favorablement, et plus estimé et honoré des grands que ce saint homme.»

Voilá le portrait et le tableau que fait de S. Geofroy l'auteur de sa Vie. Il y auroit lieu de faire ici de grandes réflexions sur une conduite si sainte et si édifiante, et c'est aussi ce qui lui attira également la vénération et l'estime des rois et des princes et de tout l'ordre ecclésiastique. Mais il faut laisser ce saint religieux dans l'exercice de sa charge de prieur, jusqu'à ce qu'enfin, par la mort de S. Vital, toutes ces excellentes qualités dont nous venons de parler le fassent élire tout d'une voix, par la communauté, pour être son successeur dans l'abbaye de Savigny.

(a) Il s'agit évidemment du rire immodéré, qui a toujours été considéré comme une marque de légèreté.

CHAPITRE XIX.

S. VITAL VA EN ANGLETERRE. — IL S'ASSOCIE DE PRIÈRES AVEC PLUSIEURS ÉGLISES DU ROYAUME.
MORT DU B. BERNARD DE TYRON ET DU B. ROBERT D'ARBRISSELLES.
AUMÔNES FAITES A S. VITAL (L'AN 1116).

S. Vital ayant laissé le soin de ses religieux sous la conduite d'un prieur aussi vigilant et aussi zélé que S. Geofroy, ne fit aucune difficulté d'entreprendre pour la troisième fois le voyage d'Angleterre. Il y avoit été invité, comme on a dit, par plusieurs seigneurs de Normandie qui y avoient de grands biens, dont quelques-uns d'entre eux firent part à son monastère. Le roi Henri Ier ne fut pas des derniers à l'engager à ce voyage et à lui donner des marques de sa bienveillance et de sa libéralité en lui donnant de ses propres terres et en confirmant les aumônes qui lui avoient été faites par ses sujets.

Il ne faut pas douter que S. Vital n'ait employé toute l'année qu'il demeura en Angleterre à prêcher la parole de Dieu et à travailler avec son ardeur ordinaire à la conversion des âmes. Il visita aussi avec quelques-uns de ses religieux, qu'il avoit menés avec lui, un grand nombre d'églises de ce royaume; il fit même avec elles une espèce de société et d'association de prières.

L'église d'Ely, celles de Guthlac, de Saint-Bothule, de Thorne et de Saint-Pierre d'Ye et de la Sainte-Trinité de Glocestre, celles de Notre-Dame-de-Méritone, de la Sainte-Trinité d'Oxfort et de Saint-Pierre de Westminster, l'associèrent, et les religieux de Savigny, à leur communauté. L'église de Westminster en écrivit aux religieux de Savi-

gny en ces termes : « Nous accordons à dom Vital une pleine et entière société et confraternité de notre Église, comme nous lui avons accordé et à ses frères, lorsqu'ils sont venus nous voir avec lui. La renouvelant donc, nous vous prions instamment de nous l'accorder aussi de votre part, afin que par nos prières mutuelles des uns et des autres, nous méritions tous de nous voir un jour dans la joie et les délices du Paradis (a). » Les autres églises que nous avons marquées disent à peu près la même chose (1).

Il y avoit une si grande liaison entre S. Vital et les B.B. Robert d'Arbrisselles et Bernard de Tyron, que nous ne pouvons nous dispenser de rapporter ici la mort de ces deux grands serviteurs de Dieu (2). On a pu voir dans cet ouvrage, par tout ce que nous avons remarqué de ces deux excellens hommes, combien ils ont travaillé ensemble pour porter les pécheurs à la pénitence et les amener à une vie chrétienne et religieuse. (3) Nous ne répéterons pas ce que nous en avons rapporté; nous nous contenterons seulement de dire que Dieu ayant inspiré à ces hommes apostoliques de fonder des monastères pour y retirer ceux qui se convertissoient, ils se virent en peu d'années les pères d'une multitude infinie de disciples, et quoique les lieux qu'ils avoient choisis pour leurs retraites fussent assez éloignés les uns des autres, ils ne

(1) *Ex Rotul. Savign.*

(2) L'an de Jésus-Christ, 1117.

(3) *Vita S. Vital.*, l. II, art. 13. — Gauf. Gros, c. 24. — Order. Vital. — Will. Neutbr., de *Reb. angl.*, c. 15.

(a) Les associations de prières étaient fréquentes entre les divers monastères. J'ai retrouvé, aux archives de la Manche, l'acte d'association passé, au xviie siècle, entre les religieuses de l'Abbaye-Blanche, filles de S. Vital, et les religieuses de l'abbaye de Montmartre, à Paris.

laissoient pas néanmoins de se visiter souvent, pour conférer ensemble, selon la coutume des anciens Pères, des choses divines, de l'état de l'Église, et de ce qui pouvoit être utile au salut des âmes. Et ce qui est digne de considération, c'est que les B.B. Bernard et Robert venoient trouver notre saint dans le monastère de Dompierre, aux extrémités de la province du Maine, pour faire ces conférences spirituelles (1) (*a*).

Le B. Bernard, fondateur et premier abbé de Tyron, fut le premier de ces trois serviteurs de Dieu qui, dès le VII des calendes de mai, c'est-à-dire le 25 avril de l'année 1116, alla recevoir la récompense des travaux infinis qu'il avoit essuyés durant tout le cours de sa vie. Ce saint homme eut beaucoup à souffrir pour conserver les droits de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers dont il avoit été abbé; sa patience ne fut pas moins exercée au-dedans du monastère, par ses moines mêmes, qui, par leur mauvais conduite, l'obligèrent à se retirer dans le désert auprès de notre S. Vital. Il n'y demeura pas oisif, car s'étant joint au B. Robert d'Arbrisselles et à notre saint pour travailler au salut des âmes, il eut encore dans cet exercice des peines et des fatigues incroyables. Sa mort, qui fut révélée le jour même à plusieurs personnes de piété fort éloignées de l'abbaye de Tyron, fut suivie de plusieurs miracles.

(1) *Hist. eccl.*, l. VIII.

(*a*) « Le seigneur d'Arbrissel, fondateur de Fontevrault, le seigneur Bernard de Tiron et les autres princes du désert venaient à Dompierre, comme jadis les pères de Nitrie, tenir des conférences, *collationes*, où l'on perfectionnait les constitutions érémitiques, et où l'on traitait les questions qui intéressaient alors la situation générale de l'Église. » (Etienne de Fougères, *Vie de S. Vital*, trad. publiée par M. Sauvage).

Le B. Robert d'Arbrisselles, ne survécut pas de beaucoup à saint Bernard de Tyron. Il mourut le 25 février de l'an 1117. Ce saint homme fut le fondateur du célèbre monastère de Font-Evrault et de l'ordre qui en porte le nom. Il étoit ami intime de S. Vital. Il tomba malade dans l'exercice de la prédication de la parole de Dieu, qu'il annonçoit alors dans l'archevêché de Tours. Robert connoissant que sa fin étoit proche, et que le Seigneur l'appeloit à lui comme un bon et fidèle serviteur, se fit porter à Orson (*a*), où, après avoir reçu avec beaucoup de piété tous les sacremens de l'Église, il y mourut en odeur de sainteté, âgé de soixante-dix ans (*b*). Les archevêques de Tours et de Bourges, l'évêque

(*a*) Le lieu que Cl. Auvry désigne ainsi est *Ursanum Sanctæ Mariæ*, Notre-Dame d'Ourchamp. Cette abbaye, jadis située dans le diocèse de Bourges, ferait maintenant partie de celui de Blois si elle eût été conservée.

(*b*) Voici son épitaphe, par Hildebert, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, le poète le plus illustre de son temps, si l'on met à part les poètes liturgiques. Cette pièce semble en contradiction avec la prétendue lettre qu'Hildebert aurait adressée à Robert d'Arbrisselles (voir sa *Vie*, par Pavillon), pour lui conseiller la prudence dans ses rapports avec les personnes du sexe. Un homme aussi mortifié et ennemi de la chair qu'on le représente dans les vers suivants n'avait pas dû avoir besoin de pareils avertissements :

Astrorum cultorque Dei metit astra Deumque,
Sunt locus et merces, astra Deusque bono.
Iste bonus meliorque bonis, tacep meliorum
Optimus; ad laudem sufficit esse bonum.
Hujus erat solidare fidem, mentique mederi,
Virtuti stimulos addere, spemque reis;
Exstirpare scelus, non exstirpare scelestos,
Et Christum membris conciliare caput.
Pane famem, potuque sitim non anticipavit,
Sed nec veste gelu, sed nec opus requie.
Prandia cum cœna potu non continuavit;

d'Angers, et un grand nombre d'abbés et de peuples de toutes conditions honorèrent ses obsèques de leur présence (1).

En cette même année 1117, l'abbesse de Saint-Julien-du-Pré dans la ville du Mans, nommée Guithburge, donna à S. Vital la moitié de l'église de Saint-Auvieux, dans le même diocèse, du consentement de toute sa communauté. Cet acte commence ainsi : « L'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur MCXVII, régnant Henri, roi d'Angleterre et duc de Normandie, Hildebert gouvernant l'église du Mans, Guithburge étant abbesse du monastère du Pré, a donné du commun consentement du Chapitre de sa communauté, à Vital, premier abbé de la Sainte-Trinité de Savigny, la moitié de l'église de Saint-Auvieux qui lui appartenoit; à laquelle donation ont été présentes : Isabelle, prieure; Agnès de Ribole; Ermangarde, chantre; Ameline de Marcé; Agnès de Balon; Isabelle; Anceline; Hildiarde; Richelde; Adeline, fille

Frena gulæ posuit, non gula frena viro.
Attrivit lorica latus, sitis arida fauces,
Dura fames stomachum, lumina cura vigil.
Indulsit raro requiem sibi, rarius escam;
Pascebat fauces gramine, corda Deo.
Hic sitiebat aquam, sed majus aqua sitiebat :
Causa sitis geminæ Christus et unda fuit.
Legibus est attrita caro dominæ rationis,
Et sapor unus eis, et sapor ille Deus.
Huic Pictavensi Petrum, qui præerat ovili,
Vita parem fecit pectore, mors meritis.
Per meritum datur emeritis quod dat recipitque
Gratus utrique Deus, gratus uterque Deo.

(*Patrolog. lat.*, t. CLXXI, col. 1391.)

(1) Bald., *Vit. Rob. Arbr.* — *Rotul. Savig.* — Mainferm., *Chron. Font-Ebral.* — Pavillon.

de Painel; Geofroy, chapelain; Engelbaut et beaucoup d'autres (1). »

Vers le même temps, Foulques de Carbonnelles se plaignit que dom Vital avoit fait faire au domaine de Pont-Pierre un étang qui arrêtoit le cours de l'eau, et la faisoit regorger sur ses terres. Le serviteur de Dieu l'ayant su, le fit prier de venir à l'abbaye de Savigny; il y vint accompagné de deux de ses frères, Raignault et Gautier. S. Vital ne calma pas seulement cet esprit intéressé, par sa douceur, mais il l'engagea encore à lui donner la terre que l'eau de l'écluse inondoit.

Quelque temps après, Foulques, naturellement inconstant, poussé par le malin esprit, *instinctu diabolico*, se repentit de ce qu'il avoit fait, et fit même tout ce qu'il put pour casser cette donation; néanmoins, touché de la grâce de l'Esprit saint, *Sancti Spiritûs gratia tactus*, il rentra en lui-même et ratifia de nouveau, avec ses frères, cette donation. L'acte en fut dressé dans le Chapitre de l'abbaye, et plusieurs personnes de marque y souscrivirent, avec Foulques de Carbonnelles et ses deux frères (2).

Ceci étant venu à la connoisssance d'un gentilhomme du pays, nommé Wuillaume Epechel, il vint quelques jours après avec ses enfans trouver S. Vital, et réclama contre tout ce qui avoit été fait par Foulques, disant que cette terre lui appartenoit en propre; notre saint, pour avoir la paix, donna à Epechel et à ses enfans une somme d'argent; mais, touché de la générosité de S. Vital et de ce qu'il en avoit exigé de l'argent, il le lui rendit pour faire prier Dieu pour lui et ses enfans (3). Ce gentil-

(1) *Cart. Savig.*, art. 2.
(2) *Sched. Savig.*, num. 12.
(3) *Ibid.*, num. 13.

homme fit plus, il donna en même temps, du consentement de ses enfans, tout ce qui lui appartenoit au Breüil-Cherel avec la prairie et la terre qui se rend à Marrei. Goislin de Pois de qui relevoit ce fief, donna aussi en aumône la portion qui étoit à lui, pour laquelle néanmoins il reçut quelque argent.

Peu de jours après, Jean, fils de Berthe de Fougères, acheta la terre de Meslevain, par le conseil de quelques personnes de piété, particulièrement de Goislin, fils de Grimoard, et de Guarin, fils d'Epechel, de Bernard de Passay et d'Albert de Landivi. Jean de Fougères étant tombé malade et se voyant à l'extrémité, il donna cette terre à l'église de la Sainte-Trinité de Savigny, pour le salut de son âme. Goislin de Pois, Willaume Epechel et Guarin, son fils, en marquèrent quelque mécontentement, mais s'étant informés de la manière que la chose s'étoit passée, ils remirent tous leurs droits pour l'amour de Dieu, et en mirent l'acte sur l'autel. S. Vital, par reconnoissance de leur bonne volonté, leur donna quelque somme d'argent; il fit aussi présent à la femme de Goislin, nommée Liedarde, d'un anneau d'or (*a*). Guillaume Epechel donna encore depuis à l'église de Savigny sa part de la terre de Mauchamp, avec les prés et quelques terres qui y étoient contigües; et Goislin de Pois vendit ce qu'il en avoit aux religieux, et pour reconnoissance, ce qui est assez particulier, ils lui firent présent d'un bouclier, *scutum militare*, d'une épée et d'un cheval pour son fils et de fourrures pour sa femme. Cette donation de la terre de Mauchamp fut souscrite de plusieurs seigneurs, et entre autres, de Juhel de Mayenne, qui prend, dans

(*a*) On se rappelle que c'était une coutume particulière à Savigny de faire des présents aux bienfaiteurs de l'abbaye.

l'acte qui en fut dressé, la qualité de juge défenseur et conservateur de toutes ces aumônes et de tout ce qui se pourroit donner à l'avenir à Savigny, qui se trouveroit de sa dépendance (1).

Nous apprenons du même endroit (2) que Girault de Landivi, dont on a déjà parlé, étant à l'extrémité, donna son âme à Dieu, à l'abbaye et aux religieux de Savigny et trois acres de terre qui lui restoient au Val-Rimbaud. Girault étant mort, fut enterré dans le cimetière du monastère, que ses descendans choisirent aussi pour le lieu de leur sépulture. Radulfe de Landivi ratifia volontiers ce que son père avoit fait, et de l'agrément de son frère, aussi nommé Radulfe, clerc, de Richard de Landivi, leur oncle, de Goislin de Pois et de Philippe de Landivi, outre les terres que son père avoit aumônées, donna encore peu de jours après au même monastère tout ce qui lui appartenoit proche du Val-Rimbaud; Richard se déclara en même temps le protecteur des religieux contre tous ceux qui voudroient les inquiéter au sujet de ces terres, même contre son propre neveu, Radulfe, clerc, frère du donateur (3).

De plus Richard de Landivi confirma, comme porte l'acte qu'il en a passé, pour le salut de Wuillaume, son fils, qui avoit aussi été enterré dans le cimetière de l'abbaye, plusieurs donations considérables que Wuillaume de Landivi, père de Richard, avoit faites au même lieu et dont les religieux étoient déjà en possession; mais le seigneur de Saint-Hilaire, nommé Jacques, ayant appris que Goislin de Pois les inquiétoit souvent au sujet de ces aumônes, l'engagea par un acte authentique à en faire

(1) *Sched. Savig.*, num. 14.
(2) *Ibid.*, num. 20.
(3) *Ibid.*

une récapitulation qu'il lui fit ratifier de nouveau, afin de lui ôter tout prétexte de prétendre quelque chose sur toutes ces aumônes, et même le seigneur de Saint-Hilaire donna en faveur de l'abbaye, une somme d'argent à Goislin (*a*), et reçut à hommage son fils, qu'il fit chevalier de sa famille (1).

CHAPITRE XX.

DIFFÉREND DE S. VITAL AVEC L'ABBÉ DE CAEN. — LE ROI D'ANGLETERRE LES ACCORDE. — CONDUITE DE S. VITAL EN CETTE OCCASION (L'AN 1118).

L'amour de S. Vital pour la vie retirée l'avoit engagé à vendre son bien pour le distribuer aux pauvres, à renoncer à ses emplois et à tout ce qu'il pouvoit prétendre dans le siècle, afin de ne s'attacher qu'à Jésus-Christ pauvre, et de le suivre dans le désert et la solitude. Dans cette vue, ce saint homme voulut se défaire encore de quelque bien, que Guillaume, comte de Mortain, lui avoit donné dès l'an 1105, dans un des faubourgs de la ville de ce nom (2). Ce bien avoit été nommé par ce prince l'aumône de Mortain, *eleemosina Moritonii*, parce qu'en effet il l'avoit donné en forme d'aumône, pour la subsistance de S. Vital

(1) *Sched. Savig.*, num. 14.

(2) Order. Vital, *Hist. eccles.*, l. VIII. — Hug. Abrinc., *Peoma.*

(*a*) « Jacques de Saint-Hilaire donna à Savigny deux quartiers de froment de rente, pour faire le pain à chanter, deux pipes de vin, pour célébrer les messes, et douze sous pour les corporaux, le tout à prendre sur la prévôté de Saint-Hilaire » (M. Sauvage, *Notice sur Saint-Hilaire-du-Harcouët*, p. 10).

et de quelques solitaires qui s'étoient retirés avec lui en cet endroit (1) (*a*).

Comme ce saint avoit eu de tout temps une liaison particulière avec les moines de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen (2), dans laquelle, comme on dit ailleurs, quelques-uns de ses frères avoient été religieux, et où son père et sa mère ont été enterrés (*b*), il s'adressa à Eudes, pour lors abbé de cette célèbre maison, pour lui offrir cette aumône, ne pensant à rien moins en ce temps-là, que d'être lui-même le fondateur de plusieurs monastères, et le père d'un grand nombre de moines; car, comme il est marqué de lui, il ne connoissoit pas encore les desseins que Dieu avoit sur lui, et ignoroit les grandes choses qu'il vouloit faire par son ministère. En effet, il ne pensoit en ce temps-là qu'à s'ensevelir tout vivant dans quelque affreuse solitude, pour se dérober entièrement au monde, et employer ce qui lui restoit de vie à la pénitence, aux veilles et autres mortifications, mais surtout à la méditation des choses saintes. Mais Dieu en disposa tout autrement, car il ne permit pas que cette lumière demeurât cachée sous le boisseau, sans éclairer le monde par la divine parole qu'il distribua avec des travaux et des peines

(1) *Ex Sched. Sav.*, num., 5, 8, 13.
(2) *Rotul Savig. — Sched. S. Steph. Cadom.*

(*a*) C'est l'origine de la paroisse actuelle du Neufbourg, près Mortain. Voir plus haut, liv. I, ch. x.

(*b*) Rotul. Savigniac. *Titulus sancti Stephani Cadomensis.* Voici tout le texte relatif aux parents de S. Vital : *Orate pro consanguinis ejusdem Vitalis, Rainfredo patre ejus, Roharde matre ejus, Ricardo, Rainaldo, Tussino, Adelina, Avenia, Awunda, Hadvisa, Murielde, Amelina abbatissa.* (Cf., L. Delisle, *Rouleaux des Morts du IX[e] au XV[e] siècle*, p. 284.)

incroyables, s'appliquant avec des soins infatigables à la conversion des pécheurs les plus abandonnés.

Dieu donc ayant inspiré à S. Vital de bâtir l'abbaye de Savigny, où il fit refleurir l'état monastique et où il renouvela l'esprit et les sentimens du grand S. Benoît, il s'y vit suivi en peu de temps d'un très grand nombre de religieux; mais leurs travaux ordinaires ne suffisant pas pour leur subsistance, ils délibérèrent souvent entre eux avec leur abbé, s'il ne seroit pas à propos de redemander à celui de Caen cette aumône de Mortain que le saint lui avoit donnée sans le consentement et la permission de leur évêque (*a*). Ainsi, il se vit lui-même obligé de faire la demande de ce qu'il avoit donné. Tout ce qu'on peut dire à ce sujet c'est assurément qu'il ne répéta (*b*) pas ce bien par un esprit d'avarice et d'intérêt, encore moins par aucune attache aux biens de la terre qu'il avoit foulés aux pieds si généreusement, mais uniquement pour acquiescer au sentiment de ses frères (1).

Mais, soit que l'abbé Eudes ne voulût pas de son côté mécontenter ses moines, soit pour d'autres raisons, S. Vital ne le trouva pas alors disposé à lui accorder sa demande.

Cette petite contestation étant venue à la connoissance de Henri I, roi d'Angleterre, qui était pour lors à Argentan, ce prince voulut bien se donner la peine d'entendre

(1) *Epist. Guill., abb. Clareval. — Cart. Savig.*, num. 5.

(*a*) Turgis, évêque d'Avranches, avait bien donné à S. Vital, en 1094, la permission de quitter son diocèse, mais non celle de se défaire en faveur des moines de Caen de l'aumône de Mortain. On conçoit que de telles permissions fussent nécessaires à une époque où S. Vital était simple ermite.

(*b*) L'auteur donne à ce mot sa signification étymologique, *répéter*, redemander.

lui-même les deux abbés. Ils se rendirent donc par son ordre en cette ville, et après avoir écouté les raisons de part et d'autre, il fit assembler son Conseil. Il étoit composé des archevêques de Cantorbéry et de Rouen, des évêques de Bayeux et d'Avranches, de ceux de Coutances et d'Oxfort, et de celui du Mans; avec ces prélats il s'y trouva encore un grand nombre d'abbés et de personnes de marque.

Le roi, après avoir pris leur avis, fit cette ordonnance dont on voit encore l'original, scellé des sceaux de ce prince, avec les souscriptions des principaux officiers du royaume d'Angleterre. Voici ce que porte cette ordonnance (1) :

« Nous Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et duc de Normandie, après avoir pris l'avis de Ranulfe, archevêque de Cantorbéry, de Geofroy, archevêque de Rouen, et des évêques Richard de Bayeux, Turgise d'Avranches, Roger de Coutances, Willaume d'Oxfort, Hildebert du Mans et de plusieurs abbés et autres personnes, qui tous ont été présens à cette ordonnance, que nous avons commandé de mettre par écrit, pour en donner connoissance tant aux présens qu'à ceux qui viendront après nous et à tous ceux qui aiment la paix et l'unité catholique, Nous avons, par la miséricorde de Dieu et par nos soins, assoupi le différend, et établi une bonne intelligence et une parfaite concorde entre Eudes, abbé des religieux de Caen, et Vital fondateur du monastère de Savigny, au sujet de l'aumône de Mortain que Guillaume, comte de Mortain, avoit donnée, pour l'amour de Dieu, au même frère Vital, en l'honneur de la Très-Sainte-Trinité.

« Il faut donc savoir, dit ce prince, qu'avant que le même

(1) *Ex Sched. Savig.*, fol. 6, 7.

frère Vital eût commencé à fonder la maison de Savigny, il avoit, par notre permission, mais sans le consentement de l'évêque d'Avranches et de ses religieux et de ceux qui demeuroient en ce même lieu, donné à Eudes, abbé de Caen, cette aumône, mais quelques années après, ayant commencé à bâtir un monastère dans le lieu qui se nomme Savigny, et assemblé des religieux pour y vivre selon la règle de S. Benoît, et n'y ayant pas de bien suffisamment pour subvenir à leurs nécessités, après avoir souvent délibéré entre eux, ils ont eu recours à notre clémence, afin qu'il fût permis à frère Vital de redemander, par notre autorité, cette aumône pour servir aux besoins de ses religieux (*a*).

« Ayant donc traité de cette affaire dans notre Conseil, nous avons tous jugé à propos, et il a été ainsi réglé, que, par la concession des religieux de Caen, et par la donation d'Eudes leur abbé, et de notre autorité, Vital recevroit cette aumône, par le même esprit de charité avec lequel il le leur avoit donnée, afin que le monastère de Savigny la possédât librement et en jouît à perpétuité, le pape Paschal II étant mort et Gélase II lui succédant dans le même pontificat (c'est-à-dire en 1118, puisque Paschal mourut le 6 du mois de janvier, et que Gélase, qui fut élu le 16 du même mois, ne tint le siège qu'un an, si ce n'est qu'en ce temps-là on comptoit encore en France l'an 1117, jusqu'au jour de Pâques).

« Et afin, dit le roi Henri, que personne ne soit assez téméraire pour attenter de changer quelque chose à cette

(*a*) L'abbaye de Savigny devint riche dans la suite, principalement à cause des aumônes de divers seigneurs bretons, mais, à cette époque, elle n'avait reçu que des dons de peu d'importance, et la forêt de Fougères, qui n'était pas encore défrichée, ne pouvait suffire à la subsistance des religieux.

ordonnance, nous avons jugé à propos de la mettre par écrit, de l'autoriser et d'y faire apposer notre sceau. Nous avons aussi commandé que les témoins de part et d'autre, ci-après nommés, signeroient cette présente ordonnance. Ainsi signé : Etienne, comte de Mortain, Richard, comte, Robert, fils du roi, Hamelin de Mayenne, Willaume Patrice, Néel et Humfroy d'Aubigny, Willaume de Tancarville, chambellan, Willaume d'Aubigny, Thomas de Saint-Jean, Willaume Piperel de Airan, Geofroy de Clintone, Robert de la Haye-du-Puits, Hugues de Syllé, Edward de Salisbery, Ranulfe, chancelier, Jean, fils de l'évêque de Bayeux, Robert Séché, Geofroy, aumônier, Gaultier de Cullay, Ranulphe de Ducé. Cette ordonnance a été faite et passée à Argentan, et scellée devant moi et en présence de Jean, évêque de Lisieux et de Eudes, abbé de Caen, de Willaume d'Allemagne et de Néel, moines, de Rotrou, comte de Perche, de Robert de Marmion, de Richard, chapelain, de Simon de Moulines et de Hamelin de l'Ecluse. »

Cette ordonnance fut depuis confirmée par Henri II, roi d'Angleterre comme on voit dans le dénombrement de l'abbaye de Caen, en ces termes : « Willaume d'Aubigny a donné à Saint-Etienne de Caen..... ce qu'il avoit déjà fait dans le château de Caen, en présence du roi et de ses barons, quand l'abbé et les religieux rendirent à Dom Vital l'obédience de Mortain qu'ils avoient reçue du même Vital lorsqu'il étoit ermite, n'y ayant pourtant point été contraints par aucune nécessité, mais ayant eu seulement égard à sa pauvreté et à son indigence (1). »

L'auteur de la *Vie de S. Vital* parle aussi de ce différend, mais en peu de paroles (2). « On peut voir, dit cet auteur,

(1) *Ex Sched., S. Steph. Cadom.*
(2) L. I, art. 15.

par ce que nous allons rapporter, combien le B. Vital a aimé et défendu la vérité. Il y eut entre l'abbé de Caen et lui quelques contestations pour cette partie du bourg de Mortain, c'est-à-dire le Neubourg, que le comte lui avoit autrefois donné, et qu'il donna une seconde fois à son monastère. Les deux abbés se trouvèrent au jour marqué au lieu où se devoit terminer cette affaire. Mais le serviteur de Dieu, ayant été averti de ce que les parties avançoient contre lui, se déroba et s'en alla à l'église où il pria longtemps. Sa prière finie, il revint et déclara ingénûment comme la chose s'étoit passée, c'est-à-dire qu'il avoit, par un esprit de charité, donné à l'abbaye de Caen cette aumône de Mortain; ensuite de quoi, il remit le succès de son affaire à la volonté et au bon plaisir de Dieu. L'abbé de Caen, pensant en lui-même que c'étoit peut-être la volonté de Dieu qu'il rendît à Dom Vital ce que ce saint homme lui redemandoit, il y consentit, et la contestation ayant été terminée de la sorte, le serviteur de Dieu s'en retourna à son monastère.

« On voit, continue l'auteur (1), par la conduite que ce serviteur de Dieu garda en cette occasion, combien il étoit indifférent à tout ce qui pouvoit arriver de cette affaire, puisqu'il ne s'appuya point sur le roseau, c'est-à-dire sur le crédit et le pouvoir des hommes, mais qu'il fonda toute son espérance en Dieu seul qui, dans cette occasion, accomplit en son serviteur, ce qu'il a dit lui-même (2) : « Quoi « que ce soit que vous demandiez dans la prière, croyez « que vous l'obtiendrez et il vous sera accordé. »

Cet endroit de la *Vie de S. Vital* nous apprend combien il étoit éloigné de la cupidité et de l'avarice de ceux qui, par procès ou par violence, s'emparent du bien d'autrui.

(1) *Ibid.*
(2) Marc, XI.

Peut-être que s'ils faisoient une sérieuse attention sur un si grand exemple de désintéressement, ils en seroient touchés et feroient tous leurs efforts pour se délivrer d'une si cruelle passion, comme est celle de l'avarice qui les domine.

En cette même année, Robert, comte de Meulan, donna, du consentement de Galeran son fils, à l'abbaye de Savigny, une rente annuelle sur les moulins de Ponteau-demer (*a*), dont il étoit seigneur (1). Nous verrons en son lieu que celui-ci augmenta cette rente, et que cette illustre famille fit beaucoup de bien à cette abbaye, où quelques-uns de cette maison se firent honneur de choisir leur sépulture.

Nous ne pouvons aussi nous dispenser de remarquer ici que ce fut encore dans la même année que Mathilde, reine d'Angleterre, alla recevoir dans le ciel la récompense des rares vertus dont sa vie fut accompagnée. Raoul de Fougères, en fondant l'abbaye de Savigny, engage les religieux de ce monastère à prier pour le salut de cette princesse, et le roi Henri I, son époux, les y obligea particulièrement, lorsqu'il aumôna à cette abbaye des fonds qui appartenoient à la reine, comme on a dit ailleurs (2). Le corps de cette pieuse princesse fut déposé dans l'abbaye de Westminster, et on assure que sa mort a été suivie de plusieurs miracles (3).

(1) *Ex Sched. Sav.*, num. 63.
(2) *Cartul. Sav.*, num. 1 et 6.
(3) Math. Paris, *Hist. angl.*, ad. an. 1118.
(*a*) L'orthographe actuelle est Pont-Audemer.

CHAPITRE XXI.

LE PAPE CALIXTE ÉCRIT EN FAVEUR DE S. VITAL. — CE SAINT SE TROUVE AU CONCILE DE REIMS; IL Y PRÊCHE. — SENTIMENS DE CALIXTE POUR S. VITAL (L'AN 1119).

Le pape Gélase étant mort à Clugny le 29 de janvier de l'an 1119, Guy, cardinal, archevêque de Vienne, fut élu tout d'une voix pour lui succéder. Il prit le nom de Calixte II. Ce pape, à qui la piété de S. Vital et la sainteté de la vie que ce serviteur de Dieu avoit établie dans son monastère n'étoient pas inconnues, voulut lui donner des marques de son estime et de sa bienveillance. Etant à Angers, où notre saint l'alla trouver, il lui donna des lettres de recommandation pour les évêques d'Avranches et du Mans; c'étaient Turgise et Hildebert, depuis archevêque de Tours; elles étoient aussi adressées au comte de Mortain et aux seigneurs de Fougères, de Mayenne, de Saint-Hilaire, qui sont les villes les plus proches de l'abbaye de Savigny. Il exhorte ces prélats et ces seigneurs à seconder les pieuses intentions de S. Vital; et parce que ces seigneurs étoient puissants et fort riches, il les conjure de contribuer de leurs biens à l'augmentation et à l'accroissement de l'abbaye de Savigny. Il leur marque même en particulier qu'ayant appris avec joie que S. Vital avoit établi dans son abbaye un genre de vie très sainte, qui la rendoit respectable et digne de vénération par ses observances régulières, il les prie d'aimer les religieux de Savigny, et leur déclare qu'il les prendra en sa protection et celle du Saint-Siège. Voici comme parle ce pape (1) :

(1) *Diplom. Calix., PP., apud Sav.*

« Calixte, serviteur des serviteurs de Dieu. A nos vénérables frères, les vénérables évêques d'Avranches et du Mans, au comte de Mortain et aux seigneurs châtelains de Fougères, de Mayenne et de Saint-Hilaire, salut et bénédiction apostolique. Nous vous donnons avis que nous avons pris sous notre protection et celle de S. Pierre notre bien aimé fils Vital, homme sage et religieux, abbé de la Sainte-Trinité de Savigny, et son monastère. Ce lieu, comme nous avons appris, est digne de toute vénération, par l'observance et la sainteté de la vie monastique qui s'y pratique, par le secours de la grâce de Dieu. C'est pourquoi nous prions votre charité, et vous avertissons et ordonnons par le respect dû à S. Pierre, et par l'amour et l'affection que vous nous portez, d'aimer ce même monastère, avec tout ce qui lui appartient et les religieux qui y servent Dieu, les défendre et les protéger de tout votre pouvoir et selon les moyens que Dieu vous a départis. Certes, si quelqu'un, ce que Dieu ne veuille pas permettre, a la présomption et la hardiesse de diminuer en quoi que ce soit les biens de ce monastère, ou de les usurper, ou de troubler les religieux dans leurs possessions, qu'il soit excommunié et frappé d'anathème, jusqu'à ce qu'il ait entièrement satisfait. Enfin, quiconque aura, par ses soins, procuré a ce même lieu quelque secours, et l'aura aidé et assisté de ses biens, qu'il en reçoive la récompense du Tout-Puissant, la bénédiction des Saints Apôtres, et la rémission de ses péchés. » Ce bref est daté de la ville d'Angers, le V des Ides de septembre, c'est-à-dire du neuvième jour du même mois.

La lettre de ce pape fit un effet merveilleux, non seulement dans l'esprit des seigneurs et des prélats auxquels elle fut adressée, mais encore dans celui d'un très grand nombre de personnes de toutes conditions. Les évêques

d'Avranches et du Mans, avec lesquels S. Vital avoit depuis longtemps lié une amitié très étroite, et qui avoient eu grande part à la fondation de l'abbaye de Savigny, se firent un vrai plaisir d'exhorter tous les seigneurs du pays à contribuer de leurs biens à l'augmentation et à l'avancement de cette œuvre de Dieu.

Henri I, roi d'Angleterre et duc de Normandie, fut de ce nombre, et même des premiers à signaler son zèle. Ce prince avoit déjà donné, en plusieurs rencontres, des preuves de sa bienveillance et de sa magnificence royale à ce monastère, et d'une estime particulière pour S. Vital; ne s'étant pas contenté d'approuver et de confirmer, par ses lettres patentes, les donations et les aumônes des autres bienfaiteurs, il voulut lui-même enrichir cette abbaye de biens considérables. Il y avoit déjà donné de grands privilèges, et en cette année il voulut encore la gratifier de plusieurs terres considérables tout à la fois. C'est ce que nous apprenons des anciens monumens de Savigny, qui nous assurent en divers endroits qu'après la bataille qui se donna près de Gisors, entre Louis le Gros, roi de France et ce prince, celui-ci se rendit en Basse-Normandie, et passa les fêtes de Noël dans la ville de Bayeux, et ce fut de cette ville qu'il écrivit à Hildebert, évêque du Mans et à tous les barons du Maine et de Normandie, la lettre suivante (1) :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et duc de Normandie, salut. Que l'Eglise catholique sache que j'ai donné et cédé à Dieu et à l'église de la Sainte-Trinité de Savigny et à Dom Vital, premier fondateur de cette église, et à toute la communauté des religieux de la même abbaye, l'église de Saint-Pierre de Dampierre, l'église

(1) *Epist. Henr., reg., apud. Savig. et alibi.*

Saint-Auvieux et celle de la Maison-Dieu de la Frenouse, avec tous les droits de justice qui en dépendent; et je veux, entends et commande qu'ils en jouissent et les possèdent à perpétuité honorablement et sans trouble; en sorte que personne n'ait l'audace et la témérité de les inquiéter ou d'en violer ou usurper quoi que ce soit. Car je veux que l'on sache que j'ai fait cette donation pour mon salut, pour celui de toute ma famille et de tous mes amis. Les témoins qui ont souscrit avec moi à cette donation sont : Jean de Bayeux, Geofroy de Clintone et Thomas de Saint-Jean. Fait à Bayeux, le jour de la Nativité de Notre-Seigneur, et l'année que le roi d'Angleterre a donné bataille au roi de France et l'a défait. *Apud Bajocas, in natale Domini, in anno quo Rex Anglorum dimicavit et debellavit Regem Francorum.* Ce prince donna encore, quelques années après, les seigneuries de Moreth et de Beauchamp, avec la terre de Champbeurre près de la ville d'Avranches.

Les seigneurs de Fougères, qui sont les premiers fondateurs de l'abbaye de Savigny, les ducs de Bretagne (*a*),

(*a*) On citait, avant la Révolution, le dicton populaire :

De quelque côté que le vent vente
L'abbaye de Savigny a rente.

Pendant le cours du XII[e] siècle, plus de quarante chartes de donation furent signées, en faveur de l'abbaye, par les seuls seigneurs bretons. Quels purent être les motifs de ces libéralités? « Qu'il nous soit permis, dit M. Sauvage, de faire une réponse à cette question, réponse hasardée peut-être, mais que nous croyons cependant étayée sur de fortes présomptions, pour ce qui regarde Savigny, ainsi que le Mont-Saint-Michel. Nous savons que l'Avranchin avait été dépendant du duché de Bretagne, durant une grande partie du X[e] siècle, et que plus tard, en 933, il était tombé aux mains des Normands; eh bien! nous voulons voir dans les actes des seigneurs bretons une protestation nouvelle qui vient se joindre aux protestations à main

les seigneurs de Mayenne, les comtes de Meulan, de Laval, de Vitré, de Dinan, de Saint-Hilaire, de Carbonnelles, de Landivi, du Bailleul, de l'Ecluse, de l'Appentis et de Syllé, donnèrent aussi de grands biens à cette abbaye. Quelques-uns même se firent religieux dans le même monastère, et entre autres, Robert de l'Appentis, Robert de Villechien, Guillaume de Syllé (a) et même les deux fils de ce dernier ; au moins cela leur fut-il accordé, comme à leur père, ainsi qu'on le voit dans les monumens de Savigny, *concessum est Willelmo de Sylliaco et Roberto fratri ejus, ut sint Savigniensis Ecclesiæ monachi sicut pater eorum* (1).

On se rendroit ennuyeux, si l'on vouloit rapporter toutes les donations qui furent faites, en ce temps-là ou à peu près, à l'abbaye de Savigny, tant en France qu'en Angleterre (2). On se contentera de dire seulement que les seigneurs de Saint-Hilaire, Pierre et Jacques, son frère, donnèrent des rentes considérables dans la Grande-Bretagne, et fondèrent, en 1125, sur leur seigneurie de Saint-Hilaire, le pain et le vin qui étoit nécessaire pour le saint sacrifice de la messe ; cette redevance, au moins

armée qu'ils renouvelèrent plusieurs fois pour la grande question de l'investiture. Nous voulons voir là le désir de reconquérir par la reconnaissance des terres enlevées désormais à leur juridiction, le désir de faire oublier à Savigny et au Mont-Saint-Michel qu'ils étaient situés sur le territoire normand, et de leur faire acquérir la nationalité bretonne, à force de bienfaits. » *Recherches historiques sur l'arrondissement de Mortain*, p. 118.

(1) *Cart.*, *Savig.*, art. 15, 16, 18.

(2) *Ibid.*, num. 5, l. II.

(a) C'est cette famille, selon toute apparence, qui a donné son nom à la petite ville de Sillé-le-Guillaume, chef-lieu de canton de l'arrondissement du Mans.

pour le vin, se paie encore aujourd'hui (*a*). Toutes ces aumônes donnèrent à S. Vital le moyen de fonder quelques autres monastères, particulièrement celui de Dompierre, dont les ermites, qui étoient déjà gouvernés par ce saint, embrassèrent la vie cénobitique. Mais il y a quelque apparence qu'après l'union de la congrégation de Savigny à l'ordre de Cîteaux, et même auparavant, on en rappela les religieux, comme ceux du monastère de Viré et de celui de Brécé, pour les réunir à la communauté de Savigny, qui pouvoit en avoir besoin pour les envoyer en de nouveaux établissemens, qui se firent par S. Geofroy, successeur de S. Vital.

Cependant le pape Calixte, qui veilloit aux besoins de l'Eglise catholique, convoqua un Concile dans la ville de Reims, pour le XVIII octobre de cette année (1). Il en fit l'ouverture le XXI du même mois. Louis le Gros, roi de France, s'y trouva avec quinze archevêques, plus de deux cens évêques de France et d'Espagne, d'Allemagne et d'Angleterre, et un grand nombre d'abbés. Notre saint y ayant été convié par le pape, qui l'honoroit de sa bienveillance, s'y trouva et s'y distingua en bien des manières. Il y fut regardé comme un homme de Dieu aimé et craint des princes et grands du monde, à cause de l'éminence de sa sainteté, et parce que, pour parler comme Job, il brisoit d'une main puissante les mâchoires des injustes et des impies (2), et leur arrachoit avec autorité leur proie et les rapines qu'ils faisoient sur les pauvres ; il y parut comme un mur inébranlable ; aussi ne vit-on jamais tant d'intrépidité quand il fallut défendre la vérité.

Le pape commanda à ce prédicateur évangélique d'an-

(1) *Ibid.*

(2) *Vit. S. Vital*, lib. II, art. 12.

(*a*) Voir plus haut, page 287, note (*a*).

noncer la parole de Dieu dans ce célèbre Concile, et il le fit avec l'applaudissement de toute cette illustre assemblée (1). Quand le Concile fut fini, ce souverain pontife, pour marque de l'estime et de la considération particulière qu'il avoit pour notre saint, lui fit quantité de présens avant qu'il se retirât. Ces marques de bienveillance d'un si grand pape encouragèrent et fortifièrent de plus en plus le serviteur de Dieu. Ce pape fit plus : il lui rendit publiquement ce témoignage, qu'il n'avoit pas encore trouvé en deçà des monts un homme comme lui, qui lui eût représenté de vive voix avec tant de force et sans déguisement ni flatterie ce qu'il avoit cru répréhensible dans ses fonctions apostoliques (2).

Ce fut dans ce Concile que S. Vital obtint du pape, pour son monastère, la confirmation du privilège que Paschal II lui avoit accordé, de ne jamais cesser, dans son abbaye le service divin, et même la célébration des saints mystères, quand bien même tout le diocèse d'Avranches, avec son évêque, auroit été mis en interdit par le pape, à moins que le monastère de Savigny n'eût lui-même encouru, par sa propre faute, la peine de l'interdit (3).

Il est vraisemblable que l'éloge que l'église métropolitaine de Reims a fait de S. Vital, l'année de sa mort, vient de la connoissance que cette célèbre église a eue des excellentes qualités de ce grand serviteur de Dieu dans ce Concile. Elle dit de ce saint : « Si je voulois, très illustre père, entreprendre de décrire vos bonnes mœurs et celles de vos enfans et combien votre amour pour Dieu a été parfait, ma langue et mes mains n'en auroient pas la force, et elles seroient lasses et fatiguées avant que j'eusse

(1) Job, XXIX.
(2) *Vita S. Vital., ibid.*
(3) *Ibid.*

donné un léger crayon de votre piété et de l'intégrité de votre conduite et de vos mœurs ; mais, de peur que je ne recueille que de la fumée d'une pareille lumière, je me contenterai de parler de vous, ô saint père, de cette sorte, pour comprendre et renfermer vos louanges en peu de mots. Je dis donc que dans tout le monde, nul ne vit comme vous et que vous n'avez pas votre pareil, soit en candeur et droiture de cœur, soit en pureté et intégrité de mœurs. *Dico igitur quod par tibi nullus vivit in orbe, par vel honestate morum vel simplicitate* (1). »

CHAPITRE XXII.

ÉTABLISSEMENT DES RELIGIEUSES DE SAVIGNY DANS LE FAUBOURG DE MORTAIN (L'AN 1120).

J'ai fait voir, au commencement de cet ouvrage, que S. Vital avoit fondé, à Savigny, un double monastère composé d'hommes et de femmes. Cet homme de Dieu s'étant vu obligé de se charger de la conduite de près de cent cinquante personnes de l'un et l'autre sexe, pour les faire vivre en communauté, les mit séparément en différentes demeures ; il plaça les hommes où l'on voit encore l'abbaye aujourd'hui, et il établit les religieuses à l'entrée de la forêt, du côté du bourg de Savigny (2).

Pour savoir comment se fit ce changement et cette translation de religieuses de Savigny à Mortain, il est bon de remarquer encore en passant que, quand S. Vital prit la résolution de se bannir du monde, pour chercher plus

(1) *Ex Rotul. Savig.*

(2) *Vit. S. Vital*, l. II, art. 10 et 14.

parfaitement Jésus-Christ dans la solitude, il se retira d'abord dans les rochers de Mortain, c'est-à-dire dans un lieu qui n'est pas éloigné de cette ville, et qui est affreux à voir ; car, de quelque côté qu'on se tourne, on n'y voit que des roches d'une grosseur prodigieuse, entre lesquelles passe la petite rivière de Cance. On y voit, du côté du couchant, le faubourg de Mortain, nommé le Neubourg, à l'extrémité duquel est l'église de la paroisse, dédiée en l'honneur de S. Hilaire. Entre ces roches et ce faubourg, est situé le monastère dont nous allons parler (*a*).

Ce fut en cet endroit, qu'on peut nommer un lieu d'horreur et d'une profonde et stérile solitude, où Vital commença à s'établir avec quelques ermites ; mais après y avoir demeuré quelque temps, il le donna, comme on a dit, de son mouvement, à l'abbé de Caen, y ayant néanmoins laissé quelques-uns de ses ermites. Nous avons vu toutes ces circonstances lorsqu'on a parlé du différend qui se passa entre l'abbé Eudes et S. Vital, au sujet de ce lieu, et que le roi Henri pacifia. Mais pour avoir une entière connoissance de ce que nous traitons ici, il est encore nécessaire de rapporter quelques paroles de ce prince, particulièrement celles-ci : « C'est à savoir que S. Vital avoit donné à l'abbé de Caen, sans le consentement de son évêque, de ses frères et de ceux de ce lieu-là, l'aumône de Mortain, qui lui avoit été donnée par le comte Guillaume, pour l'amour de Dieu et en l'honneur de la très sainte Trinité. »

On voit, par ces paroles, que Henri I y reconnoît que ce lieu avoit été donné à S. Vital par Guillaume, comte de Mortain, que dans ce même acte, Etienne, successeur de Guillaume dans ce comté, approuve la même chose, que S. Vital donna cette aumône à l'abbé de Caen, que

(*a*) Voir la note à la fin du livre II.

cette donation se fit par ce saint, sans le consentement de son évêque et de ses frères, c'est-à-dire des ermites qui demeuroient en cet endroit. Enfin, nous y apprenons que le roi d'Angleterre engagea l'abbé de Caen et ses religieux à rendre cette aumône à S. Vital, ce qu'ils firent, dit ce prince, dans le même esprit de charité que ce saint la leur avoit donnée. *Quam per charitatem eis concesserat frater Vitalis, per eamdem utique charitatem in perpetuum Savigneiensi monasterio possidendam reciperet* (1).

Tout ceci prouve invinciblement que S. Vital rentra en possession de l'aumône de Mortain dès l'an 1118, et qu'il y avoit encore en cette année, dans cet ermitage, quelques solitaires.

Mais ce n'est pas seulement le roi d'Angleterre qui parle de cette sorte. Richard, I[er] du nom, évêque d'Avranches, dit la même chose, et ajoute, ce qui est digne de remarque, que l'église même de Saint-Hilaire du Neubourg de Mortain avoit été donnée avec toutes ses dépendances, à l'abbaye de Savigny, par Turgis, évêque d'Avranches, son prédécesseur. En voici les paroles (2) : « Richard, par la grâce de Dieu, évêque d'Avranches, à tout son clergé et au peuple du diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Sachent les présens et ceux qui viendront après nous, que, du consentement et par la cession de tout le Chapitre de Saint-André (*a*), j'ai donné et accordé pour l'amour de Dieu et le salut de nos âmes, tant de nos prédécesseurs que de nos successeurs, à l'église et aux religieux de la Sainte-Trinité de Savigny, à perpétuité, en aumône, l'église de

(1) *Cart. Savig.*, num. 5.

(2) *Ex Sched. Savig. 1135.*

(*a*) Il s'agit du Chapitre de la cathédrale d'Avranches. Cette église, aujourd'hui détruite, était sous le vocable de saint André.

Saint-Hilaire du Neubourg de Mortain, pour en jouir librement et paisiblement. Je leur ai aussi accordé le choix, la présentation et l'entière disposition des prêtres et de tout ce qui appartient à cette église, sauf notre revenu et celui de Saint-André; laquelle église, avec toutes ses dépendances, Turgise, de sainte mémoire, évêque d'Avranches, notre prédécesseur, avoit déjà donnée et accordée, avant nous, à l'abbaye de Savigny. » Cette charte est du VII des Ides de septembre, c'est le 6 du même mois de l'an 1135.

Richard II, son successeur, dit plus; il nous assure que non seulement l'église du Neubourg, mais le Neubourg même, avoit été donné à Savigny par Guillaume, comte de Mortain. Et cet acte, étant de l'an 1179, fait voir que Savigny étoit encore en possession de ces biens. Tout ceci est confirmé par plusieurs autres chartres et par des bulles même de quelques papes, sous ces mots : *Ex dono Guillelmi Comitis Moritonii, Novum-Vicum Moritonii, et juxta vicum duas carrucatas terræ et ecclesiam S. Hilarii de Novo-Burgo Moritonii* (1).

Il est visible, par tous ces titres, dont les originaux, bien scellés, sont encore à Savigny dans leur entier, que le lieu où sont maintenant les religieuses de Mortain, dit la Blanche ou le Prieuré blanc, à cause, sans doute, de la couleur de leurs habits, qui les distinguoit de Moutons, prieuré de Bénédictines situé dans leur voisinage, n'avoit pas seulement été donné à S. Vital, mais le Neubourg même, avec son église et ses dépendances, par Guillaume, comte de Mortain, par Etienne, son successeur dans ce comté, depuis roi d'Angleterre, et par ceux qui ont succédé à ces princes.

(1) *Cart. Savig.*

Qunnd je dis qu'en 1179 Savigny étoit encore en possession de cette aumône de Mortain, je ne prétends pas que ce lieu, nommé autrefois de ce nom, n'ait pas été habité par des religieuses de la Congrégation de Savigny avant cette année; je prétends, au contraire, faire voir que ces bonnes religieuses, après avoir été quelques années près de l'abbaye de Savigny, furent transportées, en 1120, dans l'endroit où elles sont restées jusqu'aujourd'hui (*a*). Je sçai qu'on produit contre les monumens de Savigny, tout originaux qu'ils soient, la copie d'une prétendu chartre de Guillaume, comte de Mortain, tirée, en 1303, sur l'original, à ce qu'on dit, à cause de la vétusté et ancienneté de son caractère; car c'est le meilleur sens, s'il y en a, qu'on puisse donner aux paroles des copistes. En voici les termes : « *Nos autem prædictas litteras, quarum tenor superius est insertus, renovari in modum præmissis concessum quam ipsarum litterarum nimiæ vetustatis. In cujus rei testimonium, præsentibus litteris duximus apponi sigillum. Datum Turonis, an. Dñi 1303, mense decembri. — Perin, Perquet* (1).

Cette prétendue chartre transcrite commence ainsi : « L'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1105, moi, Guillaume, comte de Mortain, fils de Robert, qui fut frère de Guillaume, roi d'Angleterre, j'ai bâti une abbaye de religieuses en l'honneur de la Sainte-Trinité dans le Neubourg de Mortain, par le secours de frère Vital, pour lors abbé de Savigny, à laquelle abbaye j'ai donné de mes biens... et l'église de Saint-Hilaire avec tout ce qui en dépend, que S. Evrou possédoit dans le Neubourg... et ainsi, moi, Guillaume, comte, fondateur de cette abbaye,

(1) *Sched. Monial Moret.*

(*a*) C'est-à-dire dans le faubourg de Mortain, sauf à déterminer l'emplacement exact du monastère.

j'ai donné et cédé à l'abbesse et aux religieuses qui y servent Dieu... (1) (a). »

Cette pièce a certainement toutes les marques de fausseté et de supposition qu'elle peut avoir, et il est aisé d'y faire voir plusieurs nullités : 1° S. Vital, dès l'an 1105, y est nommé abbé de Savigny, quoique cette abbaye n'ait été fondée qu'en 1112 par Raoul, seigneur de Fougères, confirmée la même année, le 1er mars, par Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, approuvée au même temps par Turgise, évêque d'Avranches, et autorisée par le pape Paschal II, le 29 du même mois et de la même année (b) ; et, ce qui est remarquable, est que ce pape est le premier qui a donné à S. Vital le nom et la qualité d'abbé, ce saint n'ayant pris, jusqu'alors, que le nom d'ermite ; aussi paroît-il, par tous les historiens qui ont parlé de lui, qu'en 1106, il étoit encore ermite, lorsqu'il travailla à la réconciliation du roi Henri avec son frère Robert, et encore, en 1212, quand il fonda son monastère de Savigny (2).

2° Le monastère de la Blanche, dans son origine, n'a

(1) *Sched. Monial. Moret.*
(2) Order. Vital, l. VIII. — *Cart. Savig.*, t. II-V.

(a) Cette charte, que les auteurs de la *Gallia Christiana* ont reproduite (*Instrumenta ecclesie Abrincensis*, col. 109) a été transcrite, par les soins des religieuses de l'Abbaye Blanche, un très grand nombre de fois. C'est cette pièce qu'elles invoquaient, pour témoigner de l'ancienneté de leur monastère, toutes les fois qu'il s'agissait pour elles de défendre un droit ou d'obtenir un privilège. Il semble, d'ailleurs, qu'on l'acceptait généralement comme authentique, malgré les fortes raisons énumérées ici par Cl. Auvry, qui la font regarder aujourd'hui comme apocryphe.

(b) On se rappelle ce que nous avons déjà dit du peu de certitude de cette date.

été qu'un prieuré, comme les autres maisons de filles qui dépendent de Savigny. Cela paroît clairement de Villers-Canivet, de Bonneville, de Bival et de Moncé, par une chartre de Rotrou, archevêque de Rouen, par une transaction passée en 1250 et 1252, sous Marguerite de Creuilly, prieure de la Blanche, où toutes les religieuses de cette maison sont dénommées, et, plus de cent ans auparavant, par une chartre de visite d'Etienne de Lexinthone, abbé de Savigny (1131), dans laquelle la supérieure se contente de la qualité de prieure (1) ; mais ce qui me paroît sans réplique est que dans la pièce même présentée à François de Bourbon, duc de Montpensier et comte de Mortain, la religieuse qui gouvernoit alors ce monastère ne prend point d'autre qualité (2). A quoi on peut ajouter que ça n'a été que de nos jours que la supérieure de la Blanche s'est nommée abbesse.

3° On ne trouve aucune preuve que la collégiale de Saint-Evroult de Mortain ait eu le patronage de l'église de Saint-Hilaire du Neubourg. De plus, en 1105, le comte de Mortain n'étoit guère en état de fonder des abbayes, étant tout occupé à la guerre contre le roi d'Angleterre, qui l'avoit dépouillé de tous les biens qu'il possédoit dans ce royaume, comme il le privoit l'année suivante de ceux qu'il avoit en Normandie et de la liberté même.

A l'égard des raisons que les copistes du prétendu titre de la Blanche donnent d'avoir été obligés d'en faire une nouvelle copie, sans que l'original paroisse, à cause, disent-ils, de la vétusté et de l'ancienneté des caractères, c'est ce qu'on ne persuadera pas aisément aux gens de bon sens, ce

(1) *Cart. Rotrod. — Cart. de Moncé, 1290. — Transact. Monial. Moret.*

(2) *Requeste de la Blanche, 1303.*

titre, vrai ou faux, n'étant pas si ancien qu'il ne pût être lu par quelques personnes du temps; d'ailleurs, dans le siècle auquel on suppose que ce titre a été écrit, les caractères de toutes sortes de chartres étoient aisés à lire. Plusieurs auteurs (1), reconnoissant la fausseté de ces pièces en ont conclu, comme je fais, que la Blanche ayant toujours été de la dépendance de Savigny, n'a pu avoir été fondée en 1105, puisque Savigny n'étoit pas encore. *Non potuit sumere initium anno 1105, cùm eo tempore Savigneium, cui subest, non exurgeret.* Et Dumoustier dit nettement que la Blanche n'est qu'un prieuré et non une abbaye. *Neque ad abbatialem assurgit dignitatem, cùm sit prioratus tantùm* (2).

Ce dernier auteur croit qu'il y a une transposition de chiffres et qu'on doit lire 1150 et non 1105 (3); mais cette époque ne peut convenir avec celle du roi Henri qui parle de la donation de cette aumône faite à Savigny par le comte Guillaume et confirmée par le comte Etienne en 1118, le premier ayant perdu ses Etats et la liberté même dès l'an 1106, qu'il ne recouvra qu'après la mort de Henri, ou même après la mort d'Etienne, qui régna jusqu'en 1154. C'est peut-être sur cette prétendue pièce, dont on a parle, qu'un historien moderne (4) dit que S. Vital acheva de bâtir l'abbaye de Savigny en 1112, qu'il avoit commencée en 1105, citant pour garants des auteurs qui n'en disent pas un mot; au contraire ils placent tous la fondation de ce monastère en 1112, et assurent aussi qu'avant cette année S. Vital ne pensoit à rien moins que de fonder une abbaye, comme parle le

(1) Cenal., *Hierarch. Neust.*, t. I.
(2) *Neustr. pia*, p. 840.
(3) *Ibid.*
(4) *Hist. de Bayeux*, par Hermant.

roi Henri. Il est donc plus vraisemblable que ce prince ayant obligé l'abbé de Caen à rendre cette aumône de Mortain à S. Vital, ce serviteur de Dieu en prit occasion pour disposer toutes choses pour y placer les religieuses qui auparavant étoient près de l'abbaye de Savigny, comme on va dire.

Il est certain que S. Vital avoit bâti un monastère de filles en même temps qu'il avoit fait celui des hommes, ainsi que plusieurs serviteurs de Dieu faisoient en ce temps-là. Le premier dont nous parlons étoit dans un endroit nommé encore aujourd'hui la Prise ou la Chapelle aux Nonnes, où il ne reste plus que quelques masures, que l'on dit être de l'église (1). Il est vrai que quelques personnes dignes de foi, âgées de soixante et soixante-dix ans, m'ont assuré avoir vu quelques restes de ce monastère, mais il ne faut pas s'étonner si on en voit si peu de marques, puisque la plupart des bâtimens de l'abbaye même des hommes ont été détruits par les derniers abbés commendataires, pour s'exempter d'en faire les réparations.

Quoi qu'il en soit, il est constant que S. Vital, ayant su que quelques personnes d'un caractère distingué publioient du B. Robert d'Arbrisselles des choses, quoique fausses, qui ne lui faisoient pas d'honneur, à cause de son double monastère d'hommes et de femmes, retira ses religieuses du premier lieu où il les avoit établies et les transporta au Neubourg de Mortain, qui lui avoit été donné par le comte Guillaume (2). Il n'est pas moins constant que ce n'a été que dans la suite du temps qu'on a donné à ce monastère de religieuses le nom de Blanche, à cause

(1) *Vit. S. Vital.*, l. II, art. 10 et 14.

(2) Gaud. Vind., *Epist. X*, l. 8. — Marbod., *Epist.*

sans doute de leur habit blanc, et pour les distinguer, comme on a déjà remarqué, des bénédictines du prieuré de Moutons, qui ont été transférées de nos jours dans la ville d'Avranches, par les soins de M. Huet, ancien évêque de cette ville.

Personne n'a révoqué en doute que S. Vital ait établi de son temps une communauté de religieuses; outre les preuves que nous en avons données, Marbode, évêque de Rennes, suffiroit seul pour en convaincre. Ce prélat honoroit particulièrement S. Vital de son estime et de son amitié; il lui écrivit une lettre que l'on voit encore, pour le prier de recevoir dans cette communauté une fille orpheline qui, faute d'argent, ne pouvoit trouver place dans les anciens monastères, où l'on prenoit des dots, quoiqu'elle eût une véritable vocation. Cette lettre mérite bien d'être insérée ici tout entière. Voici ce qu'elle contient (1) :

« Marbode, le moindre des évêques, à Vital, serviteur de Dieu, la persévérance dans les bonnes œuvres ! Nous avons su que votre piété s'appliquoit avec beaucoup de soin et d'affection à gagner des âmes à Dieu, et ne cherchoit point ses propres intérêts, mais plutôt ceux des autres pour contribuer à leur salut; en sorte que l'on publie partout que le Seigneur, agissant par vous et avec vous, vous a inspiré de fonder un monastère de femmes, afin d'étendre votre charité et votre compassion jusqu'au sexe même le plus foible. C'est pourquoi, mon très cher et bien-aimé frère, je supplie instamment votre sainteté de vouloir bien recevoir dans votre troupeau une fille orpheline, qui désire consacrer à Dieu sa virginité, mais étant, tant qu'à présent, destituée de tout secours humain, parce

(1) *Epist. V. Ad. Vital.*

que son père ayant renoncé au monde pour se faire religieux, sa mère n'ose pas même à cause de sa pauvreté, aspirer à la mettre dans les monastères riches et bien fondés. Car quoique cette fille soit bien instruite et très propre à la religion, elle ne peut pourtant point trouver place dans les anciens monastères, où, par une pernicieuse coutume qui est devenue commune, on préfère l'argent à la science et à la piété. Ainsi j'ai cru que, pour obtenir ce que je souhaitois, je devois avoir recours à votre piété, que je ne doute point être exempte d'une telle corruption. Accordez-moi donc, mon très doux frère, ce que je vous demande, non tant pour l'amour de moi, que pour celui qui est le Père des orphelins et le juge des veuves, à condition néanmoins que si vous croyez que ma bassesse puisse vous rendre quelque service, je le ferai de très bon cœur ».

On pourroit faire bien des réflexions sur cette lettre, qui serviroient à relever la gloire de S. Vital; mais, pour ne sortir pas de notre sujet, je diroi seulement que l'on y voit clairement que ce saint abbé fonda avant sa mort, et même avant l'année 1113, une maison de religieuses à la Prise aux Nonnes, laquelle, comme on a dit, fut transférée au Neubourg de Mortain, vers l'an 1120, puisque l'évêque Marbode étoit mort en 1123 ; car si les religieuses eussent été encore au premier lieu de leur établissement, je ne vois pas pourquoi ce prélat eût en cela plus approuvé S. Vital que le B. Robert d'Arbrisselles, dont il avoit blâmé la conduite à cause de son double monastère de Font-Evrauld.

Nous avons cru devoir fixer la translation des religieuses de Savigny à Mortain en 1120, puisque en 1118 il y avoit encore des ermites (1) dans le lieu communé-

(1) Des religieux, *fratres*.

ment appelé l'aumône de Mortain, qui est celui que les religieuses occupent maintenant. Avant cet établissement, S. Vital en retira les ermites, et y envoya trois religieux pour avoir soin du temporel et du spirituel de la maison, et de ce qui leur étoit envoyé de Savigny pour leur subsistance.

Le premier d'entre eux étoit le prieur et le supérieur des deux autres ; ils étoient chargés de fournir aux religieuses les choses nécessaires à la vie, sous les ordres et suivant la volonté de l'abbé de Savigny, sans qu'elles eussent dans ces commencemens et même plus d'un siècle après leur établissement, aucun bien ou du moins très peu, qui fût affecté à leur monastère (1).

Cette disposition paroît dans l'accord qui fut fait en 1350 et en 1352 entre l'abbé de Savigny et la prieure nommée Marguerite de Creuilly, et toute la communauté de la Blanche. Voici les propres termes de ce traité (2): : « Et si ne peut et ne doit, selon l'état de leur ordre, à aucuns cette administration plus raisonnablement appartenir qu'aux religieux de Savigny, tant pour ce que le moustier de Savigny est leur mère maison, tant pour ce que les religieux de Savigny furent et sont personniers en leur fondement, si comme il appert, par lettre de fondement de la dite église de Mortain, que pour ce que toujours l'ont fait, et est accordé que trois moines de l'hôtel de Savigny y demeureront à perpétuité, mis et envoyés et ôtés par ledit abbé, toutes fois qu'un ou plusieurs y en faudra par mort ou autrement. »

Cette transaction parle assez clairement; cependant voici quelque chose de plus fort, qui s'étoit passé six-

(1) *Cart. visit. monial. Moret.*
(2) *Ibid.*

vingt ans auparavant, et par où l'on voit que ces trois moines avoient le maniement de tout le temporel, et donnoient aux religieuses ce qui étoit nécessaire pour leur subsistance. C'est une chartre de visite d'Étienne de Lexinthone, abbé de Savigny, scellée de son sceau et de ceux des abbés de Chaloché, de Saint-André en Gouffer (a) d'Aulnay, de la Vieuville, de Barbery et de Champagne, tous de la dépendance et filiation immédiate de Savigny (1). Cette chartre de visite fut faite en 1231 et dit : « Le prieur fournira le pain, la boisson, le beurre et les pitances comme il a fait jusqu'à présent. *Item prior panem et potum, butyrum et pulmentum, sicut hac usque consuevit, de cœtero ministrabit* (b). »

(1) *Cart. visit. monial. Moret*, an., 1231.

(a) Saint-André en Gouffern, au diocèse de Séez.

(b) Voici quelques articles très curieux de la règle primitive de l'Abbaye Blanche, règle rédigée en 1231, et dont j'ai retrouvé une copie aux archives de la Manche :

« Tam prior (il s'agit du premier des trois moines de Savigny détachés à Mortain) quam priorissa et superiorissa de omnibus receptis et expensis bis in anno coram abbate Sav. vel viris religiosis et discretis ex parte sua ad hoc deputatis fideliter, districte et plenarie secundum formam usuum computabunt, ut omnis sinistre inspectionis materia in posterum precludatur. Cetera que supersunt, in ædificiis, stipendiis, provisione domûs, in vinearum repaône et vindemiis, domus ipsius tuitione et aliis hujuscemodi materiis, que plura sunt, fideliter juxta quod opus fuerit expendatur. Item monachi domus procuratores moderate et religiose se habentes, de cetero in refectorio comedent, ita quod in eodem seculares secum ad mensam amodo non admittant. Insuper et omnes persone ordinis supervenientes, exceptis Clarevâll., cum transitum fecerint, et Savign. Abbibus, cum quibus seculares in hospitio quod temporis exigentia comedere licebit. Seculares vero cum advenerint, extra refectorium in loco deputato, si pransuri fuerint, collocentur ; et quia monachi nonnunquàm sero de itinere redeunt frigore afflicti seu labore gravius fatigati, precipitur ut intra eorum refectorium cami-

On voit de plus dans cette ordonnance si authentique que le prieur est chargé des deniers nécessaires pour faire les réparations de la maison et donner les autres besoins des religieuses, qui étoient tenues de s'entretenir d'habits du travail de leurs mains, et ce ne fut que plus de cent ans après, c'est-à-dire en 1350, que les religieuses de la Blanche, sur les plaintes qu'elles firent qu'on ne leur donnoit pas suffisamment ce qui leur étoit nécessaire, commencèrent à gouverner par elles-mêmes leur temporel, en sorte néanmoins que le revenu du prieur et de ses religieux fut toujours séparé de celui de la mense conventuelle (1). Ce ne fut pas seulement les abbés de l'Ordre qui firent ces règlemens, les juges de Mortain confirmèrent, par une sentence de la même année, ce qui avoit été ordonné par l'abbé de Savigny et par ceux dont on vient de parler (2).

Il me seroit aisé de faire voir que, plusieurs années après l'établissement de ce monastère au Neubourg de Mortain,

nus astruatur, ubi quum causa exegerit, ordinate comedere possint; nec extra refectorium bibere infra septas abbatie ipsis licebit, nisi in dictorum abbatum presencia, vel lectum tenuerint gravius infirmati. Ceterum, quia sicut se habet generalis ordinis consuetudo, nec alias subsistere valet vigor ipsius aut salus animarum, salubriter visū ē ut in posterum singulis annis, vel omni tempore, cum abbas Sav. advenerit, que corrigenda invenerit, corrigere possit. Solemnem tamen trium dierum et consuetam per totum ordinem tam monachorum quam monialium visitationem facere non omittat; et sciendum quod ad salutaris ordinationis istius perpetuam firmitatem, tria autentica ad cautelam facta sunt instrumenta, verbo ad verbum idem continentia, quorum unum in thesauraria Savigneii perpetuo servabitur, reliquum apud moniales Moret. sepedictas, tertium penes monachos ibidem residentes. »

(1) *Cart. visit. Monial. Mor. 1350.*

(2) *Sent. Jud. Moret., hoc anno.*

les personnes qui vouloient s'y faire religieuses étoient obligées de s'adresser à la famille du fondateur de l'abbaye de Savigny et aux abbés de cette maison, et non au couvent de Mortain, pour en obtenir l'entrée ; et c'étoit même à Savigny que celles qui étoient admises dans le monastère de la Blanche aumônoient ce qu'elles donnoient en forme de dot.

En voici un exemple de l'année 1162. Je ne rapporterai de cet acte que ce qui vient à notre sujet; on dira le reste ailleurs.

En voici les paroles (1) : « C'est avec joie que nous donnons connoissance à la postérité de ce qui peut lui être utile; que tous sachent donc que Marie, fille de Ruellon Batard, veuve de Turgise de Ferrières, voulant se faire religieuse, a prié Raoul, sire de Fougères, et Richard Batard, son oncle, d'obtenir de Williaume, abbé de Savigny et de ses moines, la permission de se faire religieuse dans le monastère de Mortain. *Quatenus suis precibus impetrarent à Willelmo abbate et monachis Savigneii fieri ipsam monacham in domo sanctimonialium Moretonii.* » Raoul acquiesçant au désir de cette veuve, du consentement de Richard Batard, son oncle, qui étoit seigneur en partie du bourg de Savigny, remit, de la part de la dame de Ferrières, entre les mains de l'abbé, tout ce qui lui appartenoit dans ce bourg, savoir la moitié du fief de Willaume Batard, son ayeul, tant en terre, vassaux, que dans l'église et les dîmes et généralement tout ce qui lui appartenoit en ce lieu, hormis l'autre moitié du fief qui étoit à Richard, son oncle. Tout ceci se fit devant la porte de l'abbaye de Savigny, au mois d'octobre de l'an 1162, en présence de Raoul de Fougères (c'étoit

(1) *Cart. Savig.*, num. 30.

Raoul II), de Jordan de Cuves, de Roger de Milly, d'Etienne d'Heuçon et de Henri, son frère, de Geofroy de Savigny, de Guillaume de Fougères, de Eudes et Hamelin, ses frères, et d'un grand nombre d'autres.

Depuis cette année 1120, il n'est plus parlé de Raoul I du nom, sire de Fougères, fondateur de l'abbaye de Savigny, et il y a apparence qu'il mourut vers ce temps-là. Je ne trouve pas le lieu où il a été enterré; il est vraisemblable que ça été pourtant en cette abbaye (1). Il n'est point dans l'église collégiale des chanoines réguliers de Rillé à Fougères, fondée en 1024 par Alfred, son ayeul; ce qui nous donne un grand préjugé qu'il est enterré à Savigny est que cinq de ses descendans, tous seigneurs de Fougères et ses fils et arrière-fils, y ont choisi leur sépulture devant la porte du Chapitre, savoir Henri I, Raoul II, Willaume, Geofroy et Raoul III, leurs femmes et leurs enfans, près de leurs ancêtres comme parlent la *Chronique* et *les Monumens de l'Abbaye de Savigny*, où quelques-uns mêmes sont morts, comme Henri et Raoul III (2). Main-Frangalon, fils du fondateur, qui devoit succéder à ses Etats, étant prieur de la Trinité de Fougères, mourut en Angleterre avant 1122, comme on voit par le Rouleau de Savigny, et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre de Winchestre, qui le recommande aux prières des religieux de Savigny, comme fondateur de leur maison, parce qu'en effet il étoit fils de Raoul I, qui avoit fondé cette abbaye (3). Dom Kilbert fils de Richard, sire de Bienfaite et de Clare, comte de Brione, oncle maternel de Frangalon, mourut aussi en

(1) Ou plutôt à Saint-Sauveur de Fougères (note d'un copiste).
(2) *Ex Sched. Sav.; Chron. ejusd. loci*, p. 6, 7, 8, 11.
(3) *Ex Rotul. Sav.; tit. S. Petr. Winchester.*

ce temps-là et fut enterré dans la même église de Winchestre.

CHAPITRE XXIII.

MORT DE S. VITAL. — DIVERSES CIRCONSTANCES DE SA MORT. (L'AN 1122).

Dieu ne voulant pas différer plus longtemps à récompenser les grands travaux de son fidèle serviteur Vital, le prépara à la mort par une maladie, qui d'abord parut si légère, qu'elle ne l'empêcha pas d'aller, pour quelques affaires qui nous sont inconnues, au nouveau monastère de Dompierre, à trois lieues de Savigny ; mais à peine fut-il arrivé, que son mal augmenta considérablement. Il fut attaqué de grandes douleurs dans tout son corps, mais sa patience le rendit invincible, et lui fit surmonter tous ses maux avec tant de courage, qu'il s'éleva toujours au-dessus de ses souffrances et de ses douleurs, et que même, sans y avoir égard, il assista à son ordinaire à tous les exercices du monastère du jour et de la nuit (1).

Mais soit que cet homme de Dieu sentît diminuer ses forces déjà épuisées par les travaux continuels et sans relâche d'une vie laborieuse et pénitente, soit que Dieu lui eût donné quelque pressentiment de sa fin, il crut que pour achever saintement sa carrière, il ne pouvoit mieux faire pour s'y préparer que de recevoir les derniers sacremens de l'Église. Il se confessa donc dans tous les sentimens de piété dont un grand serviteur de Dieu peut être capable (2). Il reçut de même le saint viatique avec une

(1) *Vit. S. Vital.*, l. II, c. 16.

(2) Order. Vital, *Hist. eccl.*, lib. VIII. — *Vit. S. Vital.*, art. 16.

foi très vive et très ardente, et, après s'être fortifié de cette nourriture des forts, il continua d'assister à tous les divins offices du jour et de la nuit, et c'est ainsi que, comme un généreux soldat de Jésus-Christ, il combattit jusqu'à la fin de sa carrière (1).

Le dimanche quatorzième de septembre de l'an 1122, il demeura dans cette fermeté inébranlable, sans aucune crainte de la mort et sans perdre un moment la paix et la tranquillité de son âme, jouissant toujours d'une liberté d'esprit aussi entière que s'il n'eût pas été près de sa fin (2). Cette situation, sans doute, ne pouvoit venir que de ce qu'il regardoit la mort comme un gain pour lui ou comme un passage pour aller jouir de la présence de son Sauveur, puisque n'ayant vécu que pour Jésus-Christ, auquel il s'étoit dévoué dès l'enfance, il se voyoit par la mort sur le point de retrouver sa vie dans le même Jésus-Christ. Aussi le voulut-il recevoir encore dans le sacrifice non sanglant des autels, qu'il lui offrit ce jour-là même avec une ardeur et une dévotion qui ne se peuvent exprimer. *Ipse etiam die Dominicâ, Domino sacer sacrifex, obtulerat sacrificium.*

S. Vital passa le reste du jour et le lendemain en prières, et il voulut encore ce jour-là recevoir le saint Viatique dans l'église, donnant à ses enfans un admirable exemple de force, de patience et de soumission à la volonté de Dieu. Et quoique nous ne lisions point qu'il ait donné à ses frères aucune instruction de vive voix dans ce moment, on ne doit pas douter qu'il ne les ait, durant cet intervalle, puissamment exhortés à être fidèles à Dieu et à leur profession.

(1) *Rotul. Savig., tit. XV.*
(2) *Vit. S. Vital., ut supra.*

La deuxième nuit d'après le dimanche, pour me servir des paroles de l'auteur de sa Vie, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1122, le XVI des Calendes d'octobre, c'est-à-dire le XVI de septembre, qui tomboit un mardi, ce saint homme, désirant ardemment d'être dégagé des biens de son corps pour s'unir à Jésus-Christ qu'il avoit aimé et servi toute sa vie avec une fidélité inviolable, sans avoir permis à son cœur de s'en éloigner un seul moment, comme il est marqué de lui, ce saint homme, dis-je, se leva le premier la nuit, donna le signal pour éveiller ses frères, et, après avoir chanté avec eux les matines canoniales, il commença l'office de la Vierge (*a*), mais il ne l'acheva pas, car le religieux qui devoit selon la coutume, chanter la leçon, ayant demandé la bénédiction à ce saint abbé, il la lui donna en cette manière : ***Sanctæ Mariæ Virginis intercessio nos angelorum adjungat collegio***, c'est-à-dire : « Que l'intercession de la Sainte-Vierge nous unisse au chœur et à la compagnie des Anges. » Les religieux ayant répondu *Amen*, il rendit l'esprit, qui alla au Seigneur pour vivre éternellement avec lui (1).

Voilà la manière si touchante et si édifiante tout ensemble en laquelle ce grand saint passa de cette vie à une

(1) *Vit. S. Vital., ut supra.*

(*a*) Depuis la prédication de la croisade à Clermont, la plupart des ordres religieux avaient ajouté au bréviaire de chaque jour la récitation quotidienne de l'office de la Sainte Vierge, institué par saint Pierre Damien chez les Camaldules. Cette prière, qui tenait les habitants du cloître en communication permanente avec les guerriers chrétiens occupés à la défense du Saint-Sépulcre, était particulièrement en honneur parmi les disciples de Robert d'Arbrisselles, qui avait été choisi, nous l'avons vu plus haut, pour seconder Pierre l'Ermite dans la prédication de la croisade.

meilleure. La *Chronique de Savigny* nous marque cette mort au même jour et en la même année, comme on dira plus bas. C'est donc sans preuves que quelques auteurs modernes (1) ont avancé que ce saint étoit mort le septième de janvier de l'an 1119, et c'est sans fondement qu'ils reprennent Messieurs de Sainte-Marthe (*a*) d'avoir placé cette mort au jour et en l'année qu'elle est certainement arrivée. Ce n'est pas seulement de l'auteur de la *Vie de S. Vital* que nous apprenons toutes les circonstances d'une mort si précieuse devant Dieu et devant les hommes; plusieurs autres historiens les ont rapportées avant lui, et qui pouvoient en avoir été eux-mêmes les témoins oculaires.

Orderic Vital, qui écrivoit son *Histoire ecclésiastique* près de quarante ans avant que l'auteur de la *Vie de S. Vital* eût parlé de ces circonstances, et qui doit être d'autant moins suspect, qu'il s'est beaucoup récrié contre le nouvel institut de Savigny et même contre notre saint abbé, en parlant de cette mort heureuse dit (2) : « Vital servit Dieu (durant sept ans) dans le monastère qu'il avoit bâti, et y persévéra dans une vie sainte jusqu'à la fin, et, après quelques jours de maladie, durant laquelle il s'étoit confessé et avoit reçu dans l'église, avec piété, la sainte communion en viatique, étant à matines de la très sainte Vierge Marie, et le lecteur lui ayant demandé sa bénédiction, il la lui donna ; tous les assistants ayant répondu *Amen*, il rendit l'esprit au même moment. »

Cet auteur convient fort bien avec l'histoire de notre saint quant aux circonstances de sa maladie et de sa

(2) *Orig. de Caen* (de Huet).

(1) *Hist. eccl.*, l. VIII.

(*a*) Auteurs principaux de la *Gallia Christiana*.

mort, mais il se trompe pour le lieu où il mourut et pour le temps que S. Vital a gouverné Savigny, en quoi beaucoup d'autres se sont trompés après lui.

Les anciens monumens de Savigny (1) nous assurent que S. Vital, ayant eu dès l'enfance une très particulière dévotion à la très Sainte-Vierge, en fut assisté dans le passage de cette vie pour aller dans une plus heureuse. En voici les paroles : « Assistez, Vierge sainte, votre serviteur Vital ; vous l'avez fait aussi, je le sais ; il est mort, mais qui doutera de cette mort ? Il vit sans doute parce qu'il a bien vécu ; il repose donc en paix. » Il est dit encore au même endroit : « Vital n'a pas craint la mort, et si elle l'a vaincu, ce n'a été que pour un moment, et s'il est mort, c'est pour ne mourir plus. Il est mort la nuit étant à matines, et dans le temps qu'il chantoit les louanges de Dieu, il a été enlevé au plus haut des cieux, parce que durant sa vie il s'en est rendu digne. » Ceci est de l'année de la mort de S. Vital.

On peut juger de la surprise et de la consternation de tous les religieux à la vue de ce triste spectacle. Pénétrés d'une vive douleur, ils fondoient en larmes, et ils auroient été inconsolables de la perte qu'ils venoient de faire d'un si saint et si cher père, sans la confiance et la ferme croyance qu'ils avoient que leur saint abbé n'avoit quitté la terre que pour aller au ciel recevoir la récompense de ses longs travaux, et, comme disent les monumens de Savigny, où il étoit allé jouir de la félicité qu'il avoit procurée par ses instructions et une vie toute sainte à une infinité d'âmes qu'il avoit envoyées devant lui, jouir avec les bienheureux d'un bonheur éternel (2).

(1) *Rotul. Savig., tit. S. Mart. de Valle.*
(2) *Ex Rotul. Savig.*

CHAPITRE XXIV.

SUITE DU MÊME SUJET.

Une mort aussi précieuse devant Dieu et devant les hommes que celle de S. Vital ne pouvoit manquer d'être suivie de quelques événemens extraordinaires; aussi Dieu ne différa-t-il pas, pour ainsi dire, un moment à faire connoître la sainteté de son fidèle serviteur : il accorda dès ce jour-là tant de grâces et de faveurs à ceux qui eurent recours à son intercession, que personne n'a douté qu'il ne l'ait reçu au nombre de ceux qu'il a destinés à chanter éternellement ses louanges et ses miséricordes.

Dans le moment que S. Vital passa de cette vie à une meilleure, il parut au-dessus de la maison où il mourut une nuée toute lumineuse, et tout le monastère où s'est passé ce que nous avons rapporté de sa mort fut rempli d'une odeur très agréable (1). Cette merveille a donné lieu à l'auteur de sa Vie de dire : « Il étoit bien juste que cette agréable odeur se fît sentir à l'heure de la mort de ce serviteur de Dieu, puisque tant qu'il a vécu, il a, par ses bonnes œuvres et ses saintes instructions, répandu dans le monde une odeur de vie pour l'éternité bienheureuse, pouvant dire avec S. Paul (2) : « Nous sommes devant Dieu la bonne odeur de Jésus-Christ en tous lieux. »

Le bruit de la mort de ce saint abbé se répandit bientôt. Les religieux de Savigny qui en furent avertis les

(1) *Vit. S. Vital.*, l. VIII, art. 16.
(2) II, Corinth., 11.

premiers s'y trouvèrent en grand nombre; ils furent en même temps suivis d'une infinité de gens de tout âge et de toute condition, attirés de divers endroits par la confiance particulière qu'ils avoient déjà en la protection de ce saint (1). Les habitants du bourg du Teilleul, peu éloignés du monastère de Dompierre, où notre saint étoit mort, ne furent pas les derniers à s'y rendre. Ils donnèrent toutes les marques possibles d'une vénération singulière pour le serviteur de Dieu. Ils s'offrirent même d'enlever le corps et de le transporter dans l'abbaye de Savigny, distante de trois lieues du monastère de Dompierre, et ils le demandèrent avec tant d'instance et d'empressement, qu'on se crut obligé de déférer à leur zèle. Les religieux accompagnèrent ces saintes reliques en chantant, pendant tout le chemin, des cantiques et des louanges entrecoupés de sanglots et de larmes. Mais ils furent bien surpris quand ils virent les habitans du Teilleul, par une piété assez bizarre et mal réglée, se mettre en devoir de vouloir retenir ce sacré dépôt, qui leur avoit été confié sur leur bonne foi (a). Car, se voyant proche de leur bourg, ils voulurent emporter ce saint corps à leur église, bien résolus de le garder pour eux; mais, quoiqu'ils fussent en grand nombre et qu'ils fissent tous leurs efforts pour le porter à leur église, il leur fut impossible de remuer le brancard de la place où ils l'avoient mis pour se reposer, Dieu ne permettant pas que ses chers enfans fussent privés de leur saint père (2).

(1) *Vit. B. Vital., ut sup.*

(2) *Ibid.*, art. 17.

(a) Les vols de reliques sont extrêmement fréquents au moyen âge. La piété peu éclairée de certaines populations les portait à voir dans ces « pieux larcins » une œuvre méritoire.

Les religieux voyant cette merveille, sans perdre de temps, choisirent deux d'entre eux, qui chargèrent sur leurs épaules ce saint corps et l'emportèrent très aisément et avec joie jusque dans l'abbaye de Savigny. On le laissa pendant trois jours exposé à la vénération des peuples, sans l'enterrer, à cause de la dévotion singulière que l'on avoit déjà pour ce saint abbé. Il fut gardé de cette sorte par les religieux durant ce temps-là, priant et chantant jour et nuit des psaumes (1).

« Dieu, comme je crois, dit l'auteur de la *Vie de S. Vital*, fit, par cet évident miracle, connoître qu'il ne vouloit pas priver l'église de Savigny de son propre pasteur, » et cet auteur ajoute : « On doit juger de la douceur et de la sage conduite avec laquelle ce saint père gouvernoit ses enfans, par l'amour et l'attachement des enfans pour leur saint père, et par les marques sensibles qu'ils en donnèrent après sa mort, puisque leur tendresse et leur affection étoit telle, qu'elle ne leur permettoit pas de se séparer un moment de ce saint corps, et ce ne fut qu'en leur faisant violence qu'on put les en arracher. »

Le même jour que S. Vital quitta la terre pour aller au ciel, Dieu, par sa divine bonté, voulut bien révéler la gloire dont il l'avoit couronné à un religieux d'une haute piété, quoique fort éloigné de l'abbaye de Savigny de laquelle il n'étoit pas profès (2). Ce religieux, qui vivoit en grande réputation de sainteté, étant ce jour-là assis avec ses autres confrères, se leva tout d'un coup de son siège, et ayant levé les mains au ciel, commença à discourir et à parler comme s'il eût vu quelque chose d'extraordinaire. Les religieux qui étoient avec lui le

(1) *Vit. B. Vital., ut supra.*
(2) *Ibid.*, art. 18.

s'étoit revêtu de la beauté de la chasteté qui étoit accompagnée et soutenue des autres vertus (1).

« En effet, continue l'auteur de la *Vie de S. Vital* (2), il est constant que le corps est incomparablement mieux conservé de la corruption par la beauté de la vertu, qu'il n'est garanti des vers lorsqu'il est seulement embaumé des parfums de la myrrhe et de l'aloës, car quoiqu'ils préservent les corps de la pourriture, ils ne délivrent pas l'âme des tourmens et des supplices de l'enfer qui ne finiront jamais. Et qui auroit empêché l'âme de ce serviteur de Dieu d'aller se reposer dans le ciel, lui qui, par la rigueur d'un travail infatigable, s'étoit endurci la plante des pieds, en parcourant sans cesse, pieds nus, diverses provinces pour y répandre la semence de la parole divine? (3)

S. Vital avoit encore dompté son corps par l'âpreté d'un sac et d'un rude cilice. Et que n'a-t-il pas souffert de la part des hommes et des démons? Quelles pénitences et quelles mortifications n'a-t-il pas endurées? Quelles contradictions et quelles persécutions n'a-t-il pas supportées? La faim, la soif, le froid et la chaleur, les jeûnes et les veilles, et une infinité d'autres bonnes œuvres que ce saint a pratiquées, ont été autant de degrés et d'échelons qui ont servi à le faire monter dans le ciel, où il jouit des délices éternelles, dans la compagnie des saints anges, comme il l'avoit désiré avec tant d'ardeur, et il en jouit avec d'autant plus de gloire, qu'il a, durant cette vie, souffert de plus grandes peines et de plus grands travaux pour l'amour de Jésus-Christ, parce qu'à mesure que le travail

(1) *Vita B. Vital.*, *ut supra.*, art. 20.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

et la peine croissent, la récompense des œuvres s'augmente aussi. « Que ce commerce, dit notre auteur, est avantageux ! Acquérir par un travail passager et temporel un royaume éternel et heureux pour jamais ! »

Avant que nous finissions ce qui regarde les obsèques de S. Vital, nous ajouterons à ce que nous avons dit une chose digne de remarque ; c'est touchant le mausolée ou le sépulcre dans lequel son corps fut mis. Ce tombeau étoit autrefois (*a*) placé dans l'église paroissiale de Notre-Dame du bourg de Savigny, mais étant fort incommode au lieu où il étoit, plusieurs paroissiens, comme ils l'ont raconté eux-mêmes, ayant tenté plusieurs fois de le remuer et de l'ôter de leur église, ils y perdirent leur temps et leur peine, quelques efforts qu'ils eussent faits pour en venir à bout (1). On le vint dire en ce temps-là à S. Vital ; cet homme de Dieu, rempli de l'esprit de prophétie répondit : « Laissez-le, laissez-le ; le Seigneur le garde pour moi. »

En effet, on a reconnu par expérience la vérité de ce qu'il avoit dit ; car lorsqu'il fallut mettre le corps du saint dans ce tombeau, on le tira de cette église si aisément et il fut transporté avec tant de facilité sur l'endroit où le saint fut enterré, qu'il sembloit n'avoir aucune pesanteur.

L'auteur de la *Vie de S. Vital* (2) ne s'est pas fort étendu sur la manière dont ses obsèques furent faites ; il s'est contenté de nous dire que son corps fut placé dans la partie septentrionale qu'il avoit bâtie, où, dit-il, on sait que, depuis qu'il a été enterré, le Seigneur a fait voir,

(1) *Vita B. Vital., ut supra*, art. 21.
(2) *Ibid.*
(*a*) Avant la mort de S. Vital.

à cause de ses mérites et de ses bonnes œuvres, un grand nombre de miracles : *Ubi etiam post ejus sepulturam, ob illius meritum miracula Dominus cognoscitur ostendisse.* Voilà ce que cet auteur, qui étoit un grand et savant évêque, nous a rapporté de la précieuse mort de S. Vital. Je crois que l'on doit d'autant moins douter de ce qu'il en a écrit, qu'il proteste devant Dieu, au commencement de son ouvrage, qu'il n'y a rien dit, que ce qu'il a appris de la bouche des personnes dignes de foi et des disciples de ce saint et illustre fondateur.

CHAPITRE XXV.

COMBIEN DE TEMPS S. VITAL A GOUVERNÉ L'ABBAYE DE SAVIGNY. DE QUELQUES MIRACLES QUE DIEU A OPÉRÉS A SON TOMBEAU.

Les auteurs modernes qui ont écrit de S. Vital ne conviennent pas du jour ni de l'année de sa mort (1). Ils ne sont pas plus d'accord sur le nombre des années qu'il a gouverné l'abbaye de Savigny depuis qu'il l'eut fondée; les uns mettent le jour de sa mort au septième de janvier de l'an 1119 et ne lui donnent que sept années de gouvernement ; les autres le placent au premier jour de mai, sans nous dire de quelle année; les autres, enfin, le fixent au seizième de septembre de l'an 1122 (*a*).

Orderic Vital a donné lieu à cette diversité de senti-

(1) *Neustria pia. — Menol. Cist. — Origines de Caen. — Histoire de Bayeux.*

(*a*) Arthur du Moustier fixe la fête de S. Vital au 6 janvier, et le Martyrologe bénédictin au 1er mai ; mais le Nécrologe cistercien et le Calendrier des saints et bienheureux de l'ordre de Cîteaux lui assignent comme date le 7 janvier.

mens (1), donnant seulement sept années de gouvernement à S. Vital, sans parler de l'année que l'abbaye de Savigny a été fondée, au moins n'en parle-t-il que confusément, et, ainsi, on ne peut rien conclure de ce que cet historien a dit, pour fixer le jour de la mort de ce saint fondateur. Ceux qui ont suivi le sentiment de cet auteur, pour les sept années qu'il donne au gouvernement de S. Vital, sachant que Savigny a été fondé au mois de janvier de l'an 1112, en ont naturellement conclu que ce saint abbé est mort en janvier de l'an 1119. Quant à ceux qui placent la mort de S. Vital au premier jour de mai, il est évident qu'ils ont pris le jour de la translation, qui fut faite en 1243, pour le jour de la mort; mais ils se trompent les uns et les autres.

Il est constant que l'abbaye de Savigny a été fondée par S. Vital au mois de janvier de l'an 1112 (2). Il n'est pas moins certain que ce saint n'est mort qu'au mois de septembre 1122, d'où il s'en suit qu'il a gouverné durant dix ans. C'est ce que tous les monumens de Savigny et plusieurs auteurs fort anciens nous assurent. Nous avons fait voir autre part le jour et l'année de la fondation de Savigny, et il est inutile de répéter ici ce que nous avons dit ailleurs. On sait aussi le jour et l'année de la mort de S. Vital, et, par conséquent, il est aisé d'en conclure le temps qu'il a gouverné cette abbaye, puisque l'on convient qu'il en a été le premier abbé.

La chronique de ce monastère nous apprend l'un et l'autre en plus d'un endroit, d'une manière à ne pouvoir plus douter de ce fait. Voici ce qu'elle en dit, en deux mots, selon sa coutume (3) : « S. Vital, ayant été établi

(1) *Hist. eccl.*, lib. VIII.
(2) *Cart. fund. Savign.*
(3) *Chron. Sav.*, p. 1 et 3.

le premier abbé de ce monastère (de Savigny) qu'il avoit fondé, gouverna cette église durant dix ans, et l'an du Seigneur 1122, il alla glorieusement à Dieu. *In dicto monasterio Savigneii, quod ipse fundaverat, primus abbas ordinatus, rexit ecclesiam annis decem, et, anno Dñi 1122, gloriosè migravit ad Dominum.* » Et, trois pages plus bas, cette même chronique dit : « L'an du Seigneur onze-cent-vingt-deux, notre père Dom Vital, abbé et fondateur de ce sacré monastère, mourut le seize des calendes d'octobre, c'est-à-dire, comme on a remarqué ailleurs, le seize de septembre. *Anno Dñi 1122, obiit pater noster Dominus Vitalis Abbas et fundator hujus sacri cenobii, XV calendas octobris.*

L'auteur de la *Vie de S. Vital* dit la même chose en ces termes (1) : « L'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur, 1122, le seizième des Calendes d'octobre, le B. Vital rendit l'esprit à Dieu pour vivre éternellement. *Anno Incarnationis Dñi MCXXII, XVI Calendas Octobris... spiritum emisit,* et deux lignes plus bas, il ajoute : *In æternum victurus spiritus ascendit ad dominum.*

On peut encore juger du temps de la mort de S. Vital par celle de S. Geofroy, son successeur. La *Chronique de Savigny* (2) dit que celui-ci gouverna en qualité d'abbé, durant seize années, l'abbaye de Savigny, et qu'il mourut l'an du Seigneur 1138, le 8 des Ides de juillet, qui est le 8 du même mois. *Qui Gaufridus abbatiæ Savigniacensi præfuit annis sexdecim, et anno Domini 1138 Domino reddidit spiritum.* Et plus bas : *Anno Domini* 1138 *obiit D. Gaufridus hujus loci abbas secundus,*

(1) *Vit. B. Vital.*, l. II, art. 21.

(2) Pag. 2.

VIII Idus Julii. C'est-à-dire, l'an du seigneur 1138, Dom Geofroy, second abbé de ce lieu, mourut le 8 des Ides de juillet. D'où il est aisé de voir qu'il a succédé dès l'an 1122 à S. Vital, son prédécesseur, qui mourut en cette année; et ainsi le monastère de Savigny ayant été fondé en 1112, il faut en conclure que S. Vital a gouverné cette abbaye l'espace de dix ans, et non de sept, comme Orderic Vital et quelques autres historiens modernes ont avancé.

Il est vrai que l'auteur anonyme de la Vie de S. Geofroy (1) recule d'une année la mort de ce saint abbé; mais cette difficulté ne vient que de la manière de compter les années commencées ou complètes, comme on faisoit encore en ce temps-là en France, où l'on ne commençoit à compter les nouvelles années qu'à Pâques, ce qui revient toujours à la même chose.

On voit donc par tout ce que nous venons de dire, que certainement Orderic Vital, et tous ceux qui l'ont suivi en ce point, se sont trompés de n'avoir donné que sept années de supériorité dans Savigny à notre saint fondateur, et d'avoir marqué sa mort dans un autre jour et une autre année, que n'ont fait l'auteur de sa Vie, écrite depuis plus de cinq siècles et celui de la *Chronique de Savigny*, qui est aussi très ancienne.

Il n'est pas moins certain que Orderic s'est encore trompé quand il a dit que S. Vital est mort dans l'abbaye de Savigny, qu'il avoit fondée; j'ai fait voir le contraire par Etienne de Fougères, évêque de Rennes, auteur de la Vie de ce saint, qui marque formellement qu'il est mort dans le monastère de Dompierre, à moins qu'on ne veuille dire que ces deux maisons étant gouvernées par le même

(1) *Vit. B. Gauf.*

chef et le même abbé n'en faisoient qu'une ; ainsi il me paroît inutile de m'arrêter davantage sur ce sujet.

Quelques auteurs modernes (1) n'ont pas mieux rencontré d'avoir avancé que S. Vital avoit voulu se donner, avec ses monastères, au nombre de plus de cinquante, à S. Bernard de Tyron ; mais c'est sans fondement, S. Vital n'ayant fondé que l'abbaye de Savigny et le prieuré de Dompierre, durant sa vie, et où il est mort (a).

Les historiens ne nous ayant rien dit de la naissance de S. Vital, ce seroit deviner que de dire à quel âge il est mort. Je trouve seulement que, dès l'an 1080, il fut fait chapelain de Robert, comte de Mortain, frère utérin de Guillaume-le-Conquérant, et qu'en 1082 il fut, par le même comte, nommé chanoine de l'église collégiale de Saint-Evrou, que ce prince avoit fondée dans la ville de Mortain en cette année. Ainsi, en donnant à S. Vital, en 1080, trente ans ou environ, il auroit vécu soixante-dix ou soixante-douze ans, qui est l'âge auquel le B. Robert d'Arbrisselles et S. Bernard de Tyron, ses amis et ses collègues, ont été comme lui recevoir la récompense des travaux infatigables qu'ils ont essuyés ensemble, durant le cours de leur vie, dans la prédication de l'Évangile.

Dieu ne cessa point, à la mort de S. Vital, les miracles qu'il avoit opérés durant sa vie par son ministère ; il en a fait encore pendant plus de deux siècles un très grand nombre. On en rapportera quelques-uns quand on parlera de la célèbre translation qui se fit de ses reliques en 1243, par Geofroy de Majet, évêque de Sées, avec les noms de ceux en faveur desquels ces miracles furent faits. Ceux que je vais rapporter ici ont été recueillis par l'auteur de

(1) Baillet, *Vie de S. Bernard de Tyron.*

(a) Incorrection grammaticale à laquelle le lecteur suppléera.

la Vie de ce saint (1). Il les avoit appris, comme ceux dont nous avons déjà parlé, de la bouche des disciples de ce saint abbé, qui en avoient été les témoins oculaires. Et c'est apparemment sur ce fondement que l'auteur de la *Chronique de Savigny* a dit (2) que S. Vital s'est rendu fort célèbre par sa vertu et ses miracles; il se contente cependant de nous rapporter en deux mots celui de la résurrection d'une personne noble, dont nous avons fait le récit autre part. *Virtutibus et miraculis claruit; inter alia multa miracula, quemdam militem mortuum populo presente, suis sanctis precibus ressuscitavit.*

L'auteur de la *Vie de S. Vital* (3) dit que le premier miracle qui se présenta fut fait en faveur d'un frère convers de la maison de Savigny. Il étoit tourmenté tous les jours d'une fièvre violente, sans qu'on pût y apporter aucun remède. Ce bon frère passa la nuit au tombeau de ce saint père, pour y recevoir quelque soulagement à son mal; il s'y endormit. En cet état, il lui sembla qu'une partie du sépulcre s'ouvrit, et qu'une voix se fit entendre du dedans du tombeau, qui lui cria de se retirer; il crut qu'il répondit à cette voix qu'il ne se retireroit pas qu'il n'eût recouvré sa santé, par les mérites de ce saint père. Cette voix lui ordonna une deuxième fois la même chose, et ce bon frère fit la même réponse. Cela arriva jusqu'à la troisième fois, mais avec plus de force, et on lui commanda d'une voix tonnante, de s'en aller, lui donnant à entendre qu'il étoit guéri; il obéit, il mangea ensuite, reprit des forces, et la fièvre l'ayant quitté dans ce moment, il se porta bien. *Qui indè abscedens confortatus cibum*

(1) *Vit. B. Vital.*, l. II, art. 22.
(2) *Chron. Savig.*, p. 1.
(3) *Vit. S. Vital.*, l. II, art. 22.

sumpsit, ipsâque febri extinctâ, sanitate recepta, convaluit.

Un religieux de Savigny souffroit des douleurs insupportables à la jambe (1), elle en étoit toute cariée et pourrie; tous les remèdes de la médecine ne purent apporter aucun soulagement à son mal. Rejettant donc tout secours humain, il mit toute son espérance en Jésus-Christ et sa confiance dans les mérites du B. Vital, qui l'avoit attiré à la religion. Il passa trois nuits au tombeau du saint, et, Dieu opérant par l'intercession du B. Vital, il recueillit le fruit de son espérance par une prompte et parfaite guérison.

Un frère jardinier du même monastère étant dangereusement malade, et ayant récité les vigiles au tombeau du B. Père, y trouva tout à coup la santé (2).

Mais pour faire voir à toute la terre, dit le même auteur (3), la vertu et la puissance que S. Vital avoit reçues de Dieu contre la tyrannie du diable, il ne faut que lire cet exemple : Un religieux de Savigny, qui, par un juste jugement de Dieu fut livré au démon, pour mortifier sa chair, tomba dans une si étrange aliénation d'esprit et une si épouvantable crainte d'une mort infâme, qu'il en perdit le jugement et en devint frénétique, jusqu'à un tel point, qu'on ne pouvoit le dompter, ni le retenir par aucune force, quoiqu'on l'eût lié et garrotté de chaînes. Il grinçoit des dents, proféroit des choses monstrueuses, et crachoit au visage de ceux qui approchoient de lui. Il était horrible à voir, faisant des tournoiemens de tête et tombant dans des vertiges terribles, en sorte que l'on voyoit par toutes les diverses agitations de son corps

(1) *Vit. S. Vital.*, liv. II, art. 23.
(2) *Ibid.*, art 24.
(3) *Ibid.*

la malice de l'esprit dont il étoit possédé. Mais comme ceux avec qui il demeuroit étoient blessés eux-mêmes par cette charité qui sait pleurer avec ceux qui pleurent, qui s'affoiblissent avec les faibles et brûlent avec ceux qui sont scandalisés (1), et qu'il ignoroit la manière de souffrir, et que ceux-ci de même ne savoient ce que c'étoit de mettre des bornes à la douleur et à la compassion qu'ils avoient de tous ses maux, ils demandèrent par beaucoup de prières à Dieu le recouvrement de la santé de ce frénétique; mais ils n'en furent point écoutés.

Le Seigneur réserva cette gloire à son confesseur Vital; ce qui arriva de la sorte. Un religieux du monastère eut cette vision. Il voyoit, ce sont les termes de l'auteur, sur les bords du sépulcre, S. Vital vêtu de blanc qui lui disoit : « Allez et amenez-moi au plutôt celui qui a abandonné le service du Seigneur; » ce qui lui ayant été répété par trois fois, ce religieux pensa en lui-même que ce pourroit bien être celui qui souffroit tous ces maux. Le B. Vital répondit à sa pensée et dit : « C'est lui-même, c'est lui-même. » Ce bon religieux raconta à son abbé (c'étoit S. Geofroy) ce qu'il avoit vu. On mena, par l'ordre de ce saint abbé, le malade au tombeau du B. Père, où il coucha quelques nuits avec les autres religieux qui le gardoient, et dès ce moment, par les prières et les mérites de l'homme de Dieu, il recouvra parfaitement sa santé si désirée.

« Un autre, qui avoit été moine, ayant perdu l'esprit, quitta la vie monastique. Il devint la risée de tout le monde; il étoit misérable, errant de tous côtés comme un fou et un insensé. Un jour, il vint à Savigny et s'entretint avec le sacristain, qu'il mena à l'église, il lui dit même

(1) II Cor., 11.

de prier pour lui au tombeau de S. Vital; ce religieux pria, et à chaque parole qu'il prononçoit, cet insensé répétoit la même chose. Enfin le sacristain le laissa seul auprès du tombeau, et il s'y endormit. Étant éveillé, il se sentit accablé de mal; mais, comme il a bien paru, cette douleur fut sa guérison, car en pleurant il fut détrompé. Il revint à son bon sens, et, reprenant la vie monastique, il s'y porte bien et est entièrement délivré de son infirmité. Ce religieux avoit accoutumé de venir tous les ans à l'abbaye et en emportoit toujours quelque chose, en mémoire de sa guérison (1).

« Toutes ces merveilles, continue l'auteur de la Vie de S. Vital (2), nous font voir clairement la vérité de ce qui est dit dans l'Ecriture : « La mort des saints est précieuse « devant le Seigneur (3). » Voilà, poursuit le même, ce que nous avons eu soin de recueillir des vertus de ce saint homme; nous l'avons mis par écrit à la hâte, autant que la mémoire nous l'a pu fournir, rendant grâces à Dieu qui nous en a donné la connaissance, et qui a daigné nous donner des paroles, telles qu'elles, pour en donner l'intelligence et les faire entendre.

« Prions donc la miséricorde de Dieu de nous remettre nos fautes par l'intercession et les mérites de son serviteur, qu'il a, comme nous croyons, placé et élevé dans le royaume des cieux, et qu'en versant sur nous ses grâces avec abondance, il nous accorde de vivre si saintement, que nous méritions un jour d'être mis aussi au nombre des Bienheureux, afin qu'étant purifiés de tout péché, il nous unisse à la société des anges, et jouissant face à face

(1) *Vita. S. Vital*, l. II, art. 26.
(2) *Ibid.*
(3) Psalm., 115.

de sa divine présence, nous puissions louer éternellement celui qui, seul et vrai Dieu, vit et règne dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

CHAPITRE XXVI.

ABRÉGÉ DES PRINCIPALES VERTUS DE S. VITAL.

Je ne dirai rien du portrait de S. Vital; les auteurs qui ont écrit de lui se sont contentés de nous laisser en peu de mots une peinture des excellentes qualités de son esprit; je rapporterai aussi seulement ce qu'ils en ont dit, et ce que nous en trouvons dans les monumens de l'abbaye de Savigny (1). Ils conviennent tous que ce saint abbé étoit né avec un naturel heureux pour la vertu et pour les sciences; qu'il étoit doux, gracieux et affable à tout le monde, qu'il avoit une grâce merveilleuse à parler; qu'il étoit d'une grande bonté, et avoit l'air gai et riant, le port grave et majestueux dès sa jeunesse; que ses manières, qui étoient fort engageantes, lui attiroient tous les cœurs; que sa présence imprimoit du respect à tous ceux qui le voyoient. Les impies évitoient sa rencontre. Il excelloit en toutes sortes de sciences. Toutes ses actions ne respiroient que la piété. Il étoit charitable et compatissant plus qu'on ne peut exprimer, faisant du bien à ses ennemis mêmes; en un mot il étoit orné d'une infinité d'autres qualités qui le faisoient honorer des puissances et aimer de tout le monde. C'est le caractère qu'on a pu remarquer

(1) *Ex Rotul. Savig.*, *m. s.* — Hug. Abrinc., *Poema.* — Order. Vital., *Hist. eccl.*, l. VIII. — *Chron. Savig.*, p. 1. — *Vit. S. Vit.*, *et alii.*

dans tout ce que nous avons dit de S. Vital et qu'on verra encore mieux par les pièces qui serviront de preuves à ce que nous avons rapporté de ce saint abbé, et que nous donnerons toutes entières à la fin de cet ouvrage (*a*).

Mais je ne peux me dispenser de retoucher ici quelque chose de la vie intérieure et des principales vertus de ce serviteur de Dieu, afin de laisser de lui une idée qui, quoique fort au-dessous de celle qu'on en doit avoir, pourra néanmoins faire quelque impression dans l'esprit de ceux qui ne se proposent dans les actions des saints que de profiter de leurs exemples et les suivre dans la voie qu'ils nous ont frayée.

La foi de S. Vital et son amour pour Dieu ont paru avec tant d'éclat, durant tout le cours de sa vie, et nous en avons parlé si amplement dans cet ouvrage, qu'il seroit superflu de nous étendre davantage sur ce sujet : on peut voir ce que nous en avons rapporté ailleurs. Sa charité pour le prochain a excellé ; elle n'étoit pas bornée à ceux que Dieu lui avoit soumis; il sembloit qu'il lui avoit donné ordre de sauver tout le monde. Il ne demeuroit jamais en place, il parcouroit toutes les provinces du royaume; l'Angleterre se ressentit de son zèle. Il alloit pieds nus de tous côtés, pour gagner, s'il lui étoit possible, tous les hommes (1).

On a parlé ailleurs du progrès de ses prédications, et ceux qui en ont écrit assurent qu'il n'est pas possible de décrire le fruit qu'il a fait dans l'Église. De quelque côté qu'il allât, il gagnoit toujours des âmes à Dieu. « Qui

(1) Gauf. Gros.

(*a*) J'ai déjà fait remarquer que presque toutes ces pièces ont été traduites par Cl. Auvry ; c'est ce qui m'a fait renoncer à les reproduire à la fin du tome III de cet ouvrage.

peut dignement, dit une Église de France, rapporter ou même penser avec combien d'application il a travaillé à la sanctification des peuples (1) ? »

On a vu plus d'une fois ce saint homme passer plusieurs jours sans prendre aucune nourriture, ne pensant qu'aux besoins des âmes, sans songer à ceux de son corps. Il se détournoit souvent de son chemin pour gagner une seule âme, qu'il croyoit n'être pas dans la véritable voie; il engageoit dans le mariage des filles abandonnées, il avoit soin de les pourvoir; il subvenoit aux nécessités des lépreux; enfin, dit l'auteur de sa Vie, il sembloit que tout son soin et son application ne tendoient qu'à exercer toutes sortes de bonnes œuvres, *ad hoc tantùm laborans ut egentibus victum et vestitum, vagis hospitium, reis veniam, meretricibus legitima conjugia, leprosis domos, cæteraque necessaria provideret* (2).

Que dirons-nous de ce qu'il a fait pour les pauvres ? Ne leur a-t-il pas distribué tous ses biens (3) ? Il les secouroit en toutes manières dans leurs besoins et pour l'âme et pour le corps; il les assistoit de ses conseils, les défendoit de l'oppression de ceux qui abusoient de leur autorité; ils trouvoient un accès facile auprès de lui, ne les rebutant jamais; il les exhortoit à souffrir avec patience leurs maux; les veuves et les orphelins avoient en lui un protecteur très puissant (2). Cette même charité le portoit à fréquenter les prisons; il en délivroit les prisonniers, et obtenoit la grâce aux criminels; il en a même retiré plusieurs des mains de la justice qui étoient déjà condamnés à mort (4).

(1) *Ex Rotul Savig.*, *tit. eccl. Bajoc.*
(2) *Vit. B. Vital.*, lib. I, art. 14.
(3) *Poema* Hug. Abrinc. — *Rotul. Savig.* — Order. Vital.
(4) *Vit. S. Vital.*, l. II, art. 14.

Sa patience a paru invincible en toute occasion; son amour pour ses ennemis est sans exemples, persuadé de cette vérité fondamentale du Christianisme, qu'il faut passer par les afflictions et les souffrances, pour entrer dans le royaume des cieux. (1). Il savoit que Jésus-Christ nous en a donné l'exemple, afin de nous apprendre à marcher sur ses pas, et qu'il a souffert lui-même avant d'entrer dans sa gloire, que ses disciples l'ont suivi dans ce chemin, et enfin que c'est le sort ordinaire de tous ceux qui veulent vivre avec piété : ça été aussi celui de S. Vital.

Car on peut assurer, sans crainte de se tromper, qu'il n'y a guère de vertu que ce saint ait eu occasion, durant toute sa vie, de pratiquer davantage, que celle de la patience dans les maux qui lui ont été suscités par ses ennemis et par ceux mêmesdont il devoit attendre un traitement plus favorable. Car quoiqu'il ne cherchât qu'à faire du bien à tout le monde, il a passé néanmoins par de très rudes épreuves; il a été calomnié dans sa doctrine. même en plein Concile, accusé de propre intérêt, exposé à perdre la vie pour défendre la vérité; on lui a tendu des pièges pour l'assassiner; on l'a déchiré dans sa réputation: mais Dieu a toujours confondu ses ennemis par une patience invincible, surmontant leur malice par cette divine vertu, pardonnant en toute occasion à ses persécuteurs, avec une bonté et une tendresse sans exemple, tous les maux qu'ils lui faisoient. Ce fut encore avec les mêmes armes de la patience qu'il les gagna tous, et c'étoit assez à ses ennemis de reconnoître leur faute, pour en obtenir aussitôt le pardon (2).

(1) *Vit. S. Vital*, lib. II, art. 5.
(2) *Vit. S. Vital.*, *passim*.

On a vu souvent ceux qui vouloient noircir sa réputation forcés par la vérité de publier eux-mêmes, avec éloge, ses vertus et sa sainteté, d'admirer sa piété (1), son zèle et son excellente conduite. « Tout le fruit de sa victoire, dit son historien, étoit de leur pardonner avec bonté, de changer en bien la malice de ses ennemis, et de les convertir à Dieu, qui faisoit tourner tout à la gloire de son nom. *Cujus perfecta victoria de illis exstitit, quod Deus perversum eorum consilium, ad nominis sui gloriam in bonum commutans*... (2). »

S. Vital s'appliqua dans sa jeunesse à l'étude des belles-lettres et à l'éloquence, en quoi, selon le témoignage de plusieurs auteurs, il réussit parfaitement, il ne réussit pas moins dans la connoissance des lois divines. Elles l'ont conduit à une vie si intérieure et si élévée, tant qu'il a vécu, qu'elle a rejailli sur un grand nombre de ses disciples, dont la vertu a paru avec beaucoup d'éclat; et il ne seroit pas aisé de rapporter tout ce que les auteurs contemporains ont dit sur ce saint abbé à ce sujet. Peu ont parlé de lui, qui n'aient en même temps relevé sa vie intérieure et toute spirituelle (3). Les uns ont dit qu'il soupiroit sans cesse vers le ciel, que toutes ses actions ne respiroient que la piété, que toutes ses pensées le portoient à aimer et à servir Jésus-Christ avec fidélité (4). D'autres nous assurent qu'il s'appliqua sans relâche à la méditation des choses saintes, que son nom même a été un présage heureux et comme un pressentiment de la vie toute céleste à laquelle Dieu le vouloit élever (5). On voit un

(1) *Vit. S. Vital.*, liv. II, art. 4.
(2) *Ibid.*, lib. I, art. 4.
(3) *Ibid.*
(4) *Rotul. Savig.*
(5) *Vit. B. Vital.*

grand nombre d'autres allusions sur le nom de Vital, à cause du rapport qui se trouve entre ce nom et celui de la *Vie* et de la *Vigne*, ce qui a donné occasion à quelques Eglises de France et d'Angleterre de lui adresser ces paroles : « Père saint, votre nom est grand, et votre destinée n'est pas moins heureuse : ce qui paroît au dehors par votre nom de Vital se confirme par votre conduite intérieure et vous élève jusqu'aux cieux (1). *Grande tibi nomen tibi præclarum, pater, omen; quod dedit exterius approbat interius; nomine Vitalis meritoque polum tenet alis.* » On en donne la raison aussitôt, c'est que ce grand saint ne prenoit plaisir à rien en cette vie, qu'à ce qui le portoit au ciel, toutes ses joies et ses délices étant toujours saintes et spirituelles. *Quæ tua gaudia sunt, semper spiritualia sunt.*

Il y en a qui disent que c'est avec raison que S. Vital est comparé à la vigne à cause de son nom, parce que, durant sa vie, il a toujours aimé Jésus-Christ, qui a dit de lui-même qu'il étoit la vraie vigne plantée de la main de son Père et que ses disciples en étoient les branches; que, comme une vigne abondante, Vital ne porteroit pas seulement en lui-même des fruits excellens, mais qu'il en porteroit encore dans toute l'Eglise de Dieu, Jésus-Christ animant de sa grâce et de son esprit toutes les actions de ce grand saint, et répandant en lui continuellement sa vertu, comme la vigne fait dans ses branches (2). L'abbaye de Saint-Étienne de Caen dit que les mérites et la sainteté de l'abbé Vital sont assez connus sans qu'il soit nécessaire qu'on les mette par écrit, qu'il vaut mieux verser des larmes avec ceux qui pleurent ce saint, et

(1) *Ex. Rotul. Sav., tit. Winder.*
(2) *Ibid., tit. Aurel.*

prendre part à leur douleur, de ce que la mort n'épargne même pas les meilleures choses (1).

Il seroit à souhaiter que les auteurs qui ont parlé de S. Vital fussent descendus dans un plus grand détail de sa vie ; ils se sont contentés de nous dire en général que sa vie fut l'admiration de tout le monde, qu'il a été l'ornement de la vie chrétienne et religieuse, une colonne dans l'Église de Dieu, que de lui dépendoit toute la grandeur et la gloire de la vie monastique, que sa vie pouvoit servir à tout le monde de modèle d'une véritable piété, que sa doctrine n'étoit pas moins spirituelle que sa vie, qui servoit de flambeau et de lumière à toute la terre, qu'il étoit un véritable adorateur de Dieu, qu'il a vécu très saintement, que ses discours et ses entretiens étoient toujours accompagnés de piété (2) ; sa conversation, c'est-à-dire sa bonne vie, lui attira en peu de temps un grand nombre de disciples, de sorte qu'on disoit ordinairement de lui que quiconque voulait se sauver et être heureux, devoit suivre l'exemple de ce saint père : *quisquis vult esse beatus in aulâ cælesti, vivere debet ad exemplum hujus Patris sancti* (3).

C'est sans doute à cause de l'éminence de sa sainteté, que les plus grands hommes de son temps recherchoient son amitié, et que plusieurs d'entre eux se retirèrent même auprès de lui, pour profiter de son exemple et de sa conversation toute sainte. On peut voir ce que nous en avons dit ailleurs quand nous avons parlé de S. Bernard de Tyron (4), qui renonça à son abbaye de Saint-Savin de Poitiers, pour vivre avec S. Vital en simple anachorète, et

(1) *Ex. Rotul. Sav., tit. S. Steph. Cadom.*
(2) *Ex. Rotul. Sav.* — *Hug. Abrinc., Poema.*
(3) *Ibid., tit. Rothom.*
(4) Gauf. Gros, *Vit. Ber. Tyron*, c. 11, 12.

se fit gloire d'être, pendant plusieurs années, du nombre de ses disciples.

Et depuis même que S. Vital eut fondé l'abbaye de Savigny, il y eut quantité de personnes distinguées par leur noblesse, et éminentes en piété et en science, comme S. Geofroy, le B. Serlon et beaucoup d'autres, qui se rangèrent sous sa discipline dans le dessein de profiter de ses instructions (1).

La science de S. Vital dans les Saintes Écritures n'a pas été moins connue des auteurs de son siècle : les uns l'ont comparé à Isaïe, comme Orderic Vital, qui dit qu'il étoit parfaitement instruit et excelloit dans les sciences saintes, qu'il avoit un talent extraordinaire pour parler des choses de Dieu, qu'il éclatoit par son éloquence, disant avec force tout ce qu'il vouloit, faisant toujours un grand fruit ; « il élevoit sa voix, dit cet historien, comme une trompette, pour annoncer aux hommes leurs péchés et leurs désordres, et comme un autre Isaïe, il étoit destiné à retirer de son égarement le peuple chrétien. » C'est ce que dit aussi un autre auteur, lorsque, parlant du B. Robert d'Arbrisselles, de S. Bernard de Tyron et de S. Vital, il nous assure que ces trois grands hommes étoient très savans et très zélés pour semer sur les eaux la parole de Dieu, selon l'expression du prophète Isaïe (2).

S. Vital n'étoit pas seulement éloquent, mais son éloquence étoit encore sainte, *facundus facundiâ sanctâ*, et il s'étoit rendu célèbre par sa doctrine : *doctrinâ viguit* (3). Il est impossible, dit une Eglise de France, de comprendre les services qu'il a rendus à l'Eglise et le bien qu'il y a fait par la parole, plus douce que le miel, qu'il

(1) *Vit. S. Vital.*, l. II, *in épist.*

(2) Ord. Vital. — Will. Neutbr. — Hug. Abrinc., *Poema.*

(3) *Ex. Rotul. Savig.*

y a semée. On doit attribuer l'un et l'autre à la douceur de ses instructions, qui ne servoient pas seulement à condamner le mal où il le trouvoit, mais à enseigner encore les choses saintes. *Non potest fari*, dit S. Ouen de Rouen, *nec meditari in quantum profuit Ecclesiæ iste melliflui sator verbi* ; *mala damnans, sancta docebat* (1). Or, il est certain que pour faire de si grands progrès, il faut être soi-même rempli et pénétré des vérités que l'on enseigne aux autres, et c'est aussi ce qu'on n'a pas oublié de remarquer de S. Vital ; car il est dit de lui qu'il goûtoit le premier ce qu'il prêchoit au public, et que la parole divine ne sortoit jamais de sa bouche sans succès et sans fruit (2).

CHAPITRE XXVII.

ESTIME GÉNÉRALE QU'ON A EUE DE S. VITAL. SENTIMENS DES ÉGLISES DE FRANCE SUR LA MORT DE CE SAINT.

Comme la mort de S. Vital fut une perte générale pour toute l'Eglise, elle ne fut pas regrettée seulement par tout l'Ordre monastique, elle le fut encore par tout le clergé de France et d'Angleterre, et par les peuples même de ces deux royaumes ; mais afin de ne répéter pas ce que nous en avons déjà dit ailleurs, nous nous contenterons, pour donner un léger crayon des sentimens que ces Eglises ont eus de ce grand serviteur de Dieu, de rapporter quelque chose des témoignages qu'elles nous en ont laissés par écrit, dès l'année même de sa mort.

(1) *In Rotul. Sav., tit. S. Audo. Roth.*
(2) *Ibid., tit. Salisb.*

Les monumens de Savigny (1) nous apprennent qu'aussitôt que S. Vital fut passé de cette vie à une plus heureuse, les religieux de ce monastère envoyèrent une lettre circulaire aux plus célèbres abbayes de ces deux royaumes dont nous venons de parler ; elles y firent aussitôt réponse pour consoler ces bons religieux de la perte qu'ils venoient de faire, et leur marquer en même temps les sentiments d'estime et de vénération où elles étoient à l'égard de ce saint abbé. Chacune, en particulier, voulut en donner des marques, témoignant par les éloges que les uns et les autres lui donnèrent en prose et en vers, combien elles honoroient sa mémoire. On en feroit un juste volume, si l'on vouloit rapporter tout ce que ces Eglises en ont dit. Je me contenterai de mettre ici quelques-unes de ces réponses, telles qu'elles sont à la fin de cet ouvrage. Je remarquerai aussi, en passant, que ces éloges ne sont pas des pièces faites après coup, puisqu'ils sont tous de l'année de la mort de S. Vital, c'est-à-dire de l'an 1122. On les voit en original dans l'abbaye de Savigny, dans des feuilles de velin séparées, écrites de différens caractères, roulées les unes sur les autres autour d'un petit bâton de figure cylindrique. Ces feuilles se nomment ordinairement le Rouleau ou le Rotule de Savigny : *Rotulus* et *Rolliger Savigneii*. C'est sous ce nom que nous en avons cité quelque chose (*a*).

Ce rouleau contient encore cent quatre-vingt-quinze réponses qui ont été faites par diverses églises de France et d'Angleterre, à la lettre circulaire que les religieux de Savigny leur avoient écrite sur la mort de leur saint

(1) *Rotul. Sav.*

(*a*) Pour ce qui concerne le Rouleau de Savigny, voir l'Introduction.

abbé. Cette lettre fut envoyée particulièrement aux endroits où ce saint avoit annoncé la parole de Dieu ; elle n'est pas venue jusqu'à nous, ayant été arrachée du rouleau. On la doit regretter ; on y auroit sans doute appris bien des particularités de la vie de notre saint et des sentimens de ses bienheureux enfans. Les réponses des Eglises d'Avranches et de Dol et une partie de celle de Rennes ont eu le même sort. A la tête de chaque réponse, on lit ce mot : *Titulus ;* par exemple, à la réponse que l'Eglise métropolitaine de Reims a faite à la lettre de Savigny, on voit ces mots : *Titulus S. Mariæ Remensis ecclesiæ*. A celle de Notre-Dame de Paris, on lit : *Titulus S. Mariæ Parisiensis ecclesiæ*, le Titre de Notre-Dame de Reims, le Titre de Notre-Dame de Paris.

Etienne de Fougères, évêque de Rennes, auteur de la *Vie de S. Vital*, déclare dans son ouvrage qu'il a tiré beaucoup de choses de ce Rouleau, il en cite en divers endroits les termes mêmes ; on ne doute pas que cette pièce originale n'ait été écrite dans le temps de la mort de ce saint fondateur, ce qui se voit assez clairement par ces titres mêmes, dans lesquels on recommande aux prières des religieux de Savigny les rois, les princes et les prélats qui étoient morts avant 1122, et on n'y parle point de ceux qui ont vécu depuis cette année. On y voit même que l'Eglise de Notre-Dame de Paris exhorte les religieux de Savigny à faire le choix d'un abbé qui puisse consoler les ouailles de ce saint pasteur (1).

Nous avons vu en quelle estime S. Vital a été durant sa vie auprès des puissances. Paschal II, Calixte II, Henri Ier du nom, roi d'Angleterre, les ducs de Bretagne, les comtes de Mortain, Robert et Guillaume,

(1) *Append. ad. Sigeb.*, an 1178.

Etienne, comte de Boulogne et de Mortain, depuis successeur de Henri Ier, les seigneurs de Fougères et de Mayenne, et un grand nombre d'autres, lui ont donné en toute occasion des marques d'une vénération singulière. Mais il semble que depuis sa mort on ait encore voulu enchérir et qu'on se soit étudié à marquer avec encore plus d'éclat l'estime et la bonne opinion qu'on avoit eue de lui durant sa vie.

En effet, on voit que ce saint abbé a été regardé par toute l'Eglise comme un des plus grands ornemens de l'Ordre monastique; on l'a considéré comme la fleur des abbés, la gloire, le chef, le maître et, pour me servir des termes des historiens de ce temps-là, le prince des moines et le très saint père des solitaires de son temps (1).

Le clergé de France et d'Angleterre l'a regretté comme s'il avoit perdu par sa mort toute sa force et sa vigueur. On a dit de lui (2) qu'il étoit la lumière de la Normandie, la perle et la gloire de l'état ecclésiastique; on le propose comme l'exemple et le modèle de toute sainteté, et il a toujours été regardé comme un pasteur très digne, rempli de l'esprit de Dieu pour la conduite des âmes.

Il y en a qui nous le dépeignent comme le père des pauvres, le protecteur des veuves et des orphelins, le défenseur des opprimés, le consolateur des affligés, le libérateur des prisonniers, et comme un puissant avocat et patron dans le ciel (3). D'autres disent qu'il étoit dans la maison de Dieu une colonne sainte, la trompette du Seigneur, un feu ardent et luisant, un excellent prédicateur, dont les paroles étoient douces comme le miel et toujours efficaces dans sa bouche. D'autres disent qu'il

(1) Gauf. Gross., *Vit. Bern. Tyr.* — Guill. Neutbr.
(2) *Rotul. Savig.*
(3) *Ibid.*

s'est distingué par son zèle, sa science, sa piété et son éloquence, qu'il étoit la terreur du vice et une source intarissable de la parole de Dieu, que la paix et la concorde étoient nées avec lui, qu'il n'avoit point son pareil en bonté, honnêteté de mœurs et en droiture de cœur ; et ce qui est beaucoup plus que tout ce que nous venons de dire, il est appelé par beaucoup d'autres, comme on a déjà remarqué, un vrai adorateur de Dieu, saint, très bon et très pieux abbé, bon chanoine, bienheureux père, très saint père, homme de sainte mémoire. On voit dans ce même Rouleau une infinité d'autres éloges semblables ; j'en mettrai une partie dans notre langue afin de n'en priver pas ceux qui ne liront pas les extraits latins que nous avons mis à la fin de cet ouvrage.

Nous commencerons par le poème qui a été fait à la louange de S. Vital par Hugues d'Avranches. Ce poème est de cinquante vers. Il est écrit de Notre-Dame de la Découverte d'Angers, ce qui donne lieu de croire que l'auteur étoit titulaire de cette église. Ce petit ouvrage est d'autant plus considérable, que Hugues y déclare avoir connu particulièrement S. Vital. En voici les paroles (1) (*a*) :

« L'abbé Vital a quitté cette vie, et de la terre est allé au ciel. La dissolution et le dégagement des liens de son corps lui ont ouvert l'entrée de la céleste patrie, et le chemin de la mort l'a conduit aux joies et aux délices de la vie. Nous ne pouvons en douter, nous l'avons connu par nous-mêmes, celui qui faisoit toute la gloire et l'ornement de la religion. S'il se fit moine, ce ne fut ni par pauvreté ni par vanité, ce ne fut pas aussi par ambition qu'il fut fait abbé. Il se fit moine pour sa propre sancti-

(1) ***Poema in laud. B. Vital.***

(*a*) Pour le texte latin de ce poème, voir la note (*a*) de la page 23.

fication, et s'il a accepté la charge d'abbé, ce n'a été que pour porter à une plus haute perfection ceux qu'il avoit dessein d'attirer à la religion.

Vital, continue l'auteur (1), n'enseigna jamais l'amour de la pauvreté, qu'il ne l'eût lui-même pratiquée le premier ; au contraire, étant riche des biens de ce monde, il échangea ces biens périssables pour les éternels et incorruptibles. Il se revêtit d'un habit blanc comme la neige et fit porter cette couleur à ses moines, comme une marque de la pureté de leur cœur. Jamais on ne lui a vu manger de chair, il n'usoit pas même d'huile. Il buvoit rarement du vin, et ses moines observoient la même chose. Il disoit qu'on ne devoit manger que pour soutenir la nature. Il étoit vêtu pauvrement et souffroit souvent la faim. Il croyoit n'être pas né seulement pour lui, mais pour l'utilité commune. Il servoit de flambeau à tout le monde. Toute son application étoit de remettre, par la parole de Dieu, dans le bon chemin, les âmes qui s'en étoient écartées. Le bâton pastoral armoit sa main, la piété son esprit, la bonté son cœur ; son air agréable et sa candeur relevoient ses paroles et ses discours. Il se rendoit aimable à tout le monde et en étoit parfaitement bien reçu. Il n'instruisoit pas moins les peuples par son exemple que par ses entretiens, et cette double instruction étoit une voix qui s'accordoit parfaitement avec ses mœurs. Son esprit aisé, ses fréquentes exhortations, sa bonne grâce à parler, la droiture de son cœur, son visage gai, ses avis sages et prudens, sa foi pure, ses bonnes mœurs, sa piété intègre et ses paroles engageantes bannissoient de sa personne toute sorte d'envie et lui attiroient aisément tout le monde, en sorte qu'il portoit à tout ce

(1) *Poema in laud. B. Vital.*

qu'il vouloit ceux qui l'entendoient parler ; aussi ne lui étoit-il pas difficile de venir à bout de tout ce qu'il entreprenoit, particulièrement quand il s'agissoit d'établir une paix solide entre ceux qui étoient en différent.

« Mais qui s'en étonnera, puisque la paix sembloit être née avec lui ; et qu'y a-t-il de si surprenant en cela qu'un si grand amateur de la paix pût si aisément réconcilier ceux qui étoient divisés ? Que la vertu de ce saint homme étoit grande, qu'il avoit bonne grâce à parler, que sa voix étoit agréable et pleine d'attraits ! Le travail et la pauvreté ne le rendoient ni triste ni paresseux. Il ne déguisoit jamais les sentimens de son cœur. Jamais il ne rebutoit le pauvre, et le riche ne le trouvoit pas timide ; aussi il prioit l'un, il menaçoit l'autre. Oh ! combien de mérites réunis dans ce saint pasteur, qui étoit presque lui seul pour tout le monde un véritable exemple et un parfait modèle de piété et de vertu ! Mais je crois que le Souverain Juge, irrité par les péchés des peuples, n'a pas voulu qu'il soit resté plus longtemps sur la terre. »

Les religieuses de la célèbre abbaye de Font-Evrault furent les premières à marquer par une lettre particulière aux religieux de Savigny la part qu'elles prenoient à la mort de S. Vital. Elles avoient d'autant plus de sujet d'en agir de la sorte, que ce saint avoit été, durant sa vie, lié d'une étroite amitié avec le B. Robert d'Arbrisselles, leur fondateur. Ces deux saints avoient vécu plusieurs années ensemble dans la même solitude, et l'un et l'autre avoient travaillé avec une ardeur et un zèle infatigables à la conversion d'un nombre infini de pécheurs.

Voici comme ces saintes filles, qui étoient encore les premières de cet illustre monastère, parlent aux religieux de Savigny : « Nous avons appris que vous êtes dans une sensible douleur de la perte que vous venez de faire, de votre

très pieux et très religieux père, qui a quitté cette vie mortelle. Mais quoique nous soyons persuadés qu'il règne dans la béatitude éternelle, nous ne laissons pas pourtant de participer à votre douleur et à votre affliction. Il nous étoit très cher, et nous avions pour sa piété et sa vertu une estime singulière. Et parce que, selon la parole de S. Jean, Dieu est charité, nous lui accordons, dans l'esprit de cette douce charité, part au peu de bonnes œuvres que nous faisons. C'est dans cette vue que nous réciterons pour lui trois cents Psautiers et autant de Vigiles. Priez aussi Dieu pour notre très pieux père Robert, et pour notre sainte mère Hersende, prieure, pour dom Pierre, évêque de Poitiers, et pour Léger, archevêque de Bourges. » Les bonnes religieuses recommandent encore quelques frères et sœurs de leur monastère qui étoient décédés (1).

Selon la parole de Jésus-Christ, les gens de bien ne sont jamais si considérés dans leur pays, qu'ils le sont communément ailleurs. Cependant S. Vital l'a été universellement partout. L'église de Bayeux, dans le sein de laquelle il avoit été élevé, fait assez voir, par ce qu'elle en dit, combien la mort d'un si saint homme étoit sensible à tous les fidèles de ce diocèse (2). « Par la mort de dom Vital, écrit cette église aux religieux de Savigny, toute la force et la fermeté du clergé s'est perdue, les affligés demeurent sans consolation, les moines sont privés de leur chef; votre destinée, mes frères, est de pleurer un si triste sort. A quoi bon aussi avoir laissé mourir celui dont la bouche a été durant sa vie une source de la parole divine? Partout où il paroissoit, la paix et la concorde

(1) *Ibid., Rotul. — Epist. Monial. Font. — Ebral. ad Savig.*
(2) *Ex Rotul. Sav., tit. Bajoc. eccl.*

s'y trouvoit. De quelque côté qu'il allât, il y faisoit du bien. Sa grande bonté n'étoit pas assez connue. Si on le chargeoit de quelques affaires, il s'en acquittoit très bien, et il a toujours parfaitement bien fait valoir les grands talens qu'il avoir reçus de Dieu. Qu'un éternel repos lui soit accordé ! »

Le Chapitre de cette église et tout le synode assemblé ajoutent ce qui suit (1) : « Vous étiez, ô Vital, l'ouvrage de la paix. Vous êtes maintenant enfermé dans un tombeau. Quelle perte, quelle douleur pour la patrie et pour vos religieux! Si la mort vous est avantageuse, il faut lui pardonner, elle n'épargne personne. La mort ne se met pas en peine des richesses, elle arrive également aux riches comme aux pauvres. Elle a enlevé de vous le droit qu'elle avoit sur vous; elle a ce que la chair a fait, mais quant à votre âme, elle est devant le Seigneur. Les moines pleurent la mort de leur chef, la Normandie sa lumière; mais nous croyons que ces larmes servent de peu. Les religieux pleurent l'impitoyable mort de leur abbé; mais elle n'a rien à prendre sur son esprit, puisque la sortie de cette vie est pour Vital toute spirituelle. Il ne faut donc pas croire que la mort ait aucun droit sur lui, et qu'elle l'ait empêché d'être bienheureux; nous croyons même que les portes du ciel seroient plutôt fermées à tous les fidèles. Que tout ce que la mort a donc enlevé, soit pour le bien et l'avantage de ce saint abbé. Dans ce saint synode de Bayeux, tous les prêtres qui y sont assemblés donnent à Vital chacun trois messes et un trentain dans Pâques, et les chanoines de l'église lui accordent un service comme à un d'entre eux. »

L'abbaye de Saint-Etienne de Caen, dit (2) : « Le zèle

(1) *Ex Rotul. Savig., tit. Bajoc. eccl.*

(2) *Ibid., tit. S. Steph. Cadom.*

et la fermeté de dom Vital sont assez connus, sans qu'il soit nécessaire de les mettre par écrit. Il vaut mieux pleurer avec ceux qui pleurent, et s'affliger avec ceux qui sont dans la tristesse, de ce que la mort enlève et consume si précipitamment les meilleures choses. » Puis elle ajoute : « Vital vient de la vie; que la vie éternelle lui soit donc donnée et que sa destinée soit aussi heureuse que son nom le porte ! » C'est de ce titre qu'on apprend le nom du père et de la mère de S. Vital; car après qu'on a recommandé aux prières des religieux de Savigny, le roi Guillaume, Lancfranc et Guillaume, archevêques, Gislebert et Robert, abbés, on y dit : « Priez aussi pour les parens de Vital, Rheinfroy, son père, Roharde, sa mère, Richard, Tursan et Adeline..... »

La célèbre abbaye de la Sainte-Trinité de Caen parle de notre saint en ces termes : « Tant que Vital a vécu en ce monde, il n'en a eu que du mépris et l'a abandonné. Que le Dieu tout-puissant soit sa vie. Qui pourra jamais dire ou penser assez combien il a fait de bien à ce peuple qu'il aimoit si tendrement? Les personnes déréglées craignoient sa rencontre. Quand il leur parloit, il les appeloit ses amis, et ceux qui étoient auparavant adonnés au mal se sentoient par ses discours, frappés de la crainte de Dieu. Ils quittoient leurs désordres et embrassoient le bien. Il en a par la force de ses instructions, retiré un grand nombre de leurs égaremens, et les a engagés à se donner à Dieu. La piété et la concorde étoient inséparables de cet homme de Dieu. Il évitoit les moindres contestations et, par le secours du Tout-Puissant, il répandoit dans tous les cœurs la semence de la paix. Tant qu'il a vécu, il a donné de saintes instructions à ceux qu'il a retirés du désordre; il les a encore assemblés pour vivre avec lui. Gémissez donc, peuples de Nor-

mandie, gémissez de vous voir privés d'un si saint père. Vous n'avez plus personne qui vous nourrisse de la parole divine, au lieu que celui-ci, tant qu'il a vécu, ne vous a pas seulement nourris de la parole de Dieu, mais il vous a encore édifiés par ses bonnes œuvres. Qu'il jouisse donc des délices éternelles du ciel. *Amen!* (1) »

« Celui qui a vaincu ses passions, dit l'église de Lisieux (2), jouit du repos éternel, mais celui qui fait autrement demeure pour jamais dans les tourmens et dans les peines; car celui qui est dégagé des liens de son corps, ou il reçoit la peine de ses crimes, ou la palme ou la couronne de ses combats. Vital a généreusement combattu; il a aimé et goûté le Seigneur, et Dieu, qui l'a prévenu de son amour, l'a élevé au-dessus des cieux. La cour céleste se réjouit d'avoir un tel concitoyen, elle est en joie avec lui et l'honore de ses louanges. Supplions, par nos très humbles prières, ce pieux père que Dieu a mis dans le ciel, de nous obtenir, par son intercession, le pardon de nos offenses et le même lieu qui lui a été préparé de toute éternité.

L'abbaye de Notre-Dame de Grestin (*a*) dans le diocèse de Lisieux, s'excuse de ce qu'elle dit peu de choses de saint Vital (3), et la raison qu'elle en donne est que la lettre des religieux de Savigny doit être portée en divers lieux et que la carte est petite. Sa réponse est pourtant un poème de quarante-cinq vers. Nous nous con-

(1) *Rotul. Sav., tit. S. Trin. Cadom.*
(2) *Ibid., tit. S. Petri Lexov.*
(3) *Ibid., tit. S. Mariæ Grestin.*

(*a*) *Grestanum.* Monastère situé à l'embouchure de la Seine, tout près de Honfleur. Il avait été fondé par Herluin, beau-père de Guillaume-le-Conquérant, et enrichi de grands biens par Robert, comte de Mortain. (Cf. *Gallia christiana*, t. XI, col. 842).

tenterons d'en tirer quelques paroles. Voici ce que dit cette abbaye : « Nous prions, les larmes aux yeux, Notre-Seigneur Jésus-Christ d'assister de son secours le père Vital. Qu'il soit digne de ce nom, que Vital vive, qu'il jouisse de la lumière éternelle, qu'il vive à jamais, que Dieu lui donne un diadème dans le ciel! » Et cette église ajoute : « Jésus-Christ s'est donné à Vital et Vital a toujours aimé Jésus-Christ. Il s'est dévoué au service de Dieu, et il ne l'a jamais éloigné de son cœur. Que celui qui lit ou entend ceci, plein de la mort d'un si saint père, réponde : « *Amen!* » Et après avoir parlé du sort commun à tous les hommes, qui, par le péché d'Adam, ont été condamnés à la mort, elle dit : « L'abbé Vital résolut dès l'enfance de se donner à Jésus-Christ sans réserve, résolution qu'il a inviolablement gardée. Ne le pleurons donc plus; les larmes ne le feront pas revivre; puisque par ses saintes prières et par les aumônes qu'il a faites aux pauvres du bien de l'Eglise, il est retourné à Jésus-Christ qui l'a conduit à la vie et à la félicité éternelles. *Amen.* »

CHAPITRE XXVIII.

SUITE DU MÊME SUJET.

L'église métropolitaine de Rouen, qui en toute occasion donnoit de S. Vital des marques d'une estime extraordinaire, voulut encore après sa mort, laisser un éternel monument de sa vénération pour lui. C'est une loi, dit cette église (1), il faut mourir tous, de quelque condition

(1) *Rotul. Savig., tit. S. M. Rothom.*

que l'on soit. La mort fait voir tous les jours qu'elle n'épargne personne. L'abbé Vital, saint, pieux, plein de bonté, hélas! voilà qu'il meurt, il est digne d'une meilleure vie. Après avoir payé le tribut à la nature et s'être dégagé de la prison de son corps, il a le ciel pour partage et est placé au-dessus des astres. Que l'abbé Vital, qui a toujours aimé la vie, vive et jouisse de la lumière éternelle! Ce titre ajoute : « L'archevêque (c'étoit Geofroy) (*a*) et tous les prêtres de son archevêché, accordent à l'abbé Vital pour le soulagement de son âme mille messes. »

Les monastères de Rouen voulurent suivre l'exemple de leur métropole (1). L'abbaye de Saint-Pierre et de Saint-Ouen dit : « L'abbé Vital, dégagé de son corps mortel, comme il l'avoit souhaité, s'est envolé au ciel avec des ailes toutes brillantes et éclatantes de vertu; il a vécu en cette vie, ce très saint solitaire, dans la piété et dans la douceur. Ce serviteur de Dieu étoit fort libéral envers les pauvres; il se refusoit les choses nécessaires à la vie, méprisoit les richesses et les grandeurs, et ne faisoit aucun cas de toutes les prospérités du monde. Il condamnoit le mal partout où il le trouvoit, et il enseignoit les choses saintes. Il a ainsi fortement et heureusement combattu le monde, ne cherchant et ne désirant véritablement plaire qu'à Jésus-Christ seul. Il a toujours fait la guerre au monde avec succès. Il faut donc se réjouir et non s'affliger pour ce pasteur. Sa mort nous doit être un sujet de joie et non d'affliction et de tristesse,

(1) *Rotul. Savig., tit. S. Audoen. Rothom.*

(*a*) Cet archevêque gouverna le diocèse de Rouen de l'an 1111 à 1128, selon Orderic Vital. Cependant la charte de fondation de Savigny (1112) porte qu'il était alors dans la troisième année de son épiscopat.

puisqu'après avoir remporté la victoire sur notre cruel ennemi, il a été couronné d'une couronne immortelle. »

Nous joindrons au témoignage de cette église, celui que nous a laissé le monastère de Saint-Paul, de la même ville de Rouen (1). Il nous dit beaucoup de choses en deux mots. « Quiconque, dit cette communauté, veut être heureux dans la cour céleste, doit vivre en ce monde comme ce saint père; il a été durant sa vie, un bon chanoine, un pieux pasteur, et un excellent abbé; il étoit éloquent, sage et plein de religion. » Un autre monastère (2) dit que S. Vital, homme de Dieu, qui avoit été durant sa vie la fleur de l'état ecclésiastique, jouit maintenant des délices du ciel, et est placé au-dessus des astres. On voit encore un fragment d'une pièce d'éloquence que les ecclésiastiques de Longueville (*a*) avoient dédiée à S. Vital, mais le reste de cette pièce a été déchiré (3). On lit seulement ces mots : « Le clergé de Longueville, appliqué à l'étude des lettres, au très vénérable Vital... des Paranymphes, la consolation des prosélytes, abbé du monastère de Savigny... Pour l'amour de Dieu et la rémission de ses péchés, vingt-cinq messes et quarante-deux psautiers. » Le clergé de l'Islebonne accorde trente messes, et plusieurs autres églises font la même chose.

Nous ne pouvons omettre ce que le Chapitre de Notre-Dame de Paris a écrit de la mort de S. Vital. Après avoir parlé avec beaucoup d'étendue de la puissance de Dieu sur les hommes, et de la loi qu'il a établie pour les assu-

(1) *Ex Rotul., tit. S. Paul. Rothom.*
(2) *Ibid., tit S. Trin. de Monte.*
(3) *Ibid., tit. S. Fidei.*

(*a*) Sainte-Foi de Longueville. prieuré de l'ordre de Cluny, situé dans le diocèse de Rouen, fondé en 1093, par le comte Gautier-Giffart. (Cf. *Gallia christiana*, t. XI, col. 39.)

jétir tous à la mort; après avoir parlé des souffrances que Jésus-Christ a endurées pour les en délivrer, de l'inconstance de la gloire et des honneurs du siècle, de l'instabilité des richesses et des biens périssables, et du peu de fond que l'on doit faire sur la noblesse, la grandeur et la durée de la vie, et nous avoir représenté que la mort, qui n'épargne personne, domine également sur tout le genre humain, sans avoir égard à la condition des riches ou des pauvres, rendant égaux tous les mortels, les justes seuls vivant éternellement; cette église, dis-je, parle ainsi : « L'abbé Vital, pour lequel ce troupeau prie, a quitté la vie, et la vie a quitté Vital (*a*). Grand Dieu, qui êtes tout puissant et qui avez créé toutes choses, accordez-lui de jouir, avec tous les saints, de la lumière éternelle. Il a veillé sur sa conduite avec tant de circonspection, qu'il a mérité de ne mourir pas, il a vécu dans le monde d'une manière qu'il s'est rendu digne de jouir éternellement de la vie. » Et ensuite, cette église adressant la parole aux religieux de Savigny, elle leur dit : « Faites, mes frères, le choix d'un pasteur vraiment digne de ce nom, et qui puisse consoler les brebis que Vital, par sa mort, a laissées dans l'affliction et la désolation. »

Ce que le monastère d'Argenteuil dit de S. Vital (1) me paroît assez considérable pour n'en rien retrancher. En voici les paroles : « Le troupeau désolé pleure son pieux pasteur, que la mort lui a enlevé. Que le peuple fidèle console donc ces pauvres ouailles affligées. Quelle douleur ne doit-on pas avoir de le voir ainsi ravir par la

(1) *Ex Rotul., t. S. M. de Argent.*

(*a*) Le lecteur aura remarqué les jeux de mots perpétuels sur le nom de Vital qui reviennent dans presque tous les titres du rouleau de Savigny. C'était le goût de l'époque. La véritable poésie n'existe plus alors que dans les compositions liturgiques.

mort! Puis donc que les larmes et les gémissemens ne peuvent pas lui rendre la vie, à quoi serviront ces larmes et pourquoi tant s'affliger? Cette tristesse, bien loin d'être utile, ne peut être que nuisible. Cependant, quoique ces larmes soient inutiles, il est pourtant de l'équité et de la raison de s'affliger de la mort d'un si saint père, mais il n'est pas moins pieux de s'en réjouir, si pourtant la raison nous laisse la liberté de ne nous affliger pas. Car une telle mort ne doit pas être regardée comme une mort, mais plutôt comme une vie. Il est vrai que Vital est mort au monde, mais il n'est pas moins vrai qu'il est vivant en Dieu. Qu'il prie donc le Seigneur pour nous, et prions-le tous aussi, afin que nous puissions, et lui et nous, aller à Jésus-Christ. Amen. »

L'abbaye de Saint-Pierre et de Saint-Paul, autrement de Sainte-Geneviève de Paris, parle ainsi (1) de notre saint : « L'abbé Vital, homme d'une vie toute spirituelle, a bien connu que les louanges du monde sont vaines et trompeuses; aussi ne s'est-il pas mis en peine de se les procurer; au contraire toute son application étoit de retrancher tout ce qui pouvoit être nuisible aux âmes. Comme un bon pasteur, il apportoit tout le soin possible à bien gouverner ses frères. Il humilioit les superbes et les présomptueux dans ses corrections, il joignoit les entrailles d'une mère compatissante à la sévérité d'un père; il ménageoit ceux qui étoient soumis et obéissans, et il les nourrissoit de lait. Plût à Dieu qu'un homme de si grand mérite, dégagé des liens de son corps, jouisse de la présence de son Seigneur et d'un repos éternel! »

La mort de S. Vital a paru si considérable à l'Eglise cathédrale de Soissons, qu'elle dit (2) « que si l'on pou-

(1) *Ex Rotul., t. S. Genov. Paris.*
(2) *Ibid., tit. S. Gerv. et Proth. Sues.*

voit racheter un si grand personnage par les larmes, tout l'Ordre monastique devroit la pleurer, comme Rome autrefois pleura la mort de Camille; mais que, puisqu'on ne pouvoit changer la loi de mourir, les âmes dévotes devoient prier celui à qui tout est soumis d'ouvrir la porte du ciel à S. Vital, afin que son âme repose en paix dans le saint des saints. Amen. »

L'église métropolitaine de Reims pouvoit, comme témoin oculaire, parler des grandes vertus de S. Vital; elle l'avoit vu quelques années avant sa mort dans un de ses Conciles, prêcher contre la corruption des mœurs en présence du pape et du roi de France: Aussi ne craint-elle point de dire (1) : « Si je voulois, illustre père, entreprendre de décrire votre conduite, et combien votre amour pour Dieu étoit véritable et parfait, ma langue et mes mains seroient lasses, avant que je puisse faire connoître jusqu'où alloit votre bonté et votre piété. De peur donc qu'il ne semble que d'une si grande lumière, je n'en tire que de la fumée, je veux, s'il est possible, parler de vous, ô saint pasteur, de telle sorte que je puisse en deux mots marquer les véritables louanges qui vous sont dues. Je dis donc que dans tout le monde vous n'avez pas votre pareil, soit en pureté de mœurs, soit en droiture de cœur. »

L'abbaye de Haut-Villé, dans le même diocèse, parle ainsi de S. Vital (2) : « Dieu, qui connoît le fond des cœurs, vous a, par le nom de Vital, donné un grand nom, qui a été en vous un excellent présage de ce que vous deviez être un jour. En effet, vous avez fait connoître par votre conduite extérieure ce que vous étiez véritable-

(1) *Ex Rotul., t. S. M. Rhem. eccl.*
(2) *Ibid., t. Altiville.*

ment au dedans de vous-même. Puis donc que toutes vos joies ont toujours été spirituelles, c'est avec justice que nous croyons que vous vous êtes envolé au ciel. » Et cette abbaye continue : « Quelque louange que l'on donne à ce saint homme, il en mérite beaucoup davantage que ne le remarque cette lettre (c'est de la lettre circulaire des religieux de Savigny dont ce monastère parle); mais parce qu'on ne peut le louer parfaitement, il vaut mieux se taire, de peur que, ne le louant pas assez, on ne lui ravisse les louanges qu'il a justement méritées. Que celui pour l'amour duquel dom Vital a fait tant de bonnes œuvres durant sa vie lui donne, par sa miséricorde, la vie éternelle. »

L'Eglise cathédrale de Châlons-sur-Marne nous a laissé, en vingt-cinq vers, l'éloge de notre saint abbé (1). On y remarque l'extrême amour qu'il avoit pour Jésus-Christ, son mépris pour toutes les choses de la terre, sa charité pour les pauvres, son zèle pour la conversion des âmes, et la douleur dont on doit être pénétré de la mort d'un si grand serviteur de Dieu.

Elle dit, entre autres choses : « Vital vit, parce que, dans le temps qu'il pouvoit devenir riche, il a voulu vivre pauvre; il aimoit même à passer pour pauvre et mendiant, plutôt que d'être dans les liens du démon en possédant des richesses. Car ceux qui sont tourmentés par la vanité des biens de ce monde sont misérables et se trompent : ils suivent Satan, et quiconque suit Satan et s'unit à lui est un insensé. Vital est mort, quelle douleur! Que la cour céleste s'en réjouisse donc, que la terre, qui est remplie de misères, gémisse et s'en afflige. Que les esprits bienheureux tressaillent de joie d'avoir avec eux un tel semblable, que la

(1) *Ex Rotul., t. Cathal. eccl.*

terre s'afflige de se voir privée d'un si saint père. S'il a vécu en pauvre et en nécessiteux, il n'en étoit pas moins libéral envers les misérables, et sa libéralité le portoit à nourrir les veuves et les orphelins. »

La même Eglise dit encore (1) : « L'abbé Vital étant riche des biens de ce monde, les a foulés aux pieds. Il est mort, il est vrai, mais nous croyons qu'il vit de la vie heureuse. Prions Dieu qu'il le place dans son royaume. Prions, mes frères, prions Jésus-Christ, le roi des cieux, de lui donner place dans le ciel parmi les bienheureux. O grand pasteur et amateur de la véritable piété, que le Seigneur vous mette dans son saint Paradis, puisque tant que vous avez vécu, vous vous êtes appliqué à servir Jésus-Christ et à nourrir les pauvres de Dieu. »

Une autre Eglise de Châlons nous représente S. Vital comme un feu ardent et luisant. « Il reluisoit, dit l'Eglise de Saint-Pierre de la même ville (2), sur ceux qui étoient sous sa conduite, mais il s'enflammoit de zèle contre ceux qui vivoient dans le crime, afin de les retirer de leurs désordres et de leurs égaremens. »

Voici ce que l'abbaye de Moustier-Ramey, du même diocèse, dit de notre saint abbé (3) : « Vital, toute l'Eglise d'Occident est dans la douleur à cause de vous, parce qu'elle a perdu, par votre mort, son pieux Père. Vous étiez un vrai adorateur de Dieu. Vous regardiez toutes les choses de la terre comme un néant ; vous étiez le libérateur des prisonniers, un zélé dispensateur de la parole de Dieu ; vos discours et vos entretiens étoient doux et agréables comme le miel ; la bonté vous étoit naturelle ; vous avez toujours été un généreux défenseur des justes

(1) *Ex Rotul.*
(2) *Ibid., t. S. Petr. Cathal.*
(3) *Ibid., tit. Rameac.*

qui étoient dans l'oppression, et un des plus sévères censeurs du vice et du désordre, vous étiez toute la consolation des affligés et le soulagement de ceux qui souffroient persécution. Par votre mort, ô saint pasteur, le ciel a ressenti de la joie, et la terre en est consternée, parce que vous lui avez été enlevé, mais elle s'en console, parce qu'en même temps qu'on a mis votre corps en terre, votre âme s'est envolée au ciel, où elle espère avoir en vous un pieux patron et un puissant protecteur. »

S. Vital est comparé, par l'Eglise d'Orléans, à un vigneron. Elle dit que : « Tant que ce saint a vécu, il a eu soin de la vigne de Jésus-Christ, qui s'est lui-même comparé à la vigne de laquelle ses disciples étoient des ceps ; que notre saint a toujours aimé Jésus-Christ, dont il a si bien cultivé la vigne, qu'il lui a fait et lui fera encore, à l'avenir, porter beaucoup de fruits (1). »

« Vital, dit l'Eglise d'Angers (2), a été durant sa vie, dans le temple du Seigneur, une sainte colonne, qu'il a, par ses grands travaux, beaucoup appuyé (*a*). De dire combien il a rendu de services à la sainte Eglise, c'est ce que je n'ose entreprendre. Il étoit le docteur des saints Pères et la gloire de ses frères. Que Jésus-Christ lui donne donc un saint repos ! »

Je finirai ces éloges des Eglises de France par ceux que nous a laissés une autre Eglise d'Angers, dont nous avons déjà rapporté quelque chose à un autre endroit (3). « La vénérable vieillesse de dom Vital, sa sagesse, la gravité de

(1) *Ex Rotul. eccl. Aurel.*

(2) *Ibid., t. S. Maurit. Andeg.*

(3) *Ibid., t. S. Maurill. Andeg.*

(*a*) Construction incorrecte. Il faudrait : « Vital a été, durant sa vie, une sainte colonne dans le temple du Seigneur, qu'il a, par ses grands travaux, beaucoup appuyé. »

sa personne, son éloquence sainte ont mis le comble et la perfection à ses bonnes mœurs. Pour son lit, il n'avoit qu'un peu de paille. L'eau lui tenoit lieu de vin. Les herbes et les légumes, ou tout au plus un peu de lait et de miel, lui servoient de poisson. Son pain n'étoit que de grosse avoine, et un peu de sel faisoit tout l'assaisonnement de ses mets. Son dormir étoit léger et modeste. Il marchoit le plus souvent à pied, ou, dans le besoin, il se servoit d'un âne. Il n'étoit pourtant pas moins habile dans les affaires, que s'il eût eu toutes choses en abondance; ayant donc ainsi porté le poids du jour et de la chaleur, Dieu lui a donné la vie bienheureuse, dont il s'étoit rendu digne par ses grandes actions. »

CHAPITRE XXIX.

ÉLOGES DE S. VITAL PAR LES ÉGLISES D'ANGLETERRE.

Je laisse beaucoup d'autres éloges que les Eglises de France ont donnés à S. Vital, pour venir à ceux que les Eglises d'Angleterre ont laissés de ce saint. Ces éloges ne cèdent en rien, ni pour le nombre, ni pour la qualité à ceux des Eglises de France ; mais pour ne me rendre pas ennuyeux, je me bornerai à quelques-uns, renvoyant les autres à la fin de cet ouvrage.

Voici ce que l'Eglise de Salisbery dit de notre saint fondateur (1) : « Tant que l'abbé Vital a vécu, il a été la gloire des moines ; il a, durant sa vie, bien fait ce qu'il a fait; la parole de Dieu n'a jamais été stérile dans sa

(1) *Ex Rotul. Savig., tit. Salisb.*

bouche, il la goûtoit au-dedans de lui-même, et ensuite il la pratiquoit. Il ne faisoit jamais ce qu'il défendoit aux autres. Que la grâce et la bonté de Dieu lui donnent donc la vie éternelle, qu'il faisoit espérer à tant d'autres ! O Vital, la fleur et l'honneur des moines, vos frères vous pleurent nuit et jour. La piété, la concorde et la paix ont toujours été avec vous ; vous évitiez les différends ; vous n'avez jamais cessé d'aimer Jésus-Christ, et toute votre application et votre attention, tant que vous avez joui de la lumière de la vie, ont été de le servir. Abbé Vital, puissiez-vous jouir de la vie éternelle, de laquelle vous vous êtes rendu si digne par vos bonnes œuvres ! En effet, tant que vous avez vécu, vous avez eu soin de nourrir et de vêtir les pauvres. Vous étiez libéral et doux aux justes et à ceux qui vivoient bien. Vous méprisiez les biens de la terre, et vous n'aviez d'amour que pour Jésus-Christ. Que le même Jésus-Christ donc vous donne son royaume éternel ! »

Cette même Eglise dit encore (1) : « Comme la mort rend égale la condition de tous les hommes, et que rien ne lui échappe, l'homme doit vivre de telle sorte, qu'il ne meure pas encore après sa mort. Qu'il vive donc d'une vie si réglée, qu'il ne soit pas puni d'une double peine. L'abbé Vital, source et modèle de piété, vivant en Jésus-Christ, est mort pour ne plus mourir ; mais à présent qu'il a payé le tribut à la nature, que Jésus-Christ soit sa lumière, son honneur, sa gloire, sa vie et son salut ! »

Raoul de Caen (*a*), fils de Fulchrède, s'étant chargé de répondre, pour l'Eglise Notre-Dame de Londres, à la

(1) *Ex Rotul.*, ibid.

(*a*) Historien de la Croisade, dont nous avons déjà parlé. (Voir l'article que lui consacrent les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, t. X, p. 67 et suiv.)

lettre circulaire des religieux de Savigny, parle de S. Vital en ces termes (1) : « Personne n'a si bien connu ni tant méprisé le néant de la vie que Vital. Son cœur et son esprit étoient continuellement au ciel. Vital a mené une vie conforme à son nom ; bien loin de s'être jamais donné la mort par aucune action criminelle, il a, au contraire, toujours éloigné de son cœur ce qui avoit la moindre apparence du mal. Il se portoit sans cesse à tout ce qui étoit le plus parfait. Il ne faisoit aucun cas de tous les faux biens de la terre, et, s'il a connu le mal, ce n'étoit pas pour le faire, puisque, au contraire, il a toujours été inflexible contre le vice. Il ne s'attachoit à rien d'ici-bas. Il a retiré du supplice plusieurs criminels, comme on retire des flots de la mer ceux qui s'y noyent ; et, enseignant parfaitement ce qu'il falloit éviter, il passa lui-même, avec une grande pureté et droiture de cœur les flots et les feux de cette vie impure. Aussi jouit-il maintenant d'un agréable repos. Que Dieu veuille lui donner assez de pouvoir pour, par la sainteté de ses mœurs, nous tirer après lui ! »

L'Eglise de Saint-Nicolas d'Arundel nous fait assez comprendre en peu de paroles quelle étoit persuadée que S. Vital jouissoit de la béatitude et du bonheur des saints, puisque ce saint abbé étoit à peine passé de cette vie en l'autre, qu'elle invoquoit son secours et son intercession. Voici ce qu'elle en dit (2) : « Vital, prêtre de Dieu, est allé au ciel en paix. Il n'est pas mort, il a été seulement convié par Notre-Seigneur au banquet céleste, où étoient déjà ses frères, pour y demeurer éternellement avec eux. Prions-le donc, dit cette Eglise, d'intercéder pour nous auprès de Dieu Notre Seigneur. »

(1) *Ex Rotul., t. S. M. Lond.*
(2) *Ibid., t. S. Nich. Arund.*

On doutoit si peu, en Angleterre, de la félicité et de la sainteté de S. Vital, que nous voyons quelques Eglises se servir des mêmes paroles que nous récitons dans les litanies. L'Eglise de Saint-Gisle de Malmesbury s'en sert dans sa lettre qu'elle adresse à Savigny : « S. Vital, dit-elle (1), priez pour nous. » Et ensuite elle ajoute, comme en actions de grâces du bonheur et de la gloire de ce saint, l'hymne *Te Deum laudamus*.

Nous apprenons, du même endroit, que l'Eglise Saint-Adelme fait notre saint abbé participant de toutes les bonnes œuvres qui se feront dans cette abbaye, soit en messes, prières, aumônes et autres bonnes actions, et autant de temps, dit cette abbaye, que le service divin s'y fera, on y fera aussi mémoire de ce serviteur de Dieu, pour le soulagement et le repos de son âme (2). Plusieurs autres Eglises d'Angleterre disent la même chose (3), et entre autres, celles de Notre-Dame de Wimundiham, de Saint-Léonard de Bristol, de Saint-Pierre d'Ely, de la Sainte-Trinité de Glocestre; celle de Saint-Pierre de Winchestre parle de même et ajoute (4) : « Priez pour dom Frangalon, fondateur de votre monastère, parce qu'en effet il étoit fils de Raoul, seigneur de Fougères, fondateur de Savigny, et qu'il avoit succédé, ou plutôt devoit succéder aux Etats de son père; mais, étant ecclésiastique, il n'en jouit qu'un moment. » Cette Eglise dit encore : « Priez pour dom Kilbert. » Il étoit oncle maternel de Frangalon. Elle recommande, de plus, Robert de Humets. Il est vraisemblable que ces seigneurs avoient été enterrés dans l'église de Winchestre.

(1) *T. S. Egid. Malomesb.*
(2) *T. S. Adelm.*
(3) *T. Viman., Leonard, de Brist., de S. Petr., d'Ely Wint.*
(4) *T. Major. Monast.*

L'Eglise du Christ, de la ville de Londres, après avoir souhaité que Dieu, qui est la vie des âmes bienheureuses, donne à S. Vital la vie éternelle, répond ainsi à la lettre de Savigny (1) : « Nous accordons à l'âme de votre B. Père et à tous vos frères, tant vivans que défunts, la communion dans toutes nos prières et bonnes œuvres, et nous vous supplions humblement de nous accorder aussi le secours de votre piété et de votre dévotion. »

Une autre (2) marque les mêmes sentimens, et dit : « Nous vous accordons ce que vous nous demandez, et nous prions très instamment la clémence et la bonté de Dieu, de vouloir rendre participant de tout le bien que nous faisons ce très saint Père, dont nous avons appris le passage à l'autre vie, afin que par ses vertus et ses mérites, nous puissions obtenir le pardon de nos péchés. *Amen.* » L'Eglise de la Sainte-Vierge, mère de Dieu, de Meretone, dit aussi (3) : « Nous vous accordons, pour dom Vital, l'association et la fraternité de notre Eglise, et nous le prenons pour notre avocat et l'établissons notre protecteur envers Notre-Seigneur. »

« A quoi sert, dit l'Eglise de Sainte-Eadithe (4), la gloire de ce monde ou la durée de cette vie ? De quelque condition qu'on soit, la mort en est toujours la fin. Elle triomphe également sur tout. C'est donc sans raison que l'on s'afflige et que l'on s'attriste de la mort des justes, puisque Dieu est leur repos dans toute l'éternité. C'est aussi pour cette raison que nous prions votre piété d'épargner ses larmes ; car Vital ayant vécu comme le marque votre Rouleau, il est indubitable qu'il jouit maintenant de

(1) *T. eccl. Christ. London.*
(2) *T. S. Bathul. de Thoren.*
(3) *T. S. Mariæ Mereton.*
(4) *T. S. Eadith.*

la gloire, et le nom même de Vital qu'il portoit, a été un heureux présage de ce qu'il devoit être un jour en Jésus-Christ. En effet, il a vécu en ce monde dans une grande sagesse : il étoit libéral, chaste, ami de la piété. Que la grâce de Jésus-Christ, notre souverain Seigneur, lui veuille accorder, par les mérites des saints, d'être leur compagnon dans le ciel et leur concitoyen ! Ayez soin de rendre aux nôtres ce que nous avons accordé aux vôtres. Que l'âme de Vital et de ses frères reposent en paix ! *Amen.* »

« Le juste se réjouit dit une autre Église (1), quand il se voit dépouillé de son corps mortel, parce que, mourant par l'ordre de Dieu, il commence à jouir du repos. C'est ainsi que le pasteur Vital, homme d'une vie singulière, ayant été enlevé par la mort, se repose dans les délices éternelles. » Nous lisons la même chose dans la réponse de l'Eglise de Sainte-Marie d'Eguesham (2). Elle dit : « L'abbé Vital, homme d'une vie toute spirituelle, a vécu saintement ici-bas, maintenant, il repose avec le Seigneur. »

L'Eglise de Person nous assure « que le bienheureux abbé Vital, par ses instructions simples et par son exemple, a envoyé, avant lui, un grand nombre de personnes au ciel, où il les a suivies et où il jouit, à présent, de la lumière céleste avec les Bienheureux. » Celle de Fouëshanèse dit (3) : « Comme la vie de dom Vital a été pleine de mérites, sa mort aussi a été très précieuse devant Dieu. Il est maintenant avec les saints, couronné d'un diadème, dont il s'est rendu digne par ses grands travaux. Il avoit, par sa doctrine, instruit une infinité

(1) *T. eccl. Abband.*
(2) *T. eccl. Eguesh.*
(3) *T. Fonësh.*

de monde, et en avoit retiré plusieurs de la mort, dans laquelle ils s'étoient précipités. »

La réponse de l'Eglise de Saint-Oswald, roi et martyr, est trop considérable pour n'être pas mise ici tout entière. Voici ce qu'elle contient (1) : « O Vital, soldat de Jésus-Christ et conducteur de son troupeau, après bien des combats que vous avez soutenus pour son nom, vous avez été reçu dans la cour de Dieu. L'assemblée des vierges vous admet avec joie dans son sein, pour vous y reposer. Réjouissez-vous donc de leur présence et prenez plaisir à entendre leurs concerts et leur harmonie. La troupe des confesseurs, brillante comme les fleurs de lys, se réjouit de vous voir de leur nombre, et jouir, comme le porte votre nom, de la vie éternelle. L'armée des martyrs vous montre le fruit de leurs travaux pour vous convier à y prendre part. L'Ordre des sénateurs vous appelle au rang de leurs compagnons, et les neuf chœurs des anges brûlans d'amour pour Dieu vous invitent de venir jouir des délices qui vous étoient inconnues sur la terre, et vous convient d'être pour jamais avec eux du nombre des citoyens du ciel. Etant donc rempli de tant de biens, souvenez-vous de votre première condition, et ne cessez point de prier le le Seigneur du ciel pour le peuple fidèle, afin qu'il nous purifie de nos péchés, qu'il nous orne de toutes sortes de vertus, et nous remplisse de bonnes mœurs et que, chargés ainsi de bonnes œuvres, il nous rende enfin bienheureux avec vous. Ainsi soit-il. »

Je n'ajouterai plus à tant de témoignages de la sainteté et des mérites de S. Vital, que celui de l'Eglise de Saint-Guthlac dans le même royaume d'Angleterre. En voici les paroles vraiment dignes de notre attention (2) : « Nous

(1) *T. S. Oswald. reg.*
(2) *Ex Rotul. Sav., t. S. Guthlac.*

associons à toutes nos bonnes œuvres le glorieux et saint abbé dom Vital ; s'il est permis de dire qu'il ait besoin de nous, qui ne sommes que des pécheurs, car nous avons appris et entendu dire tant de bien de lui, que nous croyons qu'il est beaucoup plus en pouvoir de nous assister, qu'il ne peut être aidé de nous. C'est pourquoi nous le prions d'implorer si puissamment le secours de Dieu pour nous autres pécheurs, que ce même Seigneur daigne l'écouter favorablement. »

Le témoignage et les sentimens d'un si grand nombre d'Eglises et des prélats qui les gouvernoient dans le temps que S. Vital est mort ne nous permettent pas de douter de la sainteté et de la gloire de ce grand serviteur de Dieu. Ses actions saintes, jointes aux miracles qu'il a faits durant sa vie et après sa mort, attestés et certifiés par des témoins oculaires et irréprochables, nous doivent affermir dans cette pensée.

Les diverses translations de son corps qui ont été faites solennellement par des évêques et par un grand nombre d'abbés, en présence d'une multitude infinie de peuples de toutes conditions, qui en ressentirent pour la plupart publiquement, dans le même temps, des effets merveilleux ; ses reliques exposées à la vénération et à la piété des fidèles, depuis près de six siècles, sont, ce me semble, des preuves et des marques assez authentiques de la sainteté de cet homme apostolique. Aussi l'Eglise de Savigny n'a pas fait difficulté d'en faire de tout temps mémoire dans le saint sacrifice de la messe et dans son office presque tous les jours (*a*).

(*a*) L'oraison propre de S. Vital a été retrouvée dernièrement par M. l'abbé Lemesle, vicaire à Savigny, et communiquée par lui à Mgr l'évêque de Coutances, qui l'a reconnue comme authentique. Chaque jour également, à l'office divin, on faisait mémoire de tous

Plusieurs auteurs presque contemporains (1) de notre saint, et entr'autres Robert de Thorigny, abbé du Mont-Saint-Michel, qui écrivoit vers l'an 1180, et Albéric, moine de Trois-Fontaines (*a*), le nomment saint. Le premier dit qu'Etienne de Fougères, évêque de Rennes, a écrit la *Vie de S. Vital*, premier abbé de Savigny. *Stephanus... episcopus Redonensis scripsit vitam sancti Vitalis, primi abbatis Savigneii.* Albéric, dans sa Chronique, dit, sur l'année 1110 : « Il y avait en ce temps-là dans l'Aquitaine quatre ermites, savoir : S. Vital, qui fonda en Normandie l'abbaye de Savigny. Le second institua l'illustre maison de Font-Evrault, en Anjou. Le troisième bâtit, en Bretagne, le monastère de Saint-Sulpice, et le quatrième fonda l'abbaye de Tyron, dans le diocèse de Chartres, sous les comtes du Perche (2). »

On a pu voir, par tout ce que nous avons rapporté de la vie de S. Vital, que les fidèles ont eu, dès le temps de sa mort, une entière confiance en son intercession auprès de Dieu. Mais quand ce saint abbé n'auroit pas été invoqué publiquement dès ce temps-là, on peut assurer avec

les saints de Savigny. « Asserere tamen non ausim officium et missam de his omnibus sanctis (præterquam de S. Vitali) celebrata fuisse; sed quotidie fiebat de omnibus, et quidem nominatim, memoria in officio sacro. » (R. P. de Buck, *Bolland.* Oct. t. VIII, p. 1009 et seq.) La messe propre de S. Vital a été retrouvée par M. l'abbé Delaunay, dans un missel imprimé à Paris en 1701.

(1) *Append., ad. Sigeb.*, an. 1178.

(2) *Chron.*, ad. an. 1110.

(*a*) Ce religieux, de l'ordre de Cîteaux, vivait au commencement du XIII[e] siècle, dans l'abbaye de Trois-Fontaines, au diocèse de Châlons-sur-Marne. Il a laissé une Chronique des événements remarquables arrivés depuis la création du monde jusqu'à l'année 1241. Cette Chronique a été publiée par Leibnitz, en 1698; mais la Bibliothèque nationale en possède un manuscrit plus complet que celui qui a été édité.

certitude qu'il l'a été généralement depuis la dernière translation de ses reliques, qui fut faite en 1243, par le vénérable et pieux Geofroy de Majet, évêque de Sées, et même encore plus tôt, je veux dire dès l'année 1184, que le corps de ce saint fondateur fut levé de terre, par le saint abbé de Clairvaux, nommé Pierre, qui fut accompagné dans cette cérémonie d'un grand nombre d'abbés de son ordre et de personnes de distinction. Mais nous nous réservons à en parler ailleurs.

Il ne falloit pas d'autres formalités au temps de S. Vital pour être mis au rang des Bienheureux, que celles qui furent gardées à la levée du corps de ce serviteur de Dieu, surtout quand on avoit d'ailleurs des preuves solides que ceux qu'on mettoit dans ce rang avoient vécu et étoient morts en réputation de sainteté. On sait que les papes ne se sont réservé ce droit que depuis le commencement du XIe siècle, mais on sait aussi que vers le milieu du XIIe et même depuis, quelques évêques ont encore exercé ce pouvoir et cette autorité (*a*).

Je sais de plus que quelques seigneurs de marque, témoins des merveilles que Dieu opéroit continuellement par notre saint, ont poussé plus loin leur zèle, et que, ne s'étant pas contentés de le voir invoqué publiquement, ils eurent encore, en 1244, recours au Saint-Siège pour

(*a*) C'est aux évêques qu'il appartenait, avant le XIe siècle, de prononcer sur la sainteté des personnes ayant vécu dans leurs diocèses respectifs. Quand le culte du saint se répandait au loin, la canonisation était faite par un synode réunissant les évêques voisins ou ceux de la province. Parfois aussi, pour les personnages des pays lointains, on laissait au synode romain le soin de dire s'il y avait lieu de les honorer comme saints. Le premier exemple de ce fait est la canonisation d'Ulric, évêque d'Augsbourg, à laquelle procéda le synode de Latran, en 993.

en procurer la canonisation dans les formes, comme on commençoit à faire alors (1) (*a*), et que depuis ce temps-là l'invocation publique de ce saint n'a jamais été interrompue, non plus que la dévotion de porter tous les ans processionnellement ses reliques, le premier jour de mai, où se trouve toujours un grand concours de peuple qui y vient de tous côtés, aussi bien que le mardi de Pâques, jour auquel on croit que la première translation de son corps a été faite. Mais nous remettons ce sujet à un autre lieu.

(1) *Epist. Radulphi de Filger., ad Innoc., pp.* IV.

(*a*) Cette demande fut adressée au pape Innocent IV, par Raoul III, seigneur de Fougères, à l'instigation de l'abbé Étienne de Lexington. Un grand nombre d'érudits, M. Léopold Delisle en tête, ont vainement cherché la réponse du pape.

Nota. — J'ai dû renvoyer jusqu'ici, faute de place, la note suivante qui appartient à la page 3o3.

(*a*) Il y a là quelque confusion. La situation que décrit Ch. Auvry est celle du monastère qui existait de son temps. Mais est-ce bien là que s'était retiré S. Vital avec ses ermites ? Il a dit plus haut (page 58), que le territoire qu'on appelait l'aumône de Mortain et qui devint la paroisse du Neufbourg, avait été le lieu primitif de la retraite du saint. C'est vraisemblablement sur ce territoire, et non sur l'emplacement du séminaire actuel de l'Abbaye-Blanche, que fut établi le premier couvent de religieuses.

LIVRE TROISIÈME.

QUI CONTIENT CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS 1122 JUSQU'EN 1125.

CHAPITRE Ier.

S. GEOFROY EST ÉLU ABBÉ DE SAVIGNY. — EXCELLENTES QUALITÉS DE CE SAINT RELIGIEUX.

S. Vital étant allé recevoir la récompense de ses longs travaux, le seizième jour du mois de septembre de l'an 1122, laissa ses frères accablés de tristesse et d'affliction, dans la peine de lui donner un successeur (1). Ces bons religieux se voyant ainsi privés par la mort de sa douce présence, et cherchant à soulager la douleur qu'ils ressentoient d'une perte qui leur parut d'abord irréparable, envoyèrent une lettre circulaire dans tous les lieux où ils savoient que ce saint homme avoit porté la parole de Dieu. Ils en reçurent beaucoup de consolation (2).

Les plus célèbres églises de France et d'Angleterre, comme on a vu dans le livre précédent, en écrivirent aux

(1) *Vit. B. Vital*, l. II.
(2) *Ex. Rotul. Savig.*

religieux de Savigny et leur marquèrent, en prose et en vers, l'estime et la vénération qu'elles avoient de ce grand serviteur de Dieu. L'église cathédrale de Paris ne se contenta pas d'en faire l'éloge comme les autres (1); elle leur témoigna prendre beaucoup de part à leur douleur, et les exhorta encore à faire le choix d'un abbé et d'un pasteur qui fût vraiment digne d'en porter le nom, et qui eût toutes les qualités propres à entretenir dans la piété et à consoler les brebis que ce saint homme avait, en mourant, laissées dans la désolation. Ce fut aussi le parti que ces saints religieux prirent. S'étant assemblés, ils convinrent tous que celui d'entre eux qui étoit le plus capable d'apporter quelque soulagement à leur douleur et de les conduire avec plus de tendresse et de perfection, selon l'esprit de leur règle et de leur saint fondateur, étoit celui que leur saint abbé avoit, de son vivant, choisi pour partager avec lui le poids du gouvernement du monastère. Ainsi, persuadés que c'étoit leur prieur, ils jetèrent tous unanimement les yeux sur le B. Geofroy, qui en faisoit les fonctions (2).

Ce grand religieux leur parut tel que l'église de Paris leur avoit désigné et qu'ils pouvoient souhaiter pour être le successeur de leur B. Père. Aussi avoit-il toutes les qualités d'un excellent supérieur; il avait, de plus, si parfaitement imité sa conduite et ses manières (a), pendant les huit années qu'il avoit vécu avec lui, que ces bons religieux ne s'aperçurent presque pas de ce changement.

On ne peut douter que le B. Geofroy n'ait succédé à S. Vital dans le gouvernement de l'abbaye de Savigny :

(1) *Ex Rotul. Savig., t. S. M. Paris.*

(2) *Vit. S. Gaufr.*, art. 10.

(a) De saint Vital.

tous les auteurs du temps nous en assurent. Orderic Vital, qui écrivoit son *Histoire ecclésiastique* du vivant de ce saint, dit (1) : « Vital, abbé de Savigny, étant mort, Geofroy lui succéda. » Robert du Mont (2), la *Chronique de Savigny*, l'historien de la vie de S. Geofroy, et quantité d'autres, nous en parlent de même.

Nous ne rapporterons point ce que nous avons dit ailleurs des excellentes qualités de S. Geofroy. Tous les auteurs de son temps, et particulièrement ceux que l'on vient de nommer, ont parlé de lui avec distinction (3). Ils reconnaissent tous qu'il étoit très habile et très savant dans les Ecritures, très zélé pour les observances et les pratiques de la religion, très célèbre par la sainteté de sa vie et de ses mœurs. Les modernes ont même enchéri sur les anciens : Cenalis, évêque d'Avranches, dans la *Hiérarchie de Normandie*, dit (4) que le B. Geofroy, de Bayeux, successeur de Vital, s'étoit rendu fameux et illustre parmi tous les gens de bien, par la créance commune qu'on avoit de sa science, de sa sainteté et de son grand zèle pour la discipline régulière.

Je pourrois rapporter encore le témoignage de plusieurs autres auteurs plus récens, mais j'aime mieux m'arrêter à ce que l'historien de sa Vie nous en a laissé par écrit. La simplicité avec laquelle il en a parlé me paroît une grande preuve de sa sincérité et de sa bonne foi. Voici ses paroles (5) : « Le B. Vital étant entré dans la voie de toute la terre, la renommée de la vie toute sainte du B. Geofroy se répandit de tous côtés; et cela parut clai-

(1) Lib. VIII.
(2) *Tract. abbat. et abb.* — *Chron. Sav.*, p. 1. — *Vit. B. Gauf.*
(3) *Ibid.*
(4) *Hiérarch. Neustr.*
(5) *Vit. B. Gauf.*, art. 11.

rement en ce que ses frères s'étant assemblés, l'élurent d'un consentement unanime et d'une même volonté pour leur abbé, persuadés qu'il n'y en avoit pas un d'entre eux qui en fût si capable que lui, ou qui l'égalât par le mérite de sa vie, par sa doctrine et par sa sagesse, ou qui pût remplir avec tant d'honneur et de dignité que lui la place d'un si saint père, ou enfin qui dût succéder, et dans l'honneur et dans la charge de ce saint homme, comme lui. »

Ce n'étoit pas seulement par de bas sentimens d'eux-mêmes que ces saints religieux avoient ces justes pensées de S. Geofroy : ils parloient selon la vérité et la persuasion de leur cœur. En effet, ce saint homme s'étoit élevé à un si haut point de vertu, qu'il étoit regardé de tous, sans en excepter les plus âgés, comme un modèle d'humilité, de charité, d'obéissance et de mortification, beaucoup plus achevé que ne portoient les règlemens qui leur avoient été laissés par S. Vital. Ainsi, ces bienheureux solitaires pleins d'estime et de vénération pour leur prieur, crurent que le véritable moyen de l'imiter et de le suivre plus aisément, étoit de le mettre à leur tête et de l'obliger à prendre le soin de leur conduite et du gouvernement de leur monastère et de ceux qui en dépendoient, en le contraignant de prendre la place de S. Vital, leur premier abbé et leur fondateur.

Mais ce ne fut pas une petite difficulté de le faire condescendre à leur volonté; car le B. Geofroy, plein d'humilité et de bas sentimens de lui-même, et n'ayant que du mépris et de l'horreur pour tout ce qui ressentoit tant soit peu la vanité et la gloire de ce monde, ne put se résoudre à accepter cette dignité qui lui étoit présentée par ses frères; on fut même obligé d'arracher plutôt son consentement en lui faisant en quelque sorte une sainte violence,

que de l'engager à acquiescer volontairement à son élévation : car c'est ainsi qu'en parle son historien. Le B. Geofroy, détestant toute ambition et rejetant tout ce qui avoit quelque apparence de la gloire et de la vanité du monde, fut plutôt enlevé par une sainte violence, qu'élu et choisi par ses frères (1).

On ne doit pas s'étonner s'il en usa ainsi, car, soit dans le monastère, soit partout ailleurs, on ne put trouver une personne qui méritât mieux et avec tant de justice la dignité d'abbé, que ce serviteur de Dieu. Ayant donc été élu, comme nous venons de le dire, par le suffrage de tous les religieux, on le presse d'accepter cette charge, on l'y invite par toutes sortes de raisons (2); mais il n'en écoute aucune, il refuse, il résiste; on le prie, il s'y oppose; on le conjure et il tremble; enfin, tout interdit de la violence qu'on lui fait, il acquiesce à ce qu'on exige de lui, de peur de s'opposer à la volonté de Dieu. *Electus advocatur, invitatus resistit, rogatus contradicit, adjuratus contremiscit, interdictus ad quiescit.* « Louons donc Dieu, dit l'auteur de sa Vie, et rendons lui grâces d'avoir engagé son serviteur à nous donner une si belle leçon de la vertu de l'obéissance, en surmontant la résolution qu'il avoit prise, de ne consentir jamais au choix qu'on avoit fait de lui pour occuper la place de son prédécesseur. »

Le même auteur (3), pour nous faire connoître le mérite de S. Geofroy, dit encore de lui en un autre endroit : « Le B. Geofroy a paru de son temps avec éclat dans le monde, comme un prodige extraordinaire qui devoit servir de modèle à tous les fidèles. Il brûloit d'a-

(2) *Vit. B. Gauf.*, art. 11.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

mour au dedans de lui-même pour la vertu et la piété. Il méprisoit tous les charmes et les attraits de la vie du siècle, et afin de faire voir qu'il étoit vraiment religieux, comme il en portoit l'habit, il s'étudioit sans cesse à le faire connoître par sa conduite et par ses mœurs. Il étoit bien convenable aussi que celui qui veilloit sans cesse sur lui, pour se conserver pur et chaste d'esprit et de volonté, jusqu'à ne pouvoir souffrir une seule pensée qui pût lui causer quelque plaisir, se rendît très recommandable par toutes sortes de vertus aux yeux de tout le monde. Car, quoique vivant encore dans son corps mortel, toutefois il soupiroit déjà vers le ciel, et jouissoit dès lors de la compagnie de la cour céleste, n'étant, pour ainsi dire, en ce monde, qu'autant que les conversations et les entretiens tout célestes qu'il avoit avec Dieu le lui permettoient. »

CHAPITRE II.

AUSTÉRITÉS DE S. GEOFROY. — IL AUGMENTE CELLES DE SAVIGNY. — SENTIMENS DES AUTEURS DE SON TEMPS SUR CE SUJET. — (L'AN 1123).

A peine S. Geofroy se fut-il chargé de la conduite de ses frères, qu'il crut que cette nouvelle dignité d'abbé l'engageoit à vivre avec encore plus de perfection qu'il n'avoit fait jusqu'alors. Il étoit persuadé qu'on ne peut prendre soin du salut des autres quand on néglige le sien, et que c'est inutilement que les supérieurs exhortent ceux qui sont sous leur conduite, si on n'en donne l'exemple soi-même. Son cœur étoit tellement pénétré de cette grande et importante vérité, qu'il croyoit devoir rendre compte à tout moment du salut des âmes qui lui avoient

été confiées, et que le défaut de profit que le père de famille trouveroit dans ses brebis lui seroit imputé (1) ; et c'est pour cela qu'il s'étudia de plus en plus à acquérir la science et la pureté des mœurs qui convenoient à son caractère et à son état.

Ces raisons engagèrent S. Geofroy à embrasser une vie beaucoup plus austère que celle qui se pratiquoit du temps de S. Vital dans l'abbaye de Savigny. Aussi vit-on renouveler en ce saint tout son zèle et son application (2). On reconnut bientôt que Dieu, qui le conduisoit dans toutes ses actions (3), lui avoit mis au cœur de porter beaucoup plus loin que n'avoit fait son prédécesseur les exercices de la pénitence, qui, quoique très austères, ne lui paraissoient que comme un commencement d'observance et de vie réglée. Mais, persuadé que ce n'étoit rien faire, s'il se contentoit seul, sans y exhorter ceux qui lui étoient soumis, il travailla avec ardeur à les y engager aussi, d'une manière néanmoins si douce et si sage, qu'il ne lui fut pas difficile de les faire entrer dans ses sentimens.

Ces saints religieux, de leur côté, aspirant eux-mêmes à une vie plus parfaite, lui marquèrent une joie qu'on ne peut exprimer de le voir dans ce dessein, et de se trouver eux-mêmes en état d'exécuter, sous sa conduite, ce qu'ils étoient venus chercher avec tant d'ardeur dans le monastère de Savigny. Les plus distingués de ces zélés religieux, et qui tenoient le premier rang, furent Osmond, Vivien, Evan, Arraud, son bienheureux disciple Serlon, et plusieurs autres qui tous unanimement ne pensoient

(1) *Regul. S. Bern.*, chap. II.
(2) *Chron. Sav.*, p. 1.
(3) Genes., XXXVIII.

qu'à s'avancer dans la voie de la perfection (1), et ils s'en acquittèrent si bien qu'ils méritèrent tous dans la suite de gouverner, comme abbés, plusieurs monastères, comme on dira dans son lieu.

Il fut d'autant plus aisé à ces saints religieux de s'élever à cette sublime perfection, qu'ayant devant leurs yeux l'exemple de leur saint abbé, qui se trouvoit partout le premier à leur tête, ils n'avoient qu'à marcher sur les pas qu'il leur traçoit lui-même.

La *Chronique de Savigny* ne nous dit point en quoi consistoient ces nouvelles observances et ces nouveaux statuts que S. Geofroy donna à ses frères. Elle se contente de nous dire, en deux mots, à son ordinaire, qu'il établit pour ses religieux des coutumes et des pratiques plus élevées que les constitutions que S. Vital avoit laissées à Savigny : *Consuetudines prioribus altiores Savigniacensibus imposuit* (2). Nous lisons à peu près la même chose dans plusieurs auteurs, qui nous assurent tous que ce saint donna à ses religieux des lois beaucoup plus austères que les premières..... *Consuetudines prioribus arctiores*..... C'est ce qui a été suivi par ceux qui ont écrit depuis de l'abbaye de Savigny (3) (*a*).

Mais si on ne sait pas en quoi consistoient ces nouvelles pratiques, on sait au moins que dans tous ces règlemens que fit S. Geofroy, il se comporta avec tant de prudence

(1) *Cartul. Savig.*

(2) *Chron. Sav.*, pag. 1.

(3) Rob. de Monte, *Tract. de abb.*, chap. IV. — Cenalis, *et alibi*.

(*a*) « In gubernio severitatem sectatum non eo Orderico tantum, verum etiam ex Chronico Saviniacensi et Roberto de Monte patuit; atque in tanta paupertate monachos Angliæ constituit, ut B. Serlonis tempore, querelæ devenerint Saviniacum. » (R. P. de Buck, Bolland. Octobr., tom. XIII, p. 1010).

et de sagesse, qu'il se rendit agréable à Dieu et aux hommes, ou, comme parle l'auteur de sa Vie, qu'il plut à Dieu et au monde, non à ce monde qui est rempli d'iniquité et de malignité, mais à celui qui a été réconcilié à Dieu le Père par l'effusion du sang de Jésus-Christ : *Suscepto tantæ dignitatis officio, talem se exhibuit, ut Deo placeret et mundo, non mundo in maligno posito, sed per sanguinem Christi Deo patri reconciliato* (1).

Aussi le nom de ce grand serviteur de Dieu devint en très peu de temps si célèbre par toute la France et l'Angleterre, que ce bienheureux successeur de S. Vital compta bientôt après sa mort, dans le monastère qu'il avoit laissé, jusqu'à un très grand nombre de religieux de diverses conditions, et c'est aussi ce qui excita l'envie et la jalousie de quelques écrivains de son temps, qui l'ont traité assez durement, l'accusant de nouveauté et d'introduire un genre de vie et d'austérités inconnues aux anciens instituteurs.

Ces nouvelles austérités de S. Geofroy allèrent en effet si loin et firent tant d'éclat dans le monde, qu'un historien ecclésiastique de ce temps-là en ayant eu connoissance ou les ayant peut-être vues lui-même, les blâma avec assez d'aigreur, et les condamna comme excessives et au-dessus des forces humaines, accusant ce saint abbé d'avoir inventé un nouveau genre de pénitence, imposé sur la tête de ses religieux un joug dur et insupportable et voulut enchérir sur les anciens instituteurs des règles; c'est au moins ce qu'il a marqué par ces paroles : *Vitali defuncto successit Goesfredus..... qui et ipse immoderatis adinventionibus studuit durumque jugum super cervices discipulorum aggregavit* (2).

(1) *Vit. B. Gauf.*, art. 11.
(2) Orderic Vital, *Hist. eccl.*, l. VIII.

Mais cet auteur ne considéroit pas assez sans doute que ce nouveau genre de vie, dont il se plaint, n'étoit pas de l'invention des hommes, mais étoit plutôt l'œuvre de Dieu qui conduisoit notre saint, comme il a bien paru dans la suite de sa Vie. *Ubi quàm religiose se habuit, manifeste rei probabit eventus*, dit son historien (1). On en peut juger par cette multitude de personnes de tous états qui se rangèrent sous sa discipline et par le grand nombre de monastères qu'il fonda en diverses provinces de France et d'Angleterre, qu'il érigea en Congrégation, comme nous dirons ailleurs.

Je ne veux pas dire qu'Orderic Vital ait été poussé de cet esprit de jalousie : j'en laisse le jugement à toutes les personnes éclairées et désintéressées. On peut remarquer seulement que cet auteur étant de la Congrégation de Clugny, qui commençoit à déchoir de sa première ferveur, il n'y a pas lieu de s'étonner s'il a passé les justes bornes de la charité et de la modération qu'il devoit garder en parlant de S. Vital et de S. Geofroy, son successeur, qu'il traite de maîtres modernes, qui embrassoient de nouvelles traditions et des constitutions de néophytes, *Moderni præceptores novas traditiones modernasque institutiones neophytarum amplectantes* (2). Cet historien ne pensoit pas que ces saints fondateurs ne forçoient personne à embrasser les règles de leur monastère, ne recevant parmi leurs disciples que ceux qui vouloient bien se soumettre au doux et agréable joug de Jésus-Christ.

On peut encore mieux juger de quel esprit cet historien étoit porté en parlant de la sorte de ces deux saints abbés,

(1) *Vit. B. Gauf.*
(2) Order. Vital., *ut supra*.

quand il dit froidement qu'il a fait ces remarques afin que la postérité fût informée de ces maîtres modernes qui préfèrent leurs nouvelles coutumes aux statuts des anciens Pères, et qui appellent les autres moines du nom de séculiers, les condamnant témérairement, comme des prévaricateurs de la règle de S. Benoît (1).

Toutefois, quoiqu'en ait pu dire cet auteur, il reconnoît que ces deux saints abbés rejettèrent tout ce qui ressentoit la mollesse et le relâchement des autres moines, et que S. Vital fit pratiquer aux siens des observances et des constitutions plus austères, *mollioris vitæ pristinas consuetudines edomuit Vitalis, et rigidioris observantiæ cultus edidicit* (2). La force de la vérité a même obligé cet historien à dire : « Considérant leur zèle et l'austérité de leur vie, je n'ai garde de les blâmer ; toutefois je ne les préfère pas aussi à nos ancêtres et à nos pères, dont la vie et la conduite sont approuvées et admirées de tout le monde, *Studium et rigorem eorum considerans, illos magnoperè non vitupero, attamen majoribus et probatis patribus non antepono* ».

Nous avons vu autre part que S. Geofroy n'avoit pas son pareil pour la régularité et les exercices de la vie religieuse; personne n'étoit plus zélé pour faire observer une exacte discipline dans son monastère, plus ardent pour la prière et la méditation des choses saintes, mais personne n'étoit aussi, dit l'auteur de sa Vie, plus doux et plus compatissant que lui envers ses frères, plus circonspect et plus prudent dans ses conseils : comment donc ce saint abbé auroit-il été capable de se laisser aller à un tel excès, que de les surcharger d'un joug onéreux et insupportable,

(1) Orderic Vital, *ut supra*.
(2) *Ibid.*

lui, dis-je, qui étoit d'un naturel si affable et bienfaisant envers tout le monde?

Son extérieur ne répondoit pas moins aux belles qualités de son âme; son port étoit grave et majestueux; son éloquence étoit singulière, il étoit toujours gai et agréable, il avoit le visage plutôt d'un ange que d'un homme (1). Son air étoit toujours serein, et il composoit si bien tous les mouvemens, les gestes et les actions de son corps, qu'il ne paroissoit rien que d'honnête, de modeste et de réglé dans tout ce qu'il faisoit; ce qui le rendoit agréable aux yeux de tout le monde. Voici les paroles de son hisorien : *Erat incessu gravis, ore facundus, visu jocundus, vultu angelicus, aspectu serenus, honestatem in omni motu, gestu vel actu corporis repræsentans, omnium membrorum convenienti compositione maturus, omnium mortalium oculis videbatur.*

Que si l'on considère avec un peu d'attention les grâces extraordinaires dont Dieu avoit orné S. Geofroy, on n'aura pas lieu de s'étonner de ces grandes qualités extérieures, puisqu'il est certain qu'il excelloit encore plus par les dons intérieurs dont son âme étoit enrichie. Il étoit ferme dans sa foi, assuré dans son espérance et rempli d'une double charité; il étoit célèbre par sa sagesse, admirable en intelligence, circonspect et prévoyant dans ses conseils, et grand amateur de la science des saints. *In fide firmus, spe certus, gemina charitate refertus, sapientia clarus, intellectu mirabilis, consilio providus, spiritalis scientiæ cultor assiduus.*

Toutes ces excellentes qualités du corps et de l'esprit de ce grand serviteur de Dieu donnoient d'autant plus de poids à ses paroles et aux instructions qu'il faisoit à

(1) *Vit. B. Gauf.*, art. 11.

ses religieux, qu'elles étoient autorisées et appuyées par son exemple, engageant ainsi d'une manière très affable ceux qui étoient sous sa conduite à faire ce qu'il leur enseignoit, en le faisant le premier (1).

CHAPITRE III.

ESTIME DE HENRI I, ROI D'ANGLETERRE, POUR S. GEOFROY. CONVERSION DE PLUSIEURS PERSONNES NOBLES.

Si Henri I[er], roi d'Angleterre et duc de Normandie, eut de la vénération pour S. Vital, il n'en eut pas moins pour S. Geofroy, son successeur (2). Il fit même plus, car outre l'estime que ce prince fit paroître en toute occasion pour ce saint abbé, il eut encore pour lui une amitié si étroite et une si grande familiarité, qu'il l'appeloit ordinairement son père; il le considéroit plus que personne, le favorisant et le protégeant de telle sorte en toutes rencontres, que, quelque grâce que ce saint lui demandât, elle lui étoit aussitôt accordée. Ce prince se faisoit même un plaisir de ne lui jamais refuser, et ce pouvoir étoit si grand et si universellement connu, que l'auteur de sa Vie n'hésite pas à prendre le public pour garant de ce qu'il dit.

S. Geofroy n'avoit pas seulement l'estime et la faveur du roi Henri; son crédit s'étendoit généralement auprès des princes et des grands de la cour, et il avoit si bien gagné leur bienveillance et leur amitié, qu'ils ne lui en donnèrent pas des marques moins sensibles que le roi

(1) *Vit. B. Gauf.*, ibid.
(2) *Vit. S. Gauf.*, art. 12.

même, obligeant ce saint abbé de bâtir un grand nombre de monastères dans leurs États. « On peut voir manifestement, dit l'historien de S. Geofroy, jusqu'où alloit la faveur de ce serviteur de Dieu auprès des princes et des grands, mais principalement de l'ancien roi d'Angleterre, Henri, de ce que, du temps de ce prince, il fonda un grand nombre d'abbayes par la libéralité des rois et des princes (1). »

Étienne, comte de Mortain et de Boulogne, neveu et successeur de Henri dans le royaume d'Angleterre, ne voulant pas céder en amitié et en bienfaits à ce prince, se signala aussi en ne lui accordant pas seulement quantité de privilèges considérables pour ses monastères, mais en fondant lui-même encore plusieurs abbayes de la Congrégation de Savigny, comme on verra dans la suite lorsque nous parlerons de leurs fondations (2).

L'historien de S. Geofroy prétend que ce saint fonda vingt-neuf abbayes pendant son gouvernement, qui dura plus de seize ans; mais il est évident qu'il se trompe, ou il faut dire qu'il comprend les abbayes qui ont été fondées depuis par les premières que ce saint abbé avoit établies lui-même de son vivant; et c'est ce qu'il semble insinuer en parlant de ce grand nombre de monastères, disant formellement (3) : *Numeratis filiabus et neptibus*, ce qui veut dire, dans le langage de l'Ordre de Cîteaux, auquel celui de Savigny étoit déjà incorporé, lorsque cet auteur écrivoit ceci : « Les fils et les petites filles dépendantes de l'abbaye de Savigny »; car il est constant que S. Geofroy a seulement fondé durant sa vie

(1) *Vit. S. Gauf.*, ibid.
(2) *Cart. Steph. Reg.*, art. 8, 9, 10, 11 *et alibi*.
(3) *Vit. B. Gauf.*, art. 12.

dix-neuf monastères (*a*), ce qui a plus de rapport et de conformité avec le temps de leur fondation, sans toutefois y comprendre les maisons des religieuses qui furent établies de son temps et qui n'étoient que prieurés.

La *Chronique de Savigny* (1) ne nous marque point positivement le nombre des abbayes que S. Geofroy a fondées, elle se contente de dire seulement qu'il fonda beaucoup de monastères. *Hic multa monasteria ædificavit.* Robert du Mont, qui a été suivi par Cenalis et par les historiens modernes, dit la même chose (2), et ceci se trouve encore dans un ancien manuscrit de Savigny, dans lequel on voit les générations ou filiations des cinq premières abbayes de l'ordre de Cîteaux; mais on le verra encore mieux par les années de la fondation de chaque monastère de la dépendance immédiate de celui de Savigny, que j'ai tirées, autant que j'ai pu, des chartres mêmes de ces abbayes.

Tous ces nouveaux établissemens sont autant de preuves sensibles de ce que la *Vie de S. Geofroy* dit de ce serviteur de Dieu, qu'il étoit aimé et honoré des rois et des princes de la terre, qui lui donnoient largement de leurs biens pour seconder ses pieux desseins; et il étoit bien juste et raisonnable que celui-là fût favorablement reçu et estimé des hommes, qui avoit tant de pouvoir

(1) Pag. 1.
(2) Cenalis, *Tract. de abbat. et abbat.* — *Hierarch. Neust.*, apud Savig.

(*a*) Ce chiffre est sujet à discussion. Voici à ce sujet l'opinion des Bollandistes : « ..... Intelliget lector B. Gaufridi tempore Savigniacensem congregationem non octodecim accrevisse monasteriis, ut habet Menardus, nec viginti novem, ut tradit *Gallia Christiana*, sed viginti quatuor omnino virorum cœnobiis. (R. P. de Buck, *Bolland.* Octobr. VIII, t. 1011).

auprès de Dieu et en recevoit tant de grâces et de sainteté, jusqu'à devenir, par le secours et la Providence divine, le père fondateur d'un si grand et si considérable nombre de monastères, où par la grâce de Dieu, l'on voit aujourd'hui et l'on verra jusqu'à la fin subsister et fleurir la ferveur et la discipline régulière selon l'institut de l'Ordre de Cîteaux. *Non est mirum si in tantum apud homines acceptus extiterat, qui tantam apud Dominum sanctitatem et gratiam obtinebat, ut tot et tantorum monasteriorum, adjuvante divinâ providentiâ, Pater et fundator extiteret, in quibus hodie (Benedictus Deus), fervor et disciplina Ordinis Cisterciensis viget et vigebit usque in finem* (1).

Tous ces dons et ces avantages de la nature et de la grâce dont S. Geoffroy étoit orné, joints à cette grande régularité et à cette exacte discipline qui s'observoit sous son admirable conduite, ne lui acquirent pas seulement la bienveillance et la vénération des princes et des peuples, mais lui attirèrent encore une infinité de personnes qui se firent religieux dans son monastère, ce qui fit un effet extraordinaire et presque sans exemple, puisqu'on vit, en moins de deux années après qu'il eut pris le gouvernement en main, que plusieurs personnes de qualité, attirées par la bonne odeur que sa vertu répandoit partout, renoncèrent généreusement à tous les avantages dont ils jouissoient tranquillement dans le siècle, pour embrasser la pauvreté volontaire de Jésus-Christ et le suivre par le chemin étroit de la croix et d'une vie laborieuse et pénitente (2).

Du nombre de ces illustres pénitens, on voit Richard de Courcy, depuis abbé de Savigny, Henri de Linières,

(1) *Vit. B. Gauf.*, art 12.
(2) *Ibid.*

Guillaume de Milly et Roger, son frère, Regnaud d'Avranches, camérier ou chambellan, Pierre de Quincy, dont nous aurons lieu de parler plus amplement, et Robert, seigneur de l'Appentis, qui, environ dix ans auparavant, avoit souscrit à la chartre de confirmation faite par Henri, roi d'Angleterre, de la fondation de l'abbaye de Savigny, au mois de mars de l'an 1112 (1). Ce seigneur de l'Appentis ne se contenta pas de se donner à Dieu, par une inspiration particulière de la grâce, en se faisant religieux dans Savigny en 1123, il y laissa encore de grandes marques de sa libéralité, donnant à S. Geofroy son église de l'Appentis, avec une terre nommée encore aujourd'hui la terre de l'Aumône de l'Église, la dîme des moulins de ce lieu, avec toutes les autres dîmes, droits, appartenances et dépendances comme il les possédoit lui-même (2).

Nous nous sommes contentés de parler de quelques-uns de ceux qui se retirèrent sous la conduite de S. Geofroy, comme nous étant plus connus que les autres, ne doutant point qu'il n'en ait reçu un plus grand uombre, entre lesquels on compte encore S. Pierre d'Avranches et S. Hamon de Landachop (*a*), dont nous parlerons sur l'année 1125. Pour être convaincu de ce que nous avançons, il ne faut qu'entendre sûr cela l'historien de S. Geofroy (3). « Qui peut, dit-il, compter le nombre des âmes qui se sont déjà sauvées et qui se sauvent encore tous les jours et se sauveront à l'avenir, lesquelles en demeurant dans le siècle auroient peut-être été exposées à un danger

(1) Sched. Savig. — *Cart. Savig.*, art. 10, *in Epist. Abrinc.*
(2) *Ibid.*, art. 20.
(3) *Vit. B. Gauf.*, art. 12.

(*a*) Landachop, actuellement Landecot, est un hameau de la paroisse de Saint-Étienne-en-Cogles, au diocèse de Rennes.

évident de s'y perdre ? *Quis enim enumerare sufficiat animas quæ jam salvatæ sunt, et salvantur quotidiè, et in futuro salvabuntur, quæ forte in seculo remanentes exitialiter periclitarentur ?*

Ce même auteur nous fait en peu de mots une belle peinture de la manière dont on vivoit alors dans Savigny, et quoiqu'il n'en parle qu'en général, il nous laisse cependant une grande idée de la sublime piété de ces saints religieux. Car, encore qu'il nous ait dit, comme je l'ai remarqué, que la discipline régulière de l'Ordre de Cîteaux fût en vigueur dans les monastères de la dépendance de Savigny, il ne faut pas entendre ceci comme si les monastères de S. Geofroy fussent, du vivant de ce saint, déjà soumis à cet Ordre, ainsi que quelques-uns ont avancé (1), mais cela se rapporte seulement au temps que cet auteur a écrit, c'est-à-dire, comme on a déjà dit ailleurs, après l'union de la Congrégation de Savigny à l'Ordre de Cîteaux.

Cet auteur dit donc (2) que tantôt Jésus-Christ Notre-Seigneur est servi en ces saints lieux en toute humilité, tantôt on y résiste aux vies, tantôt le diable y est terrassé et vaincu, et tantôt on y offre au Seigneur des prières qui lui sont très agréables, tantôt on y verse avec effusion des larmes d'une pénitence sincère et véritable, et tantôt les pauvres sont charitablement assistés. Il dit que les personnes riches et de médiocre condition y sont reçues avec toute sorte d'humanité et d'honnêteté, par le seul esprit de charité. Mais ce qui surpasse, dit-il, toutes ces choses, c'est qu'on y pratique dans la dernière exactitude tous les exercices de la vie monastique, et surtout l'obéissance à tout ce qui est ordonné sans exception.

(1) D. Mabillon, *Not. ad. Epist. S. Bern.* — *Hist. de Bayeux.*
(2) *Vit. B. Gauf.*, art. 12.

Il continue : « Et qui ne serait ravi d'admiration de voir des lieux si déserts et si affreux destinés au culte et au service de Dieu et dédiés et consacrés en l'honneur de la bienheureuse et glorieuse Vierge Marie ? » Paroles qui font voir clairement que cet auteur parle seulement en général de tous les monastères qui dépendoient de son temps de l'abbaye de Savigny, soit qu'ils eussent été fondés sous S. Geofroy, soit depuis leur union à l'Ordre de Cîteaux.

Car il est constant qu'avant cette union, il n'y avoit que très peu de monastères de l'Ordre de Savigny dédiés et consacrés sous l'invocation de la très sainte Vierge. Enfin cet auteur, parlant de ces lieux saints, finit ainsi (1) : « C'est donc avec beaucoup de justice que toutes les personnes qui voient ces monastères chantent avec admiration ce qui se lit dans le *Livre des Nombres :* « Que vos pavillons sont beaux, ô Jacob ! que vos tentes sont riches, ô Israël ! elles sont comme des vallées couvertes de grands arbres et comme des jardins qui sont le long des fleuves toujours arrosés d'eaux. » Cet auteur avoit bien raison d'appliquer ces paroles à ces lieux si pleins de piété, puisque la grâce du Tout-Puissant faisoit tant de progrès dans les âmes qui le servoient en toute humilité dans ces profondes vallées (où elles étoient à couvert du feu de la concupiscence et de l'ardeur des vices), qu'elle attiroit en elles cette eau vive qui rejaillit par leurs continuelles actions de grâces jusque dans la vie éternelle (2).

(1) *Vit. B. Gauf.*, ibid. — Num. 4.
(2) Joan., IV.

CHAPITRE IV.

S. GEOFROY ACHÈVE L'ÉGLISE DE SAVIGNY. — DÉDICACE DE CETTE ÉGLISE. — AUMÔNES FAITES CE JOUR-LA A CETTE ABBAYE. (L'AN 1124).

Un des premiers soins de S. Geofroy, après s'être chargé du gouvernement de Savigny, fut d'achever l'église qui avoit été commencée par S. Vital, son prédécesseur, et poussée jusqu'au jubé, soit que ce saint fondateur n'en ait pas eu le temps, ou plutôt, comme il est assez vraisemblable, que les moyens lui eussent manqué pour la mettre en sa perfection, étant encore pour lors dans une grande pauvreté (1).

S. Geofroy, voyant donc que, par la bénédiction que Dieu donnoit à ses soins et à ses travaux, le nombre de ses religieux s'étoit beaucoup augmenté et que l'église étoit trop petite et trop resserrée pour les contenir tous, la continua, en suivant néanmoins le dessein et le plan de S. Vital, qui, dans le temps qu'il la commença, ne pensoit à rien moins qu'à former une congrégation (2) ; aussi se contenta-t-il de faire un oratoire presque tout de bois, et, comme S. Geofroy n'étoit pas moins amateur de la pauvreté que son prédécesseur, il fit bâtir la nef de cette église à peu près de même structure, et si peu solide que, cinquante ans après, il en tomba une partie. Mais s'il n'y eut rien de magnifique ni de superbe dans cet ouvrage, et que tout y fut au contraire très simple et fort pauvre,

(1) Order. Vital, *Hist. eccles.*, lib. VIII.
(2) *Lib. de miracul. S. S. Savign.*

ceux qui y chantoient les louanges de Dieu y étoient remplis des richesses de la grâce.

Cette église donc étant achevée, S. Geofroy pensa à en faire la dédicace. Dans ce dessein, il s'adressa aux évêques de la province de Normandie et au B. Hildebert, évêque du Mans, lesquels, au nombre de cinq, se rendirent à Savigny pour cette cérémonie (1). Ce fut un grand sujet de consolation pour les religieux de voir dans leur monastère des prélats éminens en science et en piété, qui voulurent bien les honorer de leur présence pour consacrer leur église suivant l'intention de leur saint fondateur, sous l'invocation de la très sainte et indivisible Trinité. C'est ce qui fut exécuté par ces prélats, le sixième des Ides de mai, c'est-à-dire le dix de ce mois, de l'an 1124.

Quelques auteurs (2) ont voulu dire que cette cérémonie fut honorée par la présence de Henri Ier, roi d'Angleterre; c'est ce que je ne trouve point; je trouve seulement que Henri, sire de Fougères, fils de Raoul, fondateur de Savigny, y assista avec un grand nombre de personnes de qualité. Les monumens de cette abbaye et quelques auteurs nous ont conservé les noms des évêques qui se trouvèrent à cette solennité, savoir : Turgise, évêque d'Avranches, Richard de Coutances, Richard de Bayeux fils de Samson, Jean de Séez et Hildebert du Mans; *Astantibus Turgiso Abrincensi, Ricardo Constantiensi, Ricardo Bajocensi, filio Samsonis, Joanne Sagiensi et Ildeberto Cenomanensi, Gaufridus Abbas Ecclesiam Savigneiensem consecrandam curavit.*

(1) *Cart. Savig.*, art. 20.

(2) *Gall. Christ.*, t. IV. — Arth. du Moustier : *Neustria pia, et alii.*

Cette solennité est appelée, dans les chartres de Savigny, le sacrement de la dédicace de l'Église (1). C'est ainsi que Henri, seigneur de Fougères, fils de Raoul, notre fondateur, et Raoul II, fils de Henri et successeur de ses Etats, qui se trouvèrent à cette cérémonie, la nomment. Voici comment en parle Henri de Fougères : « Hamelin et Philippe, fils de Robert de l'Appentis, accordèrent derechef la donation de Robert leur père, le jour de la dédicace, devant moi qui suis leur seigneur, et en présence de Turgise, évêque d'Avranches et des autres évêques qui s'étoient assemblés pour le sacrement de la dédicace de cette église : *Corám Turgiso Abrincensi Episcopo et aliis Episcopis, qui ibi convenerant ad sacramentum dedicationis* (2).

Les honneurs de cette cérémonie furent déférés au pieux Turgise, comme au plus ancien, ayant dès lors trente années d'épiscopat, puisque comme il paroît par le titre de la fondation de Savigny de l'an 1112, à laquelle ce prélat souscrivit, il en avoit déjà dix-huit. De plus, cet honneur lui étoit dû, comme à l'évêque dans le diocèse duquel l'abbaye avoit été fondée, et que d'ailleurs il devoit être très cher à l'abbé et aux religieux de ce monastère, ayant beaucoup contribué à son établissement et à sa fondation.

Il est étonnant qu'une dédicace si célèbre et si solennelle ait été omise par l'auteur de la *Chronique de Savigny*, et par celui qui a écrit la *Vie de S. Geoffroy*. Cependant ni l'un ni l'autre n'en parlent point, quoique le premier n'oublie pas la dédicace de l'oratoire de Sainte-Catherine, qui est une chapelle où les religieux firent l'office divin, pendant qu'on bâtissoit la grande église que l'on

(1) *Cart. Savig.*, fol. 10, art. 20. — *Ibid.*, art. 79.
(2) *Cart. fund. Savig.*, I.

voit aujourd'hui. Et si l'on ne trouvoit cette première dédicace établie par les titres les plus authentiques de Savigny, on auroit lieu de croire qu'il y auroit quelque confusion entre cette première dédicace de l'an 1124 et celle de la nouvelle église, par le rapport du jour et du nombre des évêques qui se trouvèrent à ces deux solennités, encore que la dernière ne se soit faite que près d'un siècle après la première (1). Mais ce qui peut lever cette difficulté est que l'auteur de la *Chronique de Savigny* n'a fait que nous donner un petit abrégé chronologique de quelques abbés de ce monastère, et que l'historien de S. Geofroy n'a parlé de ce saint que fort en général, sans être entré dans le détail de ses actions particulières ; à quoi on peut ajouter que l'abbé et les religieux qui procurèrent la dédicace de l'église d'aujourd'hui se conformèrent à la première, autant qu'ils purent, et pour le nombre des évêques, et pour le jour et le mois, afin de n'en multiplier pas la fête (*a*).

Cette cérémonie de la dédicace de l'église de Savigny ne fut pas seulement célèbre par le nombre des évêques qui y assistèrent, il s'y trouva aussi un grand nombre de seigneurs, qui, à l'envi des uns des autres, s'y signalèrent par des dons considérables qu'ils firent à ce monastère (2). Henri, sire de Fougères, s'y distingua autant au-dessus des autres par ses libéralités, qu'il en étoit distingué par sa qualité et sa naissance, et il ne se contenta pas de ratifier les donations que son père y avoit faites au temps de la fondation de l'abbaye, il y donna encore sa sei-

(1) *Chron. Savig.*, p. 4.
(2) *Cart. Savig.*, art. 20 et alibi.

(*a*) On trouve des détails sur la construction et la dédicace de cette église dans l'*Auctarium ad Robertum de Monte* (ap. Pertz, t. VI, p. 487).

gneurie de Moydré et la terre de Verdatt (a) situées au diocèse d'Avranches; il y ajouta de plus toutes les terres qu'Aëlme le Chauve avoit autrefois possédées, avec la chapelle de Saint-Jean de Fougères et quantité d'autres biens qu'il seroit ennuyeux de rapporter ici, et que ce seigneur marque en ces termes : « Et au jour de la dédicace de cette église, j'ai donné et accordé en dot la moitié du moulin de Romagny, avec toutes ses dépendances, et au même endroit, toute la terre qui étoit autrefois à Aëlme le Chauve avec la chapelle de Saint-Jean de Fougéres, qui est bâtie sur cette terre. » Le même seigneur confirma encore ce jour-là l'aumône que Robert, seigneur de l'Appentis, avoit faite l'année précédente à Savigny, de l'église, du cimetière, des terres et des dîmes, tant des moulins que de tout ce qui dépendoit de ces terres, lorsqu'il se fit religieux dans la même abbaye.

Durand de Grôlay et André son fils donnèrent aussi leur terre avec ses dépendances. Cette terre est près de Chambeurre et du chemin qui va à Pontaubon (b) et à la ville d'Avranches (1).

Le seigneur de Rupierre, nommé Guillaume, du consentement de Roger et de Goislin, ses frères, et de Guillaume, comte de Ponthieu, donna aussi à S. Geofroy et à son monastère une métairie en Wimond (2), qui consistoit en soixante arpens de terre, et cinq acres de prés et autres droits considérables. Roger, dont il est parlé ici, donna aussi, du consentement de ses deux frères, en présence de Turgise, évêque d'Avranches, et d'autres personnes de qualité, la terre de Villy. Raoul

(1) *Cart. Savig.*, ibid.

(2) *Ibid.*, art. 9.

(a) Nom difficile à lire dans l'original. C'est peut-être : *Verdun*.

(b) Il s'agit de la paroisse actuelle de Pontaubault.

Taisson (*a*), Adélaïs son épouse et Jourdain leur fils confirmèrent la donation de cette terre, qui relevoit de leur seigneurie.

Le commencement de cette chartre est si pieux, que je crois ne devoir pas l'omettre. Voici ce qu'elle porte : « La vie de l'homme étant si courte et le conduisant en peu de temps vers sa fin, il est de la prudence d'un homme sage de ne pas faire son trésor des biens terrestres et périssables, selon cette parole : « Où est votre trésor, là « est aussi votre cœur (1). » Si donc noûs mettons notre attachement dans ce qui est corruptible, notre cœur, qui est déjà si fragile de lui-même, ne manquera pas de se corrompre et de s'altérer ; au lieu que si nous élevons notre cœur dans les cieux, où tout est pur et incorruptible, il demeurera toujours pur et sans tache. C'est pourquoi, moi, Raoul Taisson, Adélaïs mon épouse, et Jordain mon fils, faisant une sérieuse attention à ces choses, je consens, pour le salut de nos âmes et de nos ancêtres, à la donation que Roger de Rupierre, de l'agrément de Guillaume et de Goislin ses frères, a faite à la Sainte-Trinité de Savigny, de la terre de Villy qui relève de mon fief... »

Et cette chartre finit par ces mots : Et l'abbé et les religieux m'ont accordé, et à mon épouse, et à mon fils, la fraternité et l'association à leurs suffrages et prières. *Abbas autem et monachi Savigneii concesserunt mihi, in capitulo, et uxori meæ, et filio meo, fraternitatem et monachatum ejusdem loci.* Cette chartre est souscrite de Turgise, évêque d'Avranches, de son archidiacre, du chantre et d'autres personnes de marque.

Le même jour de la dédicace de Savigny, Richard, IIe

(1) Math., V.

(*a*) Cette famille est encore très honorablement représentée dans l'Avranchin.

du nom, fils de Samson, évêque de Bayeux (a), présenta à S. Geofroy Robert de Tostes, qui vouloit lui donner une terre considérable (1) ; cette terre se nomme de l'Escures, et relevoit de l'évêque et du chapitre de Bayeux. Voici ce que nous en lisons dans les chartres de Savigny : « L'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1124, Indiction II, Henri, très glorieux roi des Anglois et des Normands, régnant avec magnificence, Robert de Tostes donna au monastère de Savigny et aux religieux qui y servent Dieu, la terre de l'Escures, du don et de l'agréable concession de Richard, évêque de Bayeux, et de tout le chapitre de la même église... Et afin que le public sache que cette concession doit demeurer inviolable, Richard la confirme par cette souscription et y fait apposer son sceau, en présence de dom Geofroy, abbé de Savigny. »

Ce prélat fulmine même anathème contre ceux qui auront la témérité d'attenter à cette aumône ou qui voudront la diminuer, et les condamne à dix livres d'or et à un perpétuel silence.

Le roi Henri, étant à Évreux, confirma cette donation, comme on voit par les lettres patentes qu'il adressa à l'évêque de Bayeux et à tous ses barons et officiers (2). Ce prince leur parle ainsi : « Sachez que j'ai accordé à l'Église de la Sainte-Trinité de Savigny et aux religieux qui y servent Dieu la donation de la terre que Robert de Tostes avoit dans le bourg des Escures, et que le même Robert a donnée à dom Geofroy et aux religieux, en aumône, du consentement de Richard, évêque de

(1) *Cart. Savig.*, art. 1, *Bajoc.*
(2) *Ibid.*, art. 2.

(a) Il n'est pas inutile de faire remarquer, vu la construction de la phrase, que cette qualification se rapporte à Richard et non à Samson.

Bayeux, de qui cette terre relevoit ; et je veux et commande qu'ils en jouissent paisiblement et honorablement, comme il leur a donnée, afin de la posséder à perpétuité. » On voit à ces lettres les souscriptions de Turstin, archevêque d'York, d'Audouan, évêque d'Évreux, son frère, et de Jean de Bayeux.

Vers l'an 1124, Richard III, surnommé fils du Comte, successeur de Richard II, ratifia cette même donation par une lettre qu'il en écrivit aux chanoines et aux barons du ressort de son Église (1). Il rappelle dans cette lettre la concession de son prédécesseur, les lettres patentes du roi Henri, et l'échange que l'évêque Richard II avoit fait de quelque autre terre avec l'abbaye de Savigny. Philippe de Harcourt, qui avoit succédé à Richard de Glocestre, en fit de même, au mois de novembre de l'an 1151 (2). Mais la suite fera voir que Philippe ne demeura pas longtemps dans cette même volonté, et il ne fallut pas moins que le crédit de S. Bernard pour le faire rentrer dans ses premiers sentimens. On en parlera sur cette année.

On croit que ce fut aussi vers cette année 1124 que le roi Henri donna à l'abbaye de Savigny la terre de Chambeurre, avec la maison, les vignes (a) et les bois qui en dépendoient. On voit encore à Savigny une lettre que ce prince en écrivit à l'archevêque et à tout le clergé de Rouen et à tous ses sujets de Normandie, par laquelle il leur donne avis qu'il fait cette aumône à Savigny, afin de faire prier Dieu pour lui. Ces lettres, aussi bien que la donation, sont sans date (3).

(1) *Cart. Savig.*
(2) *Ibid.*, art. 4.
(3) *Ibid.*

(a) Ce texte vient s'ajouter à une foule d'autres pour prouver que, pendant le moyen âge, la vigne était cultivée aux environs d'Avranches.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE DEUXIÈME

CONTENANT CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS LA FONDATION DE SAVIGNY JUSQU'À LA MORT DE S. VITAL.

LIVRE TROISIÈME

QUI CONTIENT CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS 1122 JUSQU'EN 1125.

FIN DU PREMIER VOLUME

Ouvrages publiés par la Société de l'Histoire de Normandie.

Chronique de Pierre Cochon, 1 vol. in-8°	12 fr.
Actes normands de la Chambre des Comptes, sous Philippe de Valois, 1 vol. in-8°	12
Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel, 2 vol. in-8°	24
Histoire générale de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, 2 vol. in-8°	24
Le Canarien, 1 vol. in-8°	12
Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances, 3 vol. in-8°	36
Documents relatifs a la fondation du Havre, 1 vol. in-8°	12
Cahiers des États de Normandie, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, 3 vol. in-8°	36
Mémoires du président Bigot de Monville, 1 vol. in-8°	12
Mémoires de Pierre Thomas, sieur du Fossé, 4 vol. in-8°	48
Histoire de l'Abbaye du Tréport, 2 vol. in-8°	24
Cahiers des États de Normandie sous le règne de Henri IV, 2 vol. in-8°	24
L'ancien Coutumier de Normandie, 1 vol. in-8° (1re partie)	6
Coutumier de Normandie, 1 vol. in-8° (tome II)	12
Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges, 3 vol. in-8°	36
Le Dragon normand et autres pièces d'Étienne de Rouen, 1 vol in-8°	12
Documents concernant la Normandie, extraits du Mercure français, 1 vol. in-8°	12
Chronique du Bec et Chronique de François Carré, 1 vol. in-8°	12
Documents concernant l'histoire de Neufchatel-en-Bray et des environs, 1 vol. in-8°	12
Histoire civile et militaire de Neufchatel-en-Bray, 1 vol. in-8°	12
Cahiers des États de Normandie sous le règne de Henri III, 2 vol. in-8°	24
Documents relatifs a la marine normande et a ses armements aux XVIe et XVIIe siècles, 1 vol. in-8°	12
Comptes rendus des Echevins de Rouen (1409-1701), 2 vol.	24
Mélanges (trois séries). Chaque série	12
Cahiers des États de Normandie sous le règne de Charles IX, 1 vol. in-8°	12
Œuvres de Robert Blondel, 2 vol. in-8°	24
Registre des Fiefs et Arrière-Fiefs du Bailliage de Caux en 1503, 1 vol. in-8°	12
Ystoire de li Normant, 1 vol. in-8°	12
Inventaire de Pierre Surreau, 1 vol. in-8°	12
Mémoires pour servir a l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux, t. I, II et III, 3 vol. in-8°	36
Histoire de la Congrégation de Savigny, 1 vol. in 8° (tome I)	12

Le prix de chaque volume est de 10 fr. pour les nouveaux Sociétaires

Bulletins de la Société de l'Histoire de Normandie, 7 vol. in-8°, chaque volume	3

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCr).







